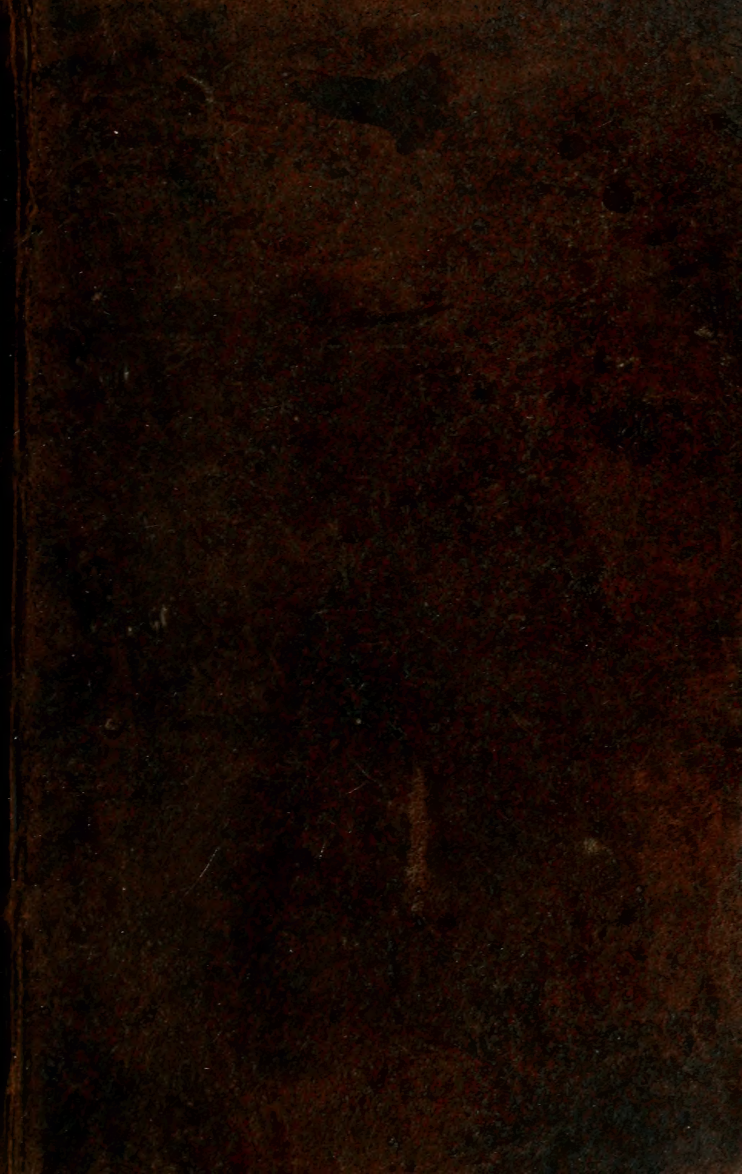


Aulich.
1793

£260—

OEUVRES

DIVERSES

DE

MONSIEUR

JEAN LOCKE.



A ROTTERDAM,

CHEZ FRITSCH ET BÖHM,

M D C C X.

AVERTISSEMENT.



Es Ouvrages de feu Mr. Locke, qu'on a traduit en François, ont été si bien reçus du Public, qu'ils font esperer le même accueil à ceux qui n'ont pas encore paru en cette Langue. On lira sans doute avec beaucoup de plaisir une partie de ses Oeuvres Posthumes. Mr. le Clerc en a donné un Extrait dans le XII. Tome de sa *Bibliotheque Choisie*, & l'on peut voir par ce que cet habile Connoisseur en dit, qu'on a bien fait de se borner à la Traduction des deux principales Pieces qu'elles renferment, dont l'une regarde *la Conduite de l'Esprit dans la Recherche de la Verité*, & l'autre est un petit *Discours sur les Miracles*. Ce ne sont proprement que des materiaux, que ce grand Philosophe avoit ramassez, pour en former à loisir un Edifice

* 2 plus

plus vaſte & plus regulier; quoi qu'il ſoit facile de les mettre en œuvre, pour peu qu'on ait l'Eſprit tourné à la meditation, & qu'on ſuive les regles qu'il nous preſcrit lui-même. On reconnoît d'abord, par les tranſpoſitions & le derangement qu'il y a dans la premiere de ces Pieces, que c'étoient des Penſées detachées, qu'il couchoit ſur le papier, à meſure qu'elles lui venoient dans l'eſprit; mais on a remedié à ce defaut, en remettant chaque Article dans ſa place naturelle.

D'ailleurs, on a cru rendre ſervice aux Curieux, ſi l'on joignoit ici la fameuſe *Lettre de Mr.* LOCKE *ſur la Tolerance*, qui n'avoit pas encore paru en nôtre Langue. Il l'écrivit en Latin, & la publia en 1689. ſous ce titre: * *Epiſtola de Tolerantia, ad Clariſſimum Virum* T. A. R. P. T. O.

* Elle ſe trouve à *Amſterdam* chez les WAESBERGE.

O. L. A. *ſcripta à* P. A. P. O. J. L. A. Les premieres Lettres Capitales ſignifient, *Theologiæ apud Remonſtrantes Profeſſorem, Tyrannidis Oſorem,* LIMBURGIUM *Amſtelodamenſem;* & les ſecondes, *Pacis Amico, Perſecutionis Oſore,* JOANNE LOCKIO *Anglo.* Elle n'eut pas plutôt vu le jour, qu'un de ſes Amis la traduiſit en Anglois, & il s'en fit deux Editions à *Londres* en 1690. Cette même année, un Theologien d'*Oxford*, qui ne ſe nommoit point, y publia une brochure en guiſe de Reponſe, datée du 27. *Mars.* (v. ſ.) Mr. LOCKE ne tarda pas à ſe defendre dans une ſeconde *Lettre*, écrite ſur le même ſujet, en date du 27. *Mai* ſuivant, & quoi qu'il y eut repondu à toutes les objections de cet Anonime, d'une maniere capable de ſatisfaire, ou du moins d'embarraſſer les plus rigides Perſecuteurs, le Theologien y repliqua par une *Lettre*, où il con-

tinuoit à ſoutenir l'Intolerance mitigée. Dans la perſuaſion où étoit Mr. LOCKE, que ce qu'il avoit dejà dit, ſuffiſoit pour ramener les Eſprits dociles & raiſonnables, il n'auroit jamais repris les armes, ſi quelques-uns de ſes Amis ne l'y avoient engagé : de ſorte qu'il donna ſa troiſiéme *Lettre* pour *la Tolerance*, datée du 20. *Juin* 1692. & qui comprend trois cents cinquante pages *in* 4. Le Theologien accablé ſous le poids de ce Volume, & ſur tout des raiſons que l'Auteur y allegue, demeura les bras croiſez, douze années de ſuite, juſqu'à ce qu'en 1704. il s'aviſa de lâcher un Bleuet de dix-huit pages en gros caractere, contre cette troiſiéme *Lettre*, dont il n'éfleura qu'un petit nombre d'endroits. Mr. LOCKE, tout malade, ou plutôt moribond qu'il étoit alors, puis qu'il expira cette même Année, le 28. d'*Octobre*, (v. ſ.)

ne

ne voulut pas que ſon Antagoniſte eut le plaiſir de lui avoir porté le dernier coup, dans une matiere, où le bonheur du Genre Humain ſe trouve intereſſé. Il entreprit donc de lui repondre par une quatriéme *Lettre* en faveur de la Tolerance, & quoi qu'elle ne ſoit pas achevée, le fragment qui nous en reſte, & qu'on a publié avec ſes Oeuvres Poſthumes, fait voir que cet habile Philoſophe conſerva le calme & la vivacité de ſon Eſprit juſques au dernier ſoupir.

On avoit d'abord reſolu de traduire la ſeconde & la troiſiéme de ces *Lettres* ſur *la Tolerance ;* mais après avoir conſideré que cela formeroit un gros Volume ; qu'une trop longue Diſpute ennuie toûjours un Lecteur ; qu'il y a ſouvent des repetitions inutiles, & qu'il faudroit même, pour plus d'exactitude, traduire les Pieces de l'Antagoniſte; on a jugé qu'il valoit mieux s'en tenir à la premiere,

qui

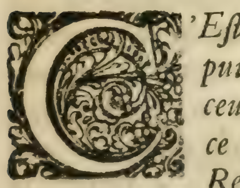
qui établit cette Doctrine ſur des fondemens inebranlables, & qu'on peut regarder comme une ſource feconde de ſolutions à toutes les difficultez que les Perſecuteurs y oppoſent.

On a joint encore ici, pour la ſatisfaction de bien des perſonnes curieuſes, l'*Eloge* de feu Mr. LOCKE, qui ſe trouve dans le VI. Tome de la *Bibliotheque Choiſie*, avec ſon *Epitaphe*, qu'il avoit compoſée lui-même, & qu'un de ſes Amis à bien voulu communiquer; outre les *Memoires pour ſervir à la Vie du Comte de* SHAFTESBURY, qu'on avoit envoiez à Mr. LE CLERC, & qui ſont inſerez dans le VII. Tome de la *Bibliotheque Choiſie*; enfin la *Methode nouvelle de dreſſer des Recueils*, que cet illuſtre Philoſophe avoit inventée, & que Mr. LE CLERC avoit dêjà publié dans le II. Tome de la *Bibliotheque Univerſelle*.

ELOGE HISTORIQUE DE FEU MR. LOCKE,

PAR

MR. JEAN LE CLERC.



'Eſt un uſage établi depuis long tems parmi ceux, qui écrivent de ce qui ſe paſſe dans la Republique des Lettres, de publier des Eloges *des Savans Hommes, qui ont travaillé pour le bien public, avec ſuccés; & l'on remarque que ces Eloges ſont très-bien reçus des Lecteurs, lors qu'ils ne ſont pas outrez, & qu'il s'agit de gens*

qui meritent que l'on conserve la memoire de leurs personnes, aussi bien que de leurs Ecrits. Le Journal des Savans de Paris *contient quantité de ces Eloges, qui font plaisir à ceux qui les lisent. Mais quand cela ne seroit pas, ayant eu l'honneur d'avoir quelque part dans l'amitié de feu Mr.* LOCKE, *& ayant beaucoup profité dans sa conversation, pendant qu'il a été en* Hollande, *& dans la lecture de ses Livres; les devoirs de l'amitié & de la reconnoissance m'obligeroient de faire connoître la personne de cet excellent homme, & d'en conserver la memoire, autant qu'il est en ma puissance. Je le fais d'autant plus volontiers, que c'est un exemple propre à fermer la bouche à ceux, qui s'imaginent que la Pieté n'est pas compatible avec la finesse du raisonnement, & l'étude de la Philosophie; comme si la Religion n'étoit faite, que pour ceux qui ne raisonnent point! On verra en lui une*

vie Chrétienne, & une étude profonde du Nouveau Testament, jointes à une finesse d'esprit & à une exactitude extraordinaire de raisonnement, & l'on comprendra que la plus solide Pieté ne se trouve qu'avec la Raison la plus épurée.

Je voudrois pouvoir donner une vie complette de Mr. LOCKE, *& le peindre par là si bien aux yeux des Lecteurs, qu'ils n'eussent besoin que de considerer sa conduite, pour s'en former une juste idée. C'est, selon moi, la meilleure maniere de louër, aussi bien que de blâmer, lors qu'il y a sujet de le faire. Mais comme je n'ai pû recouvrer assez de memoires, pour entreprendre d'écrire la vie de Mr.* LOCKE, *je tâcherai de suppléer à cela, le mieux qu'il me sera possible, par ce qui est venu à ma connoissance; & sur tout, par ce que j'en ai pû apprendre de* MYLORD, *Comte de* SHAFTESBURY, *à l'éducation de*

de qui Mr. LOCKE *a autrefois beaucoup contribué, & de* MADAME MASHAM, *Epouse de Mr. le Chevalier* FRANÇOIS MASHAM, *chez qui il a demeuré les dernieres années de sa vie. Cette illustre Dame, digne fille d'un des plus grands hommes d'*Angleterre, *& dont les Ouvrages m'ont fourni jusqu'à present de quoi embellir cette* Bibliotheque Choisie, (*je veux dire de Mr.* CUDWORTH) *a eu le tems de connoître Mr.* LOCKE *à fonds, pendant qu'il a été chez elle; & comme elle est parfaitement capable de juger des gens, les lumieres que j'ai reçues d'elle me serviront beaucoup à faire le portrait de ce Grand Homme. Je voudrois m'être avisé, pendant sa vie, de prier cette Dame de tirer de lui-même des memoires plus complets de ce qui lui est arrivé. Mais il faudra que le Public se contente de ce que l'on a pû tirer de ses Amis, après sa mort. A l'égard*

l'égard du tems auquel il fit connoiſſance avec le Grand-pere de MYLORD SHAFTESBURY *d'à-preſent, & de la conſideration que l'on a euë depuis dans ſa maiſon pour Mr.* LOCKE, *j'en dois la connoiſſance à ce Seigneur; par lequel on peut voir, de quelle utilité il eſt, même à ceux ſur qui la Providence a le plus repandu de dons naturels, d'être élevez par les ſoins d'un homme qui ait une idée droite de la maniere, dont on doit élever la Jeuneſſe.*

JEAN LOCKE *étoit fils d'un homme du même nom, de la ville de* Pensford, *dans la Comté de* Sommerſet, *à l'Oueſt de l'*Angleterre. *Sa famille étoit orginaire d'un lieu nommé* Channon-court, *dans la Province de* Dorſet. *Il étoit né à* * Wrington, *& il paroît, par le Regître public des enfans baptiſez dans cette*

 Paroiſſe,

* A ſept ou huit milles de *Briſtol*, au Midi.

Paroisse, *qu'il fut baptizé le* 29. *d'*Aout 1632. *Son pere avoit herité beaucoup plus de bien de ses parens, qu'il n'en laissa à son fils; & fut Capitaine dans l'armée du Parlement, du tems des guerres civiles sous* CHARLES I. *Il y a apparence que ce fut dans ce tems-là, & par les malheurs de la guerre, qu'il perdit une partie de son bien; car son fils parloit de lui, comme d'un homme de probité & de conduite. Cet illustre fils a toûjours parlé de ses parens, avec beaucoup de respect & de tendresse. Quoique mariez assez jeunes, ils n'eurent que deux enfans, desquels Mr.* LOCKE, *dont nous parlons, fut l'ainé. Le second fut aussi un fils, qui mourut d'Etisie, il y a plus de quarante ans. Le pere de Mr.* LOCKE *l'éleva avec soin, & tint à son égard une conduite, dont son fils a souvent parlé avec beaucoup d'éloge. Il fut fort severe envers lui, pendant qu'il étoit enfant, & le tint*

dans

dans un très-grand respect ; mais à mesure que son fils devint grand, il se familiariza avec lui ; jusqu'à ce qu'étant devenu plus éclairé, ils vêcurent ensemble, plutôt comme des amis que comme deux personnes, dont l'une avoit droit d'exiger du respect de l'autre ; jusque-là que son fils racontoit de lui, qu'il lui avoit fait des excuses de l'avoir une fois frappé, dans son enfance ; plutôt par colere, que parce qu'il le meritoit.

Mr. LOCKE *fit ses premieres études jusqu'à l'an* 1651. *à* Londres, *dans l'Ecole de* Westmunster, *d'où il alla au College de* l'Eglise de Christ *à* Oxford, *où il y eut une place de* Socius, *comme l'on parle en ce païs-là. Mr.* TYRRELL, *petit-fils du fameux* JAQUES USHER, *Archevêque d'*Armagh, *& assez connu par ses Ouvrages, se souvient que l'on regardoit alors Mr.* LOCKE, *comme le plus habile & le plus ingenieux*

jeune homme, qui fût dans ce College.

Mais quoi que Mr. LOCKE *eût acquis cette reputation à l'Université, on lui a souvent oüi dire, des premieres années qu'il y fut, qu'il trouvoit si peu de satisfaction, dans la maniere, dont on y étudioit alors, qu'il eût souhaité que son Pere eût pensé à toute autre chose, qu'à l'envoyer à* Oxford. *Comme il s'appercevoit que ce qu'il y apprenoit servoit peu à lui éclairer l'esprit & à le rendre plus étendu & plus juste; il s'imaginoit que cela venoit de ce qu'il n'étoit pas propre pour les études. Je l'ai moi-même oüi se plaindre de ses premieres études, dans une conversation que j'eus un jour avec lui là-dessus; & comme je lui disois que j'avois eu un Professeur, qui étoit dans les sentimens de* DESCARTES, *& qui avoit une très-grande netteté d'esprit, il me dit qu'il n'avoit pas eu ce bonheur; quoi*

que

que d'ailleurs il ne fût pas Cartesien, *comme l'on ſait ; & qu'il avoit perdu beaucoup de tems, au commencement de ſes études, parce qu'on ne connoiſſoit alors à* OXFORD, *qu'un Peripatetiſme embaraſſé de mots obſcurs & de recherches inutiles.*

Etant ainſi, en quelque ſorte, decouragé de la maniere d'étudier, qu'on y ſuivoit, il lia commerce avec quelques perſonnes d'un eſprit aiſé & agreable, plutôt que ſavantes & ſe divertit à s'entretenir avec elles à leur écrire. Il avouoit qu'il avoit employé quelques années à cet amuſement ; & quoi qu'il n'y ait pas d'apparence qu'il écrivît alors auſſi bien qu'il le faiſoit, lors qu'il eut plus vu le monde, on peut croire qu'il y auroit beaucoup de plaiſir à lire les Lettres, *qu'il écrivoit, ſi on les avoit conſervées. Au moins des gens de bon goût ont jugé en* Angleterre, *depuis qu'il a eu des* Emplois, *qui l'attachoient à autre*

chose, que dans ce genre de Lettres, il n'étoit point inferieur à Voiture, *à l'égard du tour fin & delicat; quoi que son stile ne soit ni si pur, ni si recherché en* Anglois, *que celui de* Voiture *en* François. *On peut voir dans ses deux dernieres Lettres* de la Tolerance, *dans ses defenses du* Christianisme Raisonnable, *& dans ses reponses à Mr.* Stillingfleet, *Evêque de* Worcester, *des traits qui en sont une assez bonne preuve. Dans les endroits, où la matiere lui a permis d'employer l'ironie & la raillerie, il l'a fait, avec une finesse peu commune; sans jamais sortir du caractere serieux, qui regne dans ces Pieces, & sans perdre en aucune maniere le respect, qui étoit dû à Mr. l'Evêque de* Worcester.

Quoi que Mr. Locke *eût beaucoup de reputation à* Oxford, *il ne l'avoit pas acquise, comme le disoit Mr.* Tyrrell, *par le moyen de la dispute*

dispute publique, qui étoit fort en usage dans l'Université; car il assûroit que Mr. LOCKE *n'avoit jamais aimé les disputes publiques de l'Ecole, & qu'il avoit toûjours soutenu que c'est une maniere de se quereller, ou de faire une vaine ostentation de son esprit, mais qu'elle ne servoit point à découvrir la Verité.*

Les premiers livres, qui donnerent quelque goût de l'étude de la Philosophie à Mr. LOCKE, *comme il l'a raconté lui-même, furent ceux de* DESCARTES; *parce qu'encore qu'il ne goutât pas tous ses sentimens, il trouvoit qu'il écrivoit avec beaucoup de clarté; ce qui lui fit croire que s'il n'avoit pas entendu d'autres Livres Philosophiques, c'étoit peut-être par la faute des Auteurs, & non par la sienne.*

Ayant alors recommencé à étudier plus serieusement, il s'attacha particulierement à la Medecine; science

neanmoins, dont il ne ſe ſervit jamais depuis, pour en tirer du profit, parce qu'il ne ſe trouvoit pas aſſez robuſte pour ſupporter la fatigue, à laquelle s'expoſent ceux qui veulent avoir une pratique un peu conſiderable. Mais quoi qu'il n'ait jamais pratiqué la Medecine, il n'a pas laiſſé d'être très-eſtimé par les plus habiles Medecins de ſon tems. C'eſt de quoi on voit un illuſtre temoignage, dans la Dedicace du beau livre touchant les Maladies aiguës, *que le fameux* Thomas Sydenham *mit au jour en 1675. où il parle ainſi:* „*Vous ſavez outre* „*cela combien ma methode a été ap-* „*prouvée par un homme qui l'avoit* „*connuë à fonds, & qui eſt nôtre* „*ami commun; je veux dire par* „*Mr.* Jean Locke, *qui, ſoit à* „*l'égard de l'eſprit, & du jugement* „*penetrant & exact, ſoit à l'égard* „*des mœurs ſages & reglées, n'a peut-* „*être perſonne qui le ſurpaſſe entre*

„*ceux*

„ *ceux qui vivent à present, mais qui*
„ *a au moins très-peu de gens qui l'é-*
„ *galent.* „ *C'est là le jugement de l'un des plus grands Praticiens, & de l'un des plus honnêtes hommes, qui ayent été à* Londres, *au siecle passé; dont je mettrai ici les propres termes, parce qu'ils sont encore plus forts en Latin:* Nosti prætereà quàm huic meæ methodo suffragantem habeam, qui eam intimiùs per omnia perspexerat, utrique nostrûm conjunctissimum, Dominum JOANNEM LOCKE; quo quidem viro, sive ingenio judicioque acri & subacto, sive etiam antiquis, hoc est, optimis moribus, vix superiorem quemquam, inter eos qui nunc sunt homines, repertum iri confido, paucissimos certè pares. *On voit, après la Preface de ce livre des vers élegiaques de Mr.* LOCKE, *qui sont à la verité pleins d'esprit & d'invention; mais dont le style n'est pas tout-à-fait*

exact, ni poetique. Aussi faisoit-il trop peu de cas des Poetes, pour perdre beaucoup de tems à les lire, & à se donner la peine de les imiter. Il signe ces vers de cette maniere, J. LOCKE, Artium Magister, ex Æde Christi Oxon. *Il se contenta d'être Maître aux Arts, sans se faire jamais passer Docteur en Medecine, quoi que ceux, qui ne le savoient pas, le nommassent* le Docteur LOCKE. *C'est ce qu'il m'apprit, lors que je lui dediai une partie de ma Philosophie en* 1692.

En 1664 *il sortit d'*Angleterre, *& alla en* Allemagne *avec le Chevalier* GUILLAUME SWAN, *comme son Secretaire; car ce Chevalier alloit en ce païs-là, en qualité d'Envoyé du Roi d'*Angleterre, *chez l'Electeur de* Brandebourg *& chez quelques autres Princes d'*Allemagne. *En moins d'un an, il fut de retour en* Angleterre, *& se mit, comme auparavant,*

à

à étudier dans l'Université d'Oxford, *où entre autres études il s'appliquoit à la Physique ; comme il paroît par un Regître des changemens de l'air, qu'il tint en cette ville, depuis le* 24. *de Juin* 1666. *jusqu'au* 28. *de Mars* 1667. *Il se servit pour cela, d'un Barometre, d'un Thermometre & d'un Hygrometre. On trouve ce Regître dans l'Histoire generale de l'Air, par Mr.* BOYLE, *qui parut à* Londres *en* 1692.

Pendant qu'il étoit à Oxford *en* 1666. *il vint à connoître le* LORD ASHLEY, *qui fut depuis Comte de* SHAFTESBURY, *& Grand Chancellier d'*Angleterre. MYLORD ASHLEY *avoit été incommodé, depuis long tems, apres une chûte ; dans laquelle il s'étoit si rudement heurté la poitrine, qu'il s'y forma un abcés, qui parut par une enflure sous l'estomach. On lui avoit conseillé pour cela, de boire les eaux medicinales d'*Astrop;

d'Aſtrop ; *ce qui l'engagea à écrire à Mr.* Thomas, *Medecin* d'Oxford, *de lui en faire apporter en cette ville ; enſorte qu'elles fuſſent prêtes, quand il y arriveroit. Ce Medecin étant obligé de ſortir* d'Oxford, *en ce tems-là, chargea Mr.* Locke *ſon ami de la commiſſion, qu'on lui avoit donnée. Mais il arriva, que les eaux ne ſe trouverent pas prêtes le lendemain de l'arrivée de* Mylord Ashley, *par la faute de celui qu'on avoit envoyé les chercher. Mr.* Locke *fut obligé d'aller à ſon logis, pour lui en faire excuſe, & Mr.* Bennet, *qui étoit venu avec ce Seigneur, dans ſon carroſſe, le lui preſenta.* Mylord Ashley *le reçut très-civilement, ſelon ſa coutume, & fut ſatisfait de ſes excuſes. Comme il voulut ſe retirer,* Mylord, *qui avoit deja pris beaucoup de plaiſir dans ſa converſation, le retint à ſouper ; & ſi ce Seigneur prit du goût*

goût aux discours de Mr. Locke, *ce dernier fut tout-à-fait charmé de* Mylord Ashley, *qui étoit un homme très-distingué par son esprit & par ses manieres, même parmi les personnes de son rang.*

C'étoit un Seigneur qui avoit une vivacité & une penetration d'esprit tout-à-fait extraordinaires, un jugement solide & exact, une memoire excellente, des sentimens nobles & genereux, & avec tout cela un temperament gai & enjoué, qu'il conserva même dans les tems, ausquels il eut de fâcheuses affaires. Il avoit beaucoup lû, mais il avoit encore plus d'usage du monde. Ainsi il acquit en peu de tems une très-grande experience, & devint le plus grand homme d'Etat, qu'il y eût en Angleterre, *à un âge, auquel les autres commencent à peine à prendre quelque connoissance des affaires. Les occupations qu'il eut, dès que le Roi* Charles II. *commença*

ça à se servir de lui, l'empêcherent de pouvoir s'appliquer à la lecture; mais il avoit tant de promptitude d'esprit, qu'en lisant un livre à la hâte, il en decouvroit le fort & le foible, quelquefois mieux, que ceux qui le lisoient à loisir. D'ailleurs c'étoit un Seigneur, dont les manieres étoient aisées & ouvertes, ennemi des grands complimens, & nullement formaliste; de sorte que l'on n'étoit point gêné avec lui, & que l'on y avoit toute la liberté que l'on pouvoit souhaiter. Il se familiarizoit avec tout le monde, sans bassesse & sans rien faire qui fût au dessous de son rang. Il ne pouvoit souffrir ce qui ressentoit tant soit peu l'esclavage, non seulement en lui-même, mais encore dans ses inferieurs.

Aussi Mr. LOCKE *a rappellé pendant toute sa vie, avec beaucoup de plaisir, la memoire de la satisfaction qu'il avoit eüe dans la conversation de ce Seigneur; & lors qu'il parloit de ses*

ſes bonnes qualitez, non ſeulement il en parloit avec eſtime, mais encore avec admiration. Si ceux, qui ont bien connu la penetration & la ſincerité de Mr. LOCKE, *conçoivent par-là une haute idée de* MYLORD ASHLEY; *ceux qui ont eu quelque commerce avec ce dernier, ne peuvent pas douter que Mr.* LOCKE *ne fût un homme d'un genie peu commun, lors qu'ils penſent à l'eſtime, que ce Seigneur avoit pour lui.*

Après cela, il n'y a pas ſujet d'être ſurpris ſi deux hommes de ce caractere firent ſi facilement amitié enſemble, & ſi elle dura toute leur vie. Auſſi, pour reprendre maintenant le fil de ma narration, MYLORD ASHLEY *engagea Mr.* LOCKE *à aller dîner le lendemain avec lui, & même à prendre auſſi les eaux comme il en avoit eu quelque deſſein, pour joüir plus long-tems de ſa compagnie. Etant ſorti d'*Oxford, *pour aller à*

Sun-

Sunning-hill, *où il but les eaux, il fit promettre à Mr.* LOCKE *d'y aller auſſi,* * *comme il le fit, l'Eté de l'an* 1667. *Ce Seigneur alla enſuite à* Londres, *& tira promeſſe de lui qu'il viendroit loger chez lui, & qu'il ne quitteroit pas ſa maiſon. Mr.* LOCKE *y alla, & quoi qu'il n'eût jamais pratiqué la Medecine, ce Seigneur ſe fia entierement à ſes avis, pour l'operation qu'il fallut lui faire, en ouvrant l'abcés qu'il avoit à la poitrine; ce qui lui ſauva la vie. Cet abcés fut toûjours ouvert depuis, parce que Mr.* LOCKE *& d'autres Medecins qui avoient aſſiſté à l'operation, crurent qu'il y avoit du danger à le refermer.*

Après cette cure, MYLORD ASHLEY *conçut tant d'eſtime pour Mr.* LOCKE, *qu'encore qu'il eût éprouvé ſa grande habileté en matiere de Medecine, il la regarda deſormais*

* C'eſt ce qui paroît par le Regître dont on a parlé.

*mais comme la moindre de ſes qualitez. Il l'exhorta à tourner ſes penſées d'un autre côté, & ne voulut pas ſouffrir qu'il exerçât la Medecine hors de ſa maiſon, à moins que ce ne fût chez quelcun de ſes Amis particuliers. Il voulut qu'il s'appliquât plûtôt à l'étude des choſes, qui concernent l'Etat & l'Egliſe d'*Angleterre*, & de ce qui peut avoir quelque rapport aux ſoins d'un Miniſtre d'Etat ; & il devint ſi habile, en cette ſorte de choſes, que* MYLORD ASHLEY *commença à le conſulter, en toutes les occaſions, qui s'en preſentoient. Non ſeulement, il vouloit qu'il fût avec lui, dans ſa Bibliotheque & dans ſon Cabinet ; mais il le menoit encore dans la compagnie du Duc de* BUCKINGHAM, *de* MYLORD HALIFAX, *& d'autres Seigneurs ; qui avoient de l'eſprit & de la lecture, & qui ſe plaiſoient à ſa converſation, autant que* MYLORD ASHLEY. *Car*

quoi

quoi qu'il eût l'air ſerieux , & qu'il parlât toujours à ces Seigneurs d'une maniere modeſte & reſpectueuſe ; il mêloit à ſa converſation mille traits agreables , & pleins d'eſprit.

La liberté , qu'il prenoit avec des perſonnes de ce rang , avoit je ne ſai quoi , qui s'accommodoit fort bien avec ſon caractere. Un jour , trois ou quatre de ces Seigneurs s'étant donné rendez-vous , chez Mylord Ashley , *plûtôt pour s'entretenir enſemble , que pour affaires ; après quelques complimens , on apporta des cartes pour jouër , ſans que l'on eût eu preſque aucune converſation. Mr.* Locke *regarda ces Meſſieurs , jouër pendant quelque tems ; après quoi , ayant tiré ſes tablettes de ſa poche , il ſe mit à y écrire je ne ſai quoi , avec beaucoup d'attention. Un de ces Seigneurs y ayant pris garde , lui demanda ce qu'il écrivoit. „ Mylord , „* dit-il , *je tâche de profiter autant*

„ que

„ *que je puis, en vôtre compagnie;*
„ *car ayant attendu avec impatience*
„ *l'honneur d'être present à une as-*
„ *semblée des plus sages & plus spi-*
„ *rituels hommes de nôtre tems, &*
„ *ayant eu enfin ce bonheur; j'ai crû*
„ *que je ne pouvois mieux faire, que*
„ *d'écrire vôtre conversation; & en*
„ *effet j'ai mis ici en substance ce qui*
„ *s'est dit depuis une heure, ou deux.*„
Il ne fut pas besoin que Mr. LOCKE *lût beaucoup de ce dialogue, ces illustres Seigneurs en sentirent le ridicule, & se divertirent à le retoucher & à l'augmenter. Ils quitterent le jeu, ils entrerent dans une conversation, qui leur étoit mieux seante, & passerent ainsi le reste du jour.*

En 1668. *le Comte & la Comtesse de* NORTHUMBERLAND *ayant resolu d'aller en* France, *ils souhaiterent que Mr.* LOCKE *fût de la partie. Il y consentit, & il demeura en* France, *avec Madame la Comtesse,*

pen-

pendant que Mr. le Comte alla à Rome. *Ce Seigneur tomba malade en chemin & mourut ; ce qui fit que ſon Epouſe retourna plûtôt en* Angleterre, *qu'elle n'auroit fait. Mr.* LOCKE *eut ſans doute beaucoup d'agremens dans ce voyage ; parce que cette Dame étoit parfaitement bien faite, qu'elle faiſoit beaucoup de depenſe, & qu'on lui fit de grands honneurs par tout où elle paſſa.*

Mr. LOCKE *après ſon retour en* Angleterre, *logea comme auparavant chez* MYLORD ASHLEY, *qui étoit Chancellier de l'Echiquier. Neanmoins il retint toûjours ſa place dans le College de* l'Egliſe de Chriſt *à* Oxford, * *où il alloit faire quelque reſidence de tems en tems. Quand il étoit entré dans la maiſon de* MYLORD ASHLEY, *le fils unique de ce Seigneur n'avoit que quinze, ou ſeize ans,*

* Voyez le Regître des changemens de l'air, qu'il tint à *Oxford*, p. 116. & ſuiv.

ans, & Mr. LOCKE *fut chargé de ce qui restoit à faire, pour son éducation, dont il s'aquita avec beaucoup de soin. Comme ce jeune Seigneur étoit d'une santé assez foible, son pere pensa à le marier de bonne heure; de peur que, s'il venoit à mourir, sa famille ne s'éteignît. Il étoit trop jeune & avoit trop peu d'experience, pour choisir lui-même une femme.* MYLORD ASHLEY *n'avoit pas alors le tems de faire ce choix, pour lui, & il souhaita que Mr.* LOCKE *s'en chargeât. Ce n'étoit neanmoins pas une chose fort facile, car encore que* MYLORD ASHLEY *ne voulût pas chercher une grande fortune pour son fils, neanmoins il souhaitoit qu'il épousât une personne de bonne famille, d'un naturel doux, d'une bonne complexion & sur tout bien élevée, & aussi éloignée, qu'il étoit possible, des manieres des Dames de* Londres *& de la Cour. Mr.* LOCKE *accepta*

pourtant une commiſſion auſſi delicate, que celle-là, & s'en aquita très-heureuſement ; puis qu'il eſt ſorti de ce mariage Mylord Shaftesbury *d'à-preſent, avec ſix autres enfans, qui ſe portent tous bien, quoi que la ſanté du feu Comte de* Shaftesbury *ne fût pas fort bonne, & qu'il ſoit mort depuis quelques années. Comme Mr.* Locke *avoit eu ſoin d'une partie de l'éducation de ce Seigneur, il fut auſſi chargé de celle de ſon Fils ainé ; que nous avons eu l'honneur de voir ici en* Hollande, *& dont le bon ſens, la penetration, l'eſprit, la lecture, les manieres douces & obligeantes, très-éloignées de toutes ſortes de formalitez & de ceremonies gênées, & l'expreſſion vive & aiſée font bien voir qu'il a été élevé par une auſſi excellente main, que celle de Mr.* Locke. *Auſſi ce Seigneur lui a-t-il temoigné, en toute occaſion, une très-grande reconnoiſſan-*

noissance, & en parle-t-il, encore à present, avec une estime extraordinaire.

L'année 1670. *& la suivante, Mr.* LOCKE *commença à penser aux premiers commencemens de son Ouvrage touchant l'*Entendement, *à la sollicitation de Mr.* TYRRELL, *de Mr.* THOMAS, *& d'autres de ses amis, qui se trouvoient quelquefois dans sa chambre, pour y parler ensemble, comme il me l'a dit à moi-même. Mais ses occupations, & ses voyages l'empêcherent de le pouvoir achever, en ce tems-là. Je ne sai pas bien si ce fut en ce tems-ci, qu'il fut fait Membre de* la Societé Royale de Londres.

L'année 1672. MYLORD ASHLEY *fut fait non seulement Comte de* SHAFTESBURY, *mais encore Grand Chancellier d'*Angleterre, & *donna à Mr.* LOCKE *l'office de Secretaire* de sa presentation des Bene-

fices, *qu'il garda jusqu'à la fin de* 1673 *que* Mylord Shaftesbury *rendit le Grand Seau au Roi. Mr.* Locke, *à qui ce grand homme avoit fait part de ſes plus ſecretes affaires, fut diſgracié auſſi bien que lui, & dans la ſuite contribua à quelques Ecrits, que ce Seigneur fit publier; pour exciter la* Nation Angloiſe *à veiller ſur la conduite des* Catholiques Romains, *& à s'oppoſer aux deſſeins de ce Parti.*

A cette occaſion, je ne puis pas paſſer ſous ſilence une choſe remarquable, qui ſe paſſa dans le Parlement d'Angleterre *en* 1672. *On ſait que le Roy* Charles II. *fit alors la guerre aux Provinces Unies, conjointement avec la* France. *Mais comme l'argent, que la* France *lui donnoit pour cela, n'étoit pas ſuffiſant, il voulut eſſayer d'en tirer de ſon Parlement. Pour cela, on fit dans le Conſeil du Roy un projet de ce que le Chan-*

Chancellier devoit dire, après que le Roy auroit parlé; pour exhorter le Parlement à approuver la guerre, que ce Prince avoit declarée aux Provinces Unies. Le premier projet parut trop foible au Roy & au Conseil, & l'on trouva à-propos de le changer, malgré le conseil du Chancellier & d'y inserer ces mots de CATON, delenda est Carthago; *comme s'il avoit été de l'interêt de l'*Angleterre *de ruiner entierement la* Hollande. *Cela ayant été resolu, il fallut que le Chancellier prononçât ce discours, comme on l'avoit dressé.* MYLORD SHAFTESBURY *en temoigna un très-grand chagrin à Mr.* LOCKE, *& à un autre homme de ses amis, qui l'a temoigné depuis par un Ecrit. Neanmoins le Chancellier étant regardé, comme la bouche du Roy, & ne parlant pas en son propre nom, & souvent même contre ses sentimens*

 par-

particuliers; Mr. le Comte de SHAFTESBURY *fut obligé de l'apprendre par cœur, & quoi qu'il eût beaucoup de facilité à parler, & une grande presence d'esprit, il étoit si fort émû, qu'il fit tenir Mr.* LOCKE *derriere lui, avec le discours qu'il devoit prononcer à la main; pour aider sa memoire, en cas qu'il vînt à hesiter. Cela fit grand bruit en* Hollande, *& ceux qui ne savoient pas quelle est la fonction du Chancellier, ni quels étoient les sentimens de* MYLORD SHAFTESBURY, *conçurent mauvaise opinion de lui.*

Cependant ce Seigneur s'étant bientôt après apperçu des desseins de la Cour, & ayant même decouvert, par le moyen du Duc de BUCKINGHAM *que non seulement le Duc d'*YORK, *mais même le Roi étoit* Catholique, *quoi qu'il se cachât en faisant l'*Esprit fort, *& en ne temoignant que de l'indifference pour la Religion; il*

*il quitta le parti de la Cour *, qui fit en vain tout ce qu'elle put, pour le retenir. Ce Seigneur, quoi que d'ailleurs très-moderé, † étoit intraitable*

* C'est ce qui est connu de tous ceux qui sont un peu instruits de ce qui s'est passé en *Angleterre* sous le Regne de CHARLES II. mais ceux qui pourroient revoquer en doute cette particularité qui fait tant d'honneur au Comte de SHAFTESBURY, & qui rendra sa memoire precieuse à tous les *Anglois* qui aiment sincerement leur Patrie, n'ont qu'à lire les *Memoires du Chevalier* TEMPLE que son Chapelain Mr. SWIFT publia l'année passée (1709.) en *Anglois*. Ils y verront que ce Chevalier, ennemi decouvert du Comte de SHAFTESBURY, declare expressément, & dans le dessein de le rendre odieux, que *depuis que ce Seigneur fut entré dans les affaires publiques, il s'opposa constamment au Roy* CHARLES II. *& à son frere le Duc d'*YORK, *sans qu'ils pussent jamais l'engager dans leur Parti.* Un tel temoignage ne sauroit être suspect. *Memoirs, Part. III. from the Peace concluded 1679. to the time of the Authors Retiement from publick businesss. By Sir* WILLIAM TEMPLE *Baronet.* pag. 25. & 26.

† Temoin les mouvemens qu'il se donna, & les dangers qu'il courut, pour faire exclurre

sur la Religion Romaine, pour laquelle il avoit une aversion invincible. Il n'étoit

exclurre le Duc d'YORK de la succession à la Couronne. Mais que ce fut uniquement pour le bien de son Païs, qu'il se declara si hautement dans cette affaire, le Chevalier TEMPLE a eu soin de nous l'apprendre, dans le même tems qu'il tache de faire un crime à ce Seigneur de ce qu'il s'opposoit ainsi aux desseins de la Cour. Les deux Chambres du Parlement, *dit-il*, craignoient tout de la part du Duc d'YORK s'il parvenoit à la Couronne; & le Comte de SHAFTESBURY tachoit par toute sorte de voyes d'augmenter leurs soupçons. Enfin on s'avisa de certains expediens dans le Conseil du Roy, qu'on proposeroit au Parlement pour le satisfaire s'il étoit possible, le Roi étant d'ailleurs fortement resolu de ne rien changer dans les Loix qui regardoient la succession. Ces expediens, ajoûte le Chevalier TEMPLE, furent approuvez par tout le Conseil, excepté MYLORD SHAFTESBURY & moi: mais nous les rejettions sur des fondemens fort differentes. Je les rejettois, *dit-il*, pour deux raisons; l'une, que dans l'état où étoient les choses, la Chambre des Communes n'approuveroit, sur cet Article, quoi que ce fut qui vint directement du Roy: & l'autre, que si les deux Chambres acceptoient ces expediens, le Roi n'en seroit pas plus à son aise;

n'étoit pas mieux diſpoſé, à l'égard du Pouvoir arbitraire, & tyrannique. C'eſt une choſe connuë de tous ceux, qui ont eu quelque commerce avec lui, ou qui en ont oüi parler à ceux qui l'ont connu.

Cependant le Chevalier TEMPLE *a parlé deſavantageuſement de lui,*

aiſe; & que la Couronne ſe trouveroit dans les fers non ſeulement durant le regne du Duc d'YORK, mais long tems aprés. *Pour la raiſon*, pourſuit-il, *qui determinoit le Comte de* SHAFTESBURY *à ne prêter l'oreille à aucune ſorte d'accommodement ſur ce Point, elle étoit fort évidente; & il la publioit lui-même ſans façon, en toute rencontre. C'étoit qu'il ne croyoit pas que l'*Angleterre *pût être en ſûreté contre les entrepriſes du Duc d'*YORK, *s'il étoit une fois ſur le thrône. Et ces ſoupçons que les Amis du Comte de* SHAFTESBURY *eurent ſoin d'inſpirer à la Chambre des Communes, furent cauſe que cette Chambre rejetta avec opiniâtreté les expediens qui étoient offerts par le Roi.* Ce paſſage n'a pas beſoin de Commentaire. L'évenement a fait aſſez voir qui raiſonnoit mieux du Comte ou du Chevalier; & qui des deux étoit le plus zêlé pour les veritables interêts de ſon Païs. *Memoirs* &c. p. 34. 35. & 36.

dans ses Memoires, *& a insinué qu'il étoit l'un des auteurs de la guerre de* 1672. *contre les Provinces Unies. Mais on doit savoir qu'il n'aimoit pas* Mylord Shaftesbury, *parce que ce dernier étant Chancellier de l'Echiquier, s'étoit opposé à un present en vaisselle d'argent, qu'il demandoit au Roi, au retour de son Ambassade, selon un usage que le Chancellier jugeoit très-prejudiciable aux finances du Roi. Cette raison est assez forte, pour ne pas se fier à Mr.* Temple, *sur le chapitre de* Mylord Shaftesbury.

Pour revenir à Mr. Locke, *il avoit été fait Secretaire, au mois de* Juin *en* 1673. *d'une Commission touchant le Commerce ; emploi qui lui devoit rendre cinq cents Livres Sterling par an ; mais cette Commission fut dissoute au mois de* Decembre 1674.

L'Eté de l'année suivante * 1675. My-

* Voyez le Regître nommé ci-dessus, *p.* 121.

MYLORD SHAFTESBURY *trouva à-propos de faire voyager Mr.* LOCKE, *qui avoit du penchant à tomber dans l'Etisie ; & il alla à* Montpellier, *où il demeura assez long tems. Ce fut là qu'il fit connoissance avec Mr. le Comte de* PEMBROKE; *qui se nommoit alors Mr.* HERBERT, *du nom de sa famille, parce que son ainé étoit encore en vie. Il conserva ensuite toûjours cette amitié, & je l'ai oui parler de ce Seigneur, à qui il dedia depuis son livre* de l'Entendement, *avec une très-grande estime.* De Montpellier *il alla à* Paris, *où il fit connoissance avec Mr.* JUSTEL, *la maison duquel étoit alors le rendez-vous des Gens de Lettres. Il y vit aussi Mr.* GUENELON, *celebre Medecin d'*Amsterdam, *qui y tenoit des conferences Anatomiques, avec beaucoup de reputation. Il prit son nom & le lieu de sa demeure à* Amsterdam *sur ses tablettes ; & son amitié*

lui fut quelques années après très-utile, comme on le verra dans la ſuite. Il lia encore une amitié particuliere avec Mr. TOINARD, *qui lui confia ſon* Harmonie Evangelique; *qu'il n'a jamais voulu rendre publique de ſon vivant *, & dont il n'avoit que cinq ou ſix Exemplaires complets. Mr.* LOCKE *y fit pluſieurs remarques qu'on a trouvé écrites de ſa propre main entre les lignes de ſon Exemplaire. Et ce livre ne lui a pas été d'un petit ſecours pour ranger* harmoniquement *les miracles & les inſtructions de* JESUS-CHRIST, *& de ſes Apôtres, dans ſon Traité* de la Religion Chretienne raiſonnable. *Mr.* LOCKE *avoit fait une étude particuliere du Nouveau Teſtament, dont on verra quels furent les fruits, dans la ſuite.*

Mr. le Comte de SHAFTESBURY *s'étant*

* Elle a été imprimée après ſa mort à *Paris* en 1708.

s'étant raccommodé avec la Cour, dans le dessein apparemment d'être le plus utile qu'il pourroit à sa patrie, fut fait President du Conseil l'an 1679. *ce qui l'obligea de rappeller Mr.* LOCKE *à* Londres. *Il y retourna, mais comme il n'étoit pas entierement remis, & qu'il se sentoit attaqué d'un Asthme; il ne pouvoit pas demeurer long tems à* Londres, *où le charbon de pierre qu'on y brûle, l'incommodoit. Il étoit obligé d'aller passer de tems en tems quelques semaines à la campagne, pour y respirer un air, qui ne fût pas gâté par les vapeurs de charbon, dont la ville de* Londres *est pleine. Il alloit aussi quelquefois à* Oxford, *où il avoit conservé sa place, dans le College de l'*Eglise de Christ.

Comme le Comte de SHAFTESBURY *étoit rentré, comme je l'ai dit, dans le Conseil, plutôt pour le bien de la* Nation Angloise, *que pour favori-*

ser les desseins de la Cour ; qui tendoient à établir en Angleterre *la* Religion Romaine, *& le Pouvoir arbitraire ; on lui fit bientôt des affaires, & le Roi l'envoya à la Tour. Cependant il fut absous, malgré les intrigues de la Cour, & il se retira en* Hollande, *au mois de* Decembre 1682. *Comme le Prince d'*Orange, *d'alors, qui a depuis été Roi d'*Angleterre, *savoit que ce Seigneur n'étoit coupable, que parce qu'il s'opposoit aux desseins de la Cour, il fut bien reçu en* Hollande; *où il se fit recevoir Bourgeois d'*Amsterdam, *de peur que le Roi ne le demandât à la Republique ; qui, par un Traité, est obligée de remettre les criminels d'Etat à la Couronne d'*Angleterre, *pourvû qu'ils ne se soient pas fait passer Bourgeois de quelque ville de* Hollande: *comme la Couronne d'*Angleterre *est obligée d'en faire autant, à l'égard des Etats.*

Mr.

Mr. LOCKE *ne ſe crut pas non plus en ſureté en* Angleterre; *car quoi qu'il ſût qu'on ne lui pouvoit rien faire ſelon les Loix, on l'auroit pu faire mettre en priſon, pour quelque tems; ce qui auroit mis ſa ſanté & ſa vie en danger. Ainſi il ſuivit* MYLORD SHAFTESBURY, *qui mourut bientôt après en* Hollande. *C'eſt un honneur pour cette Province & pour la ville d'*Amſterdam *en particulier, d'avoir reçu & d'avoir protegé un ſi illuſtre Refugié, ſans avoir égard aux ſiniſtres impreſſions, qu'on avoit voulu donner de lui; à cauſe du diſcours qu'il avoit prononcé, comme Chancelier, dans le Parlement de* 1672. *Les deſcendans de ce Seigneur en conſervent une memoire pleine de reconnoiſſance; comme Mr. le Comte de* SHAFTESBURY, *ſon petit-fils, me l'a temoigné plus d'une fois. Puiſſe cette ville être l'aſyle aſſûré de l'innocence, autant que le monde durera,*

&

& s'attirer, par une si genereuse conduite, les louanges, & la benediction de tous ceux, qui aiment la vertu, non seulement lors qu'elle est heureuse, mais encore lors qu'elle est persecutée.

Mr. LOCKE *étant à* Amsterdam *en* 1683. *sur la fin de l'année, il renouvella avec Mr.* GUENELON *la connoissance, qu'il avoit faite avec lui à* Paris, *& vint aussi à connoître Mr.* VEEN *son Beau-Pere, Doyen des Medecins de cette ville, & l'un des plus habiles & des plus heureux Praticiens qu'elle ait eu. Au mois de* Janvier *de l'année* 1684. *comme Mr.* GUENELON *faisoit chez lui la dissection d'une Lionne, qui étoit morte du froid, qui fut excessif cette année-là, Mr.* LOCKE *s'y trouva, & y fit connoissance avec d'autres Medecins. Il y vit aussi Mr. de* LIMBORCH, *Professeur en Theologie parmi les* Remontrans, *avec lequel il*

lia

lia une amitié, qui a duré jusqu'à sa mort, & qu'il a entretenu avec soin, dès qu'il a été en Angleterre. *J'eus aussi l'honneur de le connoître quelque tems après, & j'ai passé bien des heures utilement & agreablement avec lui, pendant qu'il a été ici ; sur tout dès qu'il s'ouvrit avec moi, touchant ses sentimens de Philosophie, sur lesquels nous eumes de longues conversations. Comme il se porta mieux en* Hollande, *qu'il n'avoit fait ni en* Angleterre, *ni à* Montpellier ; *il y travailla à son Ouvrage de l'*Entendement, *qu'il y acheva, & dont il me fit lire quelques Chapitres en Manuscrit.*

Il n'y avoit pas un an que Mr. LOCKE *étoit sorti d'*Angleterre, *lors qu'on l'accusa à la Cour d'avoir fait certains petits livres, contre le Gouvernement, que l'on disoit être venus de* Hollande ; *mais que l'on reconnut, dans la suite, avoir été faits par d'autres. Ce fut là toute la raison,*

comme

comme l'on dit, qui fit que le Roi envoya ordre à Mr. FELL, *qui étoit alors Evêque d'*Oxford *& Doyen de l'*Eglise de Christ, *d'ôter à Mr.* LOCKE *la place, qu'il avoit dans ce College. Cet Evêque, qui étoit un homme savant & vertueux, & qui avoit toûjours eu de la consideration & de l'amitié pour Mr.* LOCKE, *reçut cet ordre avec beaucoup de chagrin, comme on l'a sû depuis. Il envoya querir sur le champ Mr.* TYRRELL, *ami de Mr.* LOCKE, *pour en parler avec lui, & il fut si fort convaincu de l'innocence de Mr.* LOCKE, *qu'au lieu d'executer l'ordre, il lui écrivit le* 8. *de* Novembre *de venir repondre pour lui-même le* I. *de* Janvier *de l'année suivante. En même tems, il écrivit ce qu'il venoit de faire à* Mylord *Comte de* SUNDERLAND, *qui étoit alors Secretaire d'Etat, en ces termes, qui serviront à faire mieux connoître le caractere*

ractere de Mr. LOCKE : Mr. LOCKE étant un homme, *dit-il*, en qui le feu Comte de SHAFTESBURY avoit beaucoup de confiance, & étant soupçonné de n'être pas bien intentionné pour le Gouvernement, j'ai eu l'œuil sur lui pendant plusieurs années ; mais il a toûjours été si fort sur ses gardes, qu'après plusieurs recherches exactes, je puis assurer, avec confiance, qu'il n'y a personne dans le College, quelque familier qu'il soit avec lui, qui lui ait rien ouï dire contre le Gouvernement, ni même rien qui le concernât. Quoi qu'on l'ait souvent mis dans de discours publics & particuliers, à dessein, sur le chapitre du Comte de SHAFTESBURY, en parlant mal de lui, de son Parti & de ses desseins, on n'a jamais pû l'obliger de témoigner par son discours, ou par ses regards, qu'il s'y interessoit en aucune

ne maniere ; de ſorte que nous croyons qu'il n'y a pas un homme au monde, qui ſoit ſi maître de ſa langue & de ſes paſſions, que lui.

Cela eſt d'autant plus ſurprenant, que Mr. LOCKE *étoit naturellement un peu prompt, mais comme il voyoit qu'on lui dreſſoit des embûches, il s'étoit fait une loi inviolable de ſe taire. Il lui étoit facile de voir qu'en parlant devant ceux qui tâchoient de l'engager dans ces diſcours, il ne rendroit aucun ſervice à ſon Bienfacteur, & qu'il s'attireroit des affaires à lui-même.*

*Il ſemble que ce que l'Evêque d'*OXFORD *écrivoit, n'étoit que pour lui rendre ſervice ; mais une ſeconde Lettre du Roy étant venuë, il fut contraint d'ôter à Mr.* LOCKE *la place qu'il avoit dans le College de l'*Egliſe de Chriſt *à* Oxford.

Après la mort du Roi CHARLES II. *qui arriva le* 16. *de Fevrier* 1685.

1685. *Mr.* PENN, *que Mr.* LOCKE *avoit connu dans l'Université, & qui employa avec beaucoup de generosité le credit, qu'il avoit alors auprès du Roi* JAQUES, *entreprit d'en obtenir un pardon pour lui, & l'auroit en effet obtenu; si Mr.* LOCKE *n'avoit repondu, qu'il n'avoit que faire de pardon, puis qu'il n'avoit commis aucun crime.*

Au printems de l'année 1685. *le Duc de* MONMOUTH *étoit en* Hollande, *avec plusieurs* Anglois *mecontens du Gouvernement, & il se preparoit à l'entreprise qui lui reüssit si mal. Le Roi d'*Angleterre *en étant averti, fit demander aux Etats par Mr.* SKELTON, *son Envoyé à la* Haye, *le* 17. *de* May, *quatre-vint quatre personnes, entre les quelles étoit Mr.* LOCKE, *que l'on qualifioit ainsi :* ci-devant Secretaire de MYLORD SHAFTESBURY, *quoy qu'il n'ait jamais eu cet emploi, ni ce titre*

*titre dans la maiſon de ce Seigneur, où il étoit comme un ami. Il étoit le dernier de tous; & je me ſouviens d'avoir oüi dire alors, que ſon nom n'étoit point dans la liſte venuë d'*Angleterre; *mais que le Conſul* Anglois, *qui étoit alors ici, le fit ajoûter. Je croi au moins que l'on peut aſſurer que Mr.* LOCKE *n'avoit aucune liaiſon avec le Duc de* MONMOUTH, *qu'il n'eſtimoit pas aſſez, pour s'en promettre aucun bien. Il n'étoit d'ailleurs aucunement brouillon, & plutôt timide, que courageux.*

Il avoit été ſur la fin de l'année 1684. *à* Utrecht, *& il étoit revenu au printems à* Amſterdam, *à deſſein de retourner à* Utrecht; *où il retourna effectivement, parce qu'il ne craignoit pas qu'on pût l'accuſer de tremper dans l'entrepriſe du Duc de* MONMOUTH. *Il avoit eu auparavant quelque envie de loger chez Mr.* GUE-

NELON,

NELON, *qui s'étoit excusé de le recevoir dans sa maison, parce que ce n'est guere l'usage de cette ville, de loger des étrangers chez soi; quoi que d'ailleurs il le vît de très-bon œuil, & reçut très-agreablement ses visites. Mais dès que Mr.* GUENELON *vit qu'il étoit en danger, il comprit qu'il étoit tems de lui rendre service, comme il le fit avec beaucoup de generosité. Il en parla avec Mr.* VEEN, *& l'engagea à le recevoir chez lui. Il lui écrivit pour cela à* Utrecht, *& Mr. de* LIMBORCH *en fit de même, de la part de Mr.* VEEN. *Mr.* LOCKE *se rendit donc à* Amsterdam, *où il demeura caché chez Mr.* VEEN, *deux ou trois mois. Cependant Mr. de* LIMBORCH *prit soin de lui faire tenir les Lettres, qu'on lui écrivit, & garda même le Testament de Mr.* LOCKE *qui le chargea de l'envoyer à quelques-uns de ses parens, qu'il lui nomma, s'il venoit à*

mourir.

*mourir. On eut ſoin cependant de conſulter un des principaux Magiſtrats de cette ville, pour ſavoir s'il y pouvoit demeurer en ſûreté; & ce Magiſtrat repondit qu'on ne pouvoit pas le proteger, ſi le Roi d'*Angleterre *le faiſoit demander, mais qu'au moins on ne le livreroit pas, & qu'on ne manqueroit pas de faire avertir ſon hôte.*

Cela lui mit en quelque ſorte l'eſprit en repos, & il demeura chez Mr. VEEN, *juſqu'au mois de* Septembre, *ſans ſortir que la nuit, de peur d'être reconnu. Cependant quelcun lui perſuada d'aller plutôt à* Cleves, *où il alla; mais il en revint, vers le commencement de* Novembre, *& logea de nouveau chez Mr.* VEEN. *Ce fut chez lui qu'il compoſa la Lettre Latine* de la Tolerance, *qui fut enſuite imprimée à* * Tergou, *& qui eſt intitulée,* Epiſtola de Tolerantia,

* En 1689.

lerantia, ad Clarissimum Virum *T. A. R. P. T. O. L. A.* Scripta à *P. A. P. O. J. L. A. Les premieres Lettres signifient*, Theologiæ apud Remonstrantes Professorem, tyrannidis osorem, Limburgium, Amstelodamensem; *& les secondes*, pacis amico, persecutionis osore, Joanne Lockio, Anglo. *On traduisit ce petit Ouvrage en* Anglois, *& il fut imprimé deux fois à* Londres *en* 1690. *On en a donné un Extrait dans la* Bibliotheque Universelle, *Tom.* xv. *Art.* 14. *Mr.* Locke *lut aussi en ce tems-là quelques Traitez d'*Episcopius, *qu'il trouva excellens; car jusqu'à lors, il ne connoissoit les* Remontrans, *que par oüi dire, & par quelques conversations, qu'il avoit euës ici. Il fut surpris de les trouver dans des sentimens beaucoup plus aprochans des siens, qu'il n'avoit crû; & il fit dans la suite un excellent usage des lumieres, qu'il put tirer d'eux.*

A la fin de l'année, Mr. LOCKE *alla loger chez Mr.* GUENELON, *où il fut auſſi la ſuivante.*

En 1686. *il commença de nouveau à paroître, parce qu'on fut aſſez informé qu'il n'avoit aucune part dans l'entrepriſe du Duc de* MONMOUTH; *& il me donna alors* la Nouvelle Methode de dreſſer des Recueils, *qui eſt dans le* 2. *Tome de la* Bibliotheque Univerſelle. *Il me fit auſſi quelques Extraits, comme celui du livre de Mr.* BOYLE, *touchant les Remedes Specifiques, qui eſt dans le même Tome, & quelques autres dans la ſuite. Je lui envoyai à* Utrecht, *où il étoit allé en Automne, quelques exemplaires de ſa* Methode, *que j'avois fait tirer à part, & il me chargea d'en envoyer quelques-uns à Mr.* TOINARD, *à qui elle étoit adreſſée, quoi que ſon nom n'y ſoit pas.*

A la fin de l'année, Mr. LOCKE *revint à* Amſterdam, *& logea chez*

Mr.

Mr. Guenelon, *comme auparavant.*

En 1687. *il voulut que Mr. de* Limborch *& moi & quelques autres de nos amis fissions des Conferences, pour lesquelles on s'assembleroit tour à tour, une fois la semaine, tantôt chez les uns, & tantôt chez les autres, & où l'on proposeroit quelque question, sur laquelle châcun diroit son avis, dans l'Assemblée suivante. J'ai encore les Loix, qu'il souhaitoit qu'on observât, écrites de sa main en* Latin. *Mais nos Conferences furent interrompuës par son absence, parce qu'il alla à* Rotterdam, *où il logea chez Mr.* Furly. *Il revint encore à* Amsterdam, *mais pour peu de tems.*

Sur la fin de cette année il composa lui-même un Abregé en Anglois, *de son Livre* de l'Entendement Humain, *qui étoit encore en Manuscrit. Je le traduisis en* François *& le publiai dans le VIII. Tome de la* Bi-

bliotheque Univerſelle, *au mois de* Janvier *de l'an* 1688. *J'en fis tirer auſſi quelques exemplaires à part, où il joignit une petite dedicace à Mr. le Comte de* PEMBROKE. *Cet Abregé plut à une infinité de gens, & leur fit ſouhaiter de voir l'Ouvrage entier. Il y eut neanmoins des gens, à qui le nom de Mr.* LOCKE *n'étoit pas encore connu, qui ne voyant cet Abregé que dans la* Bibliotheque Univerſelle, *crurent que c'étoit là le projet d'un Ouvrage, qui n'étoit pas encore fait, & que j'attribuois à un* Anglois, *pour voir ce qu'on en diroit; mais ils furent bien-tôt deſabuſez.*

Enfin l'heureuſe revolution, qui arriva en Angleterre *ſur la fin de* 1688. *& au commencement de* 1689. *par le courage & la ſage conduite du Prince d'*ORANGE, *lui ouvrit le retour en ſon païs, & il y alla au mois de* Fevrier 1689. *ſur la même flotte, qui y conduiſit la Princeſſe d'*ORANGE. *Il tra-*

travailla à Londres *à obtenir d'être retabli dans ſon droit du College de* l'Egliſe de Chriſt, *à* Oxford; *non qu'il eût deſſein d'y retourner, mais ſeulement afin qu'il parût par là, qu'on lui avoit fait tort. On le lui auroit accordé, mais voyant que l'on ne pouvoit ſe reſoudre dans cette Societé à depoſſeder celui, qu'on avoit mis en ſa place, & qu'on le retiendroit, comme ſurnumeraire, il s'en deſiſta.*

Comme il étoit eſtimé & conſideré de pluſieurs Seigneurs, qui avoient du credit, après la revolution, il lui auroit été facile d'avoir un emploi conſiderable; mais il ſe contenta d'être l'un des Commiſſaires des Appels, *charge qui rend deux-cents Livres Sterling, par an, & qui l'accommodoit, parce qu'elle ne demande pas une grande aſſiduité. Elle eſt à la diſpoſition des Seigneurs de la Threſorerie, &* le LORD MORDANT, *qui étoit de*

leur nombre, & qui a été depuis Comte de MONMOUTH, *& enſuite de* PETERBOROUGH, *l'ayant demandée pour lui, les autres Seigneurs y conſentirent. Vers le même tems, on offrit à Mr.* LOCKE *un caractere public, & il fut à ſon choix d'aller chez l'*EMPEREUR, *ou chez l'Electeur de* BRANDEBOURG, *en qualité d'Envoyé, ou en un autre Cour, où il croiroit pouvoir reſider dans un air plus propre à ſa ſanté qui étoit foible; mais craignant que ſi l'air ne lui convenoit pas, où il ſeroit allé, le ſervice du Roy n'en ſouffrît, ou que ſa vie ne fût en danger, à moins qu'il ne revînt promptement, il refuſa un emploi de cette nature.*

Cependant il ne perdoit pas ſon tems, puis qu'un Theologien ayant attaqué ſa premiere Lettre de la Tolerance, *il y repondit en* 1690. *par une ſeconde Lettre, dont on a publié un Abregé dans le XIX. Tome de la* Biblio-

bliotheque Universelle, *Art.* 2. *Il n'y mit pas son nom, pour ne s'attirer pas des querelles personnelles; qui lui auroient pû nuire, sans servir à l'avancement de la Verité. Mais dès que sa maniere d'écrire fut connuë, on le reconnut assez. Ce fut aussi la même année, que son Ouvrage* de l'Entendement *parut* in folio, *pour la premiere fois,* en Anglois. *Il a été publié en cette même Langue trois fois depuis, en* 1694, *en* 1697, *& en* 1700. *Cette derniere année, on le publia en* François *à* Amsterdam, *chez* H. Schelte. *Mr.* COSTE, *qui demeuroit alors dans la même maison que l'Auteur, le traduisit avec beaucoup de soin, de fidelité & de netteté, sous ses yeux, & cette version est très-estimée. Elle a fait connoître ses sentimens deçà la mer, avec plus d'étenduë que l'Abregé, qui avoit paru en* 1688. *ne pouvoit le faire. Comme l'Auteur étoit present, il corrigea*

*divers endroits de l'Original, pour les rendre plus clairs & plus faciles à traduire, & revit la Version avec soin; ce qui fait qu'elle n'est guere inferieure à l'*Anglois, *& qu'elle est souvent plus claire. Cet Ouvrage a aussi été traduit en* Latin *en* 1701. *par Mr.* BURRIDG. *Il y en a encore un petit Abregé en* Anglois, *par Mr.* WYNNE. *La quatriéme* Edition Angloise *est la meilleure & la plus augmentée. Ceux qui les ont comparées, ont pû remarquer un effet de la sincerité, & de l'amour de la Verité, dont l'Auteur faisoit profession, dans le Chapitre XXI. du Livre second, où il traite du* Pouvoir, *ou de la* Faculté; *puis que, conformement à l'avis de ses Amis, il y a changé plusieurs choses dans l'idée qu'il avoit donnée de la maniere dont nous nous determinons à vouloir. Peu de Philosophes sont capables de se resoudre à corriger leurs pensées, & il n'y a rien qu'ils*

qu'ils ne fissent, plutôt que d'avouër qu'ils se sont trompez. Mr. LOCKE *aimoit trop la Verité, pour les imiter, & il avouë lui-même, dans sa Preface, qu'après un plus mûr examen, il avoit changé de sentiment.*

Il publia aussi la même année, son livre du Gouvernement Civil, *dont on a parlé dans le XIX. Tome de la* Bibliotheque Universelle, *Art.* 8. *Ce livre parut ensuite en* François *à* Amsterdam, *& a été rimprimé en* Anglois *en* 1694. *& en* 1698. *Nous en aurons bientôt une* Edition Angloise *beaucoup plus correcte que les precedentes, aussi bien qu'une meilleure* Version Françoise. *Mr.* LOCKE *n'y avoit pas mis son nom, parce que les principes, qu'il y établit, sont contraires à ceux que l'on soutenoit communément en* Angleterre, *avant la revolution, & qui alloient à établir le Pouvoir arbitraire, sans avoir égard à aucunes Loix. Il renverse*

entierement cette Politique Turque, *que bien des gens ſoutenoient, ſous des pretextes de Religion; pour flatter ceux qui aſpiroient à un pouvoir, qui eſt au deſſus de la nature humaine. Mr.* LOCKE *vécut à* Londres *plus de deux ans aprés la Revolution, dans l'eſtime generale de tous ceux qui le connoiſſoient. Il voyoit familierement des perſonnes du premier ordre; mais rien ne lui pouvoit donner plus de plaiſir, que les converſations, qu'il avoit reglement, toutes les ſemaines, avec Mr. le Comte de* PEMBROKE, *qui étoit alors Garde du Seau Privé, & qui a été depuis Preſident du Conſeil du Roy; poſte qu'il occupe encore, avec l'approbation generale, auſſi bien que celle de Sa Majeſté. Quand ſa poitrine commençoit à ſe reſſentir de l'air de* Londres, *il ſe retiroit à une maiſon de campagne de Mr. le Comte de* PETERBOROUGH, *près de cette ville, pour quelques jours, & il y étoit*

toû-

toûjours parfaitement bien venu. Mais il fut obligé ensuite de penser à quitter Londres, *au moins tout l'hiver, & à s'en éloigner davantage.*

Il avoit rendu quelques visites, en divers tems, à Mr. le Chevalier Masham, *qui demeure à* Oates, *lieu qui est à un peu plus de vingt miles de* Londres; *où il trouva l'air si bon, qu'il crut qu'il n'y en avoit point qui lui pût être meilleur. D'ailleurs l'agreable compagnie, qu'il y trouvoit dans la famille de Mr. le Chevalier* Masham, *& capable d'embellir le lieu le plus triste, contribua sans doute beaucoup à le determiner à prier ce Gentilhomme de le recevoir chez lui; pour y fixer sa demeure ordinaire, & y attendre la mort, en s'appliquant à ses études, autant que sa foible santé le lui pouvoit permettre. On l'y reçut, à telles conditions qu'il voulut, afin qu'il y eût une entiere liberté, & qu'il se regardât comme chez lui; &*

ce fut dans cette douce Societé qu'il paſſa le reſte de ſa vie, & d'où il ne ſortoit, que le moins qu'il pouvoit; parce que l'air de Londres *lui devenoit toûjours plus inſupportable. Il y alloit ſeulement en Eté, pour trois ou quatre mois, & s'il en revenoit incommodé, l'air de la campagne le retabliſſoit bientôt.*

En 1692. *il publia ſa troiſiéme Lettre* de la Tolerance, *pour repondre aux nouvelles objections, qu'on lui avoit faites, & il le fit avec tant de force & d'exactitude qu'il ne fut pas neceſſaire qu'il y revint depuis. Il eſt étrange que les hommes étant naturellement convaincus, qu'ils ſont ſujets à ſe tromper, qu'ils ne ſavent que très-peu de choſes avec clarté; & ne voulant pas d'ailleurs que ceux qui ſont dans d'autres ſentimens qu'eux, & qui ont les mêmes droits, les maltraitent à cauſe de la diverſité des opinions, lors qu'ils ſont les plus foibles; veuil-*

veuillent persecuter les autres, pour la même raison, dès qu'ils en ont le pouvoir; & cela sous pretexte de Religion, quoi que la Religion le defende expressément. Cela ne peut venir que de l'orgueil & d'un esprit de tyrannie, qui se cache sous je ne sai quel voile de pieté: à-peu-près comme l'envie de jouïr du Pouvoir arbitraire se couvre du pretexte du bien de l'Etat, quelque contraire qu'il lui soit.

Mais ce n'est pas ici le lieu de deplorer ces desordres de l'esprit humain. L'Angleterre *a cette obligation à Mr.* LOCKE, *qu'il y a desabusé bien du monde, qui, faute d'attention, approuvoit les maximes des persecuteurs, & qui les detestent à present. En ce tems-là, la monnoye d'*Angleterre, *comme l'on sait, se trouvoit dans un très-mauvais état, parce qu'elle avoit été si fort rognée sous les Regnes precedens, qui avoient negligé d'y apporter du remede, qu'elle étoit diminuée*

de plus du tiers de ſon veritable poids. Cela faiſoit que l'on croyoit avoir ce qu'on n'avoit point ; car quoi que la monnoye n'eût été hauſſée, par aucune autorité publique, elle valoit neanmoins dans le commerce un tiers de plus que ſon poids ne permettoit ; ce qui ruinoit le commerce, en diverſes manieres, que je ne dirai pas ici. Mr. LOCKE *avoit remarqué ce deſordre, dès qu'il étoit revenu en* Angleterre, *& en parloit ſouvènt ; pour engager la Nation à y mettre quelque remede. Il diſoit dès lors*, qu'il y avoit un mal en *Angleterre*, auquel perſonne ne prenoit garde, & qui cauſeroit plus de dommage à la Nation, que ceux deſquels on avoit le plus de peur ; & que ſi on ne remedioit au deſordre de la monnoye, on ſeroit ruiné par cela ſeul, quand même tout le reſte iroit bien. *Un jour qu'il paroiſſoit fort inquiet là-deſſus, & qu'on le railloit, comme s'il n'avoit été troublé,*

que

que d'une peur chimerique ; il repondit, que l'on en pouvoit rire, si l'on vouloit, mais que dans peu, si l'on n'y mettoit ordre, on manqueroit d'argent en *Angleterre*, pour acheter du pain. *C'est ce qui arriva en* 1695. *& qui obligea le Parlement à y mettre ordre, dès le commencement de l'année suivante. Pour exciter la* Nation Angloise *à y prendre garde, Mr.* LOCKE *publia en* 1692. *un petit Traité, intitulé:* Considerations de consequence sur la diminution de l'Interêt de l'argent, & l'augmentation du prix de la monnoie. *On y trouve quantité de remarques curieuses, touchant l'une & l'autre de ces choses & le commerce de l'*Angleterre. *Il reprit ensuite cette matiere en* 1695. *lors que l'accomplissement de sa prediction obligea le Parlement à y penser serieusement. Il parut par-là qu'il n'étoit pas moins capable de raisonner des affaires ordinaires de la vie,*

que

que des choſes les plus abſtraites ; & qu'il n'étoit nullement comme ces Philoſophes, qui conſument leur vie à la recherche de veritez purement ſpeculatives, & qui ne ſauroient donner aucun bon avis, dans les choſes qui regardent le bien de l'Etat.

En 1693. *il publia ſes* Penſées touchant l'éducation des Enfans, *& il s'en fit encore deux autres Editions en* 1694. *&* 1698. *qui ſont augmentées. Ce livre fut auſſi traduit en* Hollande, *en* François *& en* Flammand. *Quoi qu'il y ait beaucoup de choſes, qui regardent les fautes, que l'on fait communement en* Angleterre *dans l'éducation de la Jeuneſſe ; il y a quantité de remarques utiles, pour toute ſorte de Nations.*

En 1695. *Mr.* LOCKE *fut fait* Commis du Commerce & des Colonies. *Ceux qui ſont de cette Commiſſion, compoſent un Conſeil, qui prend ſoin de ce qui regarde le Commerce*

merce & les Colonies Angloiſes, *& ils ont châcun mille Livres Sterling par an. Il s'aquita de cet emploi, avec beaucoup de ſoin & d'approbation, juſqu'à l'an* 1700. *auquel il le quitta, parce qu'il ne pouvoit plus faire de ſejour à* Londres, *comme il avoit acoûtumé auparavant. Il ne dit à perſonne qu'il avoit deſſein de renoncer à cet emploi, avant que de remettre ſa Commiſſion entre les mains du Roi; qui la reçut avec beaucoup de peine, & qui lui dit que quelque peu d'aſſiduité qu'il y apportât, ſon ſervice lui étoit agreable, & qu'il ne ſouhaitoit pas qu'il demeurât, dans la ville, un ſeul jour au prejudice de ſa ſanté. Mais il repondit au Roi, qu'il ne pouvoit pas retenir une charge, à laquelle un gage conſiderable étoit attaché, ſans en faire les fonctions, & qu'il le prioit très-humblement de l'en decharger. Bien des gens n'auroient pas été ſi ſcrupuleux que lui, & auroient profité*

fite

fité de la permiſſion, que le Roi lui accordoit; ou au moins auroient tâché de reſigner avantageuſement un emploi, comme celui-là.

*Dans le fonds, il meritoit de joüir de la penſion, qui y étoit attachée, même ſans en faire aucune fonction; quand ce ne ſeroit que parce qu'il fut l'un de ceux, qui travaillerent le plus à faire comprendre au Parlement, qu'il n'y avoit point de moyen de ſauver le Commerce de l'*Angleterre*, qu'en faiſant refondre la monoie, ſans en hauſſer le prix, aux depends du Public. Pour cela, il compoſa un petit livre qui renfermoit de* nouvelles conſiderations touchant l'augmentation du prix de la monoie, *qu'il publia en* 1695. *Ce Traité & quelques autres furent rimprimez l'année ſuivante ſous le titre de* Papiers touchant la Monoie, l'Interêt, & le Commerce. *Le Parlement, ayant ſuivi ſes ſentimens, fit, au milieu d'une*

*d'une terrible guerre, une reformation dans la monoie; que bien des Etats auroient de la peine à entreprendre, dans la paix. L'on ſait qu'il y a des Roiaumes, où l'on hauſſe & baiſſe la monoie, ſeulement pour attirer l'argent des Particuliers dans le treſor du Prince; ſans ſe mettre en peine de la perte que l'Etat y fait, ce qui eſt bien éloigné des maximes de l'*Angleterre.

La même année 1695. *Mr.* LOCKE *publia ſon livre, intitulé en* Anglois, The Reaſonableneſs of Chriſtianity, *où il fait voir qu'il n'y a rien de plus raiſonnable, que la* Religion Chretienne, *telle qu'elle ſe trouve dans l'Ecriture Sainte. On a parlé du deſſein de ce livre, dans la* Bibliotheque Choiſie, *Tom. II. Art.* 8. *Il fut bientôt après traduit en* François *&* *en* Flammand, *& attaqué en* Angleterre *par un Theologien fort aigre & fort emporté, mais à qui l'Auteur*

repon-

repondit & repliqua encore l'an 1696. *d'une maniere ſi forte, quoi que ſans ſe fâcher, que l'on avoit ſujet d'attendre de ſon Adverſaire une reparation publique ; ſi cette eſpece de gens avoit quelque ſorte de honte & d'équité. Mr.* BOLD, *Miniſtre de* Steeple, *dans la Province de* Dorſet, *defendit auſſi très-bien Mr.* LOCKE, *ſans le connoître, en deux petits diſcours, qui parurent en* 1697. *auſſi bien que ſa ſeconde Reponſe, dont on a parlé dans la* Bibliotheque Choiſie, *Tom. II. Art.* 8.

Avant cela, il avoit paru à Londres *un livre, intitulé* le Chriſtianiſme non myſterieux, *où l'Auteur pretendoit montrer qu'il n'y a rien dans la* Religion Chretienne, *non ſeulement* qui ſoit contraire à la Raiſon, mais même qui ſoit au deſſus d'elle. *Cet Auteur, en voulant montrer ce que c'eſt que la Raiſon, s'étoit ſervi de quelques raiſonnemens ſemblables à quel-*

quelques-uns de ceux de Mr. LOCKE, *dans ſon Traité* de l'Entendement Humain. *Il étoit auſſi arrivé que quelques* Unitaires Anglois *avoient publié divers petits livres, depuis quelque tems ; où ils avoient beaucoup parlé de la Raiſon, & de ce qui lui eſt oppoſé, & ſoûtenu qu'il n'y a rien de tel dans le* Chriſtianiſme. *Mr.* LOCKE *avoit auſſi enſeigné avec raiſon, qu'il n'y a rien dans la Revelation, qui ſoit contraire à aucune notion aſſurée de la Raiſon. Tout cela joint enſemble engagea feu Mr.* STILLINGFLEET, *Evêque de* Worceſter, *à mêler Mr.* LOCKE *avec ces gens-là, dans une defence qu'il fit contre eux de la doctrine de la Trinité, & qu'il publia en* 1697. *Il attaqua, dans ce livre *, quelques penſées de Mr.* LOCKE *touchant la connoiſſance des ſubſtances, & quelques autres choſes ; dans la crainte mal fondée que*

* Chap. X.

que ces pensées n'allassent à favoriser des heresies. Mr. LOCKE *lui repondit, & Mr.* STILLINGFLEET *repliqua, la même année. Cette replique fut refutée, par une seconde Lettre de Mr.* LOCKE; *ce qui lui en attira aussi une seconde de ce savant Evêque, en* 1698. *à laquelle Mr.* LOCKE *opposa une troisiéme reponse en* 1699. *où il traita plus au long de la certitude, qu'on peut avoir, par la Raison ou par les Idées, de la certitude de la Foy, de la Resurrection du même corps, & de l'immaterialité de l'Ame, & montra que ses principes s'accordent très-bien avec la Foi, & ne tendent nullement au* Scepticisme, *comme Mr.* STILLINGFLEET *le disoit. Cet Evêque mourut quelque tems après, & la dispute finit ainsi.*

On remarqua deux choses, dans cette dispute, dont l'une regarde le sujet, & l'autre la maniere, dont il est

eſt traité. On admira la ſolidité de la doctrine de Mr. LOCKE, *ſa netteté, & ſon exactitude, non ſeulement à expliquer ſes penſées, mais encore à developper celles de ſon Adverſaire; & l'on fut ſurpris qu'un homme, auſſi ſavant, que Mr.* STILLINGFLEET, *ſe fût engagé dans une diſpute, où il avoit tort à tous égards; puis qu'il n'entendoit ni les penſées de ſon Adverſaire, ni la choſe même, & qu'il n'étoit nullement en état de ſe ſoutenir contre lui. Cet illuſtre Prelat avoit conſumé ſa vie principalement à étudier les Antiquitez Eccleſiaſtiques, & à lire une infinité de Livres; mais il n'avoit que très-peu de connoiſſance de la Philoſophie, & n'étoit pas accoutumé à penſer, ni à écrire fort exactement; & c'étoit là le fort de Mr.* LOCKE. *Cependant cet excellent Philoſophe, quelque avantage qu'il eût dans cette diſpute, & quelque ſujet qu'il eût de ſe plaindre de Mr.* STIL-

STILLINGFLEET, *qui l'avoit attaqué injustement, & sans connoissance de cause, n'a jamais abusé, de sa superiorité, & a toûjours relevé les fautes de son Adversaire, avec douceur & avec respect. Il est vrai qu'il fait voir qu'il n'entendoit point la matiere, & qu'il s'exprimoit avec très-peu d'exactitude; mais il le montre plutôt en produisant ses paroles, qu'en le lui reprochant; & il garde si bien le caractere ironique, qui regne dans ses reponses, qu'il n'y a que ceux, qui entendent le sujet dont il s'agit, qui sentent ses railleries. J'avouë que je n'ai jamais lu une dispute menagée avec tant de sang froid, tant d'art & tant de finesse, d'un côté; & de l'autre d'une maniere si injuste, si embrouillée, & si peu propre à faire honneur à l'Auteur.*

J'ai aussi été surpris de la censure, que Mr. STILLINGFLEET *fait de Mr.* DE COURCELLES, *dans le*

le Chap. VI. de ſa defenſe, & comment il a crû le pouvoir refuter ſi facilement. Il faut neanmoins avouër de bonne foi qu'il reprend, avec raiſon, Mr. DE COURCELLES *de ce qu'en citant un endroit de S.* HILAIRE, *tiré de ſon livre * des Synodes, il a crû qu'il s'adreſſoit aux Evêques des* Gaules *& de la* Germanie, *au lieu qu'il parle aux* Orientaux. *Mais il faut auſſi reconnoître que dans le fonds celui qu'il cenſure a expoſé très-fidelement, dans ſa Diſſertation, des mots de* Trinité, *&c. le ſentiment de S.* HILAIRE. *Mr.* STILLINGFLEET *n'avoit pas lû fort attentivement ce livre de S.* HILAIRE, *ou il ne s'en ſouvenoit pas aſſez diſtinctement; car il n'y a guere de livre, par lequel on puiſſe prouver plus clairement que les* Orthodoxes *de ce tems-là croyoient un ſeul Dieu* en eſpece, *& trois* en nombre. *S.* HILAIRE *un peu avant † l'endroit,*

* Num. 81. Ed. Benedict.
† Num. 76. Ejuſd. Ed.

droit, qui a donné lieu à Mr. STILLINGFLEET *d'accuſer Mr.* DE COURCELLES *d'une* groſſiere mepriſe, *explique comment on peut dire que le Pere & le Fils ont* une eſſence ſemblable, *comme le diſoient les* Demi-Ariens, *& renferme en ces mots ce qu'il en penſe:* Caret igitur, fratres, ſimilitudo naturæ contumeliæ ſuſpicione; nec poteſt videri Filius idcircò in proprietate paternæ naturæ non eſſe, quia ſimilis eſt, cùm ſimilitudo nulla ſit, niſi ex æqualitate naturæ; æqualitas autem naturæ non poteſt eſſe, niſi una ſit; una verò non * perſonæ unitate, ſed GENERIS. *Il faut être bien peu attentif, pour ne pas comprendre que ſuppoſé l'unité numerique de la nature divine, on ne peut pas dire que la nature du Fils eſt* ſemblable, *ou eſt* égale *à celle du*

* Par *perſonæ* il faut entendre une ſubſtance & non un mode, que l'on nomme *perſonalité.*

du Pere; mais qu'on peut parler ainsi, si l'on croit qu'ils sont un en espece *ou* en genre, *comme parle S.* HILAIRE. *Voiez encore le* 15. *Article, dans l'Edition des* Benedictins. *On pourroit montrer la même chose très-évidemment, par ses livres de la Trinité. Si Mr.* STILLINGFLEET *eût examiné le seul S.* HILAIRE, *avec soin & sans prejugé, il seroit tombé d'accord que Mr.* DE COURCELLES *avoit raison; & il ne l'auroit pas querellé, sur un petit incident, puis que dans le fonds il ne disoit rien que de veritable touchant la doctrine des Peres. Je n'en dirai pas davantage là-dessus, & j'espere qu'on ne trouvera pas mauvais que j'aye fait cette petite remarque, pour defendre en même tems & la Verité & l'honneur de feu Mr.* DE COURCELLES, *qui étoit frere de ma Grand' Mere, contre un aussi savant homme, que feu Mr.* STILLINGFLEET; *dont j'estime*

d'ailleurs les Ouvrages, autant qu'ils le meritent.

Pour revenir à Mr. Locke, *il est surprenant qu'il pût tant travailler, dans un âge aussi avancé, & dans une santé aussi foible, que l'étoit la sienne, à cause de son incommodité de poitrine. Il commença principalement à en sentir toute la grandeur en* 1697. *où il fut obligé d'aller à* Londres, *dans un tems froid, parce que le Roi souhaitoit de lui parler. Il en fut si incommodé qu'il ne put point se coucher, pendant trois jours qu'il fut à* Londres, *& je me souviens qu'il m'écrivit alors, qu'il avoit été reduit à une veritable* Orthopnée. *Il s'en retourna à* Oates *si abatu, que depuis il n'a jamais été si bien qu'auparavant. Mr.* Locke *dit que le Roi (qui étoit lui-même asthmatique, & qui avoit apris l'habileté de Mr.* Locke *en Medecine) avoit souhaité de s'entretenir de son incommodité*

avec lui ; & je me ſouviens d'avoir oüi dire peu de tems après, qu'il avoit donné quelques avis au Roi, ſur cette incommodité ; comme de s'abſtenir de vin, & de viandes chargeantes. Le Roi ne changea neanmoins pas la maniere de vivre, à laquelle il étoit accoutumé ; quoi qu'il temoignât à quelques-uns de ceux, qui approchoient de lui, qu'il eſtimoit beaucoup Mr. LOCKE.

Quelques années avant ſa mort, il s'appliqua entierement à l'étude de l'Ecriture Sainte, & il y trouva tant de ſatisfaction, qu'il temoignoit être fâché de ne s'y être pas appliqué plutôt. Le Public a vu des fruits de cette étude, dans ſon livre du Chriſtianiſme Raiſonnable, *dont on a dejà parlé, & qui eſt un des plus excellens Ouvrages, qui ait été fait depuis long tems, ſur cette matiere, & dans cette vuë. On vient auſſi de publier une* Paraphraſe *ſur l'Epître aux* GALA-

TES, *qui sera bientôt suivie de celles qu'il a faites, sur les Epîtres aux* ROMAINS, aux CORINTHIENS *& aux* EPHESIENS *.

Plus d'une année, avant qu'il mourût, il tomba dans une si grande foiblesse, qu'il ne pouvoit s'appliquer fortement à rien, & qu'il ne pouvoit même écrire une Lettre à un de ses amis, qu'avec peine. Auparavant il avoit toûjours écrit de sa main tout ce qu'il avoit eu à écrire ; & comme il ne s'étoit pas accoutumé à dicter, il ne pouvoit pas se servir d'un Copiste, pour se soulager. Quoique son corps s'affoiblît, son humeur ne changea point, & si sa poitrine lui avoit permis de parler, il auroit toûjours été le même, dans la conversation. Peu de semaines avant sa mort, il previt qu'il ne vivroit pas long tems, mais il

* Elles ont toutes été imprimées à *Londres* en 1. Vol. *in* 4. chez A. & J. CHURCHILL en 1707. & l'on en trouve l'Extrait dans le XIII. Tom. de la *Bibliotheque Choisie*.

il ne laissa pas d'être aussi gai qu'auparavant, & quand on en temoignoit de la surprise, il avoit accoutumé de dire : Vivons, pendant que nous vivons.

L'étude de l'Ecriture Sainte avoit produit en lui une pieté très-vive & très-sincere ; quoique très-éloignée de toute affectation. Comme il demeura long tems, sans pouvoir aller à l'Eglise, il trouva à-propos, quelques mois avant sa mort, de communier dans la maison, comme l'on fait en Angleterre ; *& deux de ses amis communierent, avec lui. Quand le Ministre eut achevé d'officier, il lui dit :* qu'il étoit dans les sentimens d'une parfaite charité, envers tous les hommes & d'une union sincere avec l'Eglise de JESUS-CHRIST, de quelque nom qu'on la distinguât. *Il étoit trop éclairé, pour prendre la Communion pour un symbole de schisme, & de division ; comme le font*

bien des personnes mal instruites, qui, en communiant dans leur Eglise, condamnent toutes les autres Societez Chretiennes. *Il étoit entierement penetré d'admiration pour la sagesse de Dieu, dans la maniere dont il a voulu sauver les hommes, & quand il s'entretenoit là-dessus, il ne pouvoit s'empêcher de s'écrier :* ô profondeur des richesses de la sagesse & de la connoissance de Dieu ! *Il étoit persuadé qu'on s'en convaincroit, en lisant l'Ecriture, sans prejugé, & c'est à quoi il exhortoit très-souvent ceux à qui il parloit, sur la fin de sa vie. L'application qu'il avoit apportée à cette étude, lui avoit donné une idée de la* Religion Chretienne *plus noble & plus étenduë, que celle qu'il en avoit euë auparavant ; & s'il avoit eu assez de force, pour commencer de nouveaux Ouvrages, il y a bien de l'apparence qu'il en auroit composé quelques-uns, pour faire passer dans l'esprit des autres*

tres

tres cette grande & sublime idée, dans toute son étenduë.

Quelques semaines avant sa mort, comme il ne pouvoit plus marcher, on l'avoit porté dans une chaise à bras par la maison; mais MADAME MASHAM *l'étant allé voir le* 27. *d'*Octobre 1704. *(stile ancien) au lieu de le trouver dans son Etude, où il avoit accoûtumé d'être, elle le trouva au lit. Comme elle en temoigna quelque surprise, il lui dit qu'il avoit resolu de demeurer au lit, parce qu'il s'étoit trop fatigué, en se levant le jour precedent, qu'il ne pouvoit pas souffrir cette fatigue, & qu'il ne savoit pas s'il pourroit jamais se relever. Il ne put point dîner ce jour-là, & l'après-diné ceux qui lui tenoient compagnie étant allez en sa chambre, on lui proposa de lui lire quelque chose, pour occuper son esprit, mais il le refusa. Neanmoins quelcun ayant ap-*

porté quelques papiers dans sa chambre, il voulut savoir ce que c'étoit, & on les lui lut ; après quoi, il dit que ce qu'il avoit à faire ici, s'en alloit fait, & qu'il en remercioit Dieu. *Là-dessus, on s'approcha de son lit, & il ajouta qu'il souhaitoit* qu'on se ressouvint de lui, dans la Priere du soir. *On lui dit que, s'il le vouloit, toute la famille viendroit prier Dieu, dans sa chambre, & il y consentit. On lui demanda s'il croyoit être prêt de mourir ; & il repondit* que cela arriveroit peut-être cette nuit-là, mais que cela ne pouvoit pas tarder trois, ou quatre jours. *Il eut alors une sueur froide, mais il en revint bientôt après. On lui offrit un peu de* Mom (*c'est une biere forte, qui se fait à* Brunswik) *qu'il avoit pris avec plaisir une semaine auparavant. Il croyoit que c'étoit le moins nuisible des breuvages forts, comme je le lui ai ouï*

ouï dire moi-même. Il en prit quelques cueillerées, & but à la ſanté de la compagnie, en diſant: Je vous ſouhaite à tous du bonheur, quand je m'en ſerai allé. *Les perſonnes, qui étoient dans la chambre, étant ſorties, excepté* MADAME MASHAM, *qui demeura aſſiſe auprès de ſon lit, il l'exhorta à* regarder ce monde ſeulement comme un état de preparation pour un meilleur. *Il ajoûta,* qu'il avoit vêcu aſſez long-tems, & qu'il remercioit Dieu d'avoir paſſé heureuſement ſa vie; mais que cette vie ne lui paroiſſoit qu'une pure vanité. *Après ſoupé, la famille monta dans ſa chambre, pour y prier Dieu, & entre onze heures & minuit, il parut un peu mieux.* MADAME MASHAM *ayant voulu veiller, auprès de lui, il ne le voulut pas permettre, & dit que peut-être il dormiroit; mais que s'il lui arrivoit quel-*

que changement, il la feroit appeller. Il ne dormit point, mais il reſolut d'eſſayer de ſe lever le lendemain, comme il le fit. On le porta dans ſon Etude, & on le plaça ſur une chaiſe plus commode, où il dormit aſſez long-tems, à pluſieurs repriſes. Paroiſſant un peu remis, il voulut qu'on l'habillât comme il avoit accoûtumé de l'être, & demanda de la petite biere, qu'il goûtoit très-rarement, après quoi il pria MADAME MASHAM, *qui liſoit tout bas dans les Pſeaumes, pendant qu'on l'habilloit, de lire haut. Elle le fit, & il parut fort attentif, juſqu'à ce que les approches de la mort l'en empêcherent. Il pria alors cette Dame de ne plus lire, & peu de minutes après, il expira, le* 28. d'Octobre, (*vieux ſtile*) 1704. *vers les trois heures après midi, dans ſa ſoixante & treiziéme année.*

C'eſt ainſi que mourut l'un des plus excellens Philoſophes de nos jours, qui

après

aprés avoir penetré presque toutes les parties de la Philosophie, & en avoir developpé les mysteres les plus cachez, avec une finesse & une exactitude peu commune, tourna heureusement son esprit du côté de la Religion Chrétienne; *qu'il examina dans sa source, avec la même liberté qu'il avoit fait les autres Sciences, & qu'il trouva si raisonnable & si belle, qu'il lui consacra le reste de sa vie, & tâcha d'inspirer aux autres la haute estime qu'il en avoit conçuë. Il ne se mêla à cela aucune melancolie, ni aucune superstition; comme il est arrivé quelquefois à des gens, qui ne se sont jettez dans la devotion, que par chagrin. La même lumiere, qui l'avoit conduit dans ses études philosophiques, le conduisit dans celle du Nouveau Testament, & alluma dans son cœur une pieté toute raisonnable & digne de celui qui ne nous a donné la Raison, que pour pro-*

ſiter de la Revelation ; & dont la volonté revelée ſuppoſe que nous nous ſervions de tout le Bon Sens, qu'il nous a donné, pour la reconnoître, pour l'admirer & pour la ſuivre.

Il n'eſt pas beſoin que je faſſe ici l'éloge de l'eſprit de Mr. LOCKE *& que je parle de ſon étenduë, de ſa penetration, & de ſa juſteſſe ; ſes Oeuvres, que l'on peut lire en pluſieurs Langues, en ſont une preuve & un monument éternel. J'ajoûterai ſeulement ici le portrait, que j'en ai reçu d'une perſonne illuſtre, à qui il étoit parfaitement connu.*

„ *C'étoit*, dit elle, *(& je puis confirmer ſon temoignage en grande* „ *partie, par ce que j'ai vû moi même* „ *ici) un profond Philoſophe, & un* „ *homme propre pour les plus gran-* „ *des affaires. Il avoit beaucoup de* „ *connoiſſance des Belles Lettres, &* „ *des manieres pleines de politeſſe &* „ *tout-*

„ *tout-à-fait engageantes. Il ſavoit*
„ *quelque choſe de preſque tout ce*
„ *qui peut être utile au genre humain,*
„ *& poſſedoit à fonds ce qu'il avoit*
„ *étudié ; mais il étoit au deſſus de*
„ *toutes ces connoiſſances, en ce qu'il*
„ *ne paroiſſoit pas avoir meilleure opi-*
„ *nion de lui-même, à cauſe de tant*
„ *de lumieres. Perſonne ne prenoit*
„ *moins l'air de Maître, ni n'étoit*
„ *moins dogmatique, que lui, & il*
„ *ne s'offenſoit nullement qu'on n'en-*
„ *trât pas dans ſes opinions. Il y a*
„ *neanmoins une eſpece de chicaneurs,*
„ *qui, après avoir été refutez plu-*
„ *ſieurs fois, reviennent toûjours à la*
„ *charge & ne font que dire la même*
„ *choſe. Il ne pouvoit ſouffrir ces gens-*
„ *là, & il en parloit quelquefois, avec*
„ *un peu de chaleur ; mais il étoit le*
„ *premier à reconnoître ſes legers em-*
„ *portemens.*

„ *Dans les moindres choſes de la*

„ *vie, auſſi bien que dans les opinions*
„ *ſpeculatives, il étoit prêt de ſe rendre*
„ *à la Raiſon; qui que ce fût, qui l'a-*
„ *vertît. Il étoit le fidele ſerviteur,*
„ *ou, ſi l'on veut, l'eſclave de la Ve-*
„ *rité, qu'il n'abandonnoit jamais,*
„ *pour quoi que ce fût, & qu'il aimoit*
„ *pour elle-même.*

„ *Il s'accommodoit à la portée des*
„ *plus mediocres eſprits, & en diſpu-*
„ *tant avec eux, il ne diminuoit point*
„ *la force de leurs raiſons, contre lui*
„ *même, quoi qu'elles n'euſſent pas été*
„ *aſſez bien exprimées, par ceux qui*
„ *les avoient employées. Il conver-*
„ *ſoit avec plaiſir, avec toutes ſortes*
„ *de perſonnes, & tâchoit de profiter*
„ *de leurs lumieres, ce qui venoit non*
„ *ſeulement de la bonne maniere, dont*
„ *il avoit été élevé, mais de l'opinion,*
„ *où il étoit qu'il n'y a perſonne, dont*
„ *on ne puiſſe apprendre quelque choſe*
„ *de bon. Auſſi avoit-il appris tant*
„ *de*

„ *de choses, concernant les Arts &*
„ *le Negoce, par-là, qu'il sembloit*
„ *en avoir fait une étude particuliere;*
„ *& que ceux qui en faisoient profes-*
„ *sion, profitoient souvent de ses lu-*
„ *mieres, & le consultoient avec plai-*
„ *sir.*

„ *S'il y avoit quelque chose à quoi*
„ *il ne pouvoit pas s'accommoder,*
„ *c'étoient les mauvaises manieres,*
„ *qui lui donnoient du degoût; lors*
„ *qu'il voyoit qu'elles venoient, non*
„ *d'avoir peu vû le monde, mais*
„ *d'Orgueil, de Fierté, de mau-*
„ *vais Naturel, de Stupidité bru-*
„ *tale & d'autres semblables vices.*
„ *Autrement, il étoit très-éloigné de*
„ *mepriser qui que ce soit, parce qu'il*
„ *avoit un exterieur desagreable. Il*
„ *regardoit la civilité, non seulement*
„ *comme quelque chose d'agreable &*
„ *de propre à gagner les cœurs, mais*
„ *comme un devoir du* Christianisme,

„ *que l'on devoit presser davantage,*
„ *que l'on ne faisoit communement. Il*
„ *recommendoit à cette occasion un*
„ *Traité de* Mrs. de Port-royal,
„ sur les moyens de conserver la
„ paix avec les hommes, *& il ap-*
„ *prouvoit beaucoup les sermons qu'il*
„ *avoit ouï faire à Mr.* Wichkot,
„ *Docteur en Theologie, sur ce sujet,*
„ *& qui ont été imprimez depuis.*

„ *Sa conversation étoit fort agrea-*
„ *ble à toutes sortes de personnes, &*
„ *même aux Dames; & personne*
„ *n'étoit mieux reçu que lui, parmi*
„ *les gens de la plus haute Qualité.*
„ *Aussi n'étoit-il nullement melancoli-*
„ *que, & comme la conversation des*
„ *personnes bien faites est ordinaire-*
„ *ment plus aisée, plus degagée &*
„ *moins embarrassée de formalitez,*
„ *si Mr.* Locke *n'avoit pas natu-*
„ *rellement ces talents, il les avoit*
„ *aquis, par le commerce du monde;*

„ &

„ *& cela le rendoit d'autant plus*
„ *agreable, que ceux qui ne le con-*
„ *noissoient pas, ne s'attendoient point*
„ *de trouver ces manieres dans un*
„ *homme, aussi attaché à l'étude*
„ *qu'il l'étoit. Ceux qui recherchoient*
„ *le commerce de Mr.* LOCKE, *pour*
„ *apprendre de lui ce qu'on pouvoit*
„ *apprendre d'un homme de son sa-*
„ *voir, & qui en approchoient avec*
„ *respect, étoient surpris de trouver*
„ *en lui, non seulement les manieres*
„ *d'un homme bien-né, mais encore*
„ *toute la politesse, que l'on pouvoit*
„ *demander.*

„ *Il parloit souvent contre la rail-*
„ *lerie, qui est ce qu'il y a de plus de-*
„ *licat dans la conversation, & qui*
„ *est dangereuse, si elle n'est pas bien*
„ *menagée. Il ne laissoit pas de rail-*
„ *ler, mieux que personne: mais il*
„ *ne disoit rien de choquant, ou qui*
„ *pût porter aucun prejudice. Il sa-*
„ *voit*

„ *voit adoucir tout ce qu'il disoit, &*
„ *le tourner agreablement. S'il rail-*
„ *loit ses Amis, c'étoit sur quelque*
„ *faute peu considerable, ou sur quel-*
„ *que chose, qu'il leur étoit même*
„ *avantageux, que l'on sût. Comme*
„ *il étoit extraordinairement civil,*
„ *même lors qu'il commençoit à rail-*
„ *ler, on étoit comme assuré qu'il di-*
„ *roit en suite quelque chose d'obli-*
„ *geant. Il ne railloit jamais un mal-*
„ *heur, ou un defaut naturel.*

„ *Il étoit fort charitable envers les*
„ *pauvres, pourvû que ce ne fussent*
„ *pas des faineans, ou des libertins,*
„ *qui ne frequentoient aucune Eglise,*
„ *ou qui alloient au cabaret le Di-*
„ *manche. Il avoit sur tout pitié de*
„ *ceux qui, après avoir travaillé au-*
„ *tant qu'ils avoient pû, pendant*
„ *leur jeunesse, tomboient dans la*
„ *pauvreté, sur leurs vieux jours.*
„ *Il disoit que ce n'étoit pas assez,*
„ *que*

„ *que de les empêcher de mourir de*
„ *faim ; mais qu'on devoit les faire*
„ *vivre, avec quelque douceur. Aussi*
„ *cherchoit-il les occasions de faire du*
„ *bien à ceux qui le meritoient, &*
„ *souvent, en se promenant, il visi-*
„ *toit les pauvres du voisinage, &*
„ *leur donnoit de quoi soulager leurs*
„ *necessitez, ou acheter les remedes*
„ *qu'il leur prescrivoit ; s'ils étoient*
„ *malades, & s'ils n'avoient point de*
„ *Medecin.*

„ *Il ne vouloit pas qu'on perdît quoi*
„ *que ce fût de ce qui pouvoit être*
„ *utile à quelcun, ou que l'on fît au-*
„ *cun degât dont personne ne profi-*
„ *toit. C'étoit, selon lui, perdre le*
„ *bien, dont Dieu ne nous a fait que*
„ *les Economes. Aussi étoit-il un hom-*
„ *me d'ordre & qui tenoit des comp-*
„ *tes exacts de tout.*

„ *S'il avoit quelque passion, à la-*
„ *quelle il fût sujet, c'étoit à la co-*

„ *lere ;*

„ *lere; mais il s'en étoit rendu le maître*
„ *par la Raiſon, & elle ne lui faiſoit*
„ *que très-rarement aucun tort, non*
„ *plus qu'aux autres. Il en faiſoit*
„ *voir parfaitement bien le ridicule. Il*
„ *diſoit qu'elle ne ſervoit rien du tout,*
„ *ni à l'éducation des enfans, ni à te-*
„ *nir les ſerviteurs dans l'ordre, &*
„ *qu'elle faiſoit même perdre l'autori-*
„ *té, que l'on avoit ſur eux. Il étoit*
„ *bon envers ſes ſerviteurs, & ſe*
„ *donnoit même la peine de les inſtrui-*
„ *re avec douceur de la maniere, dont*
„ *ils devoient le ſervir.*

„ *Non ſeulement il gardoit exacte-*
„ *ment un ſecret, qu'on lui avoit*
„ *confié; mais il ne rediſoit jamais ce*
„ *qui pouvoit nuire, quoi qu'on ne lui*
„ *eût pas recommendé de n'en rien di-*
„ *re, ni n'avoit aucune ſorte d'indiſ-*
„ *cretion, ni d'inadvertence qui pût*
„ *faire tort à ſes Amis. Il étoit exact*
„ *à tenir ſa parole, & ce qu'il pro-*
„ *met-*

„ *mettoit étoit ſacré. Il étoit ſcrupu-* „ *leux à recommander les gens, qu'il* „ *ne connoiſſoit pas, & il ne pouvoit* „ *ſe reſoudre à loüer ceux qu'il ne* „ *croyoit pas louables. Si on lui diſoit* „ *que ſes recommendations n'avoient* „ *pas fait l'effet, que l'on en atten-* „ *doit, il diſoit* que cela venoit de „ ce qu'il n'avoit jamais trompé „ perſonne, en diſant plus qu'il ne „ ſavoit; que ce dont il repondoit, „ devoit ſe trouver tel qu'il le di- „ ſoit, & que s'il en uſoit autre- „ ment, ſes recommendations ne ſe- „ roient deſormais d'aucun poids.

„ *Son plus grand divertiſſement* „ *étoit de parler avec des gens raiſon-* „ *nables, & il recherchoit leur con-* „ *verſation. Il avoit toutes les qua-* „ *litez, qui pouvoient entretenir une* „ *agreable amitié. Il ne joüoit que* „ *par complaiſance, quoi que s'étant* „ *ſouvent trouvé parmi des gens qui*

„ *le*

„ *le faisoient, il ne jouoit pas mal,* „ *quand il s'y mettoit. Autrement il* „ *ne le proposoit jamais, & il disoit* „ que ce n'etoit qu'un amusement, „ pour ceux qui n'ont point de „ conversation.

„ *Dans ses habits, il étoit propre,* „ *sans affectation, ni singularité.*

„ *Il étoit naturellement fort actif* „ *& il s'occupoit, autant que sa santé* „ *pouvoit le permettre. Quelquefois* „ *il prenoit plaisir à travailler dans* „ *un jardin, ce qu'il entendoit par-* „ *faitement bien. Il aimoit à se pro-* „ *mener, mais son incommodité de* „ *poitrine ne lui permettant pas de* „ *marcher beaucoup, il se promenoit* „ *à cheval, l'après-dinée, & quand* „ *il ne put plus supporter le cheval,* „ *dans une chaise roulante; & il* „ *vouloit toûjours avoir compagnie,* „ *quand ce n'auroit été que d'un* „ *enfant; car il se plaisoit à s'en-*

„ *trete-*

„ *tretenir avec les enfans bien éle-*
„ *vez.*

„ *La foiblesse de sa santé ne cau-*
„ *soit de l'incommodité qu'à lui-mê-*
„ *me, & l'on ne voyoit rien en lui,*
„ *qui fit de la peine, sinon de le voir*
„ *souffrir. Sa maniere de se nourrir*
„ *étoit la même, que celle des autres,*
„ *excepté qu'il ne buvoit ordinaire-*
„ *ment que de l'eau; & il croyoit que*
„ *c'étoit ce qui lui avoit conservé la*
„ *vie si long-tems, quoi qu'il fût d'un*
„ *temperament si foible. Il attribuoit*
„ *à la même chose la conservation de*
„ *sa vuë, qui n'étoit pas fort dimi-*
„ *nuée à la fin de sa vie; car il pou-*
„ *voit lire à la chandelle toutes sortes*
„ *de livres, à moins qu'ils ne fussent*
„ *en très-petits caracteres, & il ne*
„ *ne s'est jamais servi de lunettes. Il*
„ *n'eut pas d'autre incommodité que*
„ *son Asthme, sinon que quatre ans*
„ *avant sa mort, il devint fort*
„ *sourd;*

„ *ſourd ; mais cela ne dura guere plus „ de ſix mois. Se trouvant par là „ privé du plaiſir de la converſation, „ il ne ſavoit s'il ne valoit pas mieux „ être aveugle, que ſourd, comme „ il l'écrivit alors à un de ſes Amis. „ D'ailleurs il ſouffroit fort patiem- „ ment ſes incommoditez.* „

C'eſt là un portrait de ce Grand Homme, tiré d'après le naturel, & qui n'eſt nullement flatté. Je voudrois qu'il fût en mon pouvoir non ſeulement de rendre ſa memoire immortelle ; mais encore de faire vivre éternellement ſon eſprit, en portant les gens de Lettres à rechercher la Verité, à l'aimer & à la defendre, comme il l'a fait. Mais c'eſt ce que la lecture de ſes Ecrits fera mieux, que toutes mes louanges & toutes mes exhortations ; & ſur tout, ſon Traité poſthume de la Conduite de l'Eſprit dans la Recherche de la Verité *.

Il

* *C'eſt la ſeconde Piece de ce* Recueil.

Il faut que j'ajoûte ſeulement qu'on lui a attribué quelques livres, qu'il n'avoit pas faits; & qu'il a reconnu, par un Codicille, les enfans de ſon Eſprit, qui ne portoient pas ſon nom, & dont j'ai dejà parlé. On lui a donné, par exemple, un Traité Anglois de l'Amour Divin, *qui eſt d'une perſonne de grand merite, & qu'il conſideroit beaucoup*. Ce Traité a été traduit en* François *par Mr.* COSTE †.

On trouvera dans la Page ſuivante l'*Epitaphe* de Mr. LOCKE, faite par lui-même.

* *De* MADAME MASHAM, *morte en* 1708. † *Il a été imprimé à* Amſterdam *chez* H. SCHELTE *en* 1705.

HIC JUXTA SITUS EST

JOANNES LOCKIUS.

SI QUALIS FUERIT ROGAS,
MEDIOCRITATE SUA CONTENTUM
SE VIXISSE RESPONDET.
LITTERIS INNUTRITUS EOUSQUE
TANTUM PROFECIT,
UT VERITATI UNICE LITARET.
HOC EX SCRIPTIS ILLIUS DISCE
QUAE QUOD DE EO RELIQUUM EST
MAJORI FIDE TIBI EXHIBEBUNT,
QUAM EPITAPHII SUSPECTA ELOGIA.
VIRTUTES SI QUAS HABUIT,
MINORES SANE QUAM SIBI LAUDI
DUCERET,
TIBI IN EXEMPLUM PROPONERET;
VITIA UNA SEPELIANTUR.
MORUM EXEMPLUM SI QUAERAS
IN EVANGELIO HABES,
VITIORUM UTINAM NUSQUAM!
MORTALITATIS CERTE (QUOD PROSIT)
HIC ET UBIQUE.
NATUM ANNO DOMINI MDCXXXII.
MORTUUM XXVIII. OCTOBRIS MDCCIV.
MEMORAT HAEC TABELLA
BREVI ET IPSA INTERITURA.

LETTRE
SUR LA
TOLERANCE.

MONSIEUR,



Uis que vous jugez à-propos de me demander, quelle eſt mon opinion ſur la Tolerance, que les diferentes Sectes des Chretiens doivent avoir les unes pour les autres, je vous repondrai en peu de mots, qu'elle doit être univerſelle, & que c'eſt, à mon avis, le principal caractere de la veritable Egliſe. Les uns ont beau ſe vanter de l'antiquité de leurs Charges & de leurs Ti-

tres, ou de la pompe de leur Culte exterieur; les autres, de la reformation de leur Discipline; & tous en general, de l'Orthodoxie de leur Foi; (car chacun se croit Orthodoxe:) tout cela, dis-je, & mille autres avantages de cette nature, sont plutôt des preuves de l'envie que les hommes ont de dominer les uns sur les autres, que des marques de l'Epouse de JESUS-CHRIST. Quelque justes pretentions que l'on aît à toutes ces prerogatives, si l'on manque de charité, de douceur, & de bienveillance pour tout le Genre Humain en general, même pour ceux qui ne sont pas Chretiens, à coup sûr, l'on est fort éloigné d'être Chretien soi-même. * *Les Rois des Nations les dominent*, disoit nôtre Seigneur à ses Disciples, *mais il n'en doit pas être de même parmi vous.* Le dessein de

* *Luc* XXII. 25, 26.

de la vraie Religion eſt tout different. Elle n'eſt pas établie pour ériger une vaine pompe exterieure, ni pour mettre les hommes en état de parvenir à la Domination Eccleſiaſtique, ni pour contraindre par la force ; mais elle nous eſt donnée plutôt pour nous engager à vivre ſuivant les regles de la vertu & de la pieté. Tous ceux qui veulent s'enrôler ſous l'Etendart de JESUS-CHRIST, doivent d'abord declarer la guerre à leurs Vices & à leurs Paſſions. C'eſt en vain que l'on prend le titre de Chretien, ſi l'on ne travaille à ſe ſanctifier & à corriger ſes mœurs ; ſi l'on n'eſt doux, affable & debonnaire.

* *Lors donc que vous ſerez revenu* à vous même, diſoit nôtre Sauveur à St. *Pierre*, *affermiſſez vos freres.* En effet, un homme, à qui je vois negliger ſon propre

 ſalut,

* *Luc* XXII. 32.

ſalut, auroit de la peine à me perſuader qu'il s'intereſſe beaucoup au mien. Car il eſt impoſſible que ceux qui n'ont pas embraſſé le Chriſtianiſme du fond du cœur, travaillent de bonne foi à y amener les autres. Si l'on peut compter ſur ce que l'Evangile & les Apôtres nous diſent, l'on ne ſauroit être Chrêtien ſans la *Charité*, & ſans cette * *Foi qui agit par la Charité*, & non point par le fer & par le feu. J'en apelle ici à la conſcience de ceux qui perſecutent, qui tourmentent, qui ruïnent & qui tuent les autres ſous pretexte de Religion, & je leur demande s'ils les traitent de cette maniere par un principe d'amitié & de tendreſſe. Pour moi, je ne le croirai jamais, ſi ces furieux Zelateurs n'en agiſſent de même envers leurs parents & leurs amis, pour les corriger de pechez qu'ils

* *Gal.* v. 6.

qu'ils commettent à la vuë de tout le monde, contre les preceptes de l'Evangile : lors que je les verrai poursuivre par le fer & par le feu les Membres de leur propre Communion qui sont entachez de vices énormes, & en danger de perir éternellement, s'ils ne se repentent; quand je les verrai emploier les tourmens, les suplices & toute sorte de cruautez, comme des marques de leur amour & du zêle qu'ils ont pour le salut des ames; alors, & pas plutôt, je les croirai sur leur parole. Car enfin, si c'est par un principe de charité, & d'amour fraternel, qu'ils depouillent les autres de leurs biens, qu'ils leur infligent des peines corporelles, qu'ils les font perir de faim & de froid dans des cachots obscurs; en un mot qu'ils leur ôtent la vie; & tout cela, comme ils le pretendent, pour les rendre Chretiens, & leur

procurer le ſalut ; d'où vient qu'ils ſouffrent, que * l'*injuſtice*, *la fornication*, *la fraude*, *la malice*, & pluſieurs autres crimes de cette nature, qui au jugement de l'Apôtre *meritent la mort*, & ſont la livrée du Paganiſme, dominent parmi eux & infectent leurs Troupeaux? Sans contredit tous ces dereglemens ſont plus oppoſez à la gloire de Dieu, à la pureté de l'Egliſe & au ſalut des Ames, que de rejetter par un principe de conſcience quelques Deciſions Eccleſiaſtiques, ou de s'abſtenir du Culte public, ſi ces demarches ſe trouvent accompagnées de la vertu & des bonnes mœurs. Pourquoi eſt-ce que ce zêle brulant pour la gloire de Dieu, les interêts de l'Egliſe & le ſalut des Ames; ce zêle, dis-je, qui brûle à la lettre & qui emploie le fagot, & le feu, pourquoi ne punit-il pas ces

* *Rom.* I. 29, &c.

ces vices & ces desordres, dont tout le monde reconnoit l'opposition formelle au Christianisme; & d'où vient qu'il met tout en œuvre pour introduire des Ceremonies, ou pour établir des Opinions, qui roulent, pour la plupart, sur des matieres épineuses & delicates, qui sont au dessus de la portée du commun des Hommes? L'on ne saura qu'au dernier Jour, lors que la cause de la Separation qui est entre les Chretiens, viendra à être jugée, lequel des Partis opposez a eu raison dans ces Disputes, & lequel d'eux a été coupable de Schisme ou d'Heresie; si c'est le Parti dominant, ou celui qui souffre. Assurément ceux qui suivent JESUS-CHRIST, qui embrassent sa Doctrine & qui portent son joug, ne seront point alors jugez Heretiques, quoi qu'ils aient abandonné Pere & Mere, & qu'ils aient renoncé aux Assemblées pu-

bliques & aux Ceremonies de leur Païs, ou à toute autre chose qu'il vous plaira.

D'ailleurs, supofé que les Divisions qu'il y a entre les Sectes, forment de grands obstacles au salut des Ames; l'on ne sauroit nier avec tout cela, que * l'*adultere, la fornication, l'impureté, l'idolatrie, & autres choses semblables ne soient des œuvres de la chair*, & que l'Apôtre n'ait declaré en propres termes, que *ceux qui les commettent ne posséderont point le Royaume de Dieu.* C'est pourquoi toute personne qui s'interesse de bonne foi pour le Roiaume de Dieu, & qui croit qu'il est de son devoir d'en étendre les bornes parmi les Hommes, doit s'appliquer avec autant de soin & d'industrie à deraciner tous ces vices, qu'à extirper les Sectes. Mais s'il en agit d'une autre maniere, & si pen-

* *Gal.* v. 19, &c.

pendant qu'il eſt cruel & implacable envers ceux qui ne ſont pas de ſon opinion, il a de l'indulgence pour les vices & les dereglemens, qui vont à la ruine du Chriſtaniſme, que cet Homme ſe pare, tant qu'il voudra, du nom de l'Egliſe, il fait voir par ſes actions, qu'il a tout autre avancement en vuë que celui du Regne de JESUS-CHRIST.

J'avouë qu'il me paroît fort étrange, & je ne croi pas d'être le ſeul de mon avis, de voir qu'un Homme, qui ſouhaite avec ardeur le ſalut de ſon Prochain, le fait expirer au milieu des tourmens, lors même qu'il n'eſt pas converti. Mais il n'y a Perſonne, je m'aſſure, qui puiſſe croire qu'une telle conduite parte d'un fond de charité, d'amour ou de bienveillance. Si quelqu'un ſoutient qu'on doit contraindre les Hommes, par le fer & par le feu, à recevoir de certains Dog-

mes, & à se conformer à tel ou à tel Culte exterieur, sans qu'il aît aucun égard à leur maniere de vivre; si pour convertir à la Foi ceux qu'il en supose éloignez, il les reduit à professer de bouche ce qu'ils ne croient pas, & qu'il leur permette la pratique des mêmes choses que l'Evangile defend; on ne sauroit douter que ce Zelateur n'aît envie d'avoir une Assemblée nombreuse de son Parti: mais que son but principal soit de composer par là une Eglise vraîment Chretienne, c'est ce qui est tout-à-fait incroiable. On ne sauroit donc s'étonner, si ceux qui ne travaillent pas de bonne foi à l'avancement de la vraie Religion & de l'Eglise de JESUS-CHRIST, emploient des Armes contraires à l'usage de la Milice Chretienne. Si, à l'exemple du Capitaine de nôtre salut, ils souhaitoient avec ardeur de sauver les Hom-

Hommes, ils marcheroient ſur ſes traces, & ils imiteroient la conduite de ce Prince de Paix; qui, lors qu'il envoia ſes Soldats, pour ſubjuguer les Nations & les faire entrer dans ſon Egliſe, ne les arma ni d'Epées, ni d'aucun Inſtrument charnel, mais les revetit de l'Evangile de paix, & de la ſainteté des mœurs. C'étoit là ſa Methode, & il n'en avoit pas d'autre: nous n'ignorons pas même que, ſi les Infideles devoient être convertis par la force, ſi les aveugles ou les obſtinez devoient être amenez à la Verité par des Armées de Soldats, il lui étoit beaucoup plus facile d'en venir à-bout avec des Legions celeſtes, qu'aucun *des Fils de l'Egliſe*, quelque puiſſant qu'il ſoit, avec tous *ſes Dragons*.

La Tolerance en faveur de ceux qui different des autres en matiere de Religion, eſt ſi conforme à l'E-

vangile de JESUS-CHRIST, & au ſens commun de tous les Hommes, qu'on peut regarder comme des Monſtres ceux qui ſont aſſez aveugles, pour n'en voir pas la neceſſité & l'avantage, au milieu de tant de lumiere qui les environne. Je ne m'arrêterai pas ici à taxer l'orgueil & l'ambition des uns, la paſſion & le zêle peu charitable des autres. Ce ſont des vices, dont il eſt preſqu'impoſſible qu'on ſoit jamais delivré à tous égards; mais ils ſont d'une telle nature, qu'il n'y a perſonne qui en veuille ſoutenir le reproche, ſans les pallier de quelque couleur ſpecieuſe; & qui ne pretende meriter des éloges, lors-même qu'il eſt entraîné par la violence de ces paſſions dereglées. Quoi qu'il en ſoit, afin que les uns ne couvrent pas leur eſprit de Perſecution & leur cruauté Anti-Chretienne, des belles apparences de

l'Interêt public, & de l'obſervation des Loix, & que les autres, ſous pretexte de Religion, ne cherchent pas l'impunité de leur Libertinage & de leur Licence effrenée ; en un mot, afin qu'aucun ne ſe trompe lui-même ou qu'il n'abuſe les autres, ſous pretexte de fidelité envers le Prince ou de ſoumiſſion à ſes ordres, & de tendreſſe de conſcience ou de ſincerité dans le culte divin, je croi qu'il eſt d'une neceſſité abſoluë de diſtinguer ici avec toute l'exactitude poſſible *ce qui regarde le Gouvernement civil, de ce qui appartient à la Religion, & de marquer les juſtes bornes qui ſeparent les droits de l'un & de l'autre.* Sans cela, il n'y aura jamais de fin aux Diſputes qui s'éleveront entre ceux qui s'intereſſent, ou qui pretendent s'intereſſer, d'un côté au ſalut des Ames, & de l'autre, au bien de l'Etat.

L'ETAT, ſelon mes idées, *eſt une Societé d'Hommes établie dans la ſeule vuë de ſe procurer les uns aux autres la conſervation & l'avancement de leurs* INTERETS CIVILS.

J'apelle *Interêts civils*, la vie, la Liberté, la ſanté du corps; la poſſeſſion des biens exterieurs, tels que ſont l'Argent, les Terres, les Maiſons, les Meubles, & autres choſes de cette nature.

Il eſt du devoir du Magiſtrat Civil, d'aſſûrer, par l'exacte execution de Loix équitables, à tout le Peuple en general & à chacun des Sujets en particulier, la poſſeſſion legitime de toutes les choſes qui regardent cette vie. Si quelcun ſe haſarde de violer les Loix de la Juſtice publique, établies pour la conſervation de tous ces biens, ſa temerité doit être reprimée par la crainte du châtiment, qui conſiſte à le depouiller, ou en tout ou en

partie,

partie, de ces Biens ou Interêts Civils, dont il auroit pû & même dû joüir, ſans cela. Mais comme il n'y a perſonne qui ſouffre volontiers d'être privé d'une partie de ſes Biens, & encore moins de ſa Liberté ou de ſa vie, c'eſt auſſi pour cette raiſon que le Magiſtrat eſt armé de la force reünie de tous ſes Sujets, afin de punir ceux qui violent les droits des autres.

Pour être convaincu que la juriſdiction du Magiſtrat ſe termine à ces Biens temporels; & que tout Pouvoir Civil eſt borné à l'unique ſoin de les maintenir & de travailler à leur augmentation; ſans qu'il puiſſe ni qu'il doive en aucune maniere s'étendre juſques au Salut des Ames; il n'y a qu'à examiner les raiſons ſuivantes, qui me paroiſſent demonſtratives.

Premierement, Parce que Dieu n'a pas commis le ſoin des Ames au Magiſtrat

Magiſtrat Civil, plutôt qu'à toute autre perſonne, & qu'il ne paroît pas qu'il ait jamais autoriſé aucun Homme, pour forcer les autres à recevoir ſa Religion. Le *Conſentement du Peuple* même ne ſauroit donner ce pouvoir au Magiſtrat; puis qu'il eſt comme impoſſible d'abandonner le ſoin de ſon ſalut, juſques à devenir aveugle ſoi-même & à laiſſer au choix d'un autre, ſoit Prince ou Sujet, de nous preſcrire la Foi ou le Culte que nous devons embraſſer. Car il n'y a perſonne qui puiſſe, quand il le voudroit, mouler ſa Foi ſur la Conſcience d'un autre. Toute la vertu & la force de la vraie Religion conſiſte dans la perſuaſion interieure de l'Eſprit: & la Foi n'eſt plus Foi, ſi l'on ne croit point. Quelques Dogmes que l'on ſuive, à quelque Culte exterieur que l'on ſe joigne, ſi l'on n'eſt pleinement convaincu

que

que ces Dogmes ſont vrais, & que ce Culte eſt agreable à Dieu, bien loin que ces Dogmes & ce Culte contribuent à nôtre Salut, ils y mettent de grands obſtacles. En effet, ſi nous ſervons le Createur d'une maniere que nous ſavons lui être deſagreable, au lieu d'expier nos pechez par ce ſervice, nous en commettons de nouveaux & nous ajoûtons à leur nombre l'Hypocriſie, & le mepris de Sa Majeſté ſouveraine.

En ſecond lieu. Le ſoin des Ames ne ſauroit apartenir au Magiſtrat Civil, parce que ſon Pouvoir eſt borné à la force exterieure : mais la vraie Religion conſiſte, comme nous venons de le remarquer, dans la perſuaſion interieure de l'Eſprit, ſans laquelle il eſt impoſſible de plaire à Dieu. Ajoûtez à cela que nôtre Entendement eſt d'une telle nature qu'on ne ſauroit le porter à croire quoi que ce ſoit par la con-

traintc.

trainte. On auroit beau y emploier la confiſcation des Biens, les Cachots, les Tourmens & les Suplices; il n'y a rien de tout cela qui puiſſe alterer ou aneantir le jugement fixe & determiné que nous faiſons des choſes.

On me dira ſans doute, que „ le „ Magiſtrat peut ſe ſervir de rai„ ſons, pour faire entrer les Here„ tiques dans le chemin de la veri„ té, & leur procurer le ſalut. „ Je l'avouë: Mais il a ceci de commun avec tous les autres Hommes. S'il inſtruit & s'il corrige, par de bonnes raiſons, ceux qui ſe trouvent dans l'Erreur, il ne fait que ce que tout honnête Homme doit faire. La Magiſtrature ne le depouille ni des principes de l'Humanité, ni des devoirs du Chriſtianiſme. Mais perſuader ou contraindre, emploier des argumens ou des peines, ſont deux choſes bien differentes. Le

Pouvoir

Pouvoir Civil tout ſeul a droit à l'une, & la Bienveillance ſuffit pour autoriſer tout Homme à l'autre. Nous avons tous la commiſſion d'avertir nôtre prochain que nous le croions dans l'Erreur, & de l'amener à la connoiſſance de la Verité par de bonnes preuves. Mais de donner des Loix, d'exiger la ſoumiſſion, & de contraindre par la force, tout cela n'apartient qu'au Magiſtrat ſeul. C'eſt auſſi ſur ce fondement que je ſoutiens, que le Pouvoir du Magiſtrat ne s'étend pas juſques à établir, par ſes Loix, des Articles de Foi ni des Formulaires de Culte Religieux. Car les Loix n'ont aucune vigueur ſans les Peines, & les Peines ſont tout-à-fait inutiles, pour ne pas dire, injuſtes, dans cette occaſion; puis qu'elles ne ſauroient convaincre l'Eſprit. Il n'y a donc aucune Profeſſion de tels ou de tels Articles de Foi, ni aucune Conformité

mité à tel ou à tel Culte exterieur, (comme nous l'avons dejà dit) qui puissent procurer le salut des Ames, si l'on n'est bien persuadé de la verité des uns, & que l'autre est agreable à Dieu. Mais les Peines ne sauroient absolument produire cette persuasion. Il n'y a que la Lumiere & l'Evidence qui ait le pouvoir de changer les opinions des Hommes : & cette Lumiere ne peut jamais être excitée par les Souffrances corporelles, ni par aucune autre Peine exterieure.

En troisiéme lieu. Le soin du salut des Ames ne sauroit apartenir au Magistrat, parce que, si la rigueur des Loix & l'efficace des Peines ou des Amendes pouvoient convaincre l'Esprit des Hommes & leur donner de nouvelles idées, tout cela ne serviroit de rien pour le salut de leurs Ames. En voici la raison, c'est que la Verité est unique, &

qu'il n'y a qu'un ſeul chemin qui conduiſe au Ciel. Mais quelle eſperance y a-t-il qu'on y amene plus de Monde, ſi l'on n'a d'autre Regle à ſuivre que la Religion de la Cour; ſi l'on eſt obligé de renoncer à ſes propres lumieres, de combatre le ſentiment interieur de ſa conſcience; & de ſe ſoumettre en aveugles à la volonté de ceux qui gouvernent, & à la Religion, que l'Ignorance, l'Ambition ou la Superſtition même ont peut-être établie dans le Païs, où l'on eſt né? Si nous avons égard à la difference & à la contrarieté des ſentimens qu'il y a ſur le fait de la Religion, & à ce que les Princes ne ſont pas moins partagez là-deſſus, que dans leurs interêts temporels, il faut avouër que le Chemin du ſalut eſt rendu bien étroit. Il n'y auroit plus qu'un ſeul Païs qui ſuivît cette route, & tout le reſte du Monde ſe trouve-

roit

roit engagé à suivre ses Princes dans le chemin qui conduit à la Perdition. Ce qu'il y a de plus absurde encore, & qui s'accorde fort mal avec l'idée d'une Divinité, c'est que les Hommes devroient leur bonheur ou leur malheur éternel aux lieux de leur naissance.

Ces raisons seules, sans m'arrêter à bien d'autres que j'aurois pû alleguer ici, me paroissent suffisantes pour conclure que tout le Pouvoir du Gouvernement civil ne se raporte qu'à l'interêt temporel des Hommes; qu'il est borné au soin des choses de ce Monde; & qu'il ne doit pas se mêler de ce qui regarde le Siecle à venir.

Examinons à present ce qu'on doit entendre par le mot d'EGLISE. *Par ce terme j'entens une Societé d'Hommes, qui se joignent volontairement ensemble, pour servir Dieu en public, & lui rendre le Culte qu'ils jugent*

jugent lui être agreable, & propre à leur faire obtenir le ſalut.

Je dis que c'eſt une Societé *libre & volontaire*, puis qu'il n'y a perſonne qui ſoit Membre né d'aucune Egliſe. Autrement la Religion des Peres & des Meres paſſeroit aux Enfans, par le même droit que ceux-ci heritent de leurs Biens temporels; & chacun tiendroit ſa Foi par le même titre qu'il jouït de ſes Terres; ce qui eſt la plus grande abſurdité du Monde. Voici donc de quelle maniere il faut concevoir la choſe. Il n'y a perſonne, qui par ſa naiſſance ſoit attaché à une certaine Egliſe ou à une certaine Secte plutôt qu'à une autre, mais chacun ſe joint volontairement à cette Societé, dont il croit que le Culte eſt agreable à Dieu. Comme l'eſperance du Salut a été la ſeule cauſe qui l'a fait entrer dans cette Communion; c'eſt auſſi par ce ſeul motif qu'il

qu'il continuë d'y demeurer. Car s'il vient dans la ſuite à y decouvrir quelque Erreur dans la Doctrine, ou quelque choſe d'irregulier dans le Culte; pourquoi ne lui ſeroit-il pas auſſi libre d'en ſortir qu'il a eu le choix d'y entrer? Les Membres d'une Societé Religieuſe ne ſauroient y être attachez par d'autres liens, que ceux qui naiſſent de l'attente aſſûrée où ils ſont de la Vie éternelle. Une Egliſe donc eſt une Societé de perſonnes unies volontairement enſemble pour arriver à cette fin.

Il faut examiner enſuite quel eſt le Pouvoir de cette Egliſe, & à quelles Loix elle eſt aſſujettie.

Tout le monde avouë qu'il n'y a point de Societé, quelque libre qu'elle ſoit, ou pour quelque legere occaſion qu'elle ſe ſoit formée, (ſoit qu'elle ſoit compoſée de Philoſophes pour vaquer à l'étude, de Mar-

Marchands pour negocier, ou d'Hommes de loisir pour converser ensemble,) qu'il n'y a point, dis-je, d'Eglise ou de Compagnie, qui puisse durer long tems, & qui ne soit bientôt detruite, si elle n'est gouvernée par quelques Loix, & si tous les Membres ne consentent à l'observation de quelque ordre. Il faut convenir du lieu & du tems des Assemblées. Il faut établir des Regles pour admettre ou exclure certains Membres. On ne doit pas negliger non plus la distinction des Offices, ni la regularité dans la conduite des affaires, ni rien de tout ce qui regarde la bienseance & les autres choses de cette nature. Mais comme nous avons dejà prouvé, que l'union de plusieurs Membres, pour former un Corps d'Eglise, est tout-à-fait libre & volontaire, il s'ensuit de là necessairement, que le droit de se faire des Loix ne peut

apartenir qu'à la Societé même, ou qu'à ceux du moins qu'elle autorise pour y travailler ; ce qui revient à la même chose.

Quelques-uns objecteront peut-être, „ qu'une pareille Societé ne „ sauroit avoir le caractere d'une „ vraie Eglise, à moins qu'elle n'ait „ un Evêque, ou un Prêtre, qui la „ gouverne avec une Autorité deri- „ vée des Apôtres, & continuée „ jusques à ce jour par une Succes- „ sion non-interrompuë. „

Je leur reponds, 1. Quils me fassent voir l'ordre, par lequel JESUS-CHRIST a imposé cette Loi à son Eglise. Je ne croi pas même que l'on puisse me traiter d'impertinent, si dans une affaire de cette consequence, je demande que les termes de cet ordre soient exprès & positifs. Car la Promesse qu'il nous a faite, que * *par tout où il y auroit deux*

* *Matth.* XVIII. 20.

deux ou trois perſonnes aſſemblées en ſon Nom, il ſeroit au milieu d'eux, ſemble ſignifier toute autre choſe. Je les prie donc d'examiner ſi une pareille Aſſemblée manque de quelque choſe qui lui ſoit neceſſaire pour la rendre une vraie Egliſe. Pour moi, je ſuis perſuadé qu'elle ne manque de rien pour obtenir le ſalut; & cela nous doit ſuffire, ſi je ne me trompe.

2. Si l'on prend garde aux diviſions qu'il y a toûjours euës entre ceux-là même qui ont tant fait valoir l'Inſtitution Divine & la Succeſſion continuée d'un certain ordre de Conducteurs dans l'Egliſe, on trouvera que cette Diſſenſion nous engage de toute neceſſité à l'examen, & nous donne par conſequent la liberté de choiſir ce qui nous paroît le meilleur.

3. Enfin, je conſens que ces Meſſieurs aient un Gouverneur de leur

Eglise, établi par une aussi longue Succession qu'il leur plaira; pourvû qu'ils me laissent en même tems la liberté de me joindre à la Societé, où je crois trouver tout ce qui est necessaire au Salut de mon ame. Alors tous les Partis jouïront de la Liberté Ecclesiastique, & ils n'auront d'autre Legislateur que de leur propre choix.

Mais puis que vous étes si fort en peine de savoir quelle est la vraie Eglise, je vous demanderai ici en passant, s'il n'est pas plus du caractere de l'Eglise de JESUS-CHRIST, d'exiger pour conditions de sa Communion les seules choses que l'Ecriture Sainte declare en termes exprès, être necessaires au Salut; que d'imposer aux autres ses propres Inventions, ou ses Explications particulieres, comme si elles étoient apuiées sur une Autorité Divine; & d'établir par des Loix

Loix Eccleſiaſtiques, comme abſolument neceſſaires à la Profeſſion du Chriſtianiſme, des choſes dont l'Ecriture ne dit mot, ou du moins qu'elle ne commande pas en termes clairs & poſitifs. Tous ceux qui, pour admettre quelcun à leur Communion Eccleſiaſtique, exigent de lui la creance de certains Dogmes, que JESUS-CHRIST n'a point requiſe pour obtenir la Vie éternelle; peuvent bien former une Societé qui s'accorde avec leurs opinions & leur avantage temporel; mais je ne conçoi pas, qu'on lui puiſſe donner le titre d'Egliſe de JESUS-CHRIST, puis qu'elle n'eſt pas fondée ſur ſes Loix, & qu'elle exclut de ſa Communion des Perſonnes, qu'il recevra lui-même un jour dans le Roiaume des Cieux. D'ailleurs, ſans m'arrêter ici à examiner quelles ſont les marques de la vraie Egliſe, je me contenterai d'avertir

ces rigides Defenſeurs des Dogmes de leur Societé, qui crient ſans relâche, l'EGLISE, l'EGLISE, avec autant de force, & peut-être dans la même vuë que les Orfevres de la ville d'*Epheſe* exaltoient leur *Diane*, Act. XIX. de les avertir, dis-je, que l'Evangile temoigne par tout que les veritables Diſciples de JESUS-CHRIST ſouffriroient de grandes perſecutions: mais je ne ſache pas d'avoir lu dans aucun endroit du N. Teſtament que l'Egliſe de ce Divin Sauveur doive perſecuter les autres, & les contraindre par le fer & par le feu à recevoir ſes dogmes & ſa creance.

Le but de toute Societé Religieuſe, comme nous l'avons dejà dit, eſt de ſervir Dieu en public, & d'obtenir par ce moien la Vie éternelle. C'eſt donc là que doit tendre toute la Diſcipline, & c'eſt dans ces bornes que toutes les Loix Eccleſiaſti-

cleſiaſtiques doivent être renfermées. Il ne s'agit point ici de la jouiſſance de biens temporels, qui ſont ſoumis à la juriſdiction du Magiſtrat civil, ni d'emploier, pour quelque raiſon que ce ſoit, aucune force exterieure, qui n'apartient qu'à lui ſeul.

Vous me demanderez peut-être : „ Quelle vigueur donc reſtera-t-il „ aux Loix Eccleſiaſtiques, & com„ ment ſera-t-il poſſible de les faire „ executer, ſi l'on en banit toute „ ſorte de contrainte ? „ Je reponds, qu'il leur reſtera la même force, qui convient aux choſes, dont l'obſervation exterieure eſt inutile, ſi elle n'eſt accompagnée de la perſuaſion du cœur ; en un mot, les exhortations, les avis & les conſeils ſont les ſeules Armes que cette Societé emploie, pour retenir ſes Membres dans le devoir. Si tout cela n'eſt pas capable de ramener les égarez, &

qu'ils perſiſtent dans l'erreur ou dans le crime, ſans donner aucune eſperance de leur retour, il ne lui reſte alors d'autre parti à prendre, qu'à les éloigner de ſa Communion. C'eſt le plus haut degré, où le pouvoir Eccleſiaſtique puiſſe atteindre, & toute la peine qu'il inflige, ſe reduit à rompre la relation qu'il y avoit entre le Corps & le Membre qui a été retranché, enſorte que celui-ci ne fait plus partie de cette Egliſe.

Cela poſé, *examinons quels ſont les devoirs où la Tolerance engage.* 1. Il me ſemble qu'aucune Egliſe n'eſt obligée de nourrir dans ſon ſein un Membre, qui, après en avoir été averti, continuë à pecher contre ſes Loix; parce qu'elles ſont les conditions de ſa Communion & l'unique lien qui la conſerve, & que s'il étoit permis de les violer impunément, elle ne ſauroit plus ſubſiſter. Avec tout

tout cela, il faut prendre garde que l'Acte d'Excommunication ne ſoit pas accompagné de paroles injurieuſes, ni d'aucune violence qui bleſſe le corps, ou qui porte aucun prejudice aux biens de la Perſonne excommuniée. Une pareille violence n'eſt que du reſſort du Magiſtrat, comme nous l'avons dejà dit plus d'une fois, & n'eſt permiſe aux Particuliers que pour leur propre defenſe. L'Excommunication ne peut ôter à l'Excommunié aucun des biens civils qu'il poſſedoit, parce qu'ils regardent l'Etat civil, & qu'ils ſont ſoumis à la protection du Magiſtrat. Toute la force de l'Excommunication ſe reduit à ceci, c'eſt qu'après avoir declaré la reſolution de la Societé, l'union qu'il y avoit entre ce Corps & l'un de ſes Membres, eſt rompuë, & que de cette maniere la participation à certaines choſes, que cette Societé

accorde à ses Membres, & ausquelles il n'y a personne qui ait un droit civil, vient aussi à discontinuer. Du moins l'Excommunié ne reçoit aucune injure civile, si dans la celebration de la Cene du Seigneur, le Ministre d'une Eglise lui refuse du Pain & du Vin, qui n'ont pas été achetez de son propre argent.

2. Il n'y a point de Particulier qui ait droit d'envahir, ou de diminuer en aucune maniere les Biens civils d'un autre, sous pretexte que celui-ci n'est pas de sa Religion, & qu'il ne suit pas les mêmes Rites. Il faut conserver inviolablement à ce dernier tous les droits que l'Humanité & la Societé civile demandent : la Religion n'en souffre aucun prejudice, & l'on doit s'abstenir de toute violence & de toute injure, soit à l'égard des Chretiens, ou même des Paiens. Bien plus, il ne faut pas s'arrêter dans les simples

ples bornes de la juſtice ; il faut exercer la bienveillance & la charité envers tout le monde. C'eſt ce que l'Evangile ordonne, que la Raiſon perſuade, & que la Societé, que la Nature a établie entre les Hommes, exige. Si vôtre Frere s'égare du droit chemin, il en portera ſeul la peine ; il ne vous en revient aucun mal ; & vous ne devez pas le depouiller des biens de cette vie, parce que vous croiez qu'il ne joüira pas de celle qui eſt à venir.

Ce que je viens de dire de la Tolerance mutuelle que les Particuliers, qui different ſur le chapitre de la Religion, doivent avoir les uns pour les autres, ſe doit auſſi entendre de toutes les Egliſes, qu'on peut regarder en quelque maniere comme des Perſonnes. Il n'y en a point qui ait aucun droit ſur les autres, non pas même lors que le Magiſtrat civil ſe trouve de ſon côté ;

parce que l'Etat ne peut donner aucun nouveau privilege à l'Eglise, non plus que l'Eglise à l'Etat. L'Eglise demeure toûjours la même qu'elle étoit auparavant, c'est-à-dire, une Societé libre & volontaire, soit que le Magistrat se joigne à sa communion, ou qu'il l'abandonne; & qui plus est, elle ne sauroit aquerir par là ni le droit du glaive, ni perdre celui qu'elle avoit d'instruire ou d'excommunier. Ce sera toûjours un droit immuable de toute Societé volontaire, de pouvoir bannir de son sein ceux de ses Membres qui ne se conforment pas à ses ordres, sans aquerir pourtant aucune jurisdiction sur les personnes qui en sont dehors, quelque Magistrat qui embrasse son parti. C'est pourquoi les differentes Eglises doivent toûjours entretenir la paix, la justice & l'amitié entre elles, de même que les simples Particuliers, sans

ſans pretendre à aucune ſuperiorité ni juriſdiction les unes ſur les autres.

Pour rendre la choſe plus claire par un Exemple, ſupoſons qu'il y eut deux Egliſes à *Conſtantinople*, dont l'une fut composée de *Calviniſtes*, & l'autre d'*Arminiens*. Dira-t-on que les uns ont droit de priver les autres de leur liberté, de les depouiller de leurs biens, de les envoier en exil, ou de les punir même de mort, (comme on l'a vu pratiquer ailleurs:) parce qu'ils different entr'eux à l'égard de quelques Dogmes ou de quelques Ceremonies? Le *Turc* ne demeureroit-il pas les bras croiſez à la vuë de ce ſpectacle, & ne ſe divertiroit-il pas à voir les Chretiens exercer la cruauté & le carnage les uns contre les autres? Mais je voudrois bien ſavoir lequel de ces deux Partis a le droit de maltraiter ſes freres.

L'on me repondra ſans doute, que les Orthodoxes ont ce privilege ſur les Heretiques. Mais ce ſont là de grands mots & des termes fort ſpecieux, qui ne ſignifient rien au bout du compte. Chaque Egliſe eſt Orthodoxe à ſon égard, quoi qu'elle ſoit Heretique à l'égard des autres; elle prend pour la Verité ce qu'elle croit, & traite d'Erreur l'Opinion qui eſt contraire à la ſienne. De ſorte que la Diſpute entre ces deux Egliſes, ſur la verité de la Doctrine & la pureté du Culte, eſt égale de part & d'autre, & qu'il n'y a point de Juge vivant à *Conſtantinople*, ni même dans toute la Terre, qui la puiſſe determiner. Cette deciſion n'apartient qu'au ſouverain Juge de tous les Hommes, & c'eſt lui ſeul qui a droit de punir les Heretiques. Je laiſſe donc à penſer quel eſt le crime de ceux qui joignent l'injuſtice à l'orgueil, ſi ce n'eſt pas même

me à l'erreur, pendant qu'ils perſecutent & qu'ils dechirent, avec autant d'inſolence que de temerité, les Serviteurs d'un autre Maître, qui ne relevent point d'eux à cet égard.

Bien plus, ſupoſé qu'on pût decouvrir laquelle de ces deux Egliſes eſt veritablement Orthodoxe, cet avantage ne lui donneroit pas le droit de ruiner l'autre; parce que les Societez Eccleſiaſtiques n'ont aucune juriſdiction ſur les biens temporels, & que le fer & le feu ne ſont pas des inſtrumens propres pour convaincre les Hommes de leurs Erreurs & les amener à la connoiſſance de la Verité. Supoſons même que le Magiſtrat civil prête main forte à cette Egliſe Orthodoxe, & qu'il lui permette d'en agir avec l'autre de la maniere qu'il lui plaira. Peut-on dire que cette permiſſion donne le droit à des

Chre-

Chretiens de persecuter leurs freres ? Le Grand *Turc* lui-même n'a pas droit de les punir à cause de la Religion qu'ils professent, & comment donneroit-il ce qu'il n'a pas ? D'ailleurs, il faut entendre ceci de tous les Etats Chretiens. Le Pouvoir civil est par tout le même, en quelques mains qu'il se trouve, & un Prince Chretien ne sauroit donner plus d'autorité à l'Eglise, qu'un Prince infidele, c'est-à-dire, aucune. Peut-être aussi qu'il ne sera pas mal à-propos de remarquer en passant, que tous ces zêlez Defenseurs de la Verité, tous ces Ennemis jurez des Erreurs & du Schisme, ne font presque jamais éclater le zêle qui les ronge pour la gloire de Dieu que dans les Endroits où le Magistrat les favorise. Dès qu'ils ont obtenu la protection du gouvernement civil, & qu'ils sont devenus superieurs à leurs Ennemis, il n'y

a

a plus de paix, ni de charité Chretienne; mais ont-ils le dessous, ils ne parlent que de Tolerance mutuelle. S'ils n'ont pas la force en main, ni le Magistrat de leur côté, ils sont paisibles, & ils endurent patiemment l'Idolatrie, la Superstition & l'Heresie, dont le voisinage leur fait tant de peur en d'autres occasions. Ils ne s'amusent point à combatre les Erreurs que la Cour adopte; quoi que la Dispute soutenuë par de bonnes raisons, & accompagnée de douceur & de bienveillance, soit l'unique voie de repandre la Verité.

Il n'y a donc aucune Personne, ni aucune Eglise, ni enfin aucun Etat, qui ait le droit, sous pretexte de Religion, d'envahir les Biens d'un autre, ni de le depouiller de ses avantages temporels. S'il se trouve quelqu'un qui soit d'un autre avis, je voudrois qu'il pen-

fât au nombre infini de Procés & de Guerres qu'il exciteroit par là dans le Monde. Si l'on admet une fois que l'Empire eſt fondé ſur la grace, & que la Religion ſe doit établir par la force & par les armes, ou ouvre la porte au Vol, au Meurtre, & à des Animoſitez éternelles; il n'y aura plus ni paix ni ſûreté publique, & l'amitié même ne ſubſiſtera plus entre les Hommes.

3. *Voions à-preſent quel eſt le devoir que la Tolerance exige de ceux qui ont quelque Emploi dans l'Egliſe, & ſe diſtinguent de ceux qu'il plait de nommer* LAÏQUES, *par les titres d'*EVEQUES, *de* PRETRES, *de* DIACRES, *de* MINISTRES, *& par de tels autres Noms.* Ce n'eſt pas ici le lieu de rechercher l'origine du pouvoir ou de la dignité du Clergé; mais d'où que lui vienne ce pouvoir, comme il eſt Eccleſiaſtique, il faut ſans doute qu'il ſoit renfer-

mé

mé dans les bornes de l'Eglise, & il ne sauroit s'étendre aux affaires civiles : puis que l'Eglise elle-même est separée de l'Etat, & n'a nul droit sur ce qui regarde le civil. Les bornes sont fixes & immuables de part & d'autre. C'est confondre le Ciel avec la Terre, que de vouloir unir ces deux Societez, qui sont tout-à-fait distinctes, soit par raport à leur origine, ou à leur but ou à leurs interêts. Quelque Charge Ecclesiastique qu'ait donc un Homme, il n'en sauroit punir un autre qui n'est pas de son Eglise, ni lui ôter, sous pretexte de Religion, aucune partie de ses biens temporels, ni le priver de sa liberté, & encore moins de la vie. D'ailleurs, ce qui n'est pas permis à toute l'Eglise en corps, ne sauroit devenir legitime, par le droit Ecclesiastique, dans aucun de ses Membres.

Il ne ſuffit pas aux Eccleſiaſtiques de s'abſtenir de toute violence & de toute perſecution: puis qu'ils ſe diſent les Succeſſeurs des Apôtres, & qu'ils ſe chargent d'inſtruire les Peuples, il faut qu'ils leur enſeignent à conſerver la paix & l'amitié avec tous les Hommes; & qu'ils exhortent à la charité, à la douceur & à la tolerance mutuelle les Heretiques & les Orthodoxes, tant ceux qui ſe trouvent de leur opinion, que ceux qui en different; tant les Particuliers que les Magiſtrats, s'il y en a quelcun qui ſoit Membre de leur Egliſe. En un mot, il faut qu'ils travaillent à éteindre cette animoſité, qu'un zêle indiſcret, ou que l'adreſſe de certaines gens allume dans l'eſprit des differentes Sectes qui partagent le Chriſtianiſme. Si l'on prechoit la Paix & la Tolerance, quel fruit n'en reviendroit-il pas à l'Egliſe &

à l'Etat, pour ne rien dire de plus fort contre des Perſonnes, dont je voudrois que tout le Monde reſpectât la Dignité, & qu'ils n'y fiſſent eux-mêmes aucune tache ? Il eſt toûjours certain que c'eſt leur devoir, & ſi quelcun de ceux qui ſe diſent les Miniſtres de la Parole de Dieu & les Predicateurs de l'Evangile de Paix, enſeigne une autre Doctrine, il ignore ſa Commiſſion ou il la neglige, & il en rendra compte un jour au Prince de la Paix. S'il faut exhorter les Chretiens à s'abſtenir de la vangeance, quand même on les auroit irritez par des injuſtices reïterées juſques à ſept fois ſoixante-dix fois ; combien plus doit-on s'abſtenir de toute colere & de toute action violente envers des Perſonnes, de qui l'on n'a reçu aucun mal, ou qui même ne penſent qu'à leurs veritables interêts, & qu'à ſervir Dieu de la

maniere

maniere qui leur paroît lui être la plus agreable, ou qui enfin embrassent la Religion, où ils croient pouvoir mieux faire leur salut? Lors qu'il s'agit de la disposition des biens temporels & de la santé du corps, il est permis à chacun de se gouverner à cet égard, comme il le juge à-propos. Il n'y a personne qui se mette en colere de ce que son voisin gouverne mal ses affaires domestiques, ou de ce qu'il n'a pas semé son Champ dans la bonne saison, ou de ce qu'il a marié sa fille à un malhonnête Homme. On ne s'inquiete point pour ramener un Homme qui se ruine à la debauche & au Cabaret; qu'il édifie, ou qu'il renverse, qu'il prodigue son bien à tort & à travers; tout cela est permis, & on ne lui dit mot. Mais s'il ne frequente pas certains Lieux, où l'on exerce le Culte public; s'il n'y fait pas les Genu-

flexions

flexions & les autres poſtures du corps que l'uſage a introduites; s'il n'offre pas ſes Enfans pour être initiez dans les myſteres de telle ou de telle Egliſe, alors on n'entend que murmures, que clameurs & qu'accuſation; chacun eſt prêt à vanger un crime ſi énorme, & peu s'en faut que les zêlez n'en viennent au pillage & à la violence, pendant que le pretendu criminel eſt trainé devant le Juge, mis en priſon, & condamné à la mort, ou à la perte de ſes biens. Il eſt permis aux Miniſtres de toutes les Sectes de combatre les Erreurs qui ſont oppoſées à leur creance & d'y emploier toute la force du raiſonnement, dont ils ſont capables; mais ils doivent auſſi épargner les Perſonnes. S'ils manquent de preuves ſolides, ils ne doivent pas recourir à des moiens illegitimes & qui ne ſont pas du reſſort des Eccleſiaſtiques;

ques ; ils ne doivent pas appeller au ſecours de leur Eloquence & de leur Doctrine le Glaive du Magiſtrat, de peur que l'amour de la Verité, dont ils ſe parent, ne ſerve à cacher leur hypocriſie, & que ce zêle trop ardent qui met en uſage le fer & le feu, ne decouvre qu'ils affectent la domination plûtôt que toute autre choſe. Du moins, on auroit de la peine à perſuader à des Hommes de bon ſens, qu'on ſouhaite avec ardeur le ſalut de ſes freres, & qu'on travaille de bonne foi à les garantir des flâmes éternelles de la gêne, pendant qu'on les expoſe ici bas à être brulez tout-vifs par la main du Bourreau, & qu'on regarde ce triſte ſpectacle d'un œuil ſec & d'un air content.

4. *Il faut examiner en dernier lieu quels ſont les devoirs* DU MAGISTRAT *à l'égard de* LA TOLERANCE

LERANCE, *& nous verrons qu'ils ſont très-conſiderables.*

Nous avons dejà prouvé que le ſoin des Ames n'apartient pas au Magiſtrat ; c'eſt-à-dire, qu'il n'a nul droit de leur impoſer des Loix, ni de les contraindre par la force ; mais que tout le monde peut exercer la Charité envers ſes freres, les inſtruire, les avertir & les perſuader par de bonnes raiſons. Ainſi chacun eſt en droit d'avoir ſoin de ſon Ame, & on ne ſauroit le lui ôter. Vous me direz peut-être qu'il la neglige. Mais s'il neglige la ſanté de ſon corps, & ſes affaires domeſtiques, où la Societé civile eſt beaucoup plus intereſſée, faudra-t-il que le Magiſtrat publie une Ordonnance, pour lui defendre de s'apauvrir & de tomber malade ? Tant qu'il ſe peut, les Loix mettent les biens & la ſanté des Sujets à couvert de toute inſulte & de

toute fraude étrangere, mais elles ne sauroient les garantir contre leur propre negligence, & leur mauvaise conduite. On ne sauroit forcer personne à se bien porter, ou à devenir riche, bon gré, malgré qu'il en ait. Dieu même ne sauvera pas les Hommes contre leur volonté. Suposons, avec tout cela, qu'un Prince veuille obliger ses Sujets à aquerir des richesses, & à se conserver la force & la santé du corps : faudra-t-il qu'il ordonne par une Loi qu'on ne consulte que les Medecins de *Rome*, & qu'on n'aît à suivre pour sa diete que les regles qu'ils prescriront ? Faudra-t-il qu'on ne prenne aucun remede ni aucune viande, que ce qu'on aura preparé au *Vatican*, ou à *Geneve* ; & afin que les Sujets vivent chez eux dans l'abondance & dans les delices, seront-ils tous obligez à être Marchands ou à devenir Musiciens ?

Faudra-

Faudra-t-il qu'ils deviennent tous Rotiſſeurs, ou Charpentiers, parce qu'il y en a quelques-uns qui ſe ſont enrichis à faire ces Metiers-là, & que leurs familles vivent au large ? Vous me direz ſans doute, qu'il y a mille moiens de gagner de l'argent, & qu'il n'y a qu'un ſeul chemin qui conduit au Salut. Cela eſt très-bien remarqué, ſur tout pour ceux qui veulent contraindre à ſuivre des routes opoſées, les uns celle-ci, les autres celle-là : car s'il y en avoit pluſieurs, il ne reſteroit pas le moindre pretexte d'y emploier la force & la violence. Si par exemple, je veux aller à *Jeruſalem*, & que ſuivant la Carte Geographique de la Terre Sainte, je prenne le droit chemin, où je marche de toutes mes forces, pourquoi me maltraite-t-on parce que je ne ſuis pas monté ſur des brodequins, ou que je n'ai pas fait certaines

ablutions, & reçu quelque tonſure; ou parce que je mange de la viande en chemin, & que je me ſers de la nourriture qui eſt propre à mon eſtomac & à l'état foible & debile de ma ſanté; ou parce que j'évite quelques detours qui me paroiſſent conduire dans des precipices ou des brouſſailles; qu'entre pluſieurs ſentiers, qui aboutiſſent au même endroit, je choiſis celui de tous qui me paroît le moins tortu & le moins ſale; que je prefere la compagnie de ceux qui me ſemblent les plus modeſtes & de la meilleure humeur; ou parce enfin que j'ai ou que je n'ai pas pour mon Guide un Homme paré d'une Mitre ou couvert d'une Robe blanche? Car ſi l'on examine les choſes de près, il ſe trouvera que ce qui diviſe aujourd'hui la plûpart des Chretiens & qui les anime avec tant d'aigreur les uns contre les autres, n'eſt gue-
re

re plus conſiderable que tout ce que je viens de raporter, & qu'on peut le recevoir ou le negliger, pourvû que la Superſtition & l'Hypocriſie ne s'en mêlent pas, ſans aucun prejudice à la Religion & au ſalut des Ames.

Mais accordons aux zêlez, qui blâment tout ce qui n'eſt pas conforme à leurs opinions, que de toutes les circonſtances que j'ai dejà marquées, il en naît autant de chemins oppoſez, qui ont differentes iſſuës; qu'avanceront-ils par là? Eſt-ce que de tous ces chemins, il n'y en a qu'un ſeul qui conduiſe au Salut? Et bien, ſoit; mais de ce nombre infini de routes, que les Hommes prennent, il s'agit de ſavoir quelle eſt la veritable: & je ne croi pas que le ſoin du Gouvernement public ni le droit de faire des Loix ſerve au Magiſtrat à decouvrir le chemin qui conduit au Ciel, avec

plus de certitude, que la recherche & l'application n'en donnent à un Particulier. Si je suis attaqué d'une rude maladie, qui me fait traîner une vie languissante, & qu'il n'y ait pour me guerir qu'un seul moien, qui est inconnu; faut-il que le Magistrat me prescrive ce remede, parce qu'il est unique en son espece, & que tout le monde ne le decouvre pas dans la foule des autres, dont il est accablé? Sera-t-il sûr pour moi de suivre l'ordonnance du Magistrat, parce qu'il ne me reste qu'un seul expedient à prendre, si je veux éviter la mort? Ce que tous les Hommes doivent rechercher avec tout le soin, l'étude, l'aplication & la sincerité, dont ils sont capables, ne doit pas être regardé comme le partage de quelques Personnes, qui tiennent un certain rang dans le Monde. Si la Naissance éleve les Princes au-dessus

ſus des autres Hommes, la Nature les rend tous égaux; & le droit ou l'art de gouverner les Peuples n'enferme pas la connoiſſance de toutes choſes, & beaucoup moins celle de la vraie Religion. S'il en étoit autrement, d'où viendroit, je vous prie, que les Rois & les Souverains de la Terre ſont ſi oppoſez ſur cet Article-là? Mais accordons, ſi l'on veut, que le chemin qui mene à la vie éternelle, eſt plus connu du Prince, que de ſes Sujets: ou que du moins, dans l'incertitude où l'on ſe trouve à cet égard, il eſt plus commode & plus ſûr d'obeïr à ſes ordres. Cela poſé, me direz-vous, ſi le Prince vous commandoit de vous attacher au Negoce, pour gagner vôtre vie, eſt-ce que vous refuſeriez de lui obeïr, ſous pretexte que vous étes incertain, ſi vous y reüſſirez, ou non? Point du tout, au contraire, je lui obeïrois de bon cœur; parce

que ſi le ſuccés ne repondoit pas à mon attente, il eſt aſſez puiſſant pour me dedommager d'un autre côté, & que s'il a bonne envie de me tirer de la miſere, comme il veut me le perſuader, il lui eſt facile d'en venir à bout, quand même j'aurois eu le malheur de perdre tout mon Bien dans le Negoce. Mais il n'en eſt pas de même pour ce qui regarde la Vie éternelle. Si je n'ai pas pris le chemin qui peut y conduire; ſi j'ai fait naufrage à cet égard; il n'eſt pas au pouvoir du Magiſtrat de reparer ma perte, ni en tout, ni en partie.

L'on me dira peut-être, „que „ce n'eſt pas au Magiſtrat Civil „que l'on attribuë un *jugement in-„faillible* ſur les matieres de la Foi „& du Salut, mais à l'Egliſe; „que le Magiſtrat ne fait qu'or-„donner l'obſervation de ce que „l'Egliſe a defini, & qu'il empê-

„che

„ che ſeulement par ſon autorité „ que l'on croie, ou que l'on en- „ ſeigne autre choſe que la pure „ Doctrine de l'Egliſe; enſorte que „ la deciſion eſt toûjours au pou- „ voir de celle-ci, & que le Ma- „ giſtrat ne fait qu'obeïr lui-même, „ & qu'exiger l'obeïſſance des au- „ tres. „ Mais qui ne voit que ce nom d'*Egliſe*, qui étoit ſi venerable du tems des Apôtres, n'a ſervi bien des fois dans les Siecles ſuivans, qu'à jetter de la pouſſiere aux yeux du Peuple ? Quoi qu'il en ſoit, il ne nous eſt d'aucun ſecours dans l'affaire, dont il s'agit. Je ſoutiens que le chemin étroit qui conduit au Ciel, n'eſt pas plus connu au Magiſtrat qu'aux ſimples Particuliers; & qu'ainſi je ne ſaurois le prendre pour mon Guide infaillible dans cette route, puis qu'il ne la ſait peut-être pas mieux que moi, & que d'ailleurs il n'y a nulle

aparence qu'il s'intereſſe à mon Salut plus que moi-même. Entre tous les Rois des *Juifs*, combien n'y en eut-il pas, qui abandonnerent le culte du vrai Dieu, & qui auroient engagé dans l'Idolatrie & la perdition tous les *Iſraëlites*, qui auroient eu la foibleſſe de leur rendre une obeïſſance aveugle ? Cependant vous m'exhortez à avoir bon courage, & vous m'aſſurez même qu'il n'y a point de riſque ; parce qu'aujourd'hui le Magiſtrat n'ordonne pas au Peuple de ſuivre ſes reglemens ſur le chapitre de la Religion, & qu'il ne fait qu'autoriſer par une Loi civile les Decrets de l'Egliſe. Mais de quelle Egliſe me parlez-vous, je vous prie ? N'eſt-ce pas de celle que le Prince adopte, & ne juge-t-il pas de la Religion, lui qui me contraint par les Loix & par la violence de me joindre à une telle, ou à une telle

Egliſe ?

Egliſe? Qu'importe, s'il me guide lui-même, ou s'il me remet à la conduite des autres? Je depends toûjours de ſa volonté, & de quelque maniere qu'on le prenne, il decide de mon Salut. Si un *Juif*, par l'ordre de ſon Roi, avoit ſacrifié à *Baäl*, s'en ſeroit-il mieux trouvé, quand on lui auroit dit que le Roi ne pouvoit rien établir de ſon chef ſur la Religion, ni ordonner aucune ſorte de Culte à ſes Sujets, qu'avec l'aprobation des Prêtres & des Docteurs de la Loi? Si la Doctrine d'une Egliſe eſt vraie & ſalutaire, parce que ſes Prêtres, ſes Miniſtres & ſes Devots en parlent avec de grands éloges, & l'élevent juſques aux nuës, où ſera la Doctrine erronée, fauſſe & pernicieuſe? Le Dogme des *Sociniens* me paroît douteux; le Culte des Catholiques *Romains* & des *Lutheriens* m'eſt ſuſpect; en ſerai-je plus en ſûreté,

ſi, par l'ordre du Magiſtrat; j'entre dans l'une ou l'autre de ces Egliſes, parce qu'il ne commande & n'établit rien ſur la Religion , que de l'avis & par l'autorité des Eccleſiaſtiques ? quoi qu'à dire le vrai, il arrive ſouvent que l'Egliſe, (ſi l'on peut du moins donner ce titre à une Aſſemblée d'Eccleſiaſtiques, qui dreſſe des Articles de foi) s'accommode plûtôt à la Cour, que la Cour à l'Egliſe. Tout le monde ſait de quelle humeur étoit autrefois l'Egliſe, ſous les Princes Orthodoxes, ou *Arriens*. Mais ſi cet Exemple eſt trop éloigné de nôtre tems, l'Hiſtoire d'*Angleterre* nous en fournit de beaucoup plus modernes. Sous les Regnes d'*Henri* VIII. d'*Edouard* VI. de *Marie* & d'*Elizabeth*, avec quel zêle & quelle promtitude les Eccleſiaſtiques ne changerent-ils pas leurs Articles de foi, le culte, & toutes choſes en

un

un mot, ſuivant le bon-plaiſir de ces Princes? Cependant ces Rois & ces Reines avoient des idées ſi differentes ſur la Religion, qu'à-moins que d'être fou, pour ne pas dire, impie, on ne ſauroit pretendre, qu'un honnête Homme, & qui craint Dieu, auroit pû, en bonne conſcience, obeïr aux ordres oppoſez qu'ils donnoient à cet égard. En un mot, ſoit qu'un Prince ſuive ſes propres lumieres; ou l'autorité de l'Egliſe, pour determiner la Religion des autres, tout cela revient à la même choſe. Le jugement des Eccleſiaſtiques, dont les diſputes & les animoſitez ne ſont que trop connuës dans le Monde, n'eſt ni plus ſûr, ni plus infaillible que le ſien: & tous leurs ſuffrages reünis enſemble ne ſauroient donner la moindre force au Pouvoir civil. Outre que les Princes ne s'aviſent guere de

confulter les Ecclefiaftiques, qui ne font pas de leur Religion.

Mais ce qu'il y a de capital & qui tranche le nœud, c'eft qu'à fuppofer que la Doctrine du Magiftrat eft la meilleure, & que le chemin qu'il ordonne de fuivre, eft le plus conforme à l'Evangile, malgré tout cela, fi je n'en fuis pas perfuadé moi-même du fond du cœur, mon Salut n'en eft pas plus avancé. Je n'arriverai jamais au fejour des Bienheureux par une route que ma confcience defaprouve. Je puis m'enrichir à faire un metier qui me deplait, & operer ma guerifon par l'ufage de certains remedes, dont la vertu m'eft fufpecte; mais je ne faurois obtenir le Salut par la voie d'une Religion que je foupçonne être fauffe, ni par la pratique d'un Culte que j'abhorre. Un Incredule a beau affecter un exterieur honnête & bien reglé; il n'y

a

a que la foi & la ſincerité du cœur qui puiſſent plaire à Dieu. C'eſt en vain qu'on me vante les effets merveilleux d'une Medecine, ſi mon Eſtomac la rejette d'abord; & l'on ne doit pas forcer un Homme à prendre un Remede que ſon intemperie ne manquera pas de changer auſſi-tôt en Poiſon. Quelques doutes que l'on puiſſe avoir ſur les differentes Religions, qu'il y a dans le Monde, il eſt toûjours certain, que celle que je ne croi pas veritable, ne ſauroit m'être d'aucune utilité. C'eſt donc en vain que les Princes forcent leurs Sujets à entrer dans la Communion de leur Egliſe, ſous pretexte de ſauver leurs Ames: ſi les derniers croient la Religion du Prince bonne, ils l'embraſſeront d'eux-mêmes; & s'ils ne la croient pas telle, ils ont beau s'y joindre, leur perte n'en eſt pas moins aſſurée. Quelque empreſſe-

ment que vous temoigniez pour le Salut d'un autre, quelque peine que vous vous donniez pour l'y amener, vous ne sauriez jamais en venir à bout, malgré lui; & à la fin il faudra que vous vous en raportiez à lui-même & à sa propre conscience.

Après avoir ainsi delivré les Hommes de la tyrannie qu'ils exercent les uns sur les autres en fait de Religion, nous allons voir ce qu'ils doivent faire ensuite. Ils tombent tous d'accord qu'il faut servir Dieu en public, & si cela n'étoit, pourquoi nous contraindroit-on de nous trouver aux Assemblées publiques? Puis donc qu'ils sont libres au premier égard, ils doivent établir quelque Societé Religieuse, afin de se trouver ensemble, non seulement pour leur édification mutuelle, mais aussi pour temoigner à tout le Monde qu'ils adorent Dieu, & qu'ils n'ont

pas

pas honte de lui rendre un Culte, qu'ils croient lui être agreable; afin d'engager les autres, par la pureté de leur Doctrine, la ſainteté de leurs mœurs, & la bienſeance des Ceremonies, à aimer la Religion & la Vertu; en un mot, afin de ſe pouvoir aquiter en corps de tous les actes religieux, dont les Particuliers ne ſont pas capables.

J'appelle ces Societez Religieuſes, des *Egliſes*, & je dis que le Magiſtrat les doit tolerer; parce qu'elles ne font autre choſe que ce qui eſt permis à tous les Hommes en particulier; c'eſt-à-dire, d'avoir ſoin du Salut de leurs Ames: & il n'y a point en ceci de diſtinction entre l'Egliſe de la Cour, & les autres qui en different.

Mais comme dans toute Egliſe, il y a deux choſes principales à conſiderer, ſavoir, le Culte exterieur, ou les Rites; & la Doctrine,

ou les Articles de foi, nous traiterons separement de l'une & de l'autre, afin de donner une idée plus exacte de la Tolerance.

I. A l'égard de la premiere, je soutiens que le Magistrat n'a nul droit d'établir aucunes Ceremonies religieuses dans son Eglise, & encore moins dans les Assemblées des autres; non seulement parce que ces Societez sont libres, mais aussi parce que tout ce qui regarde le Culte de Dieu, ne peut être aprouvé, qu'autant que ses Adorateurs croient qu'il lui est agreable. Tout ce qui se fait sans cette persuasion, ne sauroit lui plaire, & devient illegitime. N'est-ce pas d'ailleurs une contradiction manifeste, si vous accordez à un Homme la liberté du choix sur la Religion, dont le but est de plaire à Dieu, & que vous lui commandiez en même tems de lui deplaire par un culte qu'il croit indigne

digne de Sa Majeſté ſouveraine? Mais vous me direz peut-être que ſi je prive le Magiſtrat du pouvoir, que tout le monde lui accorde dans les choſes indifferentes, il ne lui reſtera plus rien ſur quoi il puiſſe exercer ſon Pouvoir Legiſlatif. Point du tout, je lui abandonne de bon cœur les choſes indifferentes; mais il ne doit pas les attendre au delà de leurs juſtes bornes.

1. Il ne s'enſuit pas de cette conceſſion, qu'il ſoit permis au Magiſtrat d'ordonner ce qu'il lui plait ſur tout ce qui eſt indifferent. Le bien du public eſt la regle & la meſure des Loix. Si une choſe eſt inutile à l'Etat, quoi qu'elle ſoit indifferente en elle-même, on ne doit pas d'abord en faire une Loi.

2. Quelques indifferentes que ſoient les choſes de leur nature, elles ne relevent point du Magiſtrat, auſſi-tôt qu'elles regardent l'Egliſe

&

& le Culte de Dieu ; parce qu'alors elles n'ont aucune liaiſon avec les affaires civiles. Il ne s'agit dans l'Egliſe que du Salut des Ames, & il n'importe point à l'Etat ni à Perſonne que l'on y ſuive tels ou tels Rites. L'obſervance ou l'omiſſion de quelques Ceremonies ne peut faire aucun prejudice à la Vie, à la Liberté, ou aux Biens des autres. Par exemple, ſupoſé que ce ſoit une choſe indifferente, de laver un Enfant qui vient de naître, & qu'il ſoit permis au Magiſtrat d'établir cette Coutume par une Loi, ſous pretexte que cette ablution eſt utile aux Enfans, pour les guerir d'une maladie, à laquelle ils ſont ſujets ; ou les en garantir ; me dira-t-on là-deſſus que le Magiſtrat a le même droit d'ordonner aux Prêtres de batiſer les Enfans ſur les ſacrez Fonts, pour la purification de leurs Ames, ou de les initier à quelques Myſteres ?

res ? Qui ne voit du premier coup d'œuil que ce ſont des choſes tout-à-fait opoſées ? L'on n'a qu'à mettre dans ce cas l'Enfant d'un *Juif*, & la choſe parlera d'elle-même. D'ailleurs rien n'empêche qu'un Prince Chretien n'ait des *Juifs* au nombre de ſes Sujets. Si vous croiez donc qu'il eſt injuſte d'en agir de cette maniere avec un *Juif* dans une choſe qui eſt indifferente de ſa nature, & qu'on ne doit pas le contraindre à pratiquer un Culte religieux, qu'il deſaprouve ; d'où vient que vous exigez cette ſoumiſſion d'un Chretien ?

3. Il n'y a point d'autorité humaine qui puiſſe introduire des choſes indifferentes de leur nature dans le Culte qu'on rend à Dieu, par cela même qu'elles ſont indifferentes ; qu'elles n'ont ainſi aucune vertu propre & naturelle d'appaiſer la Divinité & de nous la rendre favorable,

rable, & que tout le pouvoir des Hommes joint enſemble ne ſauroit leur donner cette efficace. Dans tout ce qui regarde la Vie civile, l'uſage des choſes indifferentes, que Dieu n'a pas expreſſement defenduës, nous eſt permis, & en ce cas l'Autorité Humaine peut avoir lieu; mais il n'en eſt pas de même lors qu'il s'agit de la Religion. Dans le Culte Divin, les choſes indifferentes ne deviennent permiſes, que par l'inſtitution de Dieu, qui a jugé à-propos de les élever à cette dignité, & qui en ſes grandes compaſſions pour nous miſerables Pecheurs, les veut bien recevoir comme des marques de nôtre obeïſſance. Lors que ce Juge ſuprême nous demandera un jour, *Qui a requis cela de vos mains?* il ne ſuffira pas de lui repondre, que le Magiſtrat l'a commandé. Si le Pouvoir civil s'étend juſques-là, qu'y a-t-il qu'on ne puiſ-
ſe

ſe introduire dans la Religion ? Quel amas confus de Ceremonies, quelles Inventions ſuperſtitieuſes n'appuiera-t-on pas ſur l'autorité du Magiſtrat, pour en accabler la conſcience des Adorateurs de Dieu, puis que la plus grande partie de ces Rites ne conſiſte que dans l'uſage religieux de certaines choſes qui ſont indifferentes de leur nature, & qu'il ne devient criminel que parce que Dieu n'en eſt pas l'Auteur. Il n'y a rien de plus indifferent de ſa nature, ni de plus commun dans la vie ordinaire que l'uſage de l'Eau, du Pain & du Vin : s'enſuit-il de là qu'on les pouvoit introduire dans le Culte religieux ſans l'inſtitution expreſſe de la Divinité ? Si cela dependoit du Magiſtrat, d'où vient qu'il ne pourroit pas auſſi commander qu'on mangeât du Poiſſon & qu'on bût de la Biere dans la celebration de l'Euchariſtie ; qu'on immolât

molât des Bêtes & qu'on en repandît le ſang dans les Temples; qu'on fit des luſtrations & pluſieurs autres choſes de cette nature, qui bien qu'indifferentes en elles-mêmes, ſont auſſi abominables à Dieu, que l'étoit autrefois le ſacrifice d'un Chien, lors qu'on les introduit dans ſon Culte, ſans qu'il en ait donné un ordre poſitif? car quelle difference y a-t-il entre un Chien & un Bouc par raport à la Nature Divine, qui eſt également éloignée de toute ſorte de matiere, ſi ce n'eſt qu'Elle vouloit admettre le dernier de ces Animaux dans le Culte qu'on lui rendoit, & en bannir l'autre? Vous voiez par là, que les choſes indifferentes en elles-mêmes, quoi que ſoumiſes en general au pouvoir du Magiſtrat Civil, ne ſauroient, ſous ce pretexte, être incorporées dans le Service divin, ni être enjointes aux Societez religieuſes,

parce

parce qu'elles ne ſont plus indifferentes, d'abord qu'on les tourne à un uſage ſacré. Celui qui adore Dieu, le fait dans la vuë de lui plaire & d'obtenir ſa faveur; mais il ne ſauroit en venir à bout, ſi par l'ordre du Magiſtrat, il offre un culte à Dieu, qu'il croit lui être deſagreable, parce qu'il ne l'a pas commandé lui-même. Bien loin de lui plaire & d'apaiſer ſon indignation, c'eſt l'irriter par un mepris manifeſte, qui eſt incompatible avec la nature du Culte qu'on lui doit.

Mais ſi les Hommes, m'objecterez-vous, *ne peuvent rien preſcrire dans le Culte religieux, d'où vient qu'on permet aux Egliſes de fixer le tems, le lieu & pluſieurs autres choſes qui regardent le Culte public?* Je reponds, qu'il faut diſtinguer ici ce qui fait partie du Culte, d'avec ce qui n'en eſt qu'une ſimple circonſtance. Tout ce qu'on croit être

exigé de Dieu même & lui être agreable, fait partie de ſon Culte & devient par là neceſſaire. Mais les Circonſtances, quoi qu'on ne puiſſe pas les ſeparer abſolument du Culte, ne ſont point fixes ni determinées, & c'eſt ce qui les rend indifferentes. Par exemple, le Lieu où l'on doit adorer, le Tems auquel on doit ſe trouver aux Aſſemblées publiques, les Habits & la Poſture des Adorateurs ſont des circonſtances de cet ordre, lors que Dieu ne les a point preſcrites. Mais chez les *Juifs*, tout cela faiſoit partie de leur Culte, & s'il venoit à y manquer la moindre choſe, ou qu'il y eut quelque defaut, ils ne pouvoient pas ſe flater qu'il ſeroit agreable à Dieu. Il n'en eſt pas de même à l'égard des Chretiens, que l'Evangile a delivrez du joug des Ceremonies; ce ne ſont pour eux que de ſimples circonſtances, qu'il eſt permis à chaque

que Egliſe de regler de la maniere qui lui paroît la plus ſeante, & la plus propre à l'édification de ſes Membres : quoi qu'à l'égard de ceux qui ſont perſuadez que Dieu a inſtitué le Dimanche pour lui être conſacré, ce jour n'eſt plus une circonſtance inutile, mais fait partie du Culte Divin, qu'ils ne peuvent changer ni violer ſans crime.

II. Je ſoutiens que le Magiſtrat n'a nul droit d'empêcher aucune Egliſe de ſuivre les Ceremonies & le Culte qu'elle juge à-propos d'établir: parce qu'autrement il detruiroit l'Egliſe même, dont le but eſt de ſervir Dieu avec liberté & à ſa maniere.

Mais vous me direz peut-être, *Eſt-donc que ſi les Membres d'une Egliſe vouloient immoler un Enfant, & s'abandonner, hommes & femmes, à un melange criminel, ou à d'autres impuretez de cette nature*, (comme

on le reprochoit autrefois, ſans aucun ſujet, aux premiers Chretiens) *Eſt-ce que le Magiſtrat devroit les tolerer, parce que cela ſe feroit dans une Aſſemblée religieuſe?* Point du tout; puis que de telles actions doivent toûjours être defenduës dans la Vie civile même, ſoit en public ou en particulier, & qu'ainſi l'on ne doit jamais les permettre dans le Culte religieux d'aucune Societé. Mais ſi l'envie prenoit à quelques perſonnes d'immoler un Veau, je ne croi pas que le Magiſtrat eut droit de s'y oppoſer. Par exemple, *Melibée* a un Veau, qui lui apartient en propre; il lui eſt permis de le tuer chez lui, & d'en brûler telle portion qu'il lui plait, ſans faire tort à perſonne, ni diminuer le bien des autres. De même l'on peut égorger un Veau dans le Culte qu'on rend à Dieu; mais de ſavoir ſi cette Victime lui eſt agreable,

cela

cela n'intereſſe que ceux qui la lui offrent : le Magiſtrat doit ſeulement empêcher que le Public ne reçoive aucun dommage, & qu'on ne porte aucun prejudice à la Vie ou aux Biens d'autrui. Du reſte, ce qu'on pouvoit emploier à un Feſtin, peut être auſſi deſtiné à un Sacrifice. D'ailleurs, s'il arrivoit par haſard, qu'il fut de l'interêt du Public de s'abſtenir pour quelque teins de la tuerie des Bœufs, pour en laiſſer croître le nombre, qu'une grande mortalité auroit fort diminué, qui ne voit qu'alors il ſeroit permis au Magiſtrat d'interdire à tous ſes Sujets de tuer aucun Veau, quelque uſage qu'ils en vouluſſent faire ? Mais en pareil cas, la Loi ne regarde pas la Religion, mais la Politique ; & le Magiſtrat ne defend pas d'immoler des Veaux, mais de les tuer.

Vous voiez à present quelle diffe-

rence il y a entre l'Eglise & l'Etat. La Loi ne sauroit empêcher aucune Assemblée religieuse, ni les Prêtres d'aucune Secte, de tourner à un saint usage, ce qui est permis à tous les autres Sujets dans la vie ordinaire & civile. Si l'on peut manger du pain chez soi, ou boire du vin, assis ou à genoux, sans qu'il y ait du crime; le Magistrat ne sauroit defendre cette pratique dans l'Eglise, quoi que le pain & le vin y soient destinez à un tout autre usage qu'à la nourriture du corps. Tout ce qui peut prejudicier au Public, & que les Loix defendent pour le bien commun de la Societé, ne doit pas être souffert dans l'Eglise, à quelque usage sacré qu'on l'emploie, ni demeurer impuni. Mais il faut que le Magistrat prenne bien garde à n'abuser pas de son pouvoir, & à ne point opprimer la liberté d'aucune Eglise, sous pretexte du Bien public.

Vous

Vous me demanderez ſans doute, *ſi le Magiſtrat doit tolerer une Egliſe qui eſt idolâtre.* Mais je vous demanderai à mon tour, ſi le même pouvoir qui autoriſe le Magiſtrat à ſupprimer cette Egliſe idolatre, ne lui donnera pas le droit en tems & lieu de ruiner celle qui eſt Orthodoxe. Du moins il faut vous ſouvenir que le pouvoir du Magiſtrat eſt par tout le même, & que la Religion du Prince eſt toûjours l'Orthodoxe à ſon égard. De ſorte que ſi le Magiſtrat civil a droit de ſe mêler de ce qui concerne la Religion ; celui de *Geneve*, par exemple, pourra extirper les Sectes qu'il croit heretiques & idolâtres ; pendant que ſon voiſin aura le même droit de perſecuter les Orthodoxes, & qu'on opprimera le Chriſtianiſme dans les *Indes*. Il n'y a point de milieu, ou le Prince peut ordonner tout ce qu'il lui plait ſur la Re-

ligion, ou il n'y peut rien changer. S'il lui eſt permis de faire des Loix, d'emploier la force & les tourmens, pour introduire quelques Dogmes ou quelques Ceremonies dans l'Egliſe, quelles bornes lui preſcrira-t-on, & ne pourra-t-il pas avec autant de droit & les mêmes armes impoſer tout ce qu'il s'imagine être veritable ? Il n'y a perſonne que l'on doive priver de ſes biens temporels, à cauſe de la Religion. Les Peuples même de l'*Amerique*, aſſujetis à un Prince Chretien, ne doivent pas être depouillez de leur vie & de leurs terres, parce qu'ils n'embraſſent pas le Chriſtianiſme. S'ils comptent de plaire à Dieu & d'obtenir le Salut par la pratique des Ceremonies qu'ils ont heritées de leurs Ancêtres, nous devons les abandonner à eux-mêmes & à la miſericorde divine. Mais pour mieux aprofondir cette matiere, ſupo-

ſupoſons qu'un petit nombre de Chretiens, foibles & denuez de tout, ſe retirent dans quelque Païs d'Infideles ; qu'ils les prient d'abord, par les droits de l'Humanité, d'avoir compaſſion d'eux, & de leur fournir ce qui eſt neceſſaire à la vie : qu'ils l'obtiennent, qu'on leur donne des habitations, & qu'enfin ils s'uniſſent avec les Naturels du Païs, & ne forment qu'un ſeul Peuple. Supoſons enſuite que la Religion Chretienne y jette de profondes racines, qu'elle s'y repande au long & au large, que durant ſes progrés inſenſibles, on voit regner entr'eux la Paix, l'Union, la Bonne-foi, & la Juſtice ; mais que nos Etrangers devenus les plus forts, par la converſion du Magiſtrat au Chriſtianiſme, ne penſent qu'à fouler aux piez les droits les plus inviolables & les Traitez les plus ſolennels, ſous pretexte d'ex-

tirper l'Idolatrie. Alors, ſi les Naturels du Païs, quoi que rigides obſervateurs de l'Equité naturelle, & quoi qu'ils n'aient rien fait contre les bonnes mœurs ni contre les loix de la Societé civile, ſi ces pauvres Malheureux, dis-je, ne veulent pas abandonner leur ancien Culte, pour en adopter un nouveau, l'on eſt en droit de les depouiller de leurs biens & de la vie même. Qu'eſt-ce enfin que le zêle pour l'Egliſe, accompagné du deſir de la domination, n'eſt pas capable de produire? & qui ne voit que, ſous pretexte de Religion & du Salut des Ames, on ouvre la porte aux meurtres, à la rapine, aux brigandages & à une licence effrenée?

Si vous croiez pourtant qu'on doit extirper l'Idolatrie, par la rigueur des Loix, des amendes & des ſuplices, en un mot par le fer

&

& par le feu, vous n'avez qu'à vous apliquer la suposition que je viens de faire ; elle s'adresse à vous. Du moins, il n'y a pas plus de justice à ravir aux Infideles de l'*Amerique* leurs biens, qu'à les ôter en *Europe* aux Sectaires, qui ne suivent pas la Religion dominante du Païs, où ils vivent ; & il ne faut jamais, sous ce pretexte, violer ici non plus que là les droits les plus legitimes de la Nature & de la Societé.

Mais l'Idolatrie, me direz-vous, *est un Peché, & par consequent on ne doit pas la souffrir.* Si vous disiez, il faut donc l'éviter avec soin, vôtre consequence seroit juste ; mais il ne s'ensuit pas que le Magistrat la doive punir, parce que c'est un Peché : autrement il auroit droit d'emploïer le glaive contre tout ce qu'il regarde comme des Pechez envers Dieu. L'avarice, la dureté pour les pauvres, l'oisiveté, &

plusieurs autres defauts de cette nature sont des Pechez de l'aveu de tout le monde ; mais qui s'est jamais avisé de dire que le Magistrat a droit de les punir ? Comme ces defauts ne portent aucun prejudice aux biens des autres, & qu'ils ne troublent point le repos public, les Loix civiles ne les condamnent pas, dans les Lieux mêmes, où ils sont reconnus pour des Pechez. Ces Loix ne disent mot non plus contre le Mensonge ni le Parjure, à moins que ce ne soit en certains cas, où l'on n'a nul égard à la turpitude du crime, ni à la Divinité offensée, mais à l'injustice faite au Public ou aux Particuliers. D'ailleurs, si un Prince Paien ou *Mahometan* croit que la Religion Chretienne est fausse & desagreable à Dieu, ne poura-t-il pas l'extirper avec le même droit, que vous pretendez avoir pour abolir la sienne ?

Vous

Vous m'objecterez peut-être ici, que *la Loi Mosaïque ordonnoit d'exterminer les Idolâtres.* Je l'avouë, mais les Chretiens ne sont nullement soumis à cette Loi, & vous ne croiez pas vous-même que nous soions obligez de suivre tout ce qu'elle imposoit aux *Juifs.* Vous auriez beau distinguer ici, avec nos Theologiens, entre la Loi *morale*, la Loi *judiciaire* & la Loi *ceremonielle*; cette distinction commune vous seroit tout-à-fait inutile dans le cas present, puis qu'aucune Loi positive n'oblige que ceux à qui elle est donnée. Ces premiers mots du Decalogue, *Ecoute Israël*, font assez voir que la Loi de *Moïse* ne regardoit que la Nation des *Juifs.* Quoi que cette consideration toute seule pût suffire, pour repondre à ceux qui fondent la Persecution des idolâtres sur la Loi *Mosaïque*, vous ne trouverez pas

mauvais que je develope un peu plus cet Argument, & que je le mette dans tout ſon jour.

Les Idolâtres peuvent être conſiderez dans un double état à l'égard de la Republique des *Juifs*. 1. Il y en avoit, qui après avoir été initiez dans les rites de *Moïſe*, & incorporez dans cette Republique, abandonnoient le Culte du vrai Dieu d'*Iſraël*. Ceux-ci étoient pourſuivis comme des traitres, & des criminels de leze Majeſté. La Republique des *Juifs* fort differente de toutes les autres, étoit une pure *Theocratie*, & il n'y avoit aucune diſtinction entre l'Egliſe & l'Etat, comme il eſt arrivé depuis la venue de JESUS-CHRIST. Les Loix, qui ordonnoient à cette Nation le Culte d'un ſeul Dieu, tout-puiſſant & inviſible, étoient politiques, & faiſoient partie du Gouvernement civil, dont Dieu lui-même étoit

étoit l'Auteur. Si vous pouvez me produire une autre Republique au Monde, que Dieu ait ainſi établie, j'avouërai que les Loix Eccleſiaſtiques y doivent être confonduës avec les Civiles, & que le Magiſtrat y a droit d'empêcher par la force que ſes Sujets embraſſent un Culte different du ſien. Mais ſous l'Evangile, il n'y a point, à la rigueur, de Republique Chretienne. Les divers Peuples & Roiaumes, qui ont embraſſé le Chriſtianiſme, n'ont fait que retenir l'ancienne forme de leur Gouvernement, ſur lequel JESUS-CHRIST n'a rien du tout ordonné. Content de montrer aux Hommes le chemin du Salut, il n'a fixé à ſes Diſciples aucune eſpece de Gouvernement, & il n'a point armé le Magiſtrat du Glaive, pour contraindre les Hommes à quiter leurs Opinions & à recevoir ſa Doctrine.

2. Les

2. Les Etrangers, qui n'étoient pas Membres de la Republique d'*Israël*, n'étoient pas forcez à observer les rites de la Loi de *Moïse*. Au contraire, dans le même endroit de l'*Exode* XXII. 20, 21. où il est dit, que tout *Israëlite* idolâtre seroit mis à mot, il est defendu de vexer & d'opprimer les Etrangers. Il est vrai qu'on devoit exterminer & mettre à l'interdit les sept Nations qui possedoient la Terre promise aux *Israëlites*. Mais leur Idolatrie n'en fut pas la cause; autrement, pourquoi auroit-on épargné les *Moabites* & d'autres Nations idolâtres? Voici donc ce qui en est; Dieu, qui étoit le Roi des *Juifs* d'une maniere toute particuliere, ne pouvoit pas souffrir qu'on adorât dans son Roiaume, c'est-à-dire, dans le Païs de *Canaän*, un autre Souverain. Ce crime de leze Majesté au premier chef étoit absolument

ment incompatible avec le Gouvernement politique & civil, que Dieu exerçoit dans l'étenduë de ce Païs-là. Il faloit donc en éloigner toute Idolatrie qui portoit les Sujets à reconnoitre un autre Dieu pour leur Roi, contre les Loix fondamentales de l'Empire. Il faloit auſſi en chaſſer les Habitans, afin que les *Iſraëlites* en euſſent une pleine & entiere poſſeſſion. C'eſt pour cela même que la poſterité d'*Eſaü* & de *Loth* extermina les *Emins* & les *Horiens*, dont Dieu lui avoit deſtiné les terres par le même droit, comme il ſera facile de s'en apercevoir, ſi on lit le 11. Chapitre du *Deuteronome*. Mais quoi qu'on banit de cette maniere toute Idolatrie du Païs de *Canaän*, l'on ne fit pas mourir neanmoins tous les Idolâtres. La famille de *Rahab*, & les *Gabaonites* obtinrent bonne compoſition de *Joſué*, & il y avoit quan-

tité d'Efclaves idolâtres parmi les *Hebreux*. *David* & *Salomon* pouf-ferent leurs conquêtes au delà des bornes de la Terre promife, & ils foumirent à leur obeïffance divers Païs, qui s'étendoient jufques à l'*Euphrate*. Cependant, de tout ce nombre infini de captifs, de tous ces Peuples fubjuguez, nous ne li-fons point qu'aucun d'eux fut châ-tié, à caufe de l'Idolatrie, dont ils étoient affurément tous coupa-bles; ni qu'on les forçât par des fuplices & des gênes, à embraffer la Religion de *Moïfe* & le Culte du vrai Dieu. D'ailleurs, fi un Pro-felyte vouloit devenir Membre de la Republique d'*Ifraël*, il faloit qu'il fe foumît aux Loix de l'Etat, c'eft-à-dire, à la Religion de ce Peuple: mais il recherchoit ce pri-vilege de fon bon gré, fans y être contraint par aucune violence, ni par les ordres d'un Superieur. D'a-

bord

bord qu'il avoit aquis ce droit de Bourgeoiſie, il étoit ſujet aux Loix de la Republique, qui defendoient l'Idolatrie dans l'étenduë de la Terre de *Canaän ;* mais qui n'établiſſoient rien à l'égard des Peuples, qui ſe trouvoient hors de ces bornes.

J'ai parlé juſques-ici du Culte exterieur , j'en viens à preſent AUX ARTICLES DE FOI.

Les *Dogmes* de chaque Egliſe regardent la *pratique*, ou la *ſpeculation :* & quoi que les uns & les autres aient la Verité pour objet, ceux-ci ſont renfermez dans l'Entendement , au lieu que les premiers influent en quelque maniere ſur la Volonté & ſur les Mœurs. Pour ce qui eſt des Dogmes ſpeculatifs, qu'on appelle *Articles de foi*, & qui n'exigent autre choſe de nous que la creance , il n'y a point d'autorité civile qui les puiſſe introduire dans aucune Egliſe. Car à quoi

quoi bon établir par une Loi ce qui n'eſt pas en nôtre pouvoir d'executer, quand même nous le voudrions, puis qu'il ne depend pas de nous de croire tout ce qu'il nous plait ? Mais, ſans repeter ce que j'ai dit là-deſſus, me ſoutiendra-t-on qu'une profeſſion exterieure de ces Articles ſuffit ? Si cela eſt, Oh, la belle Religion ! qui permet aux Hommes d'être Hypocrites pour le Salut de leurs ames. Si c'eſt ainſi que le Magiſtrat leur veut procurer la Vie éternelle, il me ſemble qu'il n'en connoit guere le chemin ; ou s'il n'agit pas dans cette vuë, pourquoi ſe mêle-t-il de faire des Loix pour l'établiſſement de certains Dogmes ?

D'ailleurs, le Magiſtrat n'a nul droit d'empêcher qu'une Egliſe croie ou enſeigne des Dogmes de ſpeculation, parce que cela ne regarde point les interêts civils des

Sujets. Si un *Papiſte* croit que ce qu'un autre appelle du pain, eſt le veritable corps de JESUS-CHRIST, il ne fait aucune injure à ſon Prochain. Si un *Juif* ne croit pas que le Nouveau Teſtament ſoit la Parole de Dieu, les autres en jouïſſent-ils moins de tous leurs droits civils ? Et ſi un Paien rejette le Vieux & le Nouveau Teſtament, faut-il le punir comme un mauvais Citoien, qui eſt indigne de vivre ? Soit que l'on croie, ou que l'on ne croie pas ces choſes, le pouvoir du Magiſtrat & les biens des Sujets ſont à couvert, & en ſureté. J'avouë que ces opinions ſont fauſſes & abſurdes; mais les Loix ne decident pas de la verité des Dogmes; elles n'ont en vuë que le bien & la conſervation de l'Etat, & des Particuliers qui le compoſent. Ce n'eſt pas tout, il feroit à ſouhaiter qu'on permît un jour à la Verité de ſe defendre

fendre & de ſe ſoutenir par elle-même. Le pouvoir des Grands, qui ne la connoiſſent gueres, & à qui elle n'eſt pas toûjours fort agreable, ne lui a jamais donné, & il eſt à craindre qu'il ne lui donnera jamais qu'un foible ſecours. Elle n'a pas beſoin de la violence, pour s'inſinuer dans l'eſprit des Hommes, & les Loix civiles ne l'enſeignent pas. Si elle n'illumine l'Entendement par ſon propre éclat, la force exterieure ne lui ſert de rien. Les Erreurs au contraire ne dominent que par le ſecours étranger, qu'elles empruntent. Mais ceci doit ſuffire pour le coup; paſſons aux Dogmes qui regardent la pratique.

Les bonnes mœurs, qui ne ſont pas la moindre partie de la Religion & de la veritable Pieté, ſe raportent auſſi à la vie civile, & le Salut de l'Etat n'en depend guere moins

moins que celui des Ames; de ſorte que *les actions morales* relevent de l'une & de l'autre juriſdiction, de la civile & de la domeſtique, je veux dire, du Magiſtrat & de la Conſcience. Il eſt même à craindre que l'une n'empiete ſur les droits de l'autre, & qu'il n'y ait un conflict entre le Conſervateur de la Paix & la Protectrice des Ames. Mais ſi l'on peſe bien ce que nous avons dejà dit ſur les bornes de ces deux Cours, il n'y a point du tout de riſque.

Tous les Hommes ont une Ame immortelle, capable d'un Bonheur ou d'un Malheur éternel, & dont le Salut depend de l'obeïſſance qu'ils auront renduë dans cette vie aux ordres de Dieu, qui leur a preſcrit de faire & de croire certaines choſes. Il s'enſuit de là, 1. Que l'Homme eſt obligé ſur tout à l'obſervation de ces ordres, & qu'il doit

doit emploier tous ſes ſoins & toute la diligence poſſible, pour les connoitre & s'y aſſujetir; puis que l'état de cette vie mortelle n'a rien de comparable avec l'Eternité. Il s'enſuit en 2. lieu, Que ſi un Homme vient à ſe tromper dans le Culte qu'il rend à Dieu, ou dans les Dogmes ſpeculatifs de la Religion, il ne fait aucun tort à ſon Prochain; que ſa perte n'entraine point celle des autres, & qu'ainſi chacun a droit tout ſeul de travailler au Salut de ſon Ame. Ce n'eſt pas que je veuille bannir de la Societé les avis charitables, & les efforts honnêtes pour tirer de l'Erreur ceux qui s'y trouvent engagez, puis que ce ſont les principaux devoirs du Chretien. On peut emploier tant d'avis & de raiſons que l'on voudra, pour contribuer au Salut de ſon Frere; mais la violence & la contrainte ne doivent jamais être de la partie, & l'au-

l'autorité n'a point ici de lieu. Auſſi nul n'eſt obligé en cette occaſion d'obeïr aux conſeils d'un égal ou aux ordres d'un Superieur, qu'autant qu'ils ſe trouvent conformes à ſes lumieres. Chacun doit juger ici pour ſoi-même en dernier reſſort, parce qu'il ne s'agit que de ſon propre interêt, & que les autres ne peuvent recevoir aucun prejudice, de quelque côté qu'il ſe determine.

Outre l'Ame, qui eſt immortelle, les Hommes ont un corps, qui les attache à cette Vie periſſable & dont la durée eſt incertaine, & qui a beſoin pour s'entretenir de pluſieurs commoditez, que ce Monde leur fournit, & qu'ils doivent aquerir, ou conſerver, par leur travail & leur induſtrie. Du moins, la Terre ne produit pas d'elle-même tout ce qui eſt neceſſaire, pour nous rendre la Vie douce & agreable.

C'eſt ce qui engage les Hommes dans de nouveaux ſoins, & à s'occuper des choſes qui regardent la Vie preſente. Mais leur corruption eſt ſi grande, qu'il y en a pluſieurs qui aiment mieux joüir du travail des autres, que de s'y adonner eux-mémes. Deſorte que pour ſe conſerver la joüiſſance de leurs biens & de leurs richeſſes, ou de ce qui leur ſert à les aquerir, comme ſont la force & la liberté du corps, ils ſont obligez de s'unir enſemble, afin de ſe prêter un ſecours mutuel contre la violence, & que chacun puiſſe joüir ſûrement de ce qui lui apartient en propre. Mais ils doivent laiſſer à chaque Particulier le ſoin de faire ſon Salut, puis que l'aquiſition de ce Bonheur éternel depend de ſon induſtrie, & non pas de celle d'un autre; qu'il n'y a point de force exterieure, qui lui puiſſe ravir l'eſperance qu'il en a conçuë,

conçuë, & que ſa perte ne fait aucun prejudice aux interêts d'autrui. D'ailleurs, quoi que les Hommes aient formé des Societez pour ſe proteger mutuellement & s'aſſurer la poſſeſſion de leurs Biens temporels, ils en peuvent être depouillez, ſoit par la fraude & la rapine de leurs Concitoiens, ou par les entrepriſes de leurs Ennemis. Pour remedier au premier de ces deſordres, ils ont fait des Loix, & pour prevenir ou repouſſer l'autre mal, ils emploient les armes, les richeſſes & les bras de leurs Compatriotes, & ils ont remis l'execution & le maniment de toutes ces choſes au Magiſtrat civil. C'eſt là l'origine & le but du Pouvoir Legiſlatif, qui conſtituë la Souveraineté de chaque Etat, ce ſont les bornes où il eſt renfermé; c'eſt-à-dire, que le Magiſtrat doit faire en ſorte que chaque Particulier poſſede ſûrement

ce qu'il a ; que le Public jouïsse de la Paix & de tous les avantages qui lui sont necessaires ; qu'il augmente en force & en richesses, & qu'il aît la vigueur, autant qu'il est possible, de se defendre par lui-même, contre l'invasion des Etrangers.

Cela posé, il est clair que le Magistrat ne peut faire des Loix que pour le Bien temporel du Public ; que c'est l'unique motif qui a porté les Hommes à se joindre en Societé les uns avec les autres, & le seul but de tout Gouvernement civil. On voit aussi par là, que chacun a pleine liberté de servir Dieu de la maniere qu'il croit lui être la plus agreable, puis que c'est du bon-plaisir du Createur que depend le Salut des Hommes. Il faut donc qu'ils obeïssent premierement à Dieu, & ensuite aux Loix.

Mais si le Magistrat, me direz-vous, *ordonne des choses qui repugnent*

à la conſcience des Particuliers, que doivent-ils faire en pareil cas? Je reponds que cela ne peut arriver que rarement, ſi les affaires ſont adminiſtrées de bonne foi, & pour le bien commun des Sujets; mais ſi par malheur il y a un tel Edit, alors chaque Particulier doit s'abſtenir de l'action qu'il condamne en ſon cœur, & ſe ſoumettre à la peine que la Loi ordonne, & qu'il lui eſt permis de ſubir. Du moins le jugement que chacun porte d'une Loi politique, faite pour le bien du Public; ne diſpenſe pas de l'obligation où elle nous met, & ne merite aucun égard. D'ailleurs, ſi la Loi exige de certaines choſes qui ne ſont pas du reſſort du Magiſtrat; comme par exemple que tous les Sujets, ou une partie d'entr'eux, embraſſent une autre Religion; ceux qui deſaprouvent ce Culte, ne ſont pas tenus d'obeïr à la Loi, parce

ce que la Societé politique ne s'est formée que pour la conservation des biens temporels de cette Vie, & que chacun s'est reservé le soin de son Ame, qui n'a pû jamais dependre du Gouvernement civil. Ainsi la protection de la Vie & de toutes les choses qui la regardent, est l'affaire du Public, & il est du devoir du Magistrat d'en conserver la jouïssance à ceux qui les possedent. Il ne peut donc les ôter ni les donner à qui lui plait, ni en depouiller quelques-uns sous pretexte de leur Religion, qui, soit qu'elle se trouve fausse ou vraie, ne porte aucun prejudice aux biens temporels des autres Concitoiens.

Mais, ajouterez-vous, *si le Magistrat croit qu'une pareille ordonnance tourne au bien du Public, ne doit-il pas la faire?* Voici ma reponse en peu de mots: comme le jugement de chaque Particulier, s'il est faux,

faux, ne l'exemte pas de l'obligation où il ſe trouve à l'égard des Loix; de-même le jugement particulier, pour ainſi dire, du Magiſtrat ne lui aquiert pas un nouveau droit, d'impoſer des Loix au Peuple, que l'interêt de la Societé civile n'a pû lui accorder; ſur tout, s'il en agit de cette maniere, pour enrichir ceux de ſa Secte aux depens du bien des autres. *Mais*, continuerez-vous, *ſi le Magiſtrat croit que ce qu'il commande, eſt en ſon pouvoir & utile au Public, & que les Sujets en aient une toute autre idée, qui ſera le Juge de leur different?* Je vous reponds, que c'eſt Dieu ſeul, parce qu'il n'y a point de Juge ici bas entre le Legiſlateur & le Peuple. C'eſt Dieu, dis-je, qui eſt le ſeul Arbitre dans ce cas, & qui au dernier Jour rendra à chacun ſelon ſes œuvres, ſelon que nous aurons travaillé ſincerement

& de bonne foi à procurer le Bien & la Paix du Public, à executer la Justice, & à suivre la Vertu. *Que faire donc*, me direz-vous, *& quel remede y a-t-il ?* Il faut que chacun tourne ses premiers soins du côté de son Ame, & qu'il évite autant qu'il lui sera possible de troubler la Paix de l'Etat ; mais il y a peu de Personnes qui s'imaginent de voir regner la Paix dans les lieux, où tout est reduit à une triste solitude. Les Hommes ont deux voies, pour terminer leurs differens, celle de la justice & celle de la force ; mais il arrive d'ordinaire que l'une commence là où l'autre finit. Il ne m'apartient pas d'examiner jusqu'où s'étendent les droits des Magistrats dans chaque Nation : je vois seulement ce qui se pratique dans le Monde, lors qu'il n'y a point de Juge, pour decider les controverses. *De sorte*, me direz-vous, *que*

le

le Magiſtrat, qui a toûjours la force en main, ne manquera pas de faire valoir ſes interêts, & de venir à-bout de ceux qui s'y oppoſent. Cela eſt vrai: mais il s'agit ici de la regle du Droit & de l'Equité, & non pas du bon ou du mauvais ſuccés que peut avoir une Entrepriſe douteuſe.

Cependant, pour en venir à un detail plus particulariſé, je dis 1. *en premier lieu*, que le Magiſtrat ne doit tolerer aucun Dogme, qui ſoit contraire au bien de l'Etat, & aux bonnes mœurs, ſi neceſſaires pour la conſervation de la Societé civile. Mais il y a peu d'Egliſes, où l'on trouve quelque exemple d'une pareille Doctrine. En effet, quelle Secte porteroit la folie juſques à ce point, que d'enſeigner, comme Articles de foi, des Dogmes, qui tendent non ſeulement à la ruïne de la Societé civile, & ſont com-

batus par l'opinion generale de tous les Hommes; mais qui vont aussi à la priver elle-même de son repos, de ses biens, de sa reputation & de tout ce qu'elle a de plus cher au Monde?

2. Il y a un autre mal plus caché & plus dangereux que celui-là: je veux dire le privilege que certaines gens s'attribuent contre toute sorte de droit, & à l'exclusion de toutes les autres Sectes, & qu'ils couvrent d'une belle aparence & sous l'enveloppe de grands mots propres à éblouïr. Vous ne trouverez presque jamais aucune part des personnes qui enseignent ouvertement, qu'ils ne sont pas obligez de tenir leur parole; qu'ils peuvent detroner le Prince qui n'est pas de leur Religion, & qu'ils doivent eux seuls gouverner tout le reste du Monde. S'ils proposoient la chose d'une maniere si cruë, il ne faut

pas

pas douter qu'ils n'excitaſſent d'abord le Magiſtrat, & la Republique à prevenir les ſuites de ce poiſon mortel, qu'ils couvent dans leur ſein. Cependant on voit des Perſonnes qui diſent la même choſe en d'autres termes. Car que veulent dire ceux qui enſeignent, qu'*on ne doit pas garder la foi aux Heretiques?* Ne demandent-ils pas en effet qu'on leur accorde le privilege de manquer de parole aux autres, puis qu'ils tiennent pour Heretiques tous ceux qui ne ſont pas de leur Communion, ou qu'ils les peuvent declarer tels toutes les fois que bon leur ſemble? Quel eſt le but de ceux qui avancent, qu'*un Roi excommunié eſt dechû de ſon trône*, ſi ce n'eſt de faire voir qu'ils s'attribuent le droit de depouiller les Rois de leurs Couronnes, puis qu'ils ſoutiennent que le droit d'Excommunication n'apartient qu'à

leur Hierarchie ? Ceux qui ſupoſent, Que *la Domination eſt fondée ſur la Grace*, ne pretendent-ils pas joüir en Maîtres de tous les biens que les autres poſſedent ; puis qu'ils ne ſont pas aſſez ennemis d'eux-mêmes, pour ne pas croire, ou ne pas dire du moins, qu'ils ſont les vrais fideles & le peuple de Dieu ? Ces gens-là donc & tous ceux qui accordent aux fideles & aux Orthodoxes ; c'eſt-à-dire, qui s'attribuent à eux-mêmes un pouvoir tout particulier dans les affaires civiles, & qui ſous pretexte de Religion, veulent dominer ſur la conſcience des autres, ne peuvent attendre aucune tolerance de la part du Magiſtrat : non plus que ces demi-Chretiens qui refuſent de precher ce ſuport mutuel en faveur de tous ceux qui ne ſont pas de leur Communion. Qu'eſt-ce en effet qu'enſeignent ces Intolerans ? Leur doctrine n'inſinuë-

nuë-t-elle pas qu'ils n'attendent qu'une occaſion favorable pour envahir les droits de la Societé, les biens & les privileges de leurs Compatriotes; & qu'ils ne demandent la Tolerance du Magiſtrat, que pour en priver les autres, dès qu'ils auront les moiens & la force d'en venir à bout?

3. Cette Egliſe, dont tous les Membres qui s'y joignent, paſſent en même tems ſous le pouvoir d'un autre Prince, n'a nul droit à être tolerée par le Magiſtrat; puis que celui-ci permettroit alors qu'une Juriſdiction étrangere s'établît dans ſon propre Païs, & qu'on emploiât ſes Sujets à lui faire la guerre. On a beau diſtinguer ici entre la Cour & l'Egliſe; c'eſt une diſtinction vaine & trompeuſe, qui n'aporte aucun remede à ce mal; puis que l'une & l'autre eſt ſoumiſe à l'empire abſolu du même Homme, qui dans

tout ce qui regarde le ſpirituel, & dans tout ce qui peut y avoir quelque raport, inſinuë tout ce qu'il veut aux Membres de ſon Egliſe, ou le leur commande même ſous peine de la damnation éternelle. Ne ſeroit-il pas ridicule qu'un *Mahometan* pretendit être bon & fidele ſujet d'un Prince Chretien, s'il avoüoit d'un autre côté qu'il doit une obeïſſance aveugle au Moufti de *Conſtantinople*, qui eſt ſoumis lui-même aux ordres de l'Empereur *Ottoman*, dont la volonté lui ſert de regle dans tous les faux oracles qu'il prononce ſur le chapitre de ſa Religion ? Mais ce *Turc* ne renonceroit-il pas plus ouvertement à la Societé Chretienne où il ſe trouve, s'il reconnoiſſoit que la même Perſonne eſt tout à la fois le Souverain de l'Etat & le Chef de ſon Egliſe ?

4. Enfin, ceux qui nient l'exiſtence d'un Dieu, ne doivent pas être tole-

tolerez, parce que les Promeſſes, les Contrats, les Sermens, & la Bonne foi, qui ſont les principaux liens de la Societé civile, n'engagent point les Athées à tenir leur parole; & que ſi l'on bannit du Monde la creance d'une Divinité, on ne peut qu'introduire auſſi-tôt le deſordre & une confuſion generale. D'ailleurs, ceux qui profeſſent l'Atheïſme, n'ont aucun droit à la Tolerance ſur le chapitre de la Religion, puis que leur ſyſtême les renverſe toutes. Pour ce qui eſt des autres opinions qui regardent la pratique, quoi qu'elles ne ſoient pas exemtes de toute ſorte d'erreur, ſi elles ne tendent point à faire dominer un Parti, ni à ſecouër le joug du Gouvernement civil, je ne voi pas qu'il y ait aucun lieu de les exclure de la Tolerance.

Il me reſte à parler de ces Aſſemblées, qu'on croit former le plus

grand obstacle au Dogme de la Tolérance, je veux dire *ces Eglises qu'on nomme des Conventicules, & les Pepinieres des Factions & des Revoltes.* J'avouë qu'elles peuvent en avoir produit quelquefois ; mais l'on doit plutôt en attribuer la cause à la liberté opprimée, ou mal-établie, qu'à l'humeur particuliere de ces gens-là. Si toutes les Eglises, qui ont droit à la Tolerance, étoient obligées d'enseigner & de poser comme le fondement de la liberté, dont elles jouïssent, qu'elles se doivent suporter les unes les autres, & qu'il ne faut contraindre personne sur la Religion, toutes ces accusations s'évanouïroient d'abord, & la conscience ne serviroit plus de pretexte aux querelles & aux tumultes. Mais voions un peu de quoi il s'agit.

Vous me direz sans doute, que *ces Conventicules, où il se trouve tant de*

de monde, ſont dangereux à l'Etat & à la tranquillité publique. Mais ſi cela eſt, pourquoi permet-on, je vous prie, que le peuple ſe rende en foule aux Marchez publics & dans les Cours de judicature? Pourquoi ſouffre-t-on qu'il y ait des Colleges & des Citoiens même dans les villes? Vous me repliquerez, que ces dernieres Aſſemblées ne regardent que le civil, au lieu que les autres, dont il s'agit, ont en vuë le ſpirituel. Eſt-ce donc que plus on s'éloigne du maniment des affaires civiles, plus on eſt diſpoſé à les embrouiller & à y cauſer du deſordre? Ce n'eſt pas cela, me direz vous; mais les Hommes, qui s'aſſemblent pour traiter de leurs interêts civils, ſont de differente Religion, au lieu que les Membres des Aſſemblées Eccleſiaſtiques profeſſent tous la même creance. Que concluez-vous de là, s'il vous plaît? Ne

Ne peut-on pas être de la même opinion sur le culte de Dieu & le salut de l'Ame, sans conspirer d'abord contre l'Etat, & ne voit-on pas tous les jours que moins les Sectes ont la liberté de s'assembler en public, plus elles sont unies à l'égard de leurs sentimens? Mais il est permis à tout le monde, ajoûterez-vous, de se trouver aux Assemblées, où il ne s'agit que de la Police & du Civil, au lieu qu'il n'y a que les Sectaires qui se rendent à leurs Conventicules, où il est ainsi facile de tramer des machinations secretes au prejudice de l'Etat. Ce que vous avancez là, n'est pas trop sûr, puis qu'il y a des Assemblées, où l'on ne parle que du temporel, & où l'on n'admet point toute sorte de gens. Par exemple, celles qui se font dans les Colleges, & dans les Maisons qui apartiennent aux Corps des Metiers, sont de cette nature.

D'un autre côté, si quelques personnes font des Assemblées clandestines, pour servir Dieu à leur maniere, qui doit-on blâmer, je vous prie, ou ceux qui les celebrent, ou ceux qui s'y opposent ? Mais la communion du même Culte, insisterez-vous, unit étroitement les Esprits, & c'est ce qui la rend beaucoup plus dangereuse. Je vous dirai à mon tour ; si cela est, d'où vient que le Magistrat n'aprehende pas la même chose de la part de son Eglise, & qu'il ne lui defend pas de s'assembler ? Est-ce parce qu'il en est le Chef & l'un de ses Membres ? Mais n'est-il pas aussi le Chef & l'un des Membres de tout le Peuple ? Avoüons la verité, il craint les Eglises Non-Conformistes, & non pas la sienne, parce qu'il protege celle-ci & la comble de ses faveurs, pendant qu'il maltraite & opprime les autres : parce qu'il caresse

reſſe les uns comme les enfans de la maiſon, & qu'il a pour eux une indulgence preſqu'aveugle, pendant qu'il regarde les autres comme des eſclaves, qui ne doivent attendre le plus ſouvent pour toute recompenſe d'une vie innocente, que la priſon, les fers, l'exil, la perte de leurs biens & la mort même: parce enfin qu'il ſouffre tout aux uns, & que les autres ſont punis pour le moindre petit ſujet. Qu'il prenne de nouvelles meſures, ou que les Non-Conformiſtes jouïſſent des mêmes privileges civils que leurs Concitoiens, & l'on verra bientôt qu'il n'y a rien à craindre des Aſſemblées Eccleſiaſtiques. Si les Hommes penſent à la revolte, ce n'eſt pas à leur Religion, ni à leurs Conventicules que l'on en doit attribuer la cauſe, mais plutôt aux châtimens & à l'oppreſſion qu'ils endurent. La tranquillité regne par tout où le Gouver-

Gouvernement eſt doux & moderé; au lieu que l'injuſtice & la tyrannie cauſent preſque toûjours le trouble & le deſordre. Je ne doute pas qu'il n'y ait des ſeditieux, qui couvrent leurs mauvais deſſeins du beau pretexte de la Religion : mais auſſi combien de perſonnes ne punit-on pas injuſtement pour la Religion même qu'ils profeſſent? Croiez moi, cet eſprit de revolte, dont on fait tant de bruit, n'eſt pas attaché à quelques Egliſes particulieres, ou à certaines Societez Religieuſes; il eſt commun à tous les Hommes, qui n'oublient rien pour ſecouër le joug, ſous le poids duquel ils gemiſſent. Que diriez-vous, la Religion miſe à part, ſi un Prince s'aviſoit de diſtinguer ſes Sujets, ſelon la difference du teint ou des traits de leur viſage; enſorte que ceux qui auroient les cheveux noirs & les yeux bleus, ne puſſent faire aucun commerce, ni

exercer

exercer aucun metier ; qu'on les depouillât du ſoin & de l'éducation de leurs enfans, & qu'on ne leur rendît aucune juſtice ; ne croiriez-vous pas que le Prince auroit autant à craindre de la part de ces Hommes, que leur reſſemblance envelope dans la même diſgrace ; que de la part de ceux que la même Religion aſſocie ? Le deſir du gain & des richeſſes excite les uns à former des Societez pour le trafic ; l'envie de ſe divertir fait que les autres ont leur rendez-vous, le voiſinage produit la liaiſon de ceux-ci, & la Religion porte ceux-là à ſe rendre dans le même Temple, pour adorer la Divinité : mais il n'y a que l'oppreſſion toute ſeule qui engage le Peuple à s'atrouper, à exciter la revolte, & à courir aux armes.

Quoi donc, me direz-vous, *faut-il que le peuple celebre des Aſſemblées Religieuſes contre la volonté du Magiſtrat ?*

giſtrat ? Oui ſans doute, puis que le dernier defend une choſe qui doit être permiſe, & qui eſt même neceſſaire. Si l'on eſt reduit à violer ſes ordres, c'eſt ſa propre faute, c'eſt cela même dont je me plains, c'eſt la ſource de tout le mal, & la calamité de nôtre Patrie. D'où vient que le concours des Hommes dans une Egliſe choque plus, qu'au Theatre ou à la Promenade ? Sont-ils moins vicieux & moins turbulens ici que là ? Non ſans doute, mais l'affaire eſt, qu'on les maltraite lors qu'ils s'aſſemblent pour prier Dieu, & qu'on conclut de ce procedé qu'ils ne meritent aucune Tolerance. Qu'on change les Loix établies à l'égard de certaines Sectes, qu'on leur rende la même juſtice qu'à tous les autres Sujets ; qu'on les delivre des peines & des amendes, & l'on verra bientôt le calme ſucceder à l'orage, la paix & la tranquillité publi-

publique aux murmures & aux ſeditions. Plus les Non-Conformiſtes trouveront de la douceur ſous un Gouvernement, plus ils travailleront à maintenir la paix de l'Etat; & toutes ces differentes Egliſes, qui le compoſent, perſuadées qu'elles ne peuvent jouïr aucune autre part des mêmes avantages, ſeront comme les Gardes fideles du repos public, & s'obſerveront les unes les autres, pour empêcher les troubles & les revoltes. Que ſi cette Egliſe, qui eſt de la Religion du Souverain, eſt regardée comme le plus ferme apui du Gouvernement civil, par cela ſeul que les Loix & le Magiſtrat la favoriſent; qu'elle ne doit pas être la force d'un Etat, lors que tous ſes bons Citoiens jouïſſent également de la faveur du Prince & de la protection des Loix, ſans qu'il ait aucun égard à la difference de leur Religion, & que la ſeverité des

Loix n'eſt à craindre que pour les criminels & pour ceux qui cherchent à troubler le repos public ?

Enfin, pour dire la choſe en un mot, tout aboutit à donner les mêmes droits à tous les Citoiens d'un Etat. Eſt-il permis aux uns de ſervir Dieu ſelon les rites de l'Egliſe *Romaine ?* qu'il ſoit permis aux autres de l'adorer à la maniere de *Geneve.* L'uſage de la Langue Latine eſt-il reçu en public ? qu'on le permette auſſi dans les Temples. Peut-on ſe mettre à genoux chez ſoi, ſe tenir debout, demeurer aſſis, ou faire quelque autre poſture, ou tels ou tels geſtes, porter un Habit, blanc ou noir, une Robe longue ou une courte ? Qu'on ſouffre tout cela dans les Egliſes, pourvu qu'on ne choque point les regles de la bienſeance ; qu'il ſoit permis d'y manger du pain, d'y boire du vin, d'y faire des ablutions, ſi quelcune de

leurs ceremonies le demande, & tout ce, en un mot, qui eſt legitime dans l'uſage ordinaire de la vie. Que pour toutes ces choſes ou d'autres ſemblables, on ne faſſe jamais aucun tort à la ſanté ni aux biens de perſonne. Vous eſt-il permis de ſuivre la Diſcipline Presbyterienne dans vôtre Egliſe; pourquoi ne voudriez-vous pas que les autres euſſent la liberté de recevoir l'Epiſcopale? Le Gouvernement Eccleſiaſtique, ſoit qu'un ſeul l'adminiſtre, ou que pluſieurs y tiennent la main, eſt par tout le même; il n'a nul droit ſur les affaires civiles, ni le pouvoir de contraindre, & il n'a pas beſoin, pour ſe ſoutenir, de gros Revenus annuels. La coutume autoriſe les Aſſemblées religieuſes, & ſi vous les accordez à une Egliſe ou à une Secte, pourquoi les defendriez-vous aux autres? Si l'on machine dans quelcune de ces Aſ-

ſemblées contre le bien de l'Etat, ou que l'on y tienne des diſcours ſeditieux, il faut punir cette action de la même maniere, que ſi elle s'étoit paſſée dans un lieu public. Les Egliſes ne doivent pas ſervir d'azile aux rebelles & aux criminels; mais le concours des hommes y doit être auſſi libre que dans une Foire, ou ailleurs; & je ne voi pas pour quelle raiſon l'un ſeroit plus blâmable que l'autre. Chacun doit porter la peine de ſon crime, & l'on ne doit pas rendre un Homme odieux ni ſuſpect, pour la faute qu'un autre a commiſe. Qu'on châtie rigoureuſement les Seditieux, les Meurtriers, les Brigands, les Voleurs, les Adulteres, les Injuſtes, les Calomniateurs, en un mot toute ſorte de Criminels, de quelque Religion qu'ils ſoient: mais qu'on épargne & qu'on traite avec la même douceur, que les autres Citoiens, ceux

dont la Doctrine est pacifique, & dont les mœurs sont chastes & innocentes. Si l'on permet aux uns de celebrer des Assemblées solemnelles & certains jours de Fête, de prêcher en public & d'observer d'autres ceremonies religieuses, on ne peut refuser la même liberté aux *Remontrans*, aux *Contre-Remontrans*, aux *Lutheriens*, aux *Anabaptistes* ni aux *Sociniens*. Pour dire même franchement la verité, & eu égard à ce que les Hommes se doivent les uns aux autres, l'on ne doit pas exclure de la Societé civile, ni les *Paiens*, ni les *Mahometans*, ni les *Juifs*; à cause de la Religion qu'ils professent. Du moins, l'Evangile ne commande rien de pareil; l'Eglise, qui ne juge point ceux qui sont dehors, comme il est dit 1 *Cor*. v. 12, 13. ne le souhaite pas non plus; & l'Etat, qui embrasse & reçoit les Hommes, entant que

que tels, pourvu qu'ils ſoient honnêtes, paiſibles & induſtrieux, ne l'exige pas. Quoi! vous permettriez à un Paien de negocier chez vous, & vous l'empêcheriez de prier Dieu & de l'honorer à ſa maniere! Les *Juifs* peuvent ſejourner au milieu de vous, & habiter dans vos Maiſons; pourquoi donc leur refuſeroit-on des Synagogues? Leur Doctrine eſt-elle plus fauſſe, leur Culte eſt-il plus abominable, & leur union eſt-elle plus dangereuſe en public qu'en particulier? Si l'on doit accorder toutes ces choſes aux *Juifs* & aux Infideles, la condition des Chretiens ſera-t-elle pire que la leur, dans un Etat qui profeſſe l'Evangile de JESUS-CHRIST?

Peut-être me direz-vous, „qu'il „n'y a point de mal dans cette „conduite, parce que les derniers „ont plus de penchant aux Factions, aux Tumultes & aux Guer-

„ res civiles.„ Mais eſt-ce la faute, je vous prie, du Chriſtianiſme? Si cela eſt, nous devons reconnoître que c'eſt la plus dangereuſe de toutes les Religions du Monde, & bien loin que vous deviez l'embraſſer, elle ne merite pas qu'aucun Magiſtrat la tolere. Si elle eſt ennemie du repos public & qu'elle ſoit d'un eſprit turbulent; l'Egliſe, que le Souverain protege, court grand' riſque de n'être pas toûjours innocente. Mais à Dieu ne plaiſe, que nous aions une telle idée de la Religion Chretienne, qui combat l'avarice, l'ambition, les querelles, les animoſitez, & tous les deſirs criminels de la chair & du ſang, & qui ne reſpire que la paix, la douceur & la moderation. Il faut donc chercher une autre cauſe des maux qu'on lui impute, & ſi nous examinons la choſe de près, mon ſujet nous y conduira comme par la main.

main. Ce n'eſt pas la diverſité des Opinions, qu'on ne ſauroit prevenir, mais le refus de la Tolerance, qu'on pourroit accorder, qui a été la ſource de toutes les guerres & de tous les demêlez qu'il y a eu parmi les Chretiens ſur le chapitre de la Religion. Que pouvoit-on attendre, lors que les Conducteurs de l'Egliſe, remplis d'avarice & du deſir de dominer, excitoient les Souverains preſque toûjours énivrez des fumées de l'ambition, & les Peuples inconſtans & ſuperſtitieux, contre les Heretiques; pendant qu'au prejudice des Loix de l'Evangile & de la Charité Chretienne, ils les animoient dans leurs Sermons à pourſuivre les Schiſmatiques & à les exterminer à la façon de l'interdit; & que par un étrange renverſement, ils venoient à confondre deux Juriſdictions tout-à-fait oppoſées, je veux dire

l'Eglise & l'Etat ? Où sont les Hommes qui souffrent avec patience, qu'on les depouille des biens qu'ils ont aquis par leur industrie, & que, contre toute sorte de Loix, divines & humaines, on les expose à la fureur de leurs Compatriottes ; sur tout lors qu'ils sont d'ailleurs très-innocens, & qu'on les maltraite pour une affaire de conscience, qui ne releve que de Dieu ? N'est-il pas à craindre qu'ennuiez de tous les maux, dont on les accable, ils ne viennent enfin à se persuader, qu'il leur est permis de repousser la force par la force, & de prendre les armes pour la defense des droits que Dieu & la Nature leur accordent, convaincus que le crime seul les en doit priver, & non pas la Religion qu'ils professent ? L'Histoire ne temoigne que trop, qu'on en est venu jusques-ici à cette cruelle extremité, & il n'y a

nul doute que cela ne continuë dans la ſuite, pendant que les Magiſtrats & les Peuples croiront qu'il faut perſecuter les Heretiques, & que les Miniſtres de l'Evangile, qui devroient être les Herauts de la Paix & de la Concorde, crieront aux armes à plein goſier, & feront les impitoiables Auteurs des Croiſades. L'on pourroit s'étonner de voir que les Princes aient laiſſé agir ces Incendiaires & ces Perturbateurs du repos public, ſi l'on n'étoit bien informé qu'ils ont eu bonne part à la proie, & qu'ils ont abuſé de l'avarice & de l'orgueil de certaines gens, pour augmenter leur pouvoir. En effet, qui ne s'apercevroit d'abord, que ces bons Eccleſiaſtiques ont plutôt ſervi de Miniſtres d'Etat que de Miniſtres de l'Evangile; que par une lâche complaiſance, ils ont flatté l'ambition & le deſpotiſme

des Princes & des Grands de la Terre ; & qu'ils ont mis tout en œuvre pour établir dans l'Etat, la même tyrannie qu'ils vouloient introduire dans l'Eglise? L'on a presque toûjours vu ce concert entre cet deux sortes de Gouverneurs ; au lieu que si chacun se tenoit dans ses justes bornes, il n'y auroit pas la moindre occasion de trouble & de discorde, puis que les uns ne doivent travailler qu'au bien temporel de leurs Sujets, & que les autres ne doivent chercher que le salut éternel des ames. Mais j'aurois honte de pousser plus loin mes tristes reflexions là-dessus. Dieu veuille que l'Evangile de paix soit enfin anoncé ; que les Magistrats civils aient plus de soin de se conformer à ses preceptes, que de lier la conscience des autres par des Loix humaines ; & qu'en bons Peres de la Patrie, ils tournent toute leur aplication

cation à procurer le bonheur temporel de tous leurs Enfans, excepté de ceux qui ſont revêches, malins & injuſtes envers leurs freres! Dieu veuille que les Eccleſiaſtiques, qui ſe vantent d'être les Succeſſeurs des Apôtres, marchent ſur les traces de ces premiers Herauts de l'Evangile; qu'ils ne ſe mêlent jamais des affaires d'Etat; qu'ils ſoient modeſtes & paiſibles dans toute leur converſation, & qu'ils s'occupent uniquement du ſalut des ames, dont ils doivent un jour rendre compte! Je ſuis &c.

Peut-être qu'il ne ſera pas mal à-propos d'ajouter ici quelque choſe ſur ce qu'on apelle *Hereſie* & *Schiſme*. Un *Mahometan*, par exemple, ne ſauroit être Heretique ni Schiſmatique à l'égard d'un *Chretien*: & ſi quelcun paſſe de la Religion Chretienne au Mahometiſme, il ne devient pas non plus

Schiſmatique ou Heretique ; mais c'eſt un perfide & un Apoſtat. Il n'y a perſonne qui doute de ceci : de ſorte qu'il n'y peut avoir ni Heretiques ni Schiſmatiques entre des Hommes de differente Religion.

Il faut donc examiner qui ſont ceux qui profeſſent ou ne profeſſent pas la même Religion ; & il eſt clair que les premiers ſont ceux qui admettent la même Regle dans le Culte & dans la Foi : au lieu que les autres en ſuivent une differente à ce double égard. Ainſi, puis que tout ce qui apartient à une Religion, eſt contenu dans une certaine Regle, il s'enſuit de toute neceſſité, que ceux qui reçoivent la même Regle, ſont de la même Religion, & tout au contraire les autres. Sur ce pié-là, les *Turcs* & les *Chretiens* ſont de differente Religion, parce que les uns ſuivent l'*Alcoran*, & les autres l'*E-*

criture Sainte pour la Regle de leur ſalut. De même, parmi les Chretiens il peut y avoir differentes Religions; les Catholiques *Romains*, par exemple, & les *Lutheriens*, quoi que les uns & les autres profeſſent le Chriſtianiſme, ne ſont pas pour cela de la même Religion; parce que ceux-ci n'admettent que l'*Ecriture Sainte* pour la Regle de leur Foi; au lieu que les premiers y ajoûtent les Traditions des Peres & les Decrets des Pontifes. Ainſi les Chretiens, qu'on appelle de St. *Jean*, & ceux de *Geneve*, ſont de differente Religion; parce que les derniers ne reçoivent que l'Ecriture Sainte pour leur Guide dans le chemin du ſalut, au lieu que les autres y joignent, je ne ſai quelles Traditions incertaines & ridicules. Cela poſé, il s'enſuit,

1. Que l'Hereſie eſt une ſeparation de la Communion Eccleſiaſti-

que entre des Hommes qui professent la même Religion, à cause de certains Dogmes qui ne sont pas contenus dans leur Regle.

2. Qu'entre ceux qui ne reconnoissent que l'Ecriture Sainte pour la Regle de leur Foi, l'Heresie est la separation de la Communion Chretienne, pour certains Dogmes qui ne se trouvent pas dans l'Ecriture en termes clairs & positifs. Cette separation peut arriver en deux manieres :

1. Quand la plus nombreuse, ou celle qui est la plus forte partie d'une Eglise à cause de la faveur du Magistrat, abandonne les autres, & les exclut de sa Communion, parce qu'ils ne veulent pas professer la creance de certains Dogmes, qui ne sont pas exprimez dans les termes de l'Ecriture. Mais ni le petit nombre de ces derniers, ni l'autorité du Magistrat ne sauroit

jamais

jamais rendre une personne heretique : celui-là seul merite ce titre, qui, à cause de pareils Dogmes, dechire les entrailles de l'Eglise, introduit des Epithetes & des marques de distinction, & se separe volontairement des autres.

2. Quand on s'éloigne de la Communion de l'Eglise, parce qu'on n'y fait pas une profession publique de certains Dogmes, qui ne se trouvent pas dans l'Ecriture Sainte en termes clairs & positifs.

Les uns & les autres sont Heretiques; parce qu'ils errent dans ce qu'il y a de fondamental, & de propos deliberé. En effet, après avoir admis l'Ecriture Sainte pour l'unique fondement de leur creance, ils en posent un autre, je veux dire, certaines Propositions qui ne se trouvent dans aucun endroit de l'Ecriture; & sur ce que leurs freres ne veulent pas recevoir ces Dogmes

Dogmes comme fondamentaux ou neceſſaires pour le ſalut, ils font ſecte à part, ou ils les chaſſent de leur Communion. Il ſeroit inutile de dire, que leurs Symboles & les Articles de leur creance ſont conformes à l'Ecriture Sainte, & à l'analogie de la Foi: car s'ils ſont conçus en termes de l'Ecriture, il n'y a point de diſpute; parce que tous les Chretiens avouënt que ce Livre eſt inſpiré, & qu'ainſi tout ce qu'il nous enſeigne, eſt fondamental. D'ailleurs, ſi vous pretendez que vos Articles ſont de juſtes conſequences tirées de l'Ecriture Sainte; vous faites bien d'y ajoûter foi: mais vous en agiſſez très-mal, ſi vous les impoſez à ceux qui ne les trouvent pas conformes à l'Ecriture; & vous êtes vous-même un Heretique, ſi pour des Dogmes qui ne ſauroient être fondamentaux, vous venez à cauſer une ſeparation.

Du

Du moins, je ne croi pas qu'il y ait un ſeul Chretien, qui oſe pretendre que ſes explications de l'Ecriture Sainte & les conſequences qu'il en tire, ſont divinement inſpirées, ni qui veuille égaler à l'autorité de ce même Livre les Articles de foi qu'il en a composez, selon l'étenduë & les foibles lumieres de ſon Eſprit. Il eſt vrai qu'il y a de certaines Propoſitions ſi évidentes, quoi qu'elles ne ſoient pas conçuës dans les termes de l'Ecriture, qu'il eſt facile de s'apercevoir qu'elles en decoulent : ce n'eſt pas auſſi de celles-là, dont l'on diſpute. Mais vous ne devez pas impoſer à un autre, comme des Articles de foi, tout ce qui vous paroit être une conſequence legitime des expreſſions de l'Ecriture Sainte ; à moins que vous n'admettiez auſſi qu'on a droit d'en uſer de même à vôtre égard, & qu'on peut vous

vous contraindre à recevoir en même tems les Dogmes oppoſez des *Lutheriens*, des *Calviniſtes*, des *Remontrans*, des *Anabaptiſtes* & de toutes les autres Sectes Chretiennes, qui regardent leurs Symboles, leurs Syſtêmes, & leurs Confeſſions de foi comme un abregé de la Doctrine, que l'Ecriture Sainte nous aprend, ou qui en eſt tirée par des conſequences legitimes & neceſſaires. Pour moi, je ne puis qu'admirer l'audace & la temerité de ces Perſonnes, qui croient de pouvoir exprimer les Dogmes neceſſaires à ſalut plus clairement, que le Saint Eſprit lui-même, quoi que revêtu d'une ſageſſe infinie.

Après avoir fait ces courtes remarques ſur ce qu'on appelle *Hereſie*, qui, à ſuivre la ſignification ordinaire de ce mot, ne regarde que les Dogmes: voions en paſſant

ce

ce qu'emporte le mot de *Schiſme*, qui n'en eſt pas fort éloigné ; du moins il me ſemble que l'un & l'autre de ces termes ſignifie *une ſeparation mal fondée à l'égard de la Communion Eccleſiaſtique pour des choſes qui ne ſont pas neceſſaires au Salut.* Mais puis que l'Uſage, qui eſt le tyran des Langues, a établi qu'on nommeroit *Hereſie*, les Erreurs dans la foi, & *Schiſme*, celles qui regardent le Culte & la Diſcipline, je prendrai ces mots dans le même ſens.

Le Schiſme *donc n'eſt autre choſe, qu'une ſeparation faite dans la Communion de l'Egliſe pour quelque rite qui n'eſt pas d'une abſoluë neceſſité dans le Culte divin ou dans la Diſcipline Eccleſiaſtique.* Mais on ne peut rien exiger à l'un ou à l'autre de ces égards, que ce que JESUS-CHRIST lui-même, nôtre ſouverain Legiſlateur, a établi,

bli, ou ce que ſes Apôtres ont ordonné par l'inſpiration du Saint Eſprit.

En un mot, celui qui ne nie rien de tout ce qui eſt contenu en termes exprés dans l'Ecriture Sainte, & qui n'abandonne aucune Egliſe à cette occaſion, ne peut être Schiſmatique ni Heretique, de quelque nom odieux qu'on le charge d'ailleurs, & quand même toutes les Sectes Chretiennes en corps le declareroient dechu du Chriſtianiſme.

Je pourrois mettre ceci dans un plus grand jour, & m'y étendre davantage; mais ces deux mots doivent ſuffire pour une Perſonne auſſi éclairée, & qui a autant de penetration que vous.

F I N.

DE

DE LA CONDUITE DE L'ESPRIT DANS LA RECHERCHE DE LA VERITÉ.

INTRODUCTION.

§ I. L'Entendement de l'Homme est le dernier Juge, auquel il a recours, pour se determiner ; car quoi que l'on distingue les Facultez de l'Esprit, & que l'on donne l'Empire suprême à la Volonté, comme à un Agent, il est

eſt pourtant vrai que l'Homme, qui eſt l'Agent, ſe determine lui-même à faire ceci ou cela, ſur quelque connoiſſance, vraie ou fauſſe, qui eſt dejà dans l'Entendement. Il n'y a point d'Homme qui entreprenne aucune choſe, ſans avoir un but qui lui ſert de motif à faire ce qu'il fait: & quelques Facultez qu'il emploie, l'Entendement avec la Lumiere qu'il a, bien ou mal informé, lui ſert toûjours de Guide, & c'eſt par cette Lumiere, vraie ou fauſſe, que toutes ſes Puiſſances actives ſont dirigées. La Volonté elle-même, quelque abſoluë & independante qu'on la croie, ne manque jamais d'obeïr aux Deciſions de l'Entendement. Les Temples ont leurs Images conſacrées, & nous voions quelle influence elles ont toûjours eu ſur une grande partie du Genre Humain. Mais il faut avouer que les Idées & les Images

pein-

peintes dans l'Esprit des Hommes sont les Puissances invisibles qui les gouvernent, & que c'est à elles qu'ils rendent tous en general une soumission aveugle. Il est donc de nôtre interêt le plus essentiel, d'avoir un soin extrême de l'Entendement, pour le bien conduire dans la recherche de la Verité, & dans les Jugemens qu'il porte.

La Logique, qui est aujourd'hui en usage, a été depuis si long tems en possession de toutes les Chaires des Ecoles, où on l'enseigne comme l'unique moien de diriger l'Esprit dans l'étude des Arts & des Sciences, qu'on court risque de passer pour un Homme qui affecte de la singularité, si l'on soupçonne, que ces Regles, qu'on a suivies depuis deux ou trois mille ans, & que les Savans ont adoptées sans se plaindre de leurs defauts, ne suffisent pas pour guider l'Entendement.

ment. Je craindrois même que cette Entrepriſe ne fût taxée de Vanité ou de Preſomption, ſi l'autorité du fameux Chancelier *Bacon* ne la juſtifioit. Fort éloigné de croire d'une maniere ſervile, qu'on ne pouvoit porter les Sciences au delà du point, où elles étoient montées alors, parce qu'on n'y avoit fait aucun progrés depuis pluſieurs Siecles; ce vaſte Genie ne s'arrêta pas à une lâche aprobation de ce qui étoit dejà connu, mais il étendit ſes vuës juſques à ce qui ſe pouvoit encore decouvrir. Voici en quels termes il parle de la Logique dans ſa Preface à ſon NOVUM ORGANUM. * *Ceux*, dit-il, *qui avoient une ſi haute opinion de la Logique,*

* Qui ſummas Dialecticæ partes tribuerunt, atque inde fidiſſima Scientiis præſidia comparari putarunt, veriſſimè & optimè viderunt Intellectum humanum ſibi permiſſum meritò ſuſpectum eſſe debere. Verùm infirmior omnino eſt malo medicina; nec ipſa

Logique, & qui croioient qu'on en pouvoit tirer de grands ſecours pour les Sciences, ſe ſont très-bien aperçus qu'il n'étoit pas ſûr de ſe fier à l'Entendement humain, ſans le munir de quelques Regles. Mais le remede qu'on y a emploié, au lieu de guerir le mal, en a fait lui-même une partie. Car la Logique, qui eſt en uſage, quoi qu'elle puiſſe bien ſervir dans les affaires civiles & dans les Arts, où il ne s'agit que du Diſcours & des Opinions, n'aproche pas cependant de la ſubtilité des Ouvrages de la Nature, & ne faiſant que courir après ce qu'elle ne peut atteindre, elle ſert plûtôt à établir & à confirmer l'Erreur, qu'à montrer le chemin qui

ipſa mali expers. Siquidem Dialectica, quæ recepta eſt, licet ad civilia & artes, quæ in ſermone & opinione poſitæ ſunt, rectiſſimè adhibeatur; naturæ tamen ſubtilitatem longo intervallo non attingit, & prenſando quod non capit, ad errores potius ſtabiliendos & quaſi figendos, quàm ad viam veritati aperiendam valuit.

conduit à la Verité. Il ajoute un peu après, * qu'*il eſt abſolument neceſſaire d'en venir à une methode plus ſûre & plus exacte pour guider l'Eſprit & l'Entendement humain.*

Des Talens naturels.

§ 2. Tout le monde reconnoit qu'il y a une vaſte difference entre les Eſprits des Hommes, & que les uns ſont naturellement ſi fort au-deſſus des autres, qu'il n'y a point d'art, ni aucune induſtrie qui puiſſe rendre ceux-ci capables de ce que les premiers font ſans peine. On voit une grande inegalité de talens entre des Hommes qui ont eu la même Education. Les forêts de l'*Amerique*, auſſi bien que les Ecoles d'*Athenes*, ou nos Academies d'aujourd'hui, produiſent des Hommes de differentes capacitez dans

* Neceſſariò requiritur ut melior & perfectior mentis & intellectûs humani uſus & adoperatio introducatur.

dans le même genre, ou à l'égard des mêmes chofes. Quoi que cela foit vrai, il me femble pourtant que la plûpart des Hommes ne vont pas auffi loin qu'ils pourroient aller, parce qu'ils negligent de cultiver leur Efprit. On s'imagine qu'un petit nombre de Regles de Logique fuffifent pour ceux-là mêmes qui afpirent au plus haut degré de perfection; mais je trouve qu'il y a plufieurs Defauts naturels dans l'Entendement, qu'on pourroit corriger, & auxquels on ne prend pas garde. Il eft aifé de s'apercevoir que les Hommes font coupables de bien des fautes dans l'exercice & la culture de cette Faculté de l'Efprit, ce qui les empêche de faire des progrés, & les retient toute leur vie dans l'Ignorance & dans l'Erreur. Je remarquerai quelques-uns de ces defauts, & j'indiquerai dans la fuite de ce Difcours les remedes qui me

paroiſſent les plus propres pour s'en delivrer.

Du Raiſonnement.

§ 3. Outre le manque d'Idées ſixes & determinées, d'Exercice & de Sagacité pour en trouver de moiennes, & les mettre en ordre, il y a trois Defauts où les Hommes tombent à l'égard de leur Raiſon; ce qui l'empêche de leur rendre le ſervice qu'ils en pourroient tirer, & auquel Dieu l'avoit deſtinée. On n'a qu'à reflêchir un peu ſur les actions & ſur les diſcours des Hommes, pour s'apercevoir que leurs bevuës à cet égard ſont frequentes & fort ſenſibles. Je les diſtinguerai donc en trois Claſſes.

1. La premiere eſt de ceux qui ne raiſonnent preſque jamais, qui ne penſent & qui n'agiſſent que ſur l'Exemple des autres, ſoit de leurs Parens, de leurs Amis, de leurs

Voi-

Voiſins, de leurs Miniſtres, ou de toute autre Perſonne qu'il leur plait de choiſir pour leur Guide, dans la vuë de s'épargner le ſoin & l'embarras de penſer & d'examiner pour eux-mêmes.

2. La ſeconde Claſſe renferme ceux qui ne ſuivent que leur Paſſion, ſans vouloir écouter leur Raiſon ni celle des autres, reſolus de ne rien admettre que ce qui flate leur Caprice, qui s'accommode avec leur Interêt, ou qui favoriſe leur Parti. Les gens de ce caractere ſe paient preſque toûjours de mots qui n'ont aucune idée diſtincte, quoi qu'à l'égard de certaines choſes, ſur leſquelles ils ne ſont pas prevenus, & où leur Inclination ſecrete n'eſt point intereſſée, ils ne manquent ni d'habileté pour raiſonner juſte, ni de patience pour entendre raiſon.

3. La troiſiéme Claſſe eſt de ceux

qui ſont prêts à écouter de bonne foi la Raiſon, mais qui faute de l'étenduë d'Eſprit neceſſaire, d'un Jugement exquis & ſolide, n'embraſſent pas tout ce qui ſe raporte à la Queſtion, & qui peut être de conſequence pour la decider. Nous avons tous la vuë courte, & nous ne voions ſouvent qu'un ſeul côté d'une choſe, ſans pouvoir decouvrir tout ce qui ſe trouve y avoir quelque liaiſon. Il n'y a perſonne, à ce que je croi, qui ſoit exemt de ce Defaut. Nous ne voions qu'en partie, nous ne connoiſſons qu'en partie; de ſorte qu'on ne doit pas s'étonner ſi de nos vuës imparfaites nous tirons des conſequences peu juſtes. Ceci pourroit aprendre à l'Homme le plus entêté de ſon merite, qu'il eſt fort utile de conſulter les autres, même ceux qui n'aprochent pas de ſon ſavoir, ni de ſa penetration. Puis qu'un ſeul ne
voit

voit pas tout, & que nous avons differentes idées de la même chose, selon le different point de vuë, d'où nous la regardons, il n'est pas indigne d'aucun Homme d'essaier, si un autre a quelques Notions particulieres qui lui ont échapé, & dont il auroit fait usage lui-même, si elles lui étoient venuës dans l'esprit. La Raison ne trompe presque jamais ceux qui se fient à ses lumieres; les Consequences qu'elle tire de ce qu'elle admet pour Principes, sont évidentes & certaines; mais ce qui nous fait égarer le plus souvent, ou plûtôt l'unique source de nos Erreurs, c'est que les Principes sur lesquels nous batissons nos Raisonnemens, se trouvent defectueux, qu'on oublie d'y joindre quelque chose qui devroit être mise en ligne de compte pour les rendre justes & exacts. A cet égard, les Anges & les Esprits separez de la matiere

peuvent avoir ſur nous un avantage preſqu'infini. A meſure qu'ils ſont élevez au-deſſus de nous, ils peuvent avoir des Facultez plus nobles & qui s'étendent plus loin. Peut-être y en a-t-il quelques-uns qui ont une vuë exacte & parfaite de tous les Etres finis qu'ils contemplent, & qui peuvent, pour ainſi dire, d'un coup d'œuil, raſſembler toutes leurs Relations diſperſées & preſque ſans nombre. Un Eſprit de cette capacité, n'a-t-il pas raiſon de s'appuier ſur la certitude des conſequences qu'il tire ?

On voit par là quelle eſt la cauſe que des Gens de lettres, accoutumez à reflêchir, qui raiſonnent juſte en bien des choſes & qui aiment la Verité, font ſi peu de progrés dans leurs Decouvertes. L'Erreur & la Verité ſont ſi entremêlées dans leur Eſprit, que leurs Deciſions ne peuvent qu'être chancelantes

tes & defectueuſes. Cela vient de ce qu'ils ne converſent qu'avec une ſorte d'Hommes, qu'ils ne liſent qu'une ſorte de Livres, & qu'ils ne veulent admettre qu'une ſorte d'Idées. Ils ſe choiſiſſent, pour ainſi dire, une petite *Goſcen* dans le Monde Intellectuel, & ils ſe flatent d'y joüir tout-ſeuls de la lumiere du Soleil, pendant que tout le reſte de cette vaſte Etenduë eſt couvert de tenebres, dont ils n'oſent pas aprocher. On peut les comparer auſſi à des Negocians qui font un trafic avantageux avec les Habitans de quelque petite Anſe, où ils bornent tout leur Commerce: ils ont aſſez d'induſtrie pour tirer bon parti des Denrées de ce petit Coin; mais ils ne veulent pas ſe haſarder dans le vaſte Ocean de la Nature, pour decouvrir les Richeſſes qu'elle a repanduës en d'autres Lieux, & qui ne ſont ni moins bonnes, ni

moins solides, ni moins utiles, que ce qui leur est tombé en partage dans leur petit Territoire, dont ils admirent l'abondance, & qu'ils croient renfermer tout ce qu'il y a de bon dans l'Univers. Ceux qui demeurent ainsi enclavez dans l'enceinte de leur Païs; qui ne veulent pas jetter les yeux au delà des bornes que le Hasard, la Fantaisie, ou la Paresse a mises à leurs Recherches, & qui ne daignent pas s'informer des Notions, des Discours & des Progrés du reste du Genre Humain, peuvent être comparez à juste titre aux Habitans des Iles *Marianes;* qui separez du Continent par une vaste étenduë de Mer, se croioient le seul Peuple qu'il y eut au Monde. Ces Insulaires étoient si nouveaux à l'égard des Commoditez de la Vie, qu'ils ignoroient l'usage du Feu, jusqu'à ce que les *Espagnols* le leur aprirent,

il n'y a pas bien des années, dans leurs Voiages d'*Acapuleo* à *Manilha*. Mais ce qui paroit plus étonnant, c'est qu'au milieu de tous leurs besoins & de l'ignorance presque de toutes choses, lors-même qu'ils surent de la bouche des *Espagnols*, qu'il y avoit plusieurs autres Nations, où les Arts & les Sciences fleurissoient, & où l'on trouvoit toutes les Commoditez de la Vie, ils se regardoient comme le Peuple le plus heureux & le plus sage de l'Univers. Avec tout cela, je ne croi pas que personne s'imagine qu'ils sont de grands Philosophes, ou de profonds Metaphysiciens; ni que les plus habiles d'entr'eux portent fort loin les Preceptes de la Morale, ou de la Politique, ni qu'aucun des plus éclairez étende ses connoissances au delà du petit nombre de choses que son Ile & celles du voisinage lui fournissent

tous les jours. Au contraire, on avouëra ſans doute qu'ils n'aprochent pas de cette étenduë d'Eſprit, qui fait l'ornement d'un Homme devoué à la Verité, ſecouru par l'étude des belles Lettres, & accoutumé à un Examen libre des differentes Opinions de tous les Partis. Que ceux-là donc qui aſpirent à decouvrir la verité dans toute ſon étenduë, ne bornent pas leurs regards à ce qui les environne de ſi près, & qu'ils ne s'imaginent point qu'elle ne ſe trouve que dans les Sciences qu'ils étudient, & dans les Livres qu'ils liſent. Condamner les Notions des autres, avant que de les avoir examinées, ce n'eſt pas montrer qu'elles ſont obſcures, mais c'eſt ſe crever les yeux, pour n'y pas voir. * *Eprouvez toutes choſes, retenez ce qui eſt bon*, eſt un Precepte qui vient du Pere de la

* 1 *Theſſ.* v: 21.

la Lumiere & de la Verité. Il n'y a pas d'autre moien, si l'on veut jouïr de ce tresor, & de ce riche Metail, que de fouiller dans les entrailles de la Terre, & de remuer bien de l'ordure. Le Sable & les Caillous accompagnent presque toûjours cette Mine, mais l'or n'en est pas moins or pour cela, & tout Homme qui se donne la peine de le chercher, ne peut que devenir riche. Il n'est pas même à craindre que le melange nous trompe; puis que nous avons tous une Pierre de touche, si nous voulons nous en servir, pour distinguer le veritable or du clinquant, & la Verité de ce qui n'en a que les apparences. Si nous perdons l'usage de cette Pierre de touche, je veux dire de la Raison, & qu'elle se gâte, cela ne vient que des prejugez dont on se coëffe, de l'orgueil qui nous aveugle, & des bornes étroites où

nous renfermons nôtre Esprit. Faute de l'exercer dans toute l'étenduë des choses intelligibles, sa lumiere s'affoiblit peu-à-peu, & s'éteint presque tout-à-fait. Vous n'avez qu'à parcourir les differents états des Hommes, & vous verrez que je n'avance rien que de juste. L'Ouvrier à la journée d'un Village n'a d'ordinaire qu'une petite provision de Connoissances, parce qu'il a retenu ses idées dans les bornes étroites d'une Conversation maigre & d'un Emploi bas & abjet. L'Artisan d'une Ville de Province va un peu plus loin; les Crocheteurs & les Savetiers des grandes Villes les surpassent l'un & l'autre. Un Gentilhomme de la Campagne, après avoir laissé tout son Latin & toute sorte d'Erudition à l'Université, se retire dans son Domaine, & s'associe avec ses Voisins de la même trempe, qui n'ont du goût que
pour

pour la Chaſſe & pour le vin. Il emploie tout ſon tems avec ſes Amis, il ne converſe qu'avec eux, & il ne peut ſouffrir aucune compagnie, où l'on parle d'autre choſe que de bon Vin & de Debauche. Un tel Patriotte que celui-ci, formé dans une ſi bonne Ecole, ne peut, comme l'on voit, que prononcer des Sentences bien graves, lors qu'il ſe trouve aſſis entre les Juges; & donner des preuves éclatantes de ſon habileté en Politique, lors que le poids de ſes Guinées & la force de ſon Parti l'ont élevé à un Poſte plus remarquable. Il eſt certain qu'un Nouvelliſte qui frequente les Maiſons à Caffé de la Ville, eſt un grand Homme d'Etat, comparé avec ce Gentilhomme, & qu'il l'emporte autant au deſſus de lui, qu'un Courtiſan ſait mieux les Intrigues de la Cour qu'un ſimple Boutiquier. Portons

nôtre

nôtre vuë plus loin, & nous trouverons que l'un, brulant de zêle pour sa Secte, & prevenu de l'Infaillibilité qu'il lui attribuë, ne veut pas toucher un Livre du Parti opposé, ni entrer en dispute avec une Personne qui revoque en doute aucune de ces choses, qu'il regarde comme sacrées; pendant que l'autre examine les Controverses de Religion avec un esprit équitable & desinteressé, & trouve qu'il n'y a point de Secte qui n'ait quelque defaut. Il remarque d'ailleurs, que ces Divisions & tous les Systêmes viennent de la part des Hommes, qui sont sujets à se tromper; & à mesure qu'il approfondit les choses, il voit qu'il y a plus à dire en faveur de quelques Sentimens de ses Adversaires, qu'il ne se l'étoit d'abord imaginé. Lequel de ces deux Hommes, je vous prie, paroit le mieux disposé, pour juger sainement
ment

ment des Diſputes de Religion, & faire plus de progrés dans la recherche de la Verité, qui eſt le but que nous avons tous en vuë, s'il faut nous en croire? Au reſte, je ſuppoſe que tous ceux, dont je viens de parler, & qui ſont ſi inegaux à l'égard de leurs connoiſſances, ont à-peu-près les mêmes talens naturels, & que toute la difference, qu'il y a entr'eux, ne vient que de la difference de leur Education, & des moiens qu'ils ont eu de ſe remplir la tête d'Idées & d'Obſervations, pour exercer leur Eſprit & ſe former l'Entendement.

Si l'on me demande, qui peut ſuffire à toutes ces choſes? Je reponds qu'il y en a beaucoup plus qu'on ne s'imagine. Chacun ſait quel eſt ſon devoir, & ce que le Monde attend de lui; ſelon le caractere qu'il ſe donne; il trouvera

même assez de tems & d'occasions, pour se munir de tout ce qu'il lui faut pour repondre à cette Idée, si, par une petitesse d'Esprit, il ne renonce lui-même aux secours qu'il a en main. Je ne dis pas que pour être bon Geographe, il faille qu'un Homme parcoure toutes les Montagnes, les Rivieres, les Promontoires, les Bayes & les Ports qui sont sur la face de nôtre Globe; ni qu'il visite les Batimens & qu'il arpente les Terres, comme s'il en vouloit faire une aquisition. Mais l'on m'avouëra qu'un Homme, qui voiage souvent dans un Païs, & qui le traverse de tous les côtez, le connoîtra mieux qu'un autre, qui semblable à un Cheval attaché à une Rouë, suit toûjours le même sentier, & se renferme dans les bornes étroites d'un ou de deux Champs qui lui plaisent. Tout Homme qui s'informera des meil-

leurs

leurs Livres qu'on trouve ſur chaque Science, & des principaux Auteurs de la plupart des Sectes, ſoit en Philoſophie, ou ſur la Religion, trouvera que ce n'eſt pas un Ouvrage infini de s'inſtruire des ſentimens du Genre Humain ſur les matieres les plus importantes. Qu'il exerce ſa Raiſon en toute liberté auſſi loin que ces Objets peuvent la conduire, & ſon Eſprit aquerra de nouvelles forces, ſa Conception en deviendra plus aiſée, & toutes ſes Facultez en recevront de l'avantage. Le jour, que les parties éloignées de la Vérité ſe communiquent les unes aux autres, l'aidera ſi bien à juger ſolidement des choſes, qu'il ne ſe trompera gueres, ou que du moins il donnera des marques d'un Eſprit net, & d'une Connoiſſance univerſelle. Je ne ſache pas qu'il y ait d'autre voie, pour éclairer l'Entende-

tendement, & l'élargir dans toute l'étenduë de sa capacité; non plus que pour distinguer les deux Caracteres les plus opposez, que je connoisse au Monde, je veux dire un Logicien Ergoteur d'un Philosophe qui raisonne juste. Mais tout Homme, qui donne ainsi l'essor à son Esprit, & qui cherche la Verité de toutes parts, doit prendre garde à se faire des Idées distinctes de tout ce qu'il embrasse, & ne manquer jamais de juger sans prevention de ce tout qu'il reçoit des autres, soit qu'il le tire de leurs Ecrits ou de leurs Discours. Il ne faut pas que le Respect ou le Prejugé rendent les Opinions des autres belles ou difformes.

De l'Exercice de l'Esprit & des Habitudes.

§ 4. Nous sommes nez avec des Facultez capables de nous mener beau-

beaucoup plus loin qu'on ne penſe; mais il n'y a que leur exercice qui nous rende habiles en quoi que ce ſoit, & qui nous aproche de la perfection.

Il ſeroit difficile qu'un Laboureur âgé de trente ou quarante ans put recevoir l'Education & les manieres polies d'un Gentilhomme, quoi qu'il ait le corps auſſi bien proportionné & les jointures auſſi ſouples, & qu'il ne lui cede en rien pour les talens naturels de l'Eſprit. Les Jambes d'un Maître de Dance, & les Doigts d'un Joueur d'Inſtrumens forment, ſans qu'ils y penſent & qu'ils ſe donnent preſque aucune peine, des mouvemens reguliers & admirables. Commandez leur de changer de rôles, ils eſſaieront en vain d'en venir à bout; il faut du tems & une longue pratique pour arriver à quelques degrés de leur habileté. A quelle ſoupleſſe étonnante

nante & incroiable les Danceurs de Corde & les Sauteurs n'accoutument-ils pas leurs corps, quoi que dans la plupart des Arts mechaniques, il y ait des Ouvrages de la main aussi merveilleux que ces tours-là ; mais je nomme ceux que le Monde admire, & qui pour cela coutent de l'argent, lors qu'on souhaite de les voir. Tous ces mouvemens extraordinaires, qui surpassent presque l'imagination des Spectateurs qui n'y entendent rien, ne sont autre chose que l'effet de l'Habitude & de l'Industrie de certains Hommes, dont les Corps n'ont rien de particulier qui les distingue de ceux de la Populace, qui en est enchantée.

Il en est de l'Esprit à cet égard comme du Corps, & si l'on examine les choses de près, l'on trouvera que la plupart de ces grandes & belles Qualitez, qui passent pour des

des Dons de la Nature, ne ſont que le fruit de l'Exercice, & qu'elles n'arrivent à quelque degré de perfection que par des Actes reïterez. Il y a des Hommes, par exemple, qui ſavent railler agreablement, & d'autres qui s'entendent à faire de petits Contes fort àpropos & d'une maniere plaiſante. On croit d'ordinaire que c'eſt un pur effet de la Nature, d'autant plus qu'on n'aquiert point ces Talens par des Regles, & que ceux qui excellent dans l'un ou l'autre, ne s'apliquent jamais à les aprendre comme un Art. Mais ſi l'on aprofondit la choſe, on verra qu'un bon mot, ou un petit Conte qui a eu le bonheur de reüſſir & de gagner l'aprobation de quelcun, a excité le Diſeur à y revenir de nouveau, & a tourné ſes penſées & ſes efforts de ce côté-là, juſqu'à ce qu'enfin il s'y eſt aquis peu-à-peu une ſi grande

grande facilité ; qu'on attribuë au sens naturel , ce qui vient plutôt de l'Usage & de la Pratique. Je ne nie pas que la Disposition naturelle n'en puisse être souvent la premiere cause ; mais elle ne conduit jamais un Homme fort loin sans l'Exercice , & il n'y a que la Pratique seule , qui amene les Facultez de l'Esprit aussi bien que les Qualitez du Corps à leur perfection. Plus d'une Veine Poëtique demeure ensevelie sous un vil Metier , & ne produit jamais rien , faute de culture. Nous voions que la maniere de discourir & de raisonner est très-differente à la Cour & à l'Université , quoi qu'à l'égard du même sujet. Si l'on passe de la Salle de *Westminster* à la Bourse , on y trouve un tout autre Langage , & un Genie tout different , quoi que ceux , dont le sort les attache à la ville , ne soient pas nez avec des qualitez

qualitez differentes de ceux qui ont eu leur Education à l'Université, ou dans les Colleges en Droit.

Tout ce que j'ai dit jusques-ici sert à montrer que les differentes Capacitez, qu'on voit entre les Hommes à l'égard de l'Esprit, ne viennent pas tant de leurs Facultez naturelles que des Habitudes qu'ils ont aquises. On se moqueroit d'un Homme qui prendroit un Chartier de la Campagne âgé de cinquante ans, pour en faire un habile Danseur. Mais celui qui tacheroit d'apprendre à un Homme de cet âge, sans étude & sans éducation, à raisonner juste ou à s'exprimer noblement, n'en viendroit pas plutôt à bout, quand même il lui donneroit un Recueil de tous les Preceptes de la Logique ou de l'Art de parler. On ne devient pas habile pour avoir entendu prononcer quelques Regles, ou les avoir mises dans sa

Memoire ; c'eſt l'Uſage qui forme l'Habitude , ſans reflêchir ſur la Regle , & vous ferez auſſi-tôt un bon Peintre ou un habile Muſicien par une Leçon que vous donnerez de ces Arts , qu'un Raiſonneur juſte par certaines Regles , où vous lui montrerez en quoi conſiſte le bon Raiſonnement.

Puis donc que les Defauts & la Foibleſſe de l'Entendement Humain, auſſi bien que des autres Facultez , viennent de ce que les Hommes ne font pas un bon uſage de leur Eſprit, je panche beaucoup à croire qu'on a tort d'en mettre la faute ſur la Nature , & de ſe plaindre de ſes Talens naturels, lors que tout le mal vient de ce qu'on ne s'aplique pas à les faire valoir. On voit ſouvent des Hommes qui ſont fort adroits & fort habiles à conclurre un Marché , & qui ſur le chapitre de la Religion, ſi l'on veut

en raiſonner avec eux, paroiſſent tout-à-fait ſtupides.

D'un autre côté, quoi que les Facultez de l'Eſprit aquierent de l'étenduë par l'Exercice, on ne doit pas les pouſſer au delà de leurs juſtes bornes. Il faut que chacun eſſaie * juſqu'où peuvent aller ſes forces, & qu'il prenne ſes meſures là-deſſus, s'il veut du moins entretenir la vigueur de ſon Eſprit, & ne le rebuter point par des occupations trop difficiles. L'Eſprit engagé dans une tâche au deſſus de ſa portée, de même que le Corps, épuiſé pour avoir levé un Fardeau trop lourd, perd ſouvent ſa force, & ſe met ainſi hors d'état de faire à l'avenir aucune action vigoureuſe. Un Nerf foulé ne ſe retablit qu'avec peine, ou du moins il lui reſte une grande foibleſſe pour long tems, & le ſouvenir en eſt ſi vif, qu'on ne

* *Quid valeant humeri, quid ferre recuſent.*

ne se hasarde gueres à le mettre d'abord à un rude exercice. Il en est de même de l'Esprit, s'il est une fois accablé sous le poids d'une Contention trop forte, il n'y est plus propre à l'avenir, ou du moins il ne s'attache qu'avec peine à un sujet qui demande une profonde & serieuse meditation. Il faut conduire l'Esprit insensiblement & par degrez à ce qu'il y a de plus abstrus & de relevé dans les Sciences, & de cette maniere il n'y trouve presque rien, dont il ne puisse venir à bout. On m'objectera peut-être qu'avec cette lenteur il est impossible d'aprofondir certaines Sciences qu'il y a. Mais l'Exercice est capable de mener plus loin qu'on ne s'imagine; outre qu'il vaut mieux marcher à pas comptez dans un chemin scabreux & difficile, que de se rompre une jambe & de s'estropier pour le reste de ses jours. Celui

qui

qui s'accoutume de bonne heure à porter un Veau, peut à la fin porter un Bœuf; mais s'il veut eſſaier du premier coup à porter un Bœuf, il court riſque de ſe mettre hors d'état de porter un Veau dans la ſuite. Lors que l'Eſprit s'eſt habitué peu-à-peu à reflêchir & à ſe rendre attentif, il n'y a preſque point de difficultez qu'il ne ſurmonte, ſans qu'il lui en revienne aucun prejudice, & il peut continuer toûjours ſur le même pié. Ce ne ſera pas toute ſorte de Problêmes abſtrus, & de Queſtions embrouillées qui lui feront perdre courage, ou qui épuiſeront ſes forces. Mais ſi l'on doit éviter une trop grande contention d'Eſprit, de peur de l'accabler; il ne faut pas auſſi qu'il s'amuſe à des bagatelles, qui ne demandent aucune aplication. C'eſt ce qui l'énerve, & le rend pareſſeux, incapable de la moindre fatigue.

tigue. Accoutumé à voltiger autour de la superficie des choses, sans penetrer jusques à l'interieur, il se met hors d'état de les aprofondir, pour developer les beautez que la Nature y cache.

On ne doit pas s'étonner que la Methode, que les Etudians ont suivie dès leur plus tendre jeunesse, influë sur leur Esprit le reste de leurs jours, sur tout si elle se trouve établie par un usage universel. Puisque les Ecoliers sont d'abord obligez de croire tout ce qu'on leur dit, & que les Regles de leurs Maîtres passent chez eux pour des Axiomes, faut-il être surpris qu'ils s'égarent, & qu'ils n'osent pas se detourner du chemin battu?

Des Idées.

§ 5. Je ne repeterai pas ici, que pour bienconduire son Esprit dans la recherche de la verité & y faire des

des progrés, il faut ſe munir d'Idées claires & determinées; reflêchir ſur ces Idées mêmes, plutôt que ſur les Sons, qu'on met à leur place; & fixer la ſignification des termes, ſoit par raport à nous ou à l'égard des autres. J'ai dejà beaucoup inſiſté là-deſſus dans mon *Eſſai ſur l'Entendement Humain*; de ſorte qu'il ſeroit inutile de m'y étendre d'avantage.

Des Principes.

§ 6. Il y a une autre Faute qui empêche les Hommes de s'avancer dans leurs Connoiſſances, ou qui même les detourne du droit Chemin. J'en ai dit auſſi quelque choſe dans le Livre que je viens de citer; mais il eſt à-propos de l'examiner ici à fonds, & de penetrer juſques à la ſource du mal; je veux dire de la Coutume qu'on a de recevoir pour Principes ce qui n'eſt point

d'une entiere évidence, ou qui souvent même se trouve faux. Il est assez ordinaire de voir des Hommes bâtir leurs Opinions sur des Fondemens, qui n'ont pas plus de certitude ou de solidité que les Propositions qu'ils élevent dessus, & qu'ils embrassent à cause des Principes. Par exemple, voici de quelle maniere ils raisonnent : Les Fondateurs ou les Chefs de mon Parti sont d'honnêtes gens, donc leurs Dogmes sont veritables : c'est l'Opinion d'une Secte Erronée, donc elle est fausse. Ceci a été reçu long tems dans le Monde, donc il est vrai : ou bien, cela est nouveau, donc il est faux.

Ce sont de tels Principes, fort éloignez d'être la mesure de la Verité & de la Fausseté, que la plupart des Hommes prennent pour les Modéles de leurs Jugemens. Accoutumez à des mesures si fausses,

ſes, on ne doit pas s'étonner s'ils embraſſent l'Erreur pour la Verité, & s'ils prononcent d'un ton ſi poſitif ſur bien des choſes qu'ils n'entendent pas.

Mais auſſi-tôt qu'on vient à l'Examen de ces fauſſes Maximes, il n'y a perſonne, qui ſache tant ſoit peu raiſonner, qui ne tombe d'accord qu'elles ſont incertaines, & qui ne les deſaprouve dans ceux qui different de lui; cependant, après avoir été convaincu de leur incertitude, il ne laiſſe pas de s'en ſervir, & dès la premiere occaſion qui s'offre, il bâtit ſur les mêmes Principes. A voir une ſi pitoiable conduite, ne ſeroit-on pas tenté de croire que les Hommes cherchent à ſe tromper eux-mêmes, & à s'aveugler? Mais ils ne ſont pas auſſi criminels à cet égard qu'ils le paroiſſent d'abord; il n'y a nul doute que pluſieurs d'entre eux ne raiſonnent de cette ma-

niere fort serieusement, & qu'ils n'ont point du tout en vuë de s'en imposer à eux-mêmes, ni aux autres. Ils sont persuadez de ce qu'ils disent, & ils s'imaginent qu'il y a de la solidité, quoi qu'en pareil cas ils aient vu le contraire ; mais les Hommes se rendroient insuportables à eux-mêmes, & ils s'attireroient le mepris des autres, s'ils embrassoient des Opinions sans aucun fondement, & sans en pouvoir donner quelque raison, bonne ou mauvaise. Il faut toûjours que l'Esprit s'appuie sur quelque Fondement, vrai ou trompeur, solide ou ruineux. Il n'a pas plutôt admis une Proposition, qu'il se hâte, comme je l'ai remarqué dans un autre Endroit, de la fonder sur quelque Hypothese, & il n'est point fixe ni tranquille, jusqu'à ce qu'il en soit venu à bout. Tant il est vrai que la Nature même nous dispose à faire

faire un bon uſage de nos Facultez, ſi nous voulions ſuivre ſes mouvemens.

Les Hommes ne ſauroient floter dans l'incertitude à l'égard de quelques matieres importantes, ſur tout en ce qui touche la Religion. Il faut qu'ils ſe determinent là-deſſus & qu'ils embraſſent quelque Parti. Ce ſeroit une eſpece de honte, ou plutôt une Contradiction trop groſſiere, pour la pouvoir ſoutenir toûjours, ſi un Homme pretendoit être convaincu de la verité d'un Dogme, & qu'il ne fut pas en état d'en rendre compte, ni d'alleguer aucune raiſon, pourquoi il le prefere à un autre. C'eſt ce qui oblige la plupart des Hommes à recevoir, ſans Examen, quelques Principes generaux, & à les defendre du mieux qu'ils peuvent. Il ne ſuffit pas de dire qu'ils n'en ſont pas bien perſuadez ; c'eſt aller contre l'Expe-

rience, & les disculper de l'Egarement que nous leur reprochons.

Si cela est ainsi, l'on me demandera peut-être, d'où vient que les Hommes ne font pas usage de Principes sûrs & indubitables, plutôt que de bâtir sur des Fondemens ruineux, & qui peuvent servir à defendre l'Erreur de même que la Verité?

Je reponds à ceci, qu'ils n'emploient pas de meilleurs Principes, parce qu'ils ne sauroient: mais cette incapacité ne vient pas du defaut des Talens naturels, (car on doit excuser le petit nombre de ceux qui se trouvent dans le cas) mais plutôt manque de les exercer & de les mettre en œuvre. Il y a peu d'Hommes qui soient accoutumez dès leur jeunesse à raisonner juste; à remonter par une longue suite de consequences jusques aux premiers Principes d'où depend une Verité, &

à

à obſerver la liaiſon qu'ils ont avec elle. Si l'on ne s'eſt aquis de bonne heure cette habitude par des actes reiterez, l'on n'en vient guere à bout dans un âge plus avancé: on n'aprend pas tout-d'un-coup à graver ou à deſigner, à danſer ſur la corde, ou à bien écrire: il faut de l'exercice en toutes choſes.

Cependant la plupart des Hommes cultivent ſi peu leur Eſprit, qu'ils ne croient pas même d'en avoir beſoin: ils expedient par routine ce qui regarde leur Profeſſion, & s'il leur arrive quelquefois de s'y tromper, ils l'attribuent à toute autre choſe qu'à leur manque de reflexion & d'habileté. Ils s'imaginent d'être parfaits à cet égard, & qu'ils ne ſauroient aller plus loin; mais ſi leur interêt ou quelque fantaiſie attache leurs penſées à un Objet particulier, ils en raiſonnent à leur mode; bien ou mal, n'importe;

te; ils en ſont contens, & cela ſuffit. Ils ont beau commettre quelque groſſe bevuë, ils en rejettent toute la faute ſur autrui, ou ils l'imputent à quelque accident qui eſt venu à la traverſe, plutôt qu'à leur manque de Jugement. C'eſt un defaut que tout le monde cache, & dont perſonne ne ſe blâme. Satisfaits du maigre uſage qu'ils font de leur Eſprit, ils ne ſe mettent pas en peine de chercher de nouveaux moiens, pour lui donner plus d'étenduë; & ils paſſent toute leur vie ſans avoir aucune idée de ce qu'on apelle un Raiſonnement juſte, fondé ſur des Principes ſolides, d'où on le tire par une longue enchainure de Propoſitions, qui dependent les unes des autres. Cette Methode eſt abſolument neceſſaire pour demontrer certaines Veritez de ſpeculation, que la plupart des Hommes admettent, & où ils ſont le plus intereſſez : outre qu'en

qu'en divers Cas ce n'eſt pas une ſeule chaîne, pour ainſi dire, de conſequences qui ſuffit, mais il faut examiner & raſſembler differentes deductions, ſouvent même oppoſées les unes aux autres, avant que l'on puiſſe porter un Jugement ſolide ſur le Point qui eſt en queſtion. Que peut-on donc attendre de la plupart des Hommes, qui ne ſentent pas qu'on a beſoin d'une pareille Methode, pour raiſonner juſte, ou s'ils le voient, qui ne ſavent pas de quelle maniere s'y prendre pour en venir à bout? Vous pourriez auſſi-tôt emploier un Païſan, qui connoît à peine les figures des Nombres, & qui n'a jamais en ſa vie additionné trois differentes Sommes; vous pourriez, dis-je, l'emploier auſſi-tôt à regler les Livres d'un Marchand, & à en faire un Bilan exact.

Quel remede y a-t-il donc à ceci?

Je

Je reponds, le même que j'ai dejà insinué plus d'une fois, c'est-à-dire l'Exercice & la Pratique. Il en est des Facultez de nos Ames, comme des Actions & des Mouvemens de de nos Corps. Il n'y a personne qui pretende qu'un Homme sache bien écrire ou peindre, dancer ou faire des armes, ou exceller en toute autre Operation manuelle, quelque vigueur, quelque activité, quelque adresse ou disposition naturelle qu'il y ait, à moins qu'il n'ait emploié du tems & de la peine pour y reüssir. On peut dire la même chose de l'Esprit, voulez-vous qu'un Homme raisonne juste, vous devez l'y accoutumer de bonne heure, & l'exercer à remarquer la liaison des Idées & à les suivre par ordre. Il n'y a rien qui aide plus à ceci que les Mathematiques; c'est pourquoi je serois d'avis qu'on les enseignât à tous ceux qui ont le loisir & la

commo-

commodité de faire cette étude, non pas tant pour les rendre Mathematiciens, que pour les rendre des Creatures raiſonnables ; car quoi que nous prenions tous ce titre, parce que la Nature nous le donne ſi nous voulons en profiter ; avec tout cela on peut dire qu'elle ne nous en fournit que les ſemences, & qu'il n'y a que le ſeul uſage & l'exercice, l'induſtrie & l'application qui nous rendent tels. Auſſi lors qu'il s'agit de Raiſonnemens auſquels on n'eſt pas accoutumé, il eſt facile de voir que les Conſequences qu'on admet, ne ſont point du tout raiſonnables.

On a pris d'autant moins garde à ce foible, que chacun dans ſes propres affaires emploie quelque ſorte de Raiſon, bonne ou mauvaiſe ; ce qui ſuffit pour être nommé raiſonnable. Mais le malheur eſt, que celui qu'on trouve raiſonnable en une

une chose, passe pour l'être en tout, & qu'on regarde comme un afront si cruel, & une censure si mal-fondée, de penser ou de soutenir le contraire, qu'il n'y a personne qui se hasarde à porter ce Jugement. Il sembleroit que ce fut degrader un Homme de la Dignité de sa Nature. Il est vrai que celui qui raisonne bien sur une chose, est capable de bien raisonner sur d'autres, & même avec plus de justesse & de force, s'il avoit tourné son Esprit de ce côté-là. Mais il n'est pas moins vrai que celui qui raisonne bien aujourd'hui sur une certaine matiere, n'est pas en état de bien raisonner sur d'autres choses, quoi que peut-être il le sera dans une année. En un mot, par tout où la Faculté raisonnable d'un Homme lui manque, & ne lui sert point à raisonner, on ne sauroit dire qu'il est raisonnable à cet égard, quelque capa-

capacité qu'il ait d'ailleurs pour le devenir avec le tems & l'exercice.

Qu'on prenne un Homme de la lie du Peuple & de basse extraction, qui n'a jamais porté son Esprit plus loin que la Charruë & le Hoiau, & qu'on le tire de ces bornes étroites, où il s'est renfermé presque toute sa vie, l'on trouvera qu'il n'est guere plus capable de raisonner qu'un Simple & un Innocent. La plupart des Hommes n'ont qu'une ou deux Regles, vraies ou fausses, qui servent d'apui à tous leurs Raisonnemens: ôtez leur ces Maximes, & ils ne savent plus où ils en sont; ils ont perdu leur Compas & leur Boussole, & quoi que vous leur en aiez montré la foiblesse, ils y reviennent d'abord comme à l'unique soutien de la Verité; ou s'ils les abandonnent convaincus par la force de vos raisons, ils abandonnent en même tems toutes les recherches

de

de cette nature, & ils s'imaginent que tout roule dans l'incertitude. Car si vous vouliez étendre leurs connoissances & les fixer à des Principes plus sûrs & plus éloignez, ou bien ils ne peuvent pas les concevoir facilement, ou ils ne savent pas quel usage en faire, tant ils sont peu accoutumez à ces longues Deductions tirées de loin.

Est-ce donc que des Hommes faits ne sauroient aquerir de nouvelles connoissances & donner de l'étenduë à leur Esprit ? Je ne dis pas cela, mais j'ose dire qu'on n'en viendra pas à bout sans beaucoup d'industrie & d'aplication, & sans y emploier plus de tems & des soins, que des Hommes avancez en âge & fixez dans leur train de vie, n'y en peuvent destiner : desorte qu'il est rare de les voir reüssir. Il n'y a que l'Exercice tout seul, comme je l'ai dejà posé, qui soit capable de perfec-

perfectionner l'Esprit ; & si l'on ne s'en forme une Habitude, on ne doit rien attendre de nos Facultez naturelles.

Tous les *Americains* n'ont pas naturellement l'Esprit plus imparfait que les *Europeans*, quoi qu'on n'en voie aucun qui aproche de nous dans les Arts & les Sciences. Entre les Fils d'un pauvre Païsan, si l'un d'eux a eu le bonheur de recevoir une meilleure Education que les autres & d'être avancé dans le Monde, il les surpasse de beaucoup à l'égard de l'Esprit, quoi que s'il eût demeuré chez lui, il ne seroit pas monté au dessus du niveau de ses Freres.

Tout Homme qui raisonne avec de jeunes Ecoliers, sur tout avec ceux qui étudient les Mathematiques, peut s'apercevoir que leurs Esprits s'ouvrent peu-à-peu, & que c'est à l'Exercice tout seul qu'ils

ſont redevables de cette ouverture. Quelquefois ils s'arrêtent long tems à une partie d'une Demonſtration, non pas manque de volonté ou d'application, mais plutôt faute de voir la liaiſon de deux Idées, qu'un autre, qui eſt plus exercé, decouvre d'abord. La même choſe peut arriver à un Homme avancé en âge qui voudroit s'appliquer aux Mathematiques; l'Eſprit demeure ſouvent court en beau chemin, faute d'Exercice, & celui qui ſe trouve dans cet embarras, lors qu'il vient à decouvrir la liaiſon, s'étonne de ne l'avoir pas aperçuë plutôt.

Des Mathematiques.

§ 7. J'ai inſinué que les *Mathematiques* étoient fort utiles pour accoutumer l'Eſprit à raiſonner juſte & avec ordre. Ce n'eſt pas que je croie neceſſaire que tous les Hommes deviennent de profonds Mathematiciens,

maticiens, mais lors que, par cette étude, ils ont aquis la bonne Methode du Raiſonnement, ils peuvent l'emploier dans toutes les autres parties de nos Connoiſſances. En effet, par tout où il s'agit de raiſonner, on doit diſpoſer chaque Argument comme une Demonſtration de Mathematique, & ſuivre la liaiſon des Idées, juſqu'à ce que l'Eſprit arrive à la ſource, d'où elles dependent; mais en cas de Probabilitez, qu'on ne ſauroit demontrer, une ſeule de ces Procedures ne ſuffit pas pour fixer le jugement. Il faut en accumuler pluſieurs, examiner toutes les raiſons de part & d'autre, les bien contre-balancer, & ſe determiner enſuite là-deſſus.

On devroit ſe former l'Eſprit à cette maniere de raiſonner, qui eſt ſi éloignée de l'uſage du commun des Hommes, que les Savans même n'en ont preſqu'aucune idée.

Mais

Mais qui s'en étonneroit, puis que la Methode qu'on observe dans les Ecoles, ne peut que les detourner du bon chemin? Dans les Disputes, on y fait valoir des Argumens tirez de quelque Lieu commun, & par les succés qu'ils trouvent, l'on determine la verité ou la fausseté de ce qui est en Question, & l'on attribuë la victoire au Tenant ou à l'Opposant; ce qui est à-peu-près la même chose, comme si un Arithmeticien vouloit faire le Bilan d'un Compte en mettant une seule Partie au *Debit* & au *Credit*, quoi qu'il y en ait une Centaine d'autres qui doivent y avoir leur place.

Il seroit à souhaiter qu'on s'accoutumât de bonne heure à la premiere de ces Methodes, qui donne de l'étenduë à l'Esprit, laisse une pleine liberté à l'Entendement, & empêche que l'Orgueil, la Paresse ou la Precipitation ne nous entrai-

nent

nent dans l'Erreur. Du moins, je me flate qu'il n'y a personne qui veuille preferer l'autre, par cela seul qu'elle est en vogue.

Peut-être qu'on objectera ici, que pour conduire l'Entendement au but que je propose, il faudroit que tous les Hommes eussent de l'Etude, qu'ils fussent munis de plusieurs Connoissances, & qu'ils fussent exercez dans toutes les differentes manieres de raisonner. Je reponds que c'est une honte, pour ceux qui ont le loisir & les moiens de s'instruire, de manquer d'aucun des secours qu'ils peuvent avoir pour cultiver leur Esprit, & c'est à ceux-là sur tout que je m'adresse. Il me semble que ceux qui, par l'industrie & l'habileté de leurs Ancêtres, sont delivrez de la fatigue de ne penser qu'aux besoins de leurs corps, devroient destiner quelque peu de leur loisir à exercer leur

Eſprit dans toutes les Sciences, Divines & Humaines. L'*Algebre*, qui fait une partie des *Mathematiques*, donne de nouvelles vuës & fournit de nouveaux ſecours à l'Entendement. Leur Etude ne peut être que fort utile, même aux Hommes avancez en âge; ils aprennent par là que, pour raiſonner juſte, il ne ſuffit pas d'avoir des talens naturels, dont on eſt ſatisfait, & qui ſervent aſſez bien à nous tirer d'affaires dans le Monde. Quelque bonne opinion qu'on ait de ſon Eſprit, on verra par cette Etude qu'il nous manque en bien des choſes très-ſenſibles, & qu'ainſi l'on ne doit pas être ſi preſomtueux qu'on l'eſt d'ordinaire à cet égard, ni s'imaginer qu'on n'a beſoin d'aucun ſecours, pour aquerir de nouvelles Lumieres, & qu'on ne peut rien ajouter à la penetration & à la ſubtilité de nos Eſprits.

D'ail-

D'ailleurs, l'Etude des *Mathematiques* peut ſervir à montrer la neceſſité qu'il y a de ſeparer toutes les Idées diſtinctes qui regardent la Queſtion, dont il s'agit, à voir les differentes relations qu'elles ont entr'elles, & à écarter toutes les autres Idées, qui n'ont aucun raport avec le ſujet qu'on examine. Cette Methode eſt abſolument requiſe pour raiſonner juſte ſur la plûpart des autres ſujets, quoi qu'on n'y prenne pas trop garde, & qu'on ne l'obſerve pas avec beaucoup de ſoin. Dans cette partie de nos Connoiſſances, où l'on croit que la Demonſtration n'a point de lieu, les Hommes raiſonnent, pour ainſi dire, à la boulevuë, & s'il ſe trouve qu'en gros, ou après un Examen imparfait, ils arrivent à quelque apparence de Probabilité, ils ne vont pas plus loin; ſur tout ſi c'eſt dans une Diſpute, où l'on s'accro-

che à la moindre petite bagatelle, & où l'on produit avec pompe tout ce qui peut servir à rendre un Argument plausible. Un Esprit n'est pas en état de trouver la Verité, s'il ne distingue & n'épluche bien toutes les parties de son Sujet, & si, aprés en avoir éloigné tout ce qui n'y est pas essentiel, il ne tire une Consequence fondée sur ce qui resulte de tout ce detail. Un autre avantage qu'on peut aquerir par l'étude des Mathematiques, & qui n'est pas moins utile que le precedent, c'est d'accoûtumer l'Esprit à une longue suite de Consequences; mais je ne m'y arrêterai pas ici, puis que j'en ai deja touché quelque chose.

A l'égard des Hommes qui n'ont ni assez de bien, ni assez de loisir pour s'appliquer à cette Etude, ce qui peut leur suffire n'est pas d'une si vaste étenduë qu'on pourroit se l'ima-

l'imaginer ; de sorte qu'ils n'entrent pas dans l'Objection.

Il n'y a personne qui soit obligé de tout savoir. L'étude des Sciences en general est l'affaire de ceux qui vivent à leur aise & qui ont du loisir. Ceux qui ont des Emplois particuliers, en doivent entendre les fonctions ; & il n'est pas deraisonnable d'exiger, qu'ils pensent & qu'ils raisonnent juste sur ce qui fait leur occupation journaliere. On ne sauroit les en croire incapables, sans les mettre au niveau des Bêtes brutes, & les taxer d'une stupidité fort au-dessous du rang de Creatures douées de raison.

De la Religion.

§ 8. Outre le Parti que chacun embrasse dans ce Monde, pour y gagner sa vie ; nous aspirons tous à une Vie à venir, qu'il est de nôtre interêt de nous procurer. C'est ce

qui nous oblige à tourner nos Esprits du côté de la *Religion* ; & c'est ici, plus qu'à tout autre égard, qu'il est de nôtre devoir de penser & de raisonner juste. Il faut du moins que chacun entende les Termes qui se raportent à la *Religion*, & qu'il se forme des Idées generales sur tous ses principaux Chefs. Un jour de la Semaine consacré au Service public, sans parler d'autres jours de relâche, fourniroit assez de tems aux Chretiens, pour s'occuper à cette étude ; s'ils l'y emploioient avec la même ardeur, qu'ils temoignent pour bien des choses inutiles, & si chacun, selon sa capacité, prenoit le bon chemin qui peut conduire à cette connoissance. La fabrique originale de tous les Esprits est à-peu-près la même, & les plus simples trouveroient qu'ils ne manquent pas de talens pour y arriver, si on les y ai-

doit

doit comme il faut. L'on a vû divers Exemples de gens de la lie du Peuple, qui ſont parvenus à un vif ſentiment & à une connoiſſance fort étenduë de la *Religion*. Et quoi que ces Exemples ſoient plus rares qu'il ne ſeroit à ſouhaiter, ils ſufiſent pour faire voir que les Perſonnes de cet ordre-là peuvent ſe garantir d'une ignorance groſſiere, & que ſi l'on en prenoit tout le ſoin requis, on pourroit en amener bien d'autres à être des Creatures raiſonnables & de bons Chretiens: car à peine doit-on regarder comme tels ceux qui portent ces titres, & qui ne ſavent pas les premiers Elemens du Chriſtianiſme. D'ailleurs, il eſt certain que les Païſans de la Religion Reformée en *France*, quoi que plus expoſez à la miſere & à la pauvreté que nos Ouvrieres à la journée, entendoient beaucoup mieux la Religion, & en pouvoient

raiſonner plus juſte que bien des Perſonnes d'un rang plus élevé parmi nous.

Mais ſupoſé qu'on voulût ſoutenir contre vent & marée, que le petit peuple doit s'abandonner à une ſtupidité brutale dans ce qui regarde ſes interêts les plus chers, ceci n'excuſe pas les Perſonnes d'une Fortune plus diſtinguée & d'une Education plus honnête, s'ils negligent de cultiver leur Eſprit, de le remplir de juſtes idées, & de l'exercer ſur des choſes, pour la connoiſſance deſquelles il leur a été principalement donné. Du moins, ceux qui par leurs grandes richeſſes ont tous les moiens requis pour s'attacher à l'étude, ne ſont pas en ſi petit nombre, qu'on ne pût ſe flater de voir des progrés conſiderables dans toutes les Sciences, ſur tout dans la plus importante de toutes & qui fournit les plus vaſtes

vuës,

vuës, si les Hommes vouloient faire un bon usage de leurs Facultez, & bien étudier leur Esprit.

Des Idées.

§ 9. Les objets exterieurs, qui ne cessent d'importuner nos sens & qui captivent nos apetits, ne manquent pas de nous remplir le Cerveau d'*Idées* vives & permanentes de leur espece. L'Esprit n'a pas besoin de s'appliquer pour en faire provision; elles se presentent à lui en foule, & s'y logent avec tant d'activité, qu'il ne lui reste ni assez de place ni assez d'attention, pour en recevoir d'autres qui lui seroient beaucoup plus utiles. De sorte que pour disposer l'Esprit à raisonner juste, on doit tâcher de le munir d'*Idées* abstraites & morales, qu'il forme lui-même & qui ne frapent pas nos Sens. C'est ce qui en augmente la difficulté; mais la plupart

des Hommes sont si prevenus en faveur de leur Esprit, qu'ils le negligent ; ils comptent qu'il ne lui manque rien, quoi qu'il soit plus depourvû de ces *Idées*, qu'ils ne se l'imaginent. Vous me direz peut-être, Comment est-il possible qu'ils n'aient pas ces *Idées*, puis qu'ils emploient souvent les Mots qui les representent? Ce que j'ai dit là-dessus dans le III. Livre de mon *Essai sur l'Entendement Humain*, me dispense de repondre ici à cette Question. Mais pour faire sentir qu'il importe beaucoup d'avoir l'Esprit muni de ces *Idées* abstraites, & quelles y soient fixes & determinées, je demande à mon tour, comment peut-on savoir qu'on est obligé d'être juste, si l'on n'a point d'*Idées* fixes de l'obligation & de la Justice, puis que la Connoissance n'est autre chose que la perception de l'Accord ou de la Repugnance

qu'il

qu'il y a entre ces *Idées* ? On en peut dire autant de toutes les autres matieres qui regardent la vie & les mœurs. De plus, ſi l'on trouve qu'il eſt difficile de voir l'Egalité ou l'Inegalité de deux Angles qu'on a devant les yeux, dans une Figure de Mathematique, où ils ſont inalterables, ne ſera-t-il pas tout-à-fait impoſſible qu'on aperçoive cette Egalité ou Inegalité dans les *Idées* qui n'ont d'autres objets ſenſibles pour les repreſenter à l'Eſprit que des Sons, avec leſquels on peut dire qu'elles n'ont pas la moindre conformité : de ſorte qu'elles doivent être bien diſtinctes & determinées, ſi l'on veut en raiſonner juſte. C'eſt donc une des principales choſes auxquelles on doit s'appliquer, pour bien conduire ſon Eſprit dans la recherche de la Verité. Mais ſoit à l'égard de ces *Idées* abſtraites ou de toutes les autres, il faut pren-

dre garde qu'elles ne renferment aucune Contradiction ; qu'elles aient une Existence réelle par tout où on la suppose, & que ce ne soient pas des Chimeres en l'air.

Des Prejugez.

§ 10. Nous nous plaignons tous des *Prejugez* qui font égarer les autres, comme si nous en étions exemts nous-mêmes. Tous les Hommes & tous les Partis s'en accusent ; de sorte qu'ils avouënt que c'est un defaut & un obstacle à nos connoissances. Quel remede y a-t-il donc pour s'en delivrer ? Je n'en sache qu'un seul, c'est que chacun doit examiner ses *Prejugez* & ne se mettre point en peine de ceux des autres. En effet, on auroit beau nous taxer de ce foible ; si nous n'en sommes pas convaincus nous-mêmes, cela ne serviroit de rien, puis que nous avons le même droit de recri-

recriminer contre nos Accusateurs. Ainsi l'unique moien qui nous reste, pour bânir du Monde cette Cause universelle de l'Ignorance & de l'Erreur, c'est que chacun s'examine là-dessus de bonne foi. Si les autres ne veulent pas s'aquiter de ce devoir, cela change-t-il mes Erreurs en Veritez, ou doit-il me les rendre plus cheres, & me disposer à être ma dupe? Si les autres aiment les Cataractes sur leurs yeux, cela doit-il m'empêcher de faire abatre la mienne le plutôt qu'il me sera possible? Tous les Hommes se dechainent contre l'Aveuglement de l'Esprit, & avec tout cela il n'y a presque personne qui ne soit entêté de ce qui en obscurcit la vuë, & qui empêche la Lumiere, qui le conduiroit à la veritable Connoissance, d'y penetrer. Des Supositions fausses ou douteuses, qu'on reçoit comme des Maximes incontesta-

testables, retiennent dans les tenebres de l'Erreur tous ceux qui s'y appuient, & qui fondent là-dessus leurs Raisonnemens. Tels sont par exemple les *Prejugez* qui viennent de l'Education, du Parti, où l'on se trouve, du Respect que l'on a pour certaines personnes, de la Mode qui est reçuë, de l'Interêt qui nous domine, *&c.* C'est ici la Paille que chacun voit dans l'œuil de son Frere, quoi qu'on ne s'aperçoive pas de la Poutre qu'on a dans le sien. Car où est l'Homme qu'on ait jamais reduit à bien examiner ses Principes, & à voir s'ils peuvent soutenir la Pierre de touche? Cependant, c'est un des premiers Pas que doivent faire tous ceux qui veulent bien conduire leur Esprit dans la recherche de la Verité.

Comme j'écris uniquement en faveur de ces Personnes-là, je leur don-

donnerai une marque, à laquelle ils pourront diſtinguer ſi c'eſt le *Prejugé*, ou la Raiſon qui les gouverne. Tout Homme qui embraſſe une Opinion, doit ſupoſer, à moins qu'il ne ſe condamne lui-même, qu'elle eſt fondée ſur de bons Principes; qu'il ne la reçoit qu'à proportion de l'évidence qu'il en a, & que ce n'eſt point par inclination ou par quelque fantaiſie qu'il la ſoutient, mais parce qu'il en a de fortes preuves. Si malgré tout cela, il ne peut ſouffrir qu'on la combate, ni examiner avec ſoin les Argumens de ſes Adverſaires, n'avouë-t-il pas d'abord que le *Prejugé* le tyranniſe? Ce n'eſt point l'évidence de la Verité qui le perſuade; mais il ſe repoſe tranquillement ſur une Supoſition anticipée ſans aucun examen, ou ſur quelque Prejugé qu'il cherit, & dont il ne veut pas qu'on le depouille. Car ſi le Dogme qu'il

qu'il professe, a toute l'évidence qu'il lui attribuë, & s'il est convaincu de sa Verité, pourquoi craint-il qu'on le mette à l'épreuve? Si ce Dogme est bâti sur un fondement solide, si les Argumens qui l'appuient, & dont il est satisfait lui-même, se trouvent clairs & decisifs, pourquoi aprehenderoit-il qu'on les mit à la coupelle? Celui qui donne son aprobation à quelque Dogme, sans en avoir toute l'évidence requise, ne doit cette demarche qu'à son *Prejugé*, & il le reconnoit lui-même lors qu'il refuse d'entendre ce qu'on y oppose: il montre par-là que ce n'est pas tant l'évidence qu'il cherche, que le plaisir trompeur de jouïr en repos d'un Dogme favori, & de condamner haut la main tout ce qui le contrequarre; & n'est-ce pas là ce qu'on apelle *Prejugé*? * *Celui qui decide*

* Qui æquum statuerit parte inauditâ alterâ, etiamsi æquum statuerit, non æquus fuerit.

decide une Cause, sans avoir entendu l'une des Parties, ne merite pas le titre de juste, quoi qu'il ait porté un jugement équitable. Toute Personne qui aime sincerement la Verité, & qui veut s'aquitter de son devoir à cet égard, doit faire ces deux choses qui ne sont pas trop communes, ni fort aisées.

De l'Indifference.

§ 11. La premiere, c'est de ne se point coëffer d'aucune Opinion, & de ne pas souhaiter qu'elle soit vraie, jusqu'à ce qu'on en ait de bonnes preuves, & alors tous nos souhaits sont inutiles: car il n'y a rien de faux qui merite un pareil zêle, ni le moindre desir qu'il tienne la place de la Verité, cependant il n'est rien de plus commun que cet amour mal entendu. Les Hommes admettent certains Dogmes sans en avoir aucune évidence, sur le

le ſimple reſpect qu'ils ont pour leurs Chefs, ou parce qu'ils les trouvent établis dans leur Secte; ils s'imaginent qu'ils doivent les ſoutenir à quel prix que ce ſoit, qu'autrement tout eſt perdu, quoi qu'ils n'aient jamais examiné les Principes ſur leſquels ces Dogmes ſont bâtis, qu'ils n'en ſoient pas bien convaincus eux-mêmes, & qu'ils ne ſoient pas en état de les prouver aux autres. Nous devons combatre avec ardeur pour la Verité, mais il faut être bien aſſuré que c'eſt la Verité qu'on defend, puis que ſans une pareille certitude on pourroit combatre contre Dieu, qui eſt l'Auteur de la Verité, & faire les œuvres du Diable, qui eſt le Pere & l'Avocat du Menſonge. Nôtre zêle, quelque bouillant & enflamé qu'il ſoit, ne nous excuſera pas, s'il eſt aveugle & indiſcret; ce n'eſt alors qu'un Prejugé tout pur.

De

De l'Examen.

§ 12. La ſeconde choſe que doit faire une Perſonne qui aime la Verité, c'eſt d'examiner ſi les Principes qu'il reçoit, ſont vrais ou non, & juſques à quel point il peut s'y repoſer ſûrement. Je ſai que la plupart des hommes ont de la repugnance pour cet Examen, parce qu'ils le jugent inutile, ou qu'ils s'en croient incapables. Mais ſans determiner s'il y en a peu qui aient le courage ou l'adreſſe d'en venir à bout, il eſt certain que tous ceux qui font profeſſion d'aimer la Verité, & qui ne veulent pas ſe tromper eux-mêmes, doivent prendre cette voie. Je n'ignore pas qu'il y en a pluſieurs qui aiment mieux être leur propre dupe, que de s'expoſer aux Sophiſmes des autres. Cette malheureuſe diſpoſition ſe fortifie avec l'âge; elle pouſſe tous les

les jours de nouvelles racines ; on se plait dans son erreur, quoi que l'on ne puisse pas souffrir que les autres nous trompent, ou qu'ils se moquent de nous. L'incapacité, dont je parle ici, n'est pas un defaut naturel qui empêche les Hommes d'examiner leurs Principes. A l'égard de ceux qui en sont atteints, il seroit inutile de leur donner des Regles pour se conduire dans la recherche de la Verité ; mais le nombre en est petit. La grande foule est de ceux que la mauvaise habitude de n'exercer jamais leur Esprit a rendus incapables : toutes leurs Facultez sont presqu'émoussées pour n'en avoir fait aucun usage, & ils ont perdu cette force & cette étenduë d'Esprit que la Nature leur destinoit, & qu'ils pouvoient aquerir par l'exercice. Ceux qui sont en état d'aprendre les premieres Regles de l'Arithmetique, & de sup-

ſupputer une Somme ordinaire, ſeroient capables de l'Examen dont il s'agit, s'ils s'étoient accoutumez de bonne heure à raiſonner : mais lors qu'ils ont tout-à-fait negligé leur Eſprit à cet égard, ils ne ſont pas moins incapables d'en venir à bout, qu'un Homme, qui n'a nulle connoiſſance de l'Arithmetique le ſeroit, de tirer le Bilan d'un Livre de Comptes ; & peut-être même qu'ils trouveroient auſſi étrange qu'on attendît d'eux un pareil Examen, que cette Supputation de l'autre. Quoi qu'il en ſoit, il faut avouër que c'eſt faire un mauvais uſage de ſon Entendement, que de bâtir ſes Opinions, à l'égard des choſes où il nous importe d'embraſſer la Verité, ſur des Principes qui peuvent nous conduire dans l'Erreur. Nous recevons nos Principes au haſard, ſur la foi d'autrui, ſans les avoir jamais bien examinez,

&

& nous admettons là-dessus un Systême tout entier, dans la pensée qu'ils sont vrais & solides : mais qu'est-ce autre chose qu'une credulité honteuse & puerile ?

C'est dans l'une & l'autre de ces deux demarches, je veux dire, l'Equilibre où l'on doit être à l'égard des Opinions, jusqu'à ce qu'on soit convaincu de leur Verité par de bonnes preuves, & l'Examen que l'on doit faire de ses Principes, que consiste cette liberté de l'Entendement, qui est necessaire à toutes les Creatures raisonnables, & sans laquelle ce ne seroit plus un Entendement. C'est Imagination, Fantaisie, Extravagance, ou toute autre chose plutôt qu'Entendement, s'il est contraint de recevoir des Opinions par aucun autre motif que celui de l'Evidence. On peut dire que c'est la plus dangereuse de toutes les Supercheries que l'on se puisse

puisse faire à soi-même, & que c'est en imposer à celle de toutes nos Facultez; que nous devrions garantir avec le plus de soin d'un pareil malheur. Il est vrai que le Monde blâme beaucoup ceux qui tiennent pour l'*Indifference*, sur tout en matiere de Religion; mais il est à craindre qu'on ne fasse quelque équivoque là-dessus, ou qu'un pretendu zêle ne soit la source de bien des Erreurs & de consequences plus fâcheuses. Etre indifferent à l'égard de deux Opinions & ne pas souhaiter que l'une soit plutôt vraie que l'autre, c'est la juste situation où l'Esprit doit se trouver, pour se mettre à couvert de l'illusion & les examiner avec tout le calme requis; c'est le plus sûr, ou même l'unique moien de parvenir à la Verité. Mais si l'on croit qu'il est indifferent d'embrasser la Verité ou le Mensonge, c'est le grand Chemin qui

qui conduit à l'Erreur. Ceux qui n'ont pas la premiere Indifference, tombent dans l'autre; ils supposent, sans aucun Examen, que ce qu'ils croient est veritable, & ils s'imaginent ensuite qu'ils doivent le soutenir à quel prix que ce soit. L'ardeur qu'ils temoignent pour defendre leurs Opinions, est une bonne preuve qu'elles ne leur sont pas indifferentes; mais il paroit en même tems qu'ils ne se mettent pas fort en peine si elles sont vraies ou fausses, puis qu'ils ne peuvent souffrir qu'on les revoque en doute, ni qu'on les attaque, & qu'ils ne les ont jamais examinées.

Ce sont les defauts les plus ordinaires où les Hommes tombent, & qu'ils devroient éviter avec beaucoup de soin, s'ils veulent bien conduire leur Esprit dans la recherche de la Verité; ils devroient travailler sur tout à les prevenir par une

bonne Education ; dont le but, à l'égard de ceux qui s'attachent à l'Etude, n'eſt pas, ſi je ne me trompe, de les rendre parfaits dans toutes les Sciences, ni même dans une ſeule ; mais de donner à leur Eſprit cette Liberté, cette Diſpoſition, & ces Habitudes qui peuvent les mettre en état d'atteindre à cette partie de nos Connoiſſances à laquelle ils s'appliquent, ou qui peut leur être utile durant tout le cours de leur vie.

C'eſt en cela ſeul que conſiſte la bonne Education, & non pas à inſpirer du reſpect & de la veneration pour certains Dogmes, qui ſouvent, malgré le titre ſpecieux de Principes qu'on leur donne, ſe trouvent ſi éloignez de l'évidence & de la certitude qui accompagnent les Principes, qu'on doit les rejetter comme faux & erronez. D'ailleurs, il eſt aſſez ordinaire de voir,

que les Etudians que l'on a imbus de cette soumission aveugle, lors qu'ils viennent à se produire dans le Monde & qu'ils ne se trouvent pas en état de maintenir les Principes qu'ils ont adoptez, renoncent à toute sorte de Principes, donnent dans le Pyrrhonisme, & n'ont pas le moindre égard pour tout ce qui s'apelle Science, Connoissance ou Vertu.

Il y a plusieurs Defauts dans l'Entendement, qui viennent ou de la disposition naturelle de l'Esprit, ou des mauvaises habitudes qu'il a contractées, & qui l'empêchent de faire des progrés dans les Connoissances. Si l'on étudioit bien l'Esprit, on trouveroit que ses Defauts sont peut-être en aussi grand nombre que les Maladies du Corps; que chacun d'eux porte quelque prejudice à l'Entendement, & qu'ils meritent ainsi qu'on travaille à leur guerison. J'en decouvrirai ici quel-

ques-

ques-uns, pour exciter les Hommes, sur tout ceux qui s'apliquent à l'Etude, à rentrer en eux-mêmes, & à voir s'ils ne tombent pas dans les uns ou les autres de ces foibles, qui ne peuvent que leur nuire dans la recherche de la Verité.

Des Observations.

§ 13. Il n'y a nul doute que les Faits particuliers ne soient le fondement sur lequel nos Connoissances naturelles de la vie civile sont bâties : l'avantage qui en revient à l'Esprit, c'est d'en tirer des Conclusions qui lui servent de Regles fixes & pour la Theorie & pour la Pratique. Il est vrai qu'il ne profite pas toûjours des instructions qu'il reçoit de l'Histoire civile ou naturelle, parce qu'il est trop promt, ou trop lent à observer les Faits particuliers qu'on y raporte.

Il y a des gens qui sont fort assi-

dus à la Lecture, & qui avec tout cela n'en deviennent pas plus habiles. Ils se plaisent à écouter les Histoires qu'on leur dit, & quelquefois même ils se rendent capables de les redire; mais tout ce qu'ils lisent est purement historique pour eux; il passe, ou se loge dans leur Esprit, sans qu'ils y fassent la moindre attention, ni aucune remarque qui tourne à leur avantage. Ils se piquent de lire beaucoup, sans rien digerer, ce qui ne peut que causer un amas de Cruditez inutiles.

S'ils ont la Memoire bonne, on peut dire qu'ils ont les Materiaux de la Connoissance; mais que ces Materiaux ne servent de rien, non plus que ceux qu'on destine à bâtir un Edifice, si l'on n'y touche pas, & qu'ils restent accumulez les uns sur les autres. Il y a des Personnes au contraire qui perdent le fruit de leur lecture par une conduite opposée.

ſée. Ils tirent des Conſequences generales de tous les Faits particuliers qu'ils trouvent, & ils en font des Axiomes. Ceux-ci reçoivent auſſi peu d'avantage de l'Hiſtoire que les premiers, ou plutôt il leur en revient plus de mal, à cauſe de la vivacité de leur Eſprit ; il eſt plus dangereux de ſuivre une mauvaiſe Regle, que de n'en point avoir du tout, & l'Erreur fait beaucoup plus de mal aux Eſprits actifs & bouillans, que l'Ignorance n'en cauſe à ceux qui ſont groſſiers & tardifs. On ne doit imiter ni les uns ni les autres ; mais après avoir fait quelques Obſervations importantes ſur des Evenemens particuliers, on doit les retenir pour en juger, par ce que l'on trouve dans l'Hiſtoire, ſoit pour les confirmer ou les rejetter ; & lors qu'on les a juſtifiées par une bonne Induction, l'on peut en établir des Principes.

Ceux qui ne reflechiſſent pas de cette maniere ſur ce qu'ils liſent, ne font que ſe charger l'Eſprit d'une rapſodie de Contes, qui ne ſont propres qu'à être debitez l'Hiver auprès du feu; & ſi l'on pretend reduire en Maximes tous les Faits particuliers, l'on ſe remplit d'Obſervations contradictoires, qui ne ſervent qu'à donner de l'embarras lors qu'on vient à les comparer enſemble; ou à jetter dans l'erreur, ſi l'une plait mieux que l'autre, ſoit par ſa nouveauté, ou par quelque fantaiſie.

Du Penchant.

§ 14. On peut joindre à ces mauvais Raiſonneurs ceux qui ſouffrent que leur Temperament & les Paſſions qui les dominent, influent ſur le Jugement qu'ils portent des Hommes & des choſes qui ont quelque raport avec leur interêt pre-

present & les circonstances, où ils se trouvent. La Verité est toute simple & toute pure; elle ne sauroit souffrir aucun autre melange. Elle est roide & inflexible à toute sorte d'Interêts particuliers; & l'Entendement devroit être de même, puis que son excellence consiste à la suivre. Ce qui doit faire son occupation propre & naturelle, c'est d'avoir une juste idée de chaque chose, & quoi que tous les Hommes en tombent d'accord, il y en a très-peu qui l'emploient à cet usage: ils s'excusent là-dessus, & ils s'imaginent d'avoir raison, s'ils peuvent pretendre que c'est pour la gloire de Dieu, ou pour une bonne Cause, c'est-à-dire, pour eux-mêmes, pour leurs Opinions, ou pour leur Parti: du moins les differentes Sectes ne manquent presque jamais, sur tout en matiere de Religion, de mettre Dieu & une bonne

Caufe à la place de leurs interêts particuliers. Dieu ne demande pas que les Hommes faffent pour lui un mauvais ufage de leur Efprit, ni qu'ils fe trompent eux-mêmes ou qu'ils dupent les autres en fa faveur: cependant ceux qui ne tâchent pas d'avoir une jufte idée des Objets qu'on leur propofe, ou aufquels ils doivent s'intereffer, & qui en detournent la vuë, fe rendent coupables de tous ces defordres. Pour ce qui eft d'une bonne Caufe, elle n'a pas befoin de tels fecours; fi elle eft bonne, la Verité la foutiendra, fans qu'on y emploie le Menfonge ou la Fraude.

Des Argumens.

§ 15. On voit des Hommes qui fuivent une Methode, qui n'eft pas fort éloignée de la precedente; ils cherchent par tout des Argumens pour appuier un certain Dogme, pen-

pendant qu'ils negligent ou qu'ils rejettent ceux qui favorisent l'Opinion contraire. Leur autorité, leur avantage & leur credit en dependent; cela seul les determine. Mais n'est-ce pas s'aveugler de gaieté de cœur, & fouler aux piez la Verité, au lieu d'en avoir toute l'estime qu'elle merite? Suposé qu'on la rencontre de cette maniere, c'est un pur hasard, & l'on pourroit embrasser l'Erreur tout de même. Celui qui trouve la Verité sur le chemin qui conduit aux Emplois, court risque de ne s'aquitter pas trop bien de son devoir.

Il y a une autre voie plus innocente de se munir d'Argumens, & que les Personnes qui lisent beaucoup, suivent d'ordinaire, c'est de se remplir la tête de tout ce qu'ils trouvent pour & contre sur toutes les Questions qu'ils étudient. Ceci ne leur sert pas à decider juste, ni à rai-

ſonner avec force, mais à diſcourir à perte de vuë de l'un & de l'autre côté. Les Argumens qu'ils puiſent chez les autres, ne font, pour ainſi dire, que nager dans leur Memoire, & s'ils leur fourniſſent de quoi babiller avec quelque apparence de raiſon, ils ne les aident gueres à porter un jugement fixe & ſolide. Cette varieté de Preuves ne ſert qu'à confondre l'Eſprit, à moins qu'il ne les ait examinées avec toute l'attention requiſe ; en un mot, c'eſt embraſſer l'ombre pour le corps, & chercher plutôt à flater ſon orgueil qu'à devenir habile. Le ſeul moien d'y reüſſir, c'eſt de ſe former des Idées claires & diſtinctes des choſes, & d'y joindre des termes fixes qui les repreſentent. Il faut conſiderer ces Idées en elles-mêmes, avec leurs differentes relations, & ne pas s'amuſer à des termes vagues & indeterminez, qu'on peut

peut prendre en divers ſens ſelon le beſoin qu'on en a. C'eſt dans la perception des raports, que nos Idées ont les unes avec les autres, que conſiſte la veritable Science; & lors qu'on voit une fois juſqu'où elles s'accordent ou ſont oppoſées enſemble, on peut juger de ce que les autres en diſent, & il eſt inutile d'avoir recours à leurs Argûmens, qui ne ſont pour la plupart que des Sophiſmes plauſibles. Nous aprendrons par cette methode à bien poſer l'état de la Queſtion, à voir où en eſt le nœud, & à nous ſervir de nos propres lumieres; au lieu qu'on ne fait que ſuivre celles des autres, lors qu'on ſe charge la memoire de leurs Argumens; & ſi l'on vient à revoquer en doute les Principes ſur leſquels ils ſont bâtis, on ne ſait plus où l'on en eſt, & l'on ſe trouve reduit à abandonner cette Connoiſſance implicite.

De la Precipitation, & de l'Impatience.

§ 16. Il est contre la Nature d'aimer le travail pour l'amour du travail même. L'Entendement choisit toûjours le chemin le plus court pour arriver à son but, aussi bien que toutes les autres Facultez ; il voudroit parvenir tout-d'un-coup à la Connoissance qu'il a en vuë, & passer ensuite à quelque nouvelle recherche. Soit Paresse ou Precipitation, c'est ce qui éloigne l'Esprit de la Verité, & qui fait qu'il se contente d'un Examen trop leger & superficiel. Quelquefois il s'arrête mal à-propos sur le temoignage d'autrui, parce qu'il est plus facile de croire que de mediter & de reflêchir. Quelquefois il se paie d'un seul Argument, qu'il regarde comme une Demonstration, quoi que le sujet dont il s'agit, en soit incapable, & qu'il faille avoir recours

aux

aux Probabilitez, après avoir bien pesé toutes les raisons qu'on peut dire pour & contre. Quelquefois la Probabilité le determine, lors qu'il lui faudroit une Demonstration. Tous ces Egaremens, & plusieurs autres, où la Paresse, la Coutume, l'Impatience, & le manque d'Exercice & d'Attention entrainent les Hommes, viennent du mauvais usage qu'ils font de leur Esprit dans la recherche de la Verité. Pour y bien reüssir, il faudroit examiner d'abord de quelles Preuves les differens Sujets sont capables. De cette maniere, on s'épargneroit beaucoup de peine inutile, & l'on arriveroit plutôt au but que l'on se propose. Un amas confus de toute sorte de Preuves, sur tout de celles qui ne consistent qu'en mots, n'est pas seulement une peine perduë, mais il charge la Memoire & l'empêche de retenir les plus solides. Par la voie

de l'Examen, l'Esprit decouvre ce qu'il y a de certain & de vrai, il s'en nourrit & se le rend propre; au lieu que par la soumission aveugle, il ne fait qu'entrevoir la Verité & ne se repait que d'Incertitudes. Si une grande Lecture le met en état de raisonner à perte de vuë sur bien des choses, il n'en est pas plus habile ni plus éclairé pour cela. Nous devons à la même Impatience de l'Esprit le peu de soin qu'il a de remonter jusques à la source des Argumens; nous apercevons quelque lueur; nous presumons beaucoup de nos lumieres, & nous passons d'abord à la Conclusion. C'est le plus court chemin pour arriver à la Chimere, à l'Entêtement & à l'Opiniatreté; mais le plus long & le plus difficile pour atteindre à ce qu'on appelle Science. En effet, celui qui la cherche, doit decouvrir la Verité, & le fondement sur lequel

quel elle est appuiée, par la liaison des Preuves : desorte que si l'Impatience lui fait negliger ce qu'il auroit dû examiner avec attention, il faut qu'il recommence tout de nouveau, ou bien il n'arrivera jamais à la Science.

L'Ardeur & le penchant qui portent l'Esprit vers la Connoissance, y forment souvent un obstacle, si on n'a le soin de les bien regler. Il s'empresse toûjours à faire de nouvelles decouvertes ; il cherche la varieté des objets, & il ne s'arrête pas assez long tems à examiner ce qu'il a devant les yeux, pour courir après ce qu'il ne voit pas. Celui qui court la poste à travers un Païs, peut bien dire en general de quelle maniere il est situé, & donner une legere description d'une Montagne, d'une Plaine, d'un Marais, d'une Riviere, de quelque Forêt, & de quelques Prairies qui se trouvent çà & là ;

là ; mais pour ce qui regarde l'essentiel, la nature du Terroir, les differentes Especes d'Animaux, la vertu des Plantes & les mœurs des Habitans, il est impossible qu'il fasse aucune observation là-dessus. Aussi ne decouvre-t-on gueres de Mines riches & abondantes, si l'on ne se donne la peine de creuser un peu avant. La Nature cache d'ordinaire ses Tresors & ses Joiaux dans les entrailles des Rochers. Si la Matiere est épineuse, & que le nœud soit profond, il faut que l'Esprit emploie toute son industrie pour le decouvrir, & qu'il ne se rebute point jusqu'à ce qu'il en soit venu à bout. D'ailleurs, on doit prendre garde ici à ne tomber pas dans l'Extremité opposée : je veux dire, à ne s'arrêter point à chaque petite niaiserie qui se presente, & à ne s'imaginer pas que la moindre Question triviale renferme des mysteres

teres de Science. Tout Homme qui s'amuseroit à ramasser toutes les petites pierres qu'il trouveroit sur son chemin, n'en deviendroit pas plus riche ni plus chargé de Diamans, que celui qui couroit la poste au travers d'un Païs. Les Veritez n'en valent ni plus ni moins, soit qu'on les trouve difficilement ou sans peine, & l'on doit juger de leur prix, par l'influence & l'utilité qu'elles peuvent avoir. Nous ne devrions pas emploier une seule minute de nôtre tems à faire des Observations inutiles; mais il ne faut pas negliger celles qui peuvent servir à étendre nos vuës, & à pousser nos decouvertes plus loin sur des matieres de quelque importance, quoi qu'elles interrompent nôtre Course, & qu'elles demandent une longue & penible attention.

Il y a une autre Precipitation qui fait souvent égarer l'Esprit, s'il est aban-

abandonné à lui-même & à sa propre conduite. Plein d'ardeur pour la varieté des objets & l'étenduë de ses connoissances, il passe d'abord à des Conclusions generales, sans en venir au detail requis, sur lequel il devroit fonder ces Axiomes. Il s'imagine d'en être par là beaucoup plus habile; mais au lieu de se nourrir de Realitez, il se repait de Chimeres. Les speculations bâties sur des fondemens si legers ne sauroient être fermes, & si elles ne tombent pas d'elles-mêmes, il est certain qu'elles ne peuvent soutenir le choc d'une opposition vigoureuse. C'est ainsi que trop promts à se former des Idées generales & une Theorie mal-conçuë, il y a bien des Hommes qui ne se trouvent pas aussi avancez qu'ils le croioient, lors qu'ils viennent à examiner de plus près les Maximes qu'ils ont adoptées, ou que d'autres les attaquent.

Il

Il faut avouer que les Obſervations generales fondées ſur un detail exact ſont un veritable treſor, qui renferme beaucoup dans un petit eſpace ; mais on doit être d'autant plus ſoigneux à les tirer juſte, qu'on court riſque de prendre du clinquant pour de l'or pur, & de s'expoſer à une perte honteuſe au lieu de faire quelque gain. Une ou deux Particularitez peuvent donner occaſion à nos recherches, & l'on fait bien de s'en ſervir à cet uſage ; mais ſi on les tourne auſſi-tôt en Regles generales, on ne manque preſque jamais de ſe tromper ſoi-même, & de prendre l'ombre pour le corps. Nous l'avons dejà dit ; les Faits ne ſont tout au plus que les materiaux des Sciences, & ſi l'on ſe contente de s'en charger la Memoire, ce n'eſt qu'un embarras inutile : de même celui qui érige tout en Principes, s'accable du même poids, & s'expoſe

poſe

pose à recevoir outre cela beaucoup plus d'Erreurs. Ce sont deux Extremitez qu'on doit éviter avec soin, & celui qui peut tenir un juste milieu, est le mieux en état de rendre bon compte de ses Etudes.

De l'Inconstance.

§ 17. Un autre Defaut, qui est d'aussi mauvaise consequence que le precedent, & qui vient d'un principe de Paresse mêlée d'Orgueil, est la Legereté avec laquelle on passe d'un Objet à l'autre. Il y a des Hommes qui se lassent d'abord de tout; ils ne peuvent souffrir l'Application & l'Assiduité; & ils ont autant de rebut pour une Etude suivie, & continuée, que les Dames de Cour en ont pour les Habits qui ne sont plus à la Mode.

De l'Etude superficielle.

§ 18. Il y en a d'autres qui, pour s'aque-

s'aquerir la reputation de Savans, tâchent d'avoir une legere teinture de tout. Ces deux ſortes de Genies peuvent ſe former des Idées vagues ſur bien des choſes ; mais ils ſont fort éloignez du chemin qui conduit à la Science & à la Verité.

Du Savoir univerſel.

§ 19. Je n'ai pas deſſein de blâmer ici ceux qui veulent avoir quelque idée de toutes les Sciences : cela eſt utile & neceſſaire pour former l'Eſprit ; mais on devroit s'y prendre d'une toute autre maniere qu'on ne fait la plûpart du tems, & ſe propoſer un tout autre but. Il y a des Perſonnes, qui ſe rempliſſent la tête de lambeaux, pour ainſi dire, de toutes les Sciences, afin de pouvoir raiſonner ſur tout avec le premier venu : leur Memoire eſt, à ce qu'ils croient, un Magaſin intariſſable, d'où ils peuvent tirer dequoi

quoi fournir à toute ſorte de Converſations ; mais cela ne ſert qu'à flater leur orgueil & à les rendre babillards. J'avouë que c'eſt un très-beau talent d'avoir une connoiſſance exacte & ſolide de la plûpart ou de tous les Objets, ſur leſquels on peut reflêchir ; mais un ſeul Homme n'eſt pas capable d'ateindre à cette perfection : du moins les Exemples de ceux qui en aprochent ſont ſi rares, que je ne ſai pas ſi on doit les propoſer comme des Modêles à ſuivre dans la conduite ordinaire de l'Eſprit Humain. L'étude exacte de nos devoirs en qualité de Citoiens, & de la Religion en qualité d'Hommes, ſuffit pour nous occuper tout-entiers ; & il y en a peu qui s'inſtruiſent à fonds de l'un & de l'autre, comme ils le devroient. Mais quoi que cela ſoit ainſi, & qu'il y ait très-peu d'Hommes qui portent leurs

vuës

vuës jusques à une Connoissance universelle ; je ne doute pas que, si l'on prenoit le bon chemin & si l'on suivoit une Methode bien reglée, les Personnes qui ont beaucoup de loisir, n'allassent infiniment plus loin qu'on ne va d'ordinaire. D'un autre côté, le but qu'on doit se proposer par l'étude superficielle de ces Connoissances, qu'il n'est pas de l'interêt immediat des Hommes d'aquerir, c'est d'accoutumer l'Esprit à toute sorte d'Idées, & à examiner les Raports qu'elles ont les unes avec les autres. L'usage des differentes manieres de raisonner & de chercher la Verité, que les plus habiles ont pratiquées, ne peut que donner à l'Esprit de l'étenduë, de la sagacité, de la penetration & beaucoup de souplesse à tourner de tous les côtez le Sujet qu'il medite. D'ailleurs, cette legere teinture de toutes les Sciences,

jointe

jointe à l'Indifference, dont nous avons dejà parlé, sert à prevenir un autre Defaut qui n'est que trop commun, & où tombent les Hommes qui ne sont imbus que d'une Science particuliere. Acccutumez à cet unique Objet, ils y amenent tous les autres, & les envisagent sous le même point de vuë, quelque éloignement qu'il y ait entr'eux. Un Metaphysicien reduit le Jardinage & le Labourage à des Idées abstraites, sans avoir aucun égard à l'Histoire de la Nature. Un Chimiste, au contraire, soumet la Theologie aux Maximes de son Laboratoire; il explique la Morale par le *Sel*, le *Soulphre* & le *Mercure ;* il allegorise toute la Bible & il trouve la Pierre Philosophale dans les Mysteres que Dieu nous y a revelez. J'ai connu moi-même un très-habile Musicien, qui expliquoit fort serieusement les sept jours

jours de *Moïse* par des Notes de Musique, comme si cette Harmonie avoit servi de base à la Creation. De sorte qu'il est très-important d'empêcher que l'Esprit ne se previenne en faveur d'une Science particuliere, & il me semble que le plus sûr moien d'en venir à bout, c'est de lui donner une vuë exacte de tout le Monde Intellectuel, où il peut voir l'Ordre, le Rang, & la Beauté de toutes ses Parties, & laisser à chacune des Sciences les bornes qui la renferment & l'usage qu'on en doit tirer.

Si les Hommes avancez en âge croient que cette precaution est inutile, & qu'on ne puisse pas les y amener, il est du moins raisonnable qu'on la prenne à l'égard de la Jeunesse. Le but de l'Education, comme je l'ai dejà remarqué, n'est pas de rendre les Hommes parfaits dans aucune Science, mais de leur ou-

vrir l'Esprit, en sorte qu'ils soient capables de reüssir dans tout ce à quoi ils s'appliqueront. Si l'on s'accoutume long tems à penser d'une certaine maniere, l'Esprit en devient si inflexible, qu'on ne sauroit plus le tourner d'un autre côté qu'avec peine. Afin donc de lui procurer toute la Liberté requise, je croi qu'il est bon de l'exercer dans le vaste Ocean de toutes les Sciences, non pas pour le munir d'un savoir plus étendu, mais pour le rendre plus actif & plus libre.

De la Lecture.

§ 20. C'est en ceci que bien des gens se trompent. Ceux qui ont lû beaucoup, passent pour fort habiles; mais cela n'est pas toûjours vrai. La Lecture nous fournit les materiaux de nos Connoissances, mais il n'y a que la Meditation seule qui les digere & qui les convertisse

tisse à nôtre usage. On peut dire que nous sommes à cet égard des Animaux qui ruminent ; il ne suffit pas de s'accabler d'un tas de Recueils ; à moins que nous ne les mâchions à diverses reprises, ils ne peuvent servir à nôtre nourriture, ni à nous rendre plus robustes & plus vigoureux. Il est vrai qu'il y a des Ecrivains, où l'on trouve des marques visibles d'une Meditation profonde, un Raisonnement exquis, & des Idées bien soutenuës. Ils pourroient être d'un grand secours, si tous ceux qui les lisent, vouloient ou savoient profiter de leurs lumieres, & suivre leur Exemple ; il n'y a que ceci d'essentiel ; tout le reste n'aboutit qu'à des Faits, qui ne servent tout au plus qu'à enrichir la Memoire ; mais à l'égard du principal, il n'y a que la Meditation qui en puisse venir à bout, il faut examiner l'étenduë,

la force & la liaison de ce qui est dit, & à moins qu'on n'aperçoive tout cela, il ne sauroit nous être utile; ce ne sont que des Pieces detachées qui flotent pêle-mêle dans le cerveau. Si l'on ne fait que repeter ce que les autres ont dit, ou produire leurs raisons, ce n'est qu'un acte de la Memoire, le Jugement n'en est pas mieux, & l'on n'en devient pas plus savant. Une Science de cette nature n'est fondée que sur le raport d'autrui, & l'ostentation qu'on en fait, n'est autre chose tout au plus que discourir par routine, & très-souvent sur de faux Principes. Car tout ce qu'on trouve dans les Livres, n'est pas toûjours bâti sur des Principes clairs & solides; & la plûpart de ceux qui lisent, ne sont pas trop bien disposez à l'examiner avec tout le soin requis, sur tout ceux qui, après s'être devouëz à un Parti, ne cher-
chent

chent que ce qui peut favoriſer leurs Dogmes. De tels Eſprits ſe fruſtrent eux-mêmes de la Verité, & de tout l'avantage réel qu'ils pourroient tirer de la Lecture. D'autres, qui ont plus d'indifference à l'égard des Opinions, manquent d'atention & d'induſtrie. L'Eſprit n'aime pas de lui-même à ſe donner la peine de ſuivre chaque Argument juſques à la ſource, pour voir s'il eſt bien ou mal fondé; mais cet Examen tout ſeul fait qu'un Homme profite beaucoup plus qu'un autre de la Lecture. Quoi que cette tâche ſoit d'abord aſſez rude, il faut y accoutumer l'Eſprit par la ſeverité de quelques bonnes Regles; & l'exercice la rendra bientôt facile. Ceux qui en ont formé l'habitude, voient, pour ainſi dire, d'un coup d'œuil le Principe, bon ou mauvais, ſur lequel un Argument eſt bâti, & l'on peut ajou-

ter, qu'ils ont trouvé la veritable Clef des Livres, & le Fil qui peut les conduire, au travers du labyrinte d'une infinité d'Opinions & d'Auteurs, à la Certitude & à la Verité. C'est ce qu'on devroit apprendre aux jeunes Etudians, afin qu'ils pussent profiter de leur Lecture. Ceux qui ne connoissent point cet Exercice, ne manqueront pas de s'imaginer que si, dans les Livres qu'ils lisent, ils s'attachoient à suivre pié à pié chaque Argument jusques à son Origine, ils ne feroient presqu'aucun progrés dans leurs Etudes.

J'avouë que c'est une bonne Objection, & qu'elle peut fraper ceux qui ne lisent que dans la vuë de parler beaucoup & d'aquerir peu de Connoissance : c'est là tout ce que j'en puis dire. Mais je recherche ici quelle doit être la conduite de l'Entendement pour arriver à la Science

Science & à la Certitude, & j'ose dire à ceux qui ne se proposent que ce but, que celui qui marche à loisir, mais d'un pas ferme & constant, dans un chemin droit & sûr, arrivera plutôt à la fin de sa Course, que celui qui s'arrête avec tous les Voiageurs qu'il rencontre, quoi qu'il aille tout le jour au grand galop.

On peut ajouter que cette maniere de lire avec reflexion n'est penible qu'au commencement, & que d'abord que l'habitude en est formée, on la pratique sans aucun embarras, & sans interrompre le cours de sa lecture. L'action & les vuës d'un Esprit fait à cet exercice sont fort promtes, & un Homme accoûtumé à reflechir de la sorte, penetre si avant du premier coup d'œuil, qu'il lui faudroit un long discours, pour l'expliquer à un autre. D'ailleurs, aussi-tôt qu'on a

ſurmonté les premieres difficultez, le plaiſir & l'avantage qu'on en reçoit, excitent beaucoup l'Eſprit dans la Lecture, qui ſans cela ne peut s'appeller que très-improprement une Etude.

Des Principes intermediats, ou moiens.

§ 21. Il me ſemble que l'Eſprit, pour s'aider en ceci & s'épargner la fatigue de remonter chaque fois aux premiers Principes, par une longue ſuite de penſées, doit ſe munir de pluſieurs Stations; c'eſt-à-dire, de Principes moiens, auxquels il peut avoir recours dans l'examen des Cas particuliers qu'il trouve ſur ſon chemin. Quoi que ces derniers Principes ne ſoient pas évidens par eux-mêmes, avec tout cela ſi on les a tirez des autres par une bonne & juſte deduction, l'on peut s'y repoſer comme ſur des Veritez

ritez inconteſtables, & s'en ſervir à prouver d'autres Points qui en dependent par une liaiſon plus immediate, que celle qu'ils ont avec des Maximes generales. Ces Principes moiens peuvent ſervir d'Indices, pour faire voir ce qui eſt dans le droit chemin de la Verité, & ce qui s'en éloigne. C'eſt ainſi que font les Mathematiciens, qui, dans chaque nouveau Problême ne remontent pas aux premiers Axiomes, à travers une longue ſuite de Propoſitions qu'il y a entre deux. Certains Theorêmes, qu'ils ſe ſont fixez ſur de bonnes Demonſtrations, leur ſervent à reſoudre une infinité de Propoſitions, qui en decoulent avec autant d'évidence, que ſi l'Eſprit repaſſoit de nouveau tous les chenons de la Chaine qui les lient avec les premiers Principes qui ſont évidens par eux-mêmes. Mais dans les autes Sciences il faut

bien prendre garde à établir ces Principes moiens avec tout le ſoin, l'exactitude & l'indifference que les Mathematiciens ont pour fixer quelcun de leurs grands Theorêmes. Si l'on n'en vient là, & que l'on adopte des Principes, dans quelque Science que ce puiſſe être, ſur la bonne foi, par inclination, ou par interêt, à la hâte, ſans un examen ſerieux & des preuves convaincantes, on ſe tend un piege à ſoi-même, & on ſe livre piez & poings liez, autant qu'il depend de nous, à l'Erreur, au Menſonge & à la Fauſſeté.

De la Partialité.

§ 22. De même qu'il y a une Partialité à l'égard des Opinions, qui fait égarer l'Eſprit, comme nous l'avons deja vu; il y a auſſi une Partialité pour les Etudes, qui eſt prejudiciable à l'étenduë de nos Connoiſſances. On eſtime d'ordinaire

naire les Sciences aufquelles on s'eſt adonné, plus que les autres qu'on a negligées, comme ſi les premieres etoient ſeules dignes de nôtre application, & que tout le reſte ne fut qu'un vain & inutile amuſement. C'eſt un effet de l'Ignorance, & c'eſt ſe remplir, pour ainſi dire, de flatuoſitez, qui viennent de la foibleſſe de nôtre Conception. Il n'y a point de mal que chacun ait du goût pour la Science, dont il a fait ſon étude particuliere; la vuë & un ſentiment vif de ce qu'elle a de beau & d'utile, ſervent à l'animer à ſa pourſuite, & l'encouragent à la pouſſer plus loin. Mais le mepris de toutes les autres Sciences, comme ſi elles n'étoient rien en comparaiſon de la Juriſprudence, de la Medecine, de l'Aſtronomie ou de la Chimie, ou de quelque Art inferieur; ce mepris, dis-je, eſt la marque d'un petit Genie

plein d'orgueil & de vanité. Ce n'est pas tout, il renferme l'Esprit dans des bornes étroites, & l'empêche de jetter la vuë sur d'autres parties du Monde intellectuel, qui sont peut-être plus belles & plus fertiles que le Terrain qu'il a dejà choisi, & qui, outre la nouveauté des objets, pourroient lui fournir l'occasion de le mieux cultiver.

Quoi que cette Partialité n'aille pas toûjours jusqu'à inspirer du mepris pour toutes les autres Etudes, il arrive souvent qu'on a trop d'indulgence pour une certaine Etude particuliere, & qu'on la fait servir mal-à-propos à expliquer d'autres Sciences, avec lesquelles on peut dire qu'elle n'a pas la moindre liaison. Par exemple, il y a des Mathematiciens si prevenus en faveur de leur Methode, qu'ils introduisent des Lignes & des Figures dans l'étude de la Theologie, ou dans les

les Recherches de Politique, comme si l'on ne pouvoit rien developper sans leur secours. Il y en a d'autres, qui accoutumez aux Speculations traitent la Physique en Metaphysiciens, & l'expliquent par les Idées abstraites de la Logique. Combien n'en voit-on pas qui écrivent sur la Religion & sur la Morale en termes de Chymistes? Mais celui qui veut bien conduire son Esprit dans la recherche de la Verité, doit fuir avec soin tous ces Melanges bizarres, & ne pas transporter, par un entêtement ridicule, ce qu'il y a de bon & d'utile dans une Science, à une autre, où il ne sert qu'à brouiller & à confondre l'Esprit. S'il est certain que * *les choses ne veulent pas être mal touchées*, il ne l'est pas moins † qu'*elles ne veulent pas être mal-en-*

* Res nolunt malè administrari.

† Res nolunt malè intelligi.

tenduës. Il faut conſiderer les choſes telles qu'elles ſont en elles-mêmes, & alors nous verrons de quelle maniere on doit les entendre. Pour en avoir une juſte idée, il faut amener l'Eſprit à leur nature inflexible, & à leurs Relations inalterables, & non pas s'efforcer d'amener les choſes à nos Prejugez.

Il y a une autre Partialité fort commune aux gens de Lettres, & qui n'eſt ni moins dangereuſe ni moins ridicule que la precedente, je veux dire la manie que les uns ont d'attribuër un Savoir univerſel aux Anciens, & les autres aux Modernes. *Horace*, dans l'une de ſes Satyres, ſe moque avec beaucoup d'eſprit, de l'entêtement qu'on avoit pour les Anciens en fait de Poëſie. On peut trouver la même marote à l'égard de toutes les autres Sciences. Les uns ne veulent pas recevoir une Opinion, ſi elle n'eſt

n'eſt autoriſée par les Anciens, qui étoient tous des Geans en Literature. On ne doit rien mettre, ſelon eux, dans le treſor de la Science ou de la Verité, s'il n'eſt marqué au coing de la *Grece* ou de *Rome*, & depuis ces beaux jours à peine veulent-ils que les Hommes aient été capables de voir, de penſer ou d'écrire. Les autres ne ſont pas moins extravagans; ils mepriſent tout ce que les Anciens nous ont laiſſé, & amoureux de nos Decouvertes & de nos Inventions Modernes, ils ne font aucun cas de ce qui les a precedez, comme ſi tout ce qu'on appelle ancien, devoit être ſujet aux injures du tems, & que la Verité fut auſſi expoſée à ſe moiſir & à ſe corrompré. Je croi que les Hommes ont toûjours été à-peu-près les mêmes à l'égard des Talens naturels. L'Education & la Mode ont mis une grande differen-

ce

ce entre les differens Ages de plusieurs Païs, & fait qu'une Generation l'a de beaucoup emporté sur une autre pour les Arts & pour les Sciences : mais la Verité est toûjours la même ; le Tems ne l'altere pas, & l'on peut dire qu'elle n'en vaut ni plus ni moins pour être d'une Tradition ancienne ou moderne. Il y a eu des Personnes fort éminentes dans les premiers Siecles du Monde pour ce qu'ils en ont decouvert & laissé par écrit ; mais quoi que cela merite nôtre étude, ils n'ont pas épuisé tous ses tresors ; ils en ont laissé beaucoup pour exercer l'industrie & la sagacité des Siecles suivans, & nous en ferons de même à nôtre tour. Ce que l'on reçoit aujourd'hui avec respect à cause de son Antiquité, a paru autrefois nouveau ; mais il n'en valoit pas moins pour cela, & ce que nous embrassons aujourd'hui pour sa Nou-

Nouveauté, paroîtra bien Antique chez les races futures, mais il n'en sera ni moins vrai ni moins naturel. Il n'y a pas lieu d'opposer en ceci les Anciens & les Modernes, & d'avoir du degoût pour les uns ou pour les autres. Tout Homme qui se conduit sagement dans la recherche de la Science, doit ramasser tout ce qu'il peut de lumieres & de secours, d'où qu'il lui en vienne, sans respecter l'Erreur, ni abandonner la Verité, quoi qu'il les trouve mêlées ensemble.

On voit une autre Partialité, qui attache les uns à la Doctrine reçuë, & qui en éloigne les autres. Les premiers croient qu'il est impossible que tant d'Hommes se trompent, & que les yeux d'une si grande foule de gens ne voient bien clair; ils n'osent pas même étendre la vuë au delà des Opinions admises dans le Lieu & le Siecle où

ils

ils vivent, ni se flater d'être plus sages que leurs Voisins; d'où ils concluent que l'Opinion commune est la seule veritable. Contens de suivre la Foule, ils s'imaginent d'aller droit; du moins ils vont à leur aise, & c'est à-peu-près la même chose pour eux, ils n'en demandent pas davantage. Mais quoi que le Proverbe ordinaire qui dit, * *Voix du Peuple, voix de Dieu*, soit regardé comme une Maxime, je ne sache pas que Dieu ait jamais rendu ses Oracles par la Multitude, ni que la Nature ait communiqué ses Secrets par les mains de la Foule. D'ailleurs, il y a d'autres Personnes qui rejettent toutes les Opinions vulgaires, comme si elles étoient fausses ou ridicules. Aussi-tôt que la Bête à plusieurs têtes embrasse un Parti, cette raison leur suffit pour conclurre, que la

* *Vox populi, vox Dei.*

la Verité ne s'y trouve pas. Ils s'imaginent que les Opinions du Vulgaire sont accommodées à sa portée, & aux fins de ceux qui gouvernent, & que si l'on veut decouvrir la Verité, il faut s'eloigner du chemin batu, où l'on ne trouve, à leur compte, que des Esprits rampans & serviles qui marchent en aveugles sur les traces de leurs Guides. C'est ainsi que ces rares Genies n'ont du goût que pour les Notions extraordinaires : tout ce qu'on reçoit communement, a pour eux la marque de la Bête ; & ils croient qu'il est indigne de leur penetration d'y prêter l'oreille, ou de le recevoir ; toutes leurs pensées ne roulent que sur des Paradoxes ; ils les cherchent, ils les embrassent, ils les debitent, & c'est par là qu'ils esperent de se distinguer de la Populace. Mais qu'une chose soit commune ou non, elle n'en est pas
plu-

plutôt vraie ou fausse, & par consequent cela ne doit pas former un Prejugé dans nos Recherches. Nous ne devons pas juger des choses par les Opinions, mais des Opinions par les choses. Il est vrai que la Multitude ne raisonne pas trop bien; & qu'ainsi on doit la tenir pour suspecte, & ne la suivre pas comme un Guide infaillible; mais les Philosophes qui ont abandonné les Opinions du Vulgaire, sont tombez eux-mêmes dans des Erreurs aussi extravagantes que celles de la Populace. Ne seroit-ce pas une insigne folie de ne vouloir pas respirer l'air, ni boire de l'eau, parce que le commun Peuple en fait le même usage que nous? Et seroit-il raisonnable de se priver de certaines Commoditez de la vie, parce qu'elles ne sont pas en vogue dans le Païs où l'on est, & que tous les Villageois ne les connoissent pas?

La Verité, soit qu'elle se trouve à la Mode ou non, est la Mesure de nos Connoissances, & l'objet de l'Entendement. Tout ce qui s'en éloigne, quelque aprobation qu'il ait d'ailleurs, & quelque rare qu'il paroisse, n'est qu'une Ignorance toute pure, ou même quelque chose de pis.

Il y a une autre Partialité, qui fait qu'on s'en impose à soi-même, & qu'on ne tire que peu de profit de sa Lecture; je veux parler de la coutume qu'on a d'embrasser les Opinions des Auteurs qu'on lit, d'abord qu'elles favorisent les nôtres, & d'apuier sur leur Autorité comme sur un fondement solide.

Il n'y a presque rien qui ait fait plus de mal aux gens de Lettres, que de donner le nom d'Etude à la Lecture, & de pretendre qu'un Homme qui a lu beaucoup, est la même chose qu'un habile Homme,

ou

ou que du moins c'eſt un titre d'honneur.

Tout ce qu'on peut écrire, ſe reduit ou à des Faits, ou à des Raiſonnemens. Les Faits ſont de trois ſortes.

1. Ou ils regardent les Agens naturels & leurs Operations les uns ſur les autres, ſoit qu'on les laiſſe agir dans le cours ordinaire de la Nature, ou que l'induſtrie des Hommes les applique les uns aux autres, pour faire des Experiences.

2. Ou bien ils regardent les Agens libres, ſur tout les Actions des Hommes reduits en Societé, ce qui forme l'Hiſtoire de la Vie civile & des Mœurs.

3. Ou ils regardent enfin les Opinions.

C'eſt dans ces trois choſes, ſi je ne me trompe, que conſiſte ce qu'on appelle communement le Savoir. Peut-être que d'autres y ajoûteroient

roient la Critique ; mais ce n'eſt au bout du compte qu'une matiere de Fait, & qui ſe termine à ceci, qu'un tel Homme, ou pluſieurs d'entre eux ont emploié un tel Mot ou une telle Phraſe dans un tel ſens, c'eſt-à-dire qu'ils ont attaché de certaines Idées à certains Sons.

J'enferme ſous les Raiſonnemens toutes les decouvertes que la Raiſon Humaine peut faire des Veritez generales, ſoit qu'on les trouve par Intuition, ou par Demonſtration, ou par des Conſequences probables. Si ce n'eſt pas en cela ſeul que conſiſte la Science, parce qu'on peut connoître auſſi la verité ou la probabilité des Propoſitions particulieres, il eſt toûjours certain que cela même doit être le but de ceux qui cherchent à cultiver leur Eſprit, & à ſe rendre habiles par la Lecture.

Il faut avouer que les Livres ſont d'un

d'un grand ſecours à l'Eſprit, & qu'ils lui fourniſſent les moiens de parvenir à la Science ; mais il eſt à craindre qu'ils n'empêchent bien des Hommes d'arriver à celle qui eſt ſolide & veritable. J'oſe même dire qu'il n'y a rien où l'Eſprit doive ſe conduire avec plus de retenuë que dans l'uſage des Livres, qui ſans cette precaution lui ſervent plutôt d'un amuſement honnête que d'une occupation utile, & n'ajoûtent que très-peu de choſe à nos Connoiſſances.

Il n'eſt pas rare de trouver des Hommes qui s'attachent à la Lecture avec une aſſiduité infatigable, qui en perdent le manger & le dormir, & qui avec tout cela n'en deviennent pas plus ſavans, quoi que l'on ne puiſſe pas attribuer le peu de progrés qu'ils font, à aucun defaut de leurs Facultez intellectuelles. Le mal eſt, qu'on ſupoſe ici que la

Science

Science d'un Auteur s'infuſe dans l'Eſprit de celui qui lit ſes Ouvrages ; & cela eſt vrai, mais ce n'eſt pas la ſimple Lecture qui en vient à bout. Il faut lire & entendre ce qu'on lit, non pas ſeulement ce qui eſt affirmé ou nié dans chaque Propoſition, quoi qu'il y ait bien des Lecteurs qui ne vont pas même ſi loin ; mais voir l'ordre & la ſuite des Raiſonnemens, prendre garde à la force & à la clarté de leur liaiſon, & bien examiner les fondemens ſur leſquels ils ſont bâtis. A moins d'obſerver tout ceci, on peut lire les Ouvrages d'un Auteur fort raiſonnable, dont on entend bien la Langue & les Propoſitions, & ne retirer aucun fruit de ſon Savoir ; puis qu'il ne conſiſte que dans la liaiſon certaine, ou probable des Idées qu'il emploie, & que ſi l'on n'aperçoit cette connexion, l'on ne peut juger de la certitude ou de la

 proba-

probabilité de ce qu'il avance. Tout ce qu'on admet ſans cette perception, eſt pris ſur la bonne foi de l'Auteur, & l'on n'en a pas la moindre certitude ſoi-même. Auſſi je ne m'étonne pas qu'il y ait des Hommes qui abondent en Citations, & qui ne parlent que d'Autoritez ; c'eſt l'unique fondement, ſur lequel ils bâtiſſent leurs Syſtêmes. On peut dire qu'ils n'ont qu'une Science implicite & de la ſeconde main, & qu'ils rencontrent juſte, ſi l'Auteur, d'où ils ont puiſé leurs Opinions, ne s'eſt pas égaré ; ce qui ne s'apelle point, ſavoir les choſes. Les Ecrivains de nos jours ou ceux des Siecles precedens peuvent être de bons temoins des Faits qu'ils nous racontent, & nous pouvons les recevoir ſur leur parole ; mais leur autorité ne s'étend pas plus loin ; elle ne ſauroit influer ſur la verité ou la fauſſeté des Opinions,

qui

qui doivent être examinées par une toute autre Regle, que ces Auteurs eux-mêmes ont été obligez de suivre, s'ils ont voulu parvenir à une solide Connoissance, & que nous devons pratiquer à nôtre tour, si nous voulons arriver au même but. Il est vrai qu'ils ont cherché les Preuves pour nous, & qu'ils les ont mises dans un tel ordre, qu'on peut voir bientôt la verité ou la probabilité de leurs Sentimens. Ils nous ont épargné cette fatigue, & peut-être que nous l'aurions essuiée en vain nous-mêmes, ou que nous n'aurions pas si bien reüssi qu'eux à cet égard. Quoi qu'il en soit, nous sommes fort redevables aux Ecrivains judicieux de tous les Siecles de nous avoir fait part de leurs Decouvertes. Il ne s'agit que d'en faire un bon usage, qui consiste, non pas à feuilleter leurs Livres à la hâte, & à se charger la memoire de

leurs Opinions, ou de ce qu'ils ont dit de plus remarquable; mais à suivre leurs Raisonnemens, à examiner leurs Preuves, & à juger ensuite de la verité ou de la fausseté, de la probabilité ou de l'improbabilité de ce qu'ils avancent. Connoître c'est voir, & c'est la plus haute de toutes les folies de s'imaginer qu'on peut voir par les yeux d'un autre, quoi qu'il nous assûre d'un ton ferme qu'il n'est rien de plus visible que ce qu'il nous dit. Jusqu'à ce que nous le voyions nous-mêmes de nos propres yeux, & que nôtre Entendement l'aperçoive, nous marchons toûjours dans les tenebres, & nous n'en sommes pas mieux instruits, quelque idée avantageuse que nous aions de l'habileté d'un Auteur.

Euclide & *Archimede* passent avec raison pour habiles, & l'on compte qu'ils ont demontré leurs Theorê-

mes ; avec tout cela ſi quelcun liſoit leurs Ecrits, ſans apercevoir la connexion de leurs Preuves & la juſteſſe de leurs demonſtrations, il auroit beau entendre la ſignification de leurs termes, il n'en ſeroit pas plus avancé dans les Mathematiques : il pourroit croire à la verité ce qu'ils ont dit, mais il n'en auroit aucune idée.

De la Theologie.

§ 23. Il eſt vrai qu'il y a une Science, de la maniere dont on les diſtingue aûjourd'hui, qui eſt infiniment au deſſus de toutes les autres, lors que, pour des vuës baſſes ou indignes, & pour des interêts temporels, on n'en fait pas un Metier ou une Faction ; je veux parler de la Theologie, qui, en ce qu'elle renferme la connoiſſance de Dieu & de ſes Creatures, nôtre devoir envers lui & envers nos ſembla-

bles, & nous inſtruit de nôtre état preſent & à venir, vaut ſeule toutes les autres Sciences, ſi elle eſt dirigée à ſon veritable but; c'eſt-à-dire à la gloire de Dieu, & au bonheur du Genre Humain. C'eſt là cette noble occupation qui doit faire les delices de tous les Hommes, & il n'y a point de Creature doüée de raiſon qui n'en ſoit capable. Les Ouvrages de la Nature & ceux de la Revelation l'expoſent à nos yeux en des caracteres ſi gros & ſi liſibles, qu'à moins de n'être tout-à-fait aveugle on y peut lire, & voir quels en ſont les premiers Principes & les Points les plus neceſſaires: on peut enſuite paſſer d'ici, à proportion du tems & de l'induſtrie qu'on ſe trouve, à ſes Parties les plus abſtraites, & penetrer dans ces infinies profondeurs qui cachent des Treſors de Sageſſe & de Connoiſſance. Si l'on étudioit, ou s'il étoit permis d'étu-

dier par tout cette Science, avec la candeur, l'amour de la Verité & la Charité qu'elle enseigne, & qu'on ne la fit pas servir, contre sa nature, de sujet aux Querelles, aux Factions, à la Haine, & à la Tyrannie, elle donneroit une veritable étenduë à l'Esprit. Je n'insisterai pas ici là-dessus; mais il me suffira de dire que je serois sans doute un mauvais usage de mon Entendement, si je pretendois qu'il fut la Regle & la Mesure de celui d'un autre: c'est un usage auquel il n'est point propre, & dont il est même incapable.

Des Jugemens anticipez.

§ 24. Je ne sai si l'on s'entête de ce qu'on a une fois conçu, ou parce qu'on est amoureux de ses premieres Connoissances, & qu'on manque de vigueur & d'industrie pour pousser la Recherche jusqu'au

bout, ou parce qu'on ſe paie de la moindre lueur, à tort & à travers. Mais il eſt certain que la plûpart des Hommes s'abandonnent aux premiers Jugemens de leur Eſprit, & qu'ils ont la même tendreſſe pour leurs premieres Idées que pour un Fils aîné. C'eſt un defaut dans la conduite de l'Eſprit, puis que cette opiniatreté à ne point demordre de ce qu'il a une fois reçu, ne vient pas de ſon attachement à ce qui eſt vrai, mais d'une ſoumiſſion aveugle à ce qui lui paroit tel. On peut dire que c'eſt rendre un injuſte hommage, non pas à la Verité, qu'on ne cherche pas, comme on devroit, mais à l'Opinion dont on ſe trouve imbu par haſard, quoi que ce puiſſe être. C'eſt un abus viſible de nos Facultez, & proſtituer, pour ainſi dire, ſon Eſprit au premier venu. Ce n'eſt pas le moien de parvenir à une veritable Connoiſſance,

à moins que l'Entêtement ne change la nature des choſes ; ce qui n'arrivera jamais. Quelque idée que nous nous forgions, les Etres continueront toûjours dans le même cours, & ils auront à perpetuité les mêmes raports les uns avec les autres.

De la Reſignation aveugle.

§ 25. Au contraire, il y a des Hommes qui reſignent leur Jugement au dernier qui parle, ou au dernier Livre qu'ils liſent. La Verité ne s'enracine jamais dans leur Eſprit, & n'y fait pas la moindre impreſſion. Semblables au Cameleon, ils prennent la couleur de tout ce qui les environne, & ils en changent, auſſi-tôt qu'un nouvel objet les aproche. Cependant, qu'une Opinion ſoit propoſée, ou reçuë aujourd'hui ou demain, ce n'eſt pas une marque de ſa Certitude, & cela

ne doit pas nous engager à lui donner la preference. Un peu plutôt, ou un peu plus tard en cette rencontre est un pur effet du Hasard, & non pas la Regle du Vrai ou du Faux. Il n'y a personne qui ne l'avouë, & par consequent, lors qu'il s'agit de chercher la Verité, chacun devroit se garantir de l'influence de tous les accidens de cette nature. On pourroit aussi bien tirer à la courte paille, ou jetter au sort, pour determiner ce que l'on doit croire, qu'embrasser un Dogme à cause de sa Nouveauté, ou le retenir parce qu'on l'a reçu de longue main, & que l'on n'a jamais été d'une autre opinion. Quoi qu'il en soit, les bonnes Raisons toutes seules doivent fixer le Jugement, l'Esprit doit toûjours être prêt à les écouter, & c'est par leur suffrage qu'il doit rejetter ou admettre indifferemment toute sorte de Dogmes,

soit qu'il les connût dejà, ou qu'il les ignorât tout-à-fait.

Des Mots.

§ 26. Quoi que j'aie parlé assez au long dans un autre Endroit de l'abus qu'on fait des Mots ; les Sciences sont si remplies de Termes particuliers, qu'il est à-propos d'avertir ceux qui veulent bien conduire leur Esprit dans la recherche de la Verité, de n'admettre aucun de ces Termes, quelques autorisez qu'ils soient dans les Ecoles, sans en avoir une idée exacte. Un Mot peut être fort en vogue auprès de certains Auteurs, & emploié pour quelque chose de réel ; mais si celui qui lit leurs Ouvrages, ne peut se former une idée distincte de cet Etre pretendu, ce Mot n'est à son égard qu'un vain Son qui ne signifie rien, & il n'en est pas plus habile par tout ce qui en est dit, que

ſi on l'affirmoit d'un pur Neant. Ceux qui veulent s'avancer en Connoiſſance, & qui n'ont point envie de ſe tromper eux-mêmes, ni de s'enfler d'un peu d'air articulé, doivent poſer comme une Regle fondamentale, de ne prendre pas des Mots pour des choſes, & de ne compter pas que les Noms qu'ils trouvent dans les Livres, ſignifient des Etres réels dans la Nature, juſqu'à ce qu'ils aient des Idées claires & diſtinctes de ces Etres. Je ne ſai ſi l'on m'accorderoit la permiſſion de placer les *Formes ſubſtantielles* & les *Eſpeces intentionelles*, au rang des Termes qui ne ſignifient rien: Mais je ſuis perſuadé que ces grands Mots de l'Ecole n'ont aucun ſens pour celui qui n'y attache aucune Idée diſtincte; & que tout ce qu'il croit de ſavoir là-deſſus, aboutit à une pompeuſe ignorance. On n'a pas tort de ſe plaindre qu'on trou-

ve

ve quantité de ces Termes dans les Ecrits de quelques Savans, & qu'ils n'y ont recours que pour ſupléer aux defauts de leurs Syſtêmes, & cacher ſous un voile ce qu'ils n'entendent pas. Quoi qu'il en ſoit, la penſée où l'on eſt d'ordinaire qu'il y a des Etres dans la Nature qui repondent à ces Mots, a cauſé bien de l'embarras à quelques-uns, & en a fait égarer beaucoup d'autres. Ce qui dans le diſcours ſignifie, *Je ne ſai quoi*, merite d'être examiné *Je ne ſai pas quand.* Si l'on a des Idées de ce que l'on dit, quelques abſtraites qu'elles ſoient, on peut les expliquer, & definir les Mots qui les repreſentent : mais ſi l'on ne peut en venir à bout, c'eſt une marque infaillible qu'on n'en a point d'Idée ſoi-même. Pourquoi donc ſe fatigueroit-on à éplucher les Conceptions de ceux qui n'en ont point du tout, ou qui n'en ont

aucune de diſtincte? Celui qui emploie un Terme de l'Ecole & qui ne ſait point ce qu'il veut dire, ne m'aprendra jamais aucune choſe par l'uſage qu'il fait de ce Terme, quand je me tourmenterois toute ma vie pour le deviner. Il ne s'agit pas de ſavoir ſi nous pouvons comprendre toutes les Operations de la Nature & les Regles qu'elle ſuit; mais il eſt certain que nous ne pouvons comprendre que ce qu'il nous eſt poſſible de concevoir diſtinctement; & qu'ainſi emploier des Termes par tout où nous n'avons pas des Idées diſtinctes, comme s'ils renfermoient quelque choſe de réel, c'eſt l'artifice d'une vaine Science, pour couvrir les defauts d'une Hypotheſe ou de nôtre Eſprit. Les Mots ne ſont pas faits pour cacher les choſes, mais pour les indiquer; il eſt vrai que ſi on les deſtine à un tout autre uſage, ils

cachent alors quelque chose ; mais c'est l'ignorance, l'égarement, ou les Sophismes de celui qui parle & qui veut vous instruire.

Des Distractions.

§ 27. Nous avons dejà remarqué qu'il y a dans nos Esprits un Flux perpetuel d'Idées, qui se succedent les unes aux autres, comme chacun peut l'experimenter en soi-même. Il est donc de nôtre interêt de les diriger, en sorte qu'elles ne viennent point en foule, & que nous puissions choisir celles qui sont à nôtre but present. Cette habitude ne s'aquiert que par un long exercice, & il n'est pas si facile d'y arriver, qu'on se l'imagine, quoi qu'elle soit une des causes principales qu'un Homme l'emporte de beaucoup sur un autre, dont les Talens naturels ne sont pas inferieurs aux siens, & qu'il raisonne infiniment mieux que

lui. Je voudrois bien trouver un Remede capable de prevenir les Distractions auxquelles nos Esprits sont sujets, & si l'on en proposoit quelcun de cette nature, je ne doute pas qu'on ne rendit un service signalé aux Gens de Lettres, & que cela ne contribuât à faire penser ceux qui ne reflechissent presque jamais. Pour moi, je n'ai decouvert jusques ici d'autre moien de fixer l'Esprit à une chose, que de l'accoutumer par tous les efforts possibles, à se rendre attentif. Si l'on observe la conduite des Enfans, on verra que, lors-même qu'ils se tiennent le plus sur leurs gardes, ils courent après mille pensées frivoles qui les assiegent de toutes parts. Mais je ne croi pas que pour les guerir de ces distractions, on doive les gronder ou les batre, puis que cela ne sert qu'à les remplir de crainte, de fraieur, ou de honte,

&

& les empêche de s'appliquer à ce qu'on leur recommande. Il faut au contraire les ramener avec douceur, & leur montrer le bon chemin, ſans leur inſinuër même qu'on s'aperçoit de leurs égaremens. C'eſt la plus ſûre Methode que je connoiſſe pour les rendre attentifs; les coups & les menaces ne peuvent que produire un effet tout opposé.

Des Diſtinctions.

§ 28. La Diſtinction & la Diviſion ſont des choſes bien differentes, ſi je ne me trompe, puis que l'une eſt fondée dans la Nature, & que l'autre depend de l'Art; du moins s'il m'eſt permis de les enviſager de ce côté-là, j'oſe dire que l'une eſt abſolument neceſſaire, pour arriver à la Certitude, & que l'autre, ſi l'on en fait trop d'uſage, ne ſert qu'à brouiller l'Eſprit. C'eſt la marque d'une grande penetration d'ob-

d'obſerver juſques à la moindre petite difference qu'il y a dans les choſes, & c'eſt le moien de fixer l'Eſprit & de le bien conduire dans la recherche de la Verité. Mais quoi qu'il ſoit utile de prendre garde à toutes les varietez qui ſe trouvent dans la Nature, il n'eſt pas à-propos d'examiner toutes les Differences qu'il y a dans les choſes, & de les diviſer en autant de Claſſes diſtinctes. Cela nous engageroit dans un furieux detail, puis que chaque Individu a quelque choſe qui le diſtingue d'un autre, & ne ſerviroit qu'à nous embarraſſer l'Eſprit, ſans nous fournir les moiens d'établir des Veritez generales. L'amas de pluſieurs choſes en differentes Claſſes, donne à l'Eſprit des vuës plus étenduës; mais il faut que nous aions ſoin de les unir en cela ſeul où elles s'accordent, parce qu'autrement on ne doit

doit pas les confiderer enfemble. L'Etre-même, qui renferme toutes chofes, peut, tout general qu'il eft, nous fournir des Idées claires & diftinctes. Si nous voulions bien pefer & retenir dans nos Efprits quel eft le but de nos recherches, cela nous enfeigneroit à ne porter pas trop loin les Diftinctions, qui ne doivent être prifes que de la nature même des chofes. Il n'y a rien qui leur foit plus contraire que celles qu'on invente à plaifir, & qu'on exprime en termes de l'Art, auxquels on n'attache aucune Idée diftincte, & qui font ainfi tout-à-fait propres pour raifonner à perte de vuë dans les Ecoles, fans éclaircir la moindre Difficulté, ni avancer nos Connoiffances. Quelque Sujet qu'on examine, & qu'on veuille aprofondir, il me femble qu'on doit le rendre auffi general qu'il fe peut, & qu'il n'y a point

de

de risque à le faire, si l'Idée qu'on s'en forme est fixe & determinée; puis que cela posé, nous la distinguerons facilement de toute autre Idée, quoi qu'elle soit comprise sous le même Nom. Car c'est pour éviter l'embarras des Equivoques & des Sophismes qu'ils cachent, qu'on a multiplié les Distinctions, & qu'on a trouvé leur usage si necessaire. Mais si chaque Idée abstraite avoit un Nom qui lui fût propre, on n'auroit pas grand besoin de ce nombre infini de Distinctions Scholastiques, & l'on pourroit observer tout de même les differences qu'il y a dans les choses, & les distinguer par là les unes des autres. Le veritable moien de parvenir à la Science n'est donc pas de se remplir la tête de ces Distinctions de l'Ecole, dont les Ecrits de quelques Savans se trouvent si chargez, que l'Homme du Monde le plus atten-

tif perd de vuë le ſujet qu'ils manient, & il y a grande apparence qu'il leur échappe à eux-mêmes, après l'avoir diviſé & ſubdiviſé un million de fois; car c'eſt en vain qu'on affecte l'Ordre, & qu'on aſpire à la Clarté dans les choſes qu'on a reduites en poudre. Le trop ou le trop peu de Diviſions dans nos Penſées & dans nos Ecrits, ne peut qu'y cauſer de la Confuſion, & il faut être bien habile pour n'y tomber pas à l'un ou à l'autre égard; mais on ne ſauroit guere exprimer quel eſt le juſte milieu entre ces deux Extremitez vicieuſes: tout ce qui peut ſervir à le trouver, aboutit, du moins que je ſache, à ne recevoir que des Idées claires & diſtinctes. Pour ce qui regarde les Diſtinctions Verbales, qui ſervent à expliquer les Termes équivoques, c'eſt plutôt l'objet de la Critique & des Dictionnaires que de

de la Philoſophie & d'une Science réelle, puis qu'ils traitent de la differente ſignification des Mots. Je ſai que l'intelligence des Termes & le ſecret de les emploier adroitement à porter ou à parer les coups dans la Diſpute, ont paſſé autrefois & paſſent encore aujourd'hui pour une bonne partie de l'Erudition ; mais c'eſt un Savoir diſtinct de la Science, qui conſiſte à obſerver les raports que les Idées ont les unes avec les autres ; ce qui peut ſe faire ſans l'intervention d'aucun Mot. De là vient que la Science la plus certaine n'a jamais recours aux Diſtinctions ; je veux parler des Mathematiques, où l'on a des Idées fixes avec des Noms qui les repreſentent ; & comme il n'y a pas lieu aux Equivoques, les Diſtinctions s'y trouvent inutiles. Il n'en eſt pas de même en Philoſophie, où l'Opoſant cherche les Termes les plus cap-

captieux qu'il peut s'imaginer, pour embrouiller ſon Adverſaire, & où celui-ci met tout en œuvre pour ſe tirer de l'embarras à la faveur des Diſtinctions, qu'il ne croit jamais de pouſſer trop loin, & à cet égard il n'a pas tort, puis qu'il s'agit d'une Victoire qu'on peut obtenir ſans que la Science & la Verité ſoient de la partie. Il me ſemble du moins que les Equivoques d'un côté, & les Diſtinctions de l'autre ſont tout l'artifice de la Diſpute. C'eſt pour cela même que certains Savans ont cru que l'Habileté ſe reduiſoit à cette vaine ſcience de Mots, & qu'ils ont tourné toutes leurs Etudes à multiplier les Diviſions & les Diſtinctions, beaucoup plus que la nature des choſes ne le demandoit. Mais celui qui a des Idées fixes dans l'Eſprit avec les Noms qu'il y a joints, peut très-bien diſcerner en quoi elles different les unes des au-

autres, ce qui s'appelle proprement difttinguer ; & si la sterilité d'une Langue ne lui fournit pas des termes qui repondent à chaque Idée en particulier, rien n'empêche qu'il n'étende, ou qu'il ne resserre la signification des Termes équivoques, dont il est obligé de se servir. Les Distinctions Verbales n'ont pas d'autre usage qui me soit connu ; & chaque terme qu'on y ajoûte à celui dont on veut distinguer le sens, n'est qu'un nouveau Nom pour marquer une Idée distincte. Lors que cela se trouve ainsi, & qu'on a des Idées claires qui repondent à ces Distinctions verbales, on peut dire qu'elles sont justes, & faites à-propos, si elles contribuent à éclaircir le Sujet qu'on examine. C'est l'unique Regle que je puis donner à l'égard des Divisions & des Distinctions ; & tout Homme qui veut bien cultiver son Esprit, ne

doit pas les chercher dans la finesse de l'Invention, ni dans l'Autorité des Ecrivains, mais il les trouvera dans l'examen des choses mêmes, soit qu'il y vienne par la meditation, ou par sa lecture.

D'un autre côté, c'est un defaut de l'Esprit de brouiller & de confondre tout ce qui peut avoir quelque petite ressemblance. Il n'y a pas de plus sûr moien de s'égarer, & de n'avoir jamais aucune Idée distincte des choses.

Des Comparaisons.

§ 29. Nous pouvons ajoûter ici un Defaut, qui n'est pas éloigné du precedent, du moins à l'égard du nom, & qui consiste à souffrir qu'à la vuë de quelque nouvelle Idée, l'Esprit cherche d'abord des Comparaisons, pour se la rendre plus familiaire: mais quoi que ce soit une bonne voie pour expliquer

nos penſées aux autres, ce n'eſt pas le moien de nous former de juſtes Idées, parce que toutes les Similitudes clochent par quelque endroit, & qu'elles n'aprochent pas du raport exact qu'il y doit avoir entre nos Idées & les choſes mêmes. J'avouë d'ailleurs, qu'un Homme, qui les met en uſage, ſe rend agreable en converſation, & qu'il inſinuë ſes penſées avec plus de facilité dans l'Eſprit des autres, qui d'ordinaire ne ſe mettent pas fort en peine ſi elles ſont juſtes, ou mal digerées: il y a peu d'Hommes qui ne veuillent être inſtruits à bon marché. Ceux qui dans leur diſcours frapent l'Imagination des Auditeurs & l'entrainent après eux avec la même rapidité qu'ils prononcent leurs paroles, ſont les beaux Cauſeurs qu'on aplaudit, & qui paſſent pour les plus habiles. Il n'y a rien qui contribuë plus à ceci

que

que les Similitudes, qui font acroire à bien des gens qu'ils s'entendent mieux eux-mêmes, parce que les autres les entendent mieux. Mais c'est une chose de penser juste, & c'en est une autre de savoir étaler nos pensées avec avantage & clairement, soit qu'elles se trouvent justes ou non. Pour en venir à bout, il faut emploier des Comparaisons, des Metaphores & des Allegories, & les disposer avec ordre; comme elles sont tirées des Objets dejà connus & familiers à l'Esprit, il les conçoit aussi-tôt qu'on les a mises au jour, & après avoir conclu la justesse de leur raport, il s'imagine d'entendre la chose même qu'elles servent à illustrer. C'est ainsi que l'Imagination passe pour une veritable Science, & qu'on prend pour solide ce qui est joliment dit. Je ne parle pas de cette maniere, pour decrier la Me-

taphore, ou dans la vuë de bânir les Ornemens du Discours ; je ne m'adresse point ici aux Rhetoriciens ni aux Orateurs, mais aux Philosophes & à ceux qui aiment la Verité ; & c'est aux derniers que je demande la permission de leur donner une petite Regle, pour voir s'ils entendent bien le Sujet qu'ils se flatent de connoître. Le moien donc de le decouvrir, c'est à mon avis de prendre garde, si lors qu'ils l'épluchent eux-mêmes, ou qu'ils l'exposent à d'autres, ils ne font usage que d'Idées empruntées, qu'ils accommodent, à cause de quelque ressemblance ou affinité qu'ils y trouvent, avec le Sujet qu'ils manient. Les Expressions figurées & metaphoriques servent beaucoup à illustrer les Idées abstruses & peu familiaires à l'Esprit ; mais alors on doit les emploier à éclaircir les Idées que nous avons dejà,

dejà, & non pas celles que nous n'avons pas encore. Les Allusions peuvent accompagner des Veritez solides, & leur donner de l'éclat, mais on ne doit jamais les mettre à leur place, ni les prendre les unes pour les autres. Si toutes nos recherches ne nous ont pas conduit plus loin qu'aux Metaphores & aux Similitudes, nous pouvons compter sûrement que nous n'avons pas penetré jusques à l'interieur des choses, & que toute nôtre Science est une veritable Chimere.

De l'Aquiescement.

§ 30. Il n'y a rien qui soit de plus grande importance dans toute la conduite de l'Esprit que de savoir jusqu'où & comment il doit aquiescer aux choses, & peut-être qu'il n'y a rien de plus difficile. Tout le monde tombe d'accord, que pour donner ou suspendre son

aprobation, avec poids & mesure, il faut se regler sur l'évidence que les choses mêmes nous fournissent; mais on n'en est pas plus avancé pour tout cela, puis que la plupart des Hommes embrassent leurs Dogmes sur de legers fondemens, les uns sans aucune raison, & les autres contre toute sorte de probabilité. Les uns ne se rendent qu'à la Certitude, & sont inebranlables à cet égard : il y en a d'autres qui chancelent toûjours, & il n'en manque pas qui ne veulent rien admettre. Si l'on me demande ce qu'un Novice, qui cherche la Verité, doit faire en pareil cas ; je reponds qu'il doit faire usage de ses yeux. Il y a une certaine liaison entre les choses, un accord ou une discordance entre les Idees, qui reçoivent differens degrés, & les Hommes ont des yeux pour les voir s'ils veulent s'en servir ; mais il arrive sou-

ſouvent que leur vuë eſt obſcurcie, ou même éteinte. L'Interêt & la Paſſion les aveuglent, & l'Habitude qu'ils ſe forment de raiſonner pour & contre le même ſujet, étouffe les lumieres de l'Eſprit, & l'empêche de diſtinguer la Verité du Menſonge. Il y a du riſque de ſe joüer avec l'Erreur, & de la depeindre ſoit à nous mêmes ou aux autres ſous le maſque de la Verité. L'Eſprit perd inſenſiblement le goût naturel qu'il a pour celle-ci, & il s'accoutume peu-à-peu à ce qui n'en retient qu'une foible apparence. Si l'Imagination eſt une fois admiſe au lieu du Jugement, quoi que ce ne ſoit d'abord que pour badiner, dans la ſuite elle en uſurpe la place, & tout ce qui nous vient de la part de cette Flateuſe, qui ne cherche qu'à plairre, eſt reçu à bras ouverts. Elle eſt ſi habile à deguiſer les choſes, & à leur donner de fauſſes cou-

leurs, qu'il est fort aisé de s'y meprendre, à moins qu'on ne se tienne bien sur ses gardes. Celui qui souhaite qu'un Dogme qu'il n'a pas examiné soit veritable, le croit dejà tel par avance ; & celui qui à force d'argumenter contre son sentiment, en impose aux autres, n'est pas loin de se duper lui-même. C'est ce qui diminuë la distance infinie qu'il y a entre la Verité & le Mensonge ; & qui les raproche si bien, qu'il n'importe pas beaucoup lequel des deux partis qu'on prenne. En effet, lors qu'on en est venu jusques-là, l'Interêt, la Passion, ou tout autre motif determinent ce que l'on doit choisir.

J'ai dejà parlé ci-dessus de l'Indifference où nous devons être à l'égard des Opinions. Il ne faut pas souhaiter qu'elles soient vraies, ni chercher à les faire paroitre telles ; mais nous sommes obligez de les recevoir

à

à proportion de leur Evidence. Tous ceux qui en agissent de cette sorte, trouveront qu'ils ne manquent pas de lumieres, pour distinguer ce qui est évident de ce qui ne l'est pas, ce qui est certain d'avec le douteux ; & s'ils n'accordent ou ne refusent leur Aquiescement que par cette Regle, ils ne risquent point de se tromper. D'ailleurs, cette Indifference les engagera d'en venir à un Examen plus rigoureux des Opinions reçuës, sans lequel nôtre Esprit est un reservoir d'incongruitez, & non pas le magasin de la Verité. Ceux qui ne s'en tiennent pas à cette Indifference universelle jusqu'à ce qu'ils aient des preuves convaincantes de ce qui est vrai, ne regardent les Objets qu'à travers des Lunettes colorées, & s'ils tombent dans l'Erreur, ils en sont eux-mêmes la cause. Avec tout cela, je ne croi point que l'Aquiescement

puiſſe être toûjours proportionné à tous les degrez d'Evidence dont une Verité peut être capable, & que les Hommes ſe puiſſent garantir tout-à-fait de l'Erreur : c'eſt une perfection où nôtre Nature ne ſauroit atteindre, & un privilege auquel je n'aſpire pas ; auſſi je me contente d'indiquer le chemin qu'on doit tenir pour bien conduire ſon Eſprit dans la recherche de la Verité, & faire un bon uſage de ſes Facultez, dont nous abuſons plutôt qu'elles ne nous abuſent. Ce n'eſt pas tant du manque de capacité qu'on a ſujet de ſe plaindre, que du mauvais uſage qu'on fait de ſes lumieres, comme la plupart des Hommes le reprochent à ceux qui n'adoptent pas leurs Opinions. Si l'on ne ſe determinoit que par l'évidence des choſes & après un ſerieux examen, il n'y a perſonne qui courut aucun riſque de ne pas embraſſer

braſſer les Veritez qui lui ſont neceſſaires dans l'état & la ſituation où il ſe trouve. A moins qu'on ne ſuive cette Regle, on peut dire que tout le Monde naît Orthodoxe, puis que chacun s'imbibe dès ſon enfance des Opinions reçuës dans ſon Parti, & qu'il n'y en a pas un de Cent qui les examine, pour voir ſi elles ſont vraies. Au contraire, on leur aplaudit de ce qu'ils ſe croient de bonne foi dans le droit chemin, & celui qui veut proceder à l'examen des Dogmes reçus eſt, *ipſo facto* un Ennemi de l'Orthodoxie, parce qu'il en peut rejetter quelques-uns. C'eſt ainſi que ſans aucune fatigue on herite de certaines Veritez locales, & qu'on s'accoutume à donner ſon Aquieſcement à des choſes, dont on n'a pas la moindre preuve. Ceci va plus loin qu'on ne s'imagine, & de Cent Bigots zêlez de tous les Partis, il n'y en a peut-être pas un

ſeul, quelque rigide qu'il ſoit à maintenir ſes Dogmes, qui en ait jamais fait l'examen, ni qui croie qu'il eſt de ſon devoir de les éplucher. On eſt ſoupçonné de tiedeur auſſi-tôt qu'on le trouve neceſſaire, & de tendre vers l'Apoſtaſie d'abord qu'on l'entreprend. Mais ſi l'on peut être poſitif & s'échauffer ſur des Dogmes de la derniere conſequence, quoi qu'on ne les ait jamais examinez, qu'eſt-ce qui nous empêcheroit de ſuivre cette Methode courte & abregée ſur des Matieres beaucoup moins importantes? c'eſt-à-dire qu'on nous enſeigne à devenir eſclaves de la Mode à l'égard des Opinions, de même que pour les Habits, & qu'on traite de Phantaſques, ou de quelque choſe de pis ceux qui ne veulent pas s'y ſoumettre. Cette Coutume, qu'on n'oſeroit critiquer, rend Bigots les ſimples, par tout où elle prevaut, &

Pyr-

Pyrrhoniens ceux qui ſont plus éclairez. Si l'on s'en affranchit, on s'expoſe à être taxé d'Hereſie; car dans quel Endroit du Monde eſt-ce que l'Orthodoxie & la Verité ne regnent pas? La Raiſon & l'Evidence ne ſervent de rien, & il faut que dans toutes les Societez, elles plient ſous l'Orthodoxie infaillible du Lieu. Mais ce n'eſt pas le moien de parvenir à la Verité & à un Aquieſcement ſolide: les Opinions dominantes nous en pourroient fournir de bonnes preuves. Quoi qu'il en ſoit, je n'ai vu juſques ici aucune raiſon qui empêche qu'on ne confie la Verité à ſa propre Evidence: ſi cela n'eſt pas capable de la ſoutenir, je ſuis perſuadé qu'il n'y a point de remede contre l'Erreur, & que le Vrai & le Faux ne ſont alors que de vains Noms qui ſignifient la même choſe. En un mot, il n'y a que l'Evidence toute ſeule qui doive de-

terminer l'Aquiescement de l'Esprit, & c'est l'unique chemin qui peut conduire à la Verité.

Les Hommes peu éclairez sont d'ordinaire dans l'un ou l'autre de ces trois Etats ; ou ils sont tout-à-fait ignorans, ou ils doutent de quelque Proposition qu'ils ont dejà embrassée, ou vers laquelle ils panchent ; ou bien ils retiennent opiniatrement ce qu'ils n'ont jamais examiné, & dont ils ne sauroient alleguer aucune preuve convainçante.

Les premiers sont dans l'état le moins dangereux de tous, parce qu'exemts des Prejugez qui aveuglent les autres, ils conservent une pleine Indifference, & sont ainsi mieux disposez à poursuivre la Verité. En effet, l'Ignorance jointe à l'Indifference est plus proche de la Verité, que l'Opinion accompagnée d'un penchant mal fondé, qui

qui eſt la principale ſource de l'Erreur ; & ceux qui marchent ſous la conduite d'un mauvais Guide, courent dix fois plus de riſque de s'égarer, que celui qui n'a pas encore fait un ſeul pas, & qui peut ſouffrir qu'on lui montre le bon chemin. Les derniers des trois ſont dans la ſituation la plus deſavantageuſe ; car ſi quelcun s'entête qu'il jouït de la Verité, ſans l'avoir jamais examinée, & qu'il vienne à croire au Menſonge, quel moien y aura-t-il de le retirer de l'égarement ? Pour ce qui eſt des deux autres, qu'il me ſoit permis de leur dire, qu'il doivent fouiller dans la nature même des choſes, & voir s'ils pourront decouvrir la Verité par eux-mêmes, ſans ſe mettre en peine des Opinions reçuës, ni de toutes les Diſputes de l'École. Celui qui ne bâtit pas ſur ce Principe dans les Recherches qu'il fait, quelque reſolution qu'il

ait

ait prise d'ailleurs d'examiner tout avec soin & d'en juger librement, il épouse toûjours un Parti & il ne l'abandonne qu'à la derniere extremité. Je sai bien qu'il faut embrasser l'Opinion qui paroît la mieux fondée ; mais le plus sûr est de n'être d'aucune Opinion, & de n'avoir pas le moindre égard aux Systêmes lors qu'on examine quelque matiere. Par exemple, si je voulois aprendre la Medecine, le meilleur expedient ne seroit-il pas de consulter la Nature même, & de m'informer de l'histoire des Maladies & de leurs Remedes, plutôt que d'épouser les Principes des Dogmatistes ou des Chimistes, de m'engager dans toutes les Disputes qui naissent de ces deux Systêmes, & de m'en tenir à l'un ou à l'autre, jusqu'à ce que j'eusse vu ce qu'on pourroit dire pour m'en detacher. Ou bien supozé que les Aphorismes d'*Hippocrate*,

crate, ou les Ouvrages de quelque autre Auteur, continssent tout l'Art de la Medecine, le plus court moien ne seroit-il pas de les lire, de les étudier & de peser toutes leurs expressions, pour en decouvrir le veritable sens, plutôt que de recevoir le Systême d'un Parti, qui les a dejà glosez à sa maniere & leur a fait dire ce qu'il a voulu ? Assaisonné des Principes de ma Secte, je risquerois plus de n'entendre pas ces Ecrivains, que si je me hasardois à les examiner avec un Esprit libre & degagé de toutes les Gloses des Commentateurs, dont les Argumens & le Langage me sont devenus si familiers, que tout ce qui s'en éloigne me paroît insipide & forcé, peut-être même jusques au veritable sens de l'Auteur qu'ils expliquent. Car les Mots ne signifient rien naturellement, & ils ne peuvent qu'exciter les Idées qu'on est accoutumé d'y

d'y joindre, quelque ſens que leur donne celui qui les emploie. Ce que je viens de dire, ne ſouffre aucune difficulté, ſi je ne me trompe; & cela poſé, tout Homme qui commence à revoquer en doute quelcun des Dogmes, qu'il a reçus ſans examen, doit mettre à quartier, autant qu'il lui eſt poſſible, toutes ſes premieres Idées ſur la Queſtion dont il s'agit, & l'examiner dès ſon origine avec une pleine Indifference, ſans avoir aucun égard aux Opinions des autres. J'avouë qu'il eſt difficile d'en venir à bout, mais je cherche plutôt le chemin ſûr qui conduit à la Verité, que le chemin aiſé qui mene à l'Opinion; & tous ceux qui veulent avoir quelque ſoin de leur Entendement & de leur propre Salut, ne peuvent ſe diſpenſer de ſuivre le premier, quelque rude qu'il ſoit d'ailleurs.

De l'état de la Question.

§ 31. L'Indifference, dont je viens de parler, sert encore à bien établir l'état de la Question qu'on examine, sans quoi il est impossible de la decider avec justesse.

De la Perseverance à examiner.

§ 32. Cette même Indifference fait que chacun peut examiner les choses de la maniere qui est la plus conforme à leur nature; mais on doit y proceder constamment & avec ordre, jusqu'à ce qu'on en vienne à une Resolution fixe & bien fondée. Si l'on m'objecte qu'en pareil cas tous les Hommes seroient obligez d'avoir de l'étude, & d'abandonner leurs autres affaires pour s'y apliquer tout entiers; ma reponse est, que je n'attends de chacun d'eux à cet égard que ce que son loisir peut lui permettre. Je sai qu'il

y

y en a plusieurs qui se trouvent dans une situation qui n'exige pas une grande étenduë de Connoissances, & qui emploient presque tout leur tems à pourvoir aux besoins de cette vie. Mais leur manque de loisir n'excuse pas la neglicence de ceux qui en ont de reste; il y en a peu qui n'en aient assez pour aquerir les lumieres qu'il leur faut dans le Poste où Dieu les a mis, & celui qui ne le fait pas en est responsable, & l'on peut dire qu'il aime les tenebres.

De la Presomption.

§ 33. Les Maladies de l'Esprit sont en aussi grand nombre que celles du Corps; il y en a d'Epidemiques, dont très-peu de personnes échapent, & il y en a de particulieres. Si chacun s'examinoit là-dessus, il trouveroit quelque Humeur peccante qui lui est propre & qui l'incommode. La plupart s'imaginent

ginent que leurs talens naturels ne leur manqueront jamais au besoin, & qu'ainsi ce seroit une peine perduë de les cultiver. Ils se flatent que leur Genie, semblable à la Bourse de *Fortunatus*, ne s'épuisera jamais, quoi qu'ils n'y mettent rien du tout, & satisfaits de leur sort, ils ne travaillent point à se munir de nouvelles Connoissances. C'est un Champ qui produit de lui-même; à quoi bon le labourer? Mais ces heureux Genies feront bien de n'exposer pas leurs richesses aux yeux des clairvoians. Nous naissons dans l'ignorance de toutes choses; on n'en voit que la seule écorce, & il n'y a que le travail, l'attention & l'industrie qui puissent penetrer jusques à l'interieur. Quoi que les materiaux pour bâtir, les pierres & le bois, croissent d'eux-mêmes, ils ne formeront jamais un Edifice propre à loger & où regne la symmetrie, à moins

moins que l'art ne s'en méle. Dieu a fait hors de nous le Monde intellectuel plein d'harmonie & de beauté ; mais il ne peut entrer tout d'un coup dans nos Esprits ; il faut que nous l'y amenions, pour ainsi dire, piece à piece, & que nous l'y rangions par nôtre industrie : sans cela, il n'y aura que Cahos & tenebres chez nous, quelque ordre & quelque lumiere qu'il y ait au dehors.

Du Decouragement.

§ 34. D'un autre côté, l'on voit des Personnes qui ont mauvaise opinion de leur Esprit, qui perdent courage à la premiere difficulté qu'ils trouvent, & qui se croient d'abord incapables d'aprofondir aucune Science, ou de faire aucun progrés au delà de ce qui peut servir à leurs Occupations ordinaires. Ceux-ci ne se remuent point, parce qu'ils s'imaginent qu'ils n'ont pas des

des Jambes pour marcher, comme les autres, dont je viens de dire un mot; reſtent les bras croiſez, parce qu'ils ſe flatent d'avoir des ailes, & de pouvoir prendre l'eſſor juſques aux nuës, toutes les fois qu'il leur plait. Pour ramener les premiers, je leur appliquerai le Proverbe *Anglois* qui dit, *Servez vous de vos Jambes & vous en aurez.* Il n'y a perſonne qui ſache juſqu'où ſes forces peuvent s'étendre à moins qu'il ne les ait éprouvées. Cela eſt ſur tout vrai à l'égard de l'Eſprit, ſa Capacité va plus loin qu'il ne s'imagine *, & il aquiert de nouvelles forces à meſure qu'il avance dans l'Etude & la Meditation.

Pour guerir donc ce foible, il n'y a qu'à donner de l'ouvrage à l'Eſprit, & tourner toutes ſes penſées du côté de l'Objet qu'il veut connoître. Il en eſt du moins de ſes

* *Vireſque acquirit eundo.*

ses efforts comme de ceux des Armées ; * *lors qu'elles se flatent de vaincre, elles ont presque toûjours le dessus ;* ainsi la persuasion où l'on est de surmonter toutes les difficultez qui se trouvent dans les Sciences, ne manque presque jamais d'en venir à bout. D'ailleurs, il est certain qu'un Homme qui se met en marche avec des Jambes foibles, ira non seulement plus loin, mais qu'il deviendra plus robuste que celui qui demeure en repos, quoi qu'il jouïsse d'une santé ferme & vigoureuse.

On peut observer quelque chose d'aprochant à ceci, lors que l'Esprit ne considere les Objets qu'en gros & à une distance trop éloignée. Il n'y voit d'abord que de la confusion, de l'embarras & des obscuritez impenetrables. Mais ce ne sont au bout du compte que des Spectres

* *Dum putant se vincere, vincunt.*

tres qu'il ſe forme lui-même pour flater ſa pareſſe ; & s'il ne voit rien de clair dans les Objets éloignez, il conclut trop vite que tout y eſt obſcur. Il n'a qu'à les examiner de plus près ; alors ces Nuages qu'il a élevez lui-même, ſe diſſiperont, & ce qui lui paroiſſoit giganteſque & monſtrueux, deviendra d'une taille mediocre & fort naturel. Il faut qu'il conſidere les Objets peu-à-peu ; qu'il s'arrête d'abord à ce qu'il y a de plus aiſé & de plus viſible ; qu'il en diſtingue toutes les parties, & qu'il reduiſe en ordre & en Queſtions claires & faciles tout ce qui merite d'être ſû à l'égard de chacune d'elles ; alors ce qu'il croioit inacceſſible, ſe raprochera de lui, & tous les myſteres qui l'effraioient du premier coup, s'évanoüiront à ſa vuë. J'en appelle à l'experience de mes Lecteurs, & je leur demande ſi pareille choſe ne

leur eſt pas arrivée plus d'une fois, ſur tout lors qu'attentifs à l'examen de quelque Objet, ils ſont venus à reflechir par occaſion ſur un autre. Cette experience doit nous encourager à ne craindre pas ces vains Phantômes, & ſervir plutôt à exciter nôtre vigueur qu'à énerver nôtre induſtrie. Pour reüſſir dans cette étude, comme dans toutes les autres, un Aprentif ne doit point ſe piquer de faire des ſauts & de grands Pas; mais il doit aller bride en main, s'informer d'abord de ce qui aproche le plus de ce qu'il ſait dejà, paſſer enſuite à quelque choſe de nouveau, & avancer ainſi pié-à-pié. Quoi que cette Methode paroiſſe longue & penible, tout Homme qui voudra l'eſſaier, trouvera bientôt que c'eſt la plus courte & la meilleure, pour gagner du terrain & le conſerver, je veux dire pour aquerir une Connoiſſance

ferme & ſolide, qui ne roule preſque toute que ſur les idées diſtinctes qu'on a des choſes. En effet, ceux qui ſavent bien poſer l'état d'une Queſtion, ne font que diſtinguer les differentes parties, qui la compoſent, & les mettre dans un ordre naturel; & ils inſtruiſent plus par-là, que d'autres par de longs raiſonnemens à perte de vuë. Cela ſeul aide ſouvent à trouver le nœud & à decouvrir la Verité. Lors qu'on a une fois developé les Idées qu'on examine, on s'aperçoit bientôt de leur accord ou de leur repugnance, & c'eſt en ceci que conſiſte le veritable Savoir; au lieu qu'à prendre les choſes en gros & ſans les anatomiſer, pour ainſi dire, on n'aquiert qu'une Science confuſe, qui ne merite pas même de porter ce nom.

De l'Analogie.

§ 35. L'Analogie eſt d'un grand uſage à l'Eſprit en bien des rencontres, ſur tout dans cette partie de la Phyſique, qui traite des Experiences. Mais il faut prendre garde ici à ſe renfermer dans les juſtes bornes de l'Analogie. Par exemple, on trouve que l'Huile acide du *Vitriol* eſt bonne en certain cas, donc l'Eſprit de *Nitre* ou de *Vinaigre* peut être utile dans le même Cas. Si l'Acide ſeul du *Vitriol* a produit le bon Effet, la conſequence eſt juſte; mais ſi outre cet Acide, il y a quelque autre choſe dans cette Huile, qui eſt la veritable cauſe de l'Effet qu'on cherche, alors nous ſupoſons faux, & nous prenons pour Analogie ce qui ne l'eſt point du tout.

De la Jonction des Idées, qui ne s'accordent point ensemble.

§ 36. Quoi que j'aie parlé de ce Defaut dans le second Livre de mon *Essai sur l'Entendement Humain*, ce n'a été que d'une maniere historique, de même que des autres Operations de l'Esprit, sans chercher les Remedes qu'on y pourroit apliquer. De sorte qu'il ne sera pas inutile d'en dire ici un mot à ce dernier égard; d'autant plus qu'il n'y a point de Maladie de l'Esprit, du moins que je sache, qui soit plus difficile à guerir, & qui cause plus d'Erreurs que cet Assemblage d'Idées. Il est presque impossible de convaincre quelcun que les choses ne sont pas telles de leur nature, qu'il les a toûjours conçuës.

C'est par-là que des Fondemens ruineux passent pour des Principes très-solides, & qu'on ne peut pas

même souffrir qu'on les revoque en doute : ces liaisons monstrueuses deviennent à la longue aussi naturelles à l'Esprit, que la Lumiere l'est au Soleil. Parce que le Feu & la Chaleur vont ensemble, on conclut d'abord que celle-ci reside dans le feu-même, & que cela est aussi clair que les Veritez les plus évidentes. Quel remede trouver donc à ce mal, & quelle esperance y a-t-il d'en venir à bout ? La plûpart des Hommes, accoûtumez à ne rien examiner de ce qu'ils ont une fois admis, embrassent si fortement l'Erreur & le Mensonge, qu'il est très-difficile de les en delivrer. Pour vaincre cette mauvaise Habitude, il faut une vigueur & une Liberté d'Esprit, qui n'est pas commune, dont il y a même peu de gens qui aient l'Idée & moins encore à qui l'on en permette l'usage. Il n'y a presque point de Sectes dont les

Docteurs

Docteurs & les Guides ne tâchent de ſuprimer, le plus qu'ils peuvent, cet Examen libre auquel tous les Hommes ſont engagez, & qui eſt le premier pas qu'ils doivent faire, pour regler leur conduite & leurs Opinions. Un artifice auſſi criminel ne peut qu'inſinuer, que les Docteurs ſentent bien la foibleſſe ou la fauſſeté de leurs Dogmes, puis qu'ils ne veulent pas ſouffrir qu'on examine les Principes ſur leſquels ils ſont bâtis. Il n'en eſt pas de même de ceux qui ne cherchent, & qui n'ont en vuë de repandre que la Verité, ils expoſent leurs Principes aux yeux de tout le Monde; ils ſont bien aiſes qu'on les épluche à la rigueur, & qu'on decouvre ce qu'il peut y avoir de foible ou de mal-digeré, afin que perſonne n'admette que la Verité toute pure.

Je ſai qu'il ſe commet une faute

generale dans l'Education des Enfans, & dans la maniere dont on instruit la Jeunesse. A l'examiner de près, on voit qu'elle ne tend qu'à leur faire embrasser, par une Foi implicite, les Notions & les Dogmes de leurs Maîtres, & à les y assujetir, en sorte qu'ils n'en demordent jamais, soit que la Verité s'y trouve ou non. Je ne rechercherai point ici de quel pretexte on peut colorer une si dangereuse Methode, ni de quel usage elle peut être, lors qu'on s'en sert à l'égard de la Populace toute occupée des soins de cette vie. Mais pour ce qui est des Personnes d'une autre condition, qui ont le tems & les moiens de s'apliquer à l'Etude & à la recherche de la Verité, je ne voi pas qu'il y ait de meilleur expedient pour les instruire, que de prendre garde, le plus qu'il se peut, que dès leur plus tendre Enfance,

fance, ils ne joignent pas enſemble des Idées qui n'ont aucune liaiſon naturelle entr'elles, & de leur inculquer ſouvent cette Regle, pour leur ſervir de Guide dans tout le cours de leur Vie & de leurs Etudes. Il faut leur repeter ſans ceſſe, que leurs Idées ne doivent jamais avoir d'autre connexion, qu'autant que leur nature & leur raport mutuel le permet; & qu'ils examinent ſouvent celles qu'ils trouvent unies emſemble dans leur Eſprit, pour voir ſi cette liaiſon vient de la correſpondance viſible qui eſt entr'elles, ou de l'habitude qu'ils ont priſe de les joindre dans leur Cerveau.

Le Remede que je propoſe, peut être d'un grand uſage, lors que cette habitude n'eſt pas enracinée de longue main; mais ſi le contraire ſe trouve, alors il faut, pour s'en guerir, qu'on obſerve avec une

extrême vigilance les mouvemens presqu'imperceptibles de l'Esprit dans ses Actions habituelles, & dont ce que j'ai dit ailleurs de son activité, à juger sur le raport des sens, est une bonne preuve. Qu'on fasse voir à quelcun, qui ne se connoit pas en Peinture, certains Tableaux, qu'on montre en quelques Endroits, & où il y a des Bouteilles, des Pipes, & autres choses de cette sorte representées au naturel; & qu'on lui dise qu'il ne voit aucun relief dans tout cela, vous ne sauriez l'en convaincre que par l'atouchement: il ne peut s'imaginer que son Esprit substituë si vite une Idée à la place d'une autre. Combien d'Exemples de ce tour de souplesse ne trouve-t-on pas dans la maniere de raisonner de quelques Savans, qui accoutumez à joindre deux Idées ensemble; mettent l'une à la place de l'autre, & le font même,

à

à ce que je croi, ſans y prendre garde? Pendant que cette illuſion dure, il eſt impoſſible de les convaincre; & ils s'aplaudiſſent d'être zêlez pour la defenſe de la Verité, lors qu'ils ne combatent que pour le Menſonge. L'habitude qu'ils ont priſe de confondre deux Idées très-differentes, & de les reduire preſqu'en une ſeule, remplit leur tête de fauſſes vuës, & leurs raiſonnemens de fauſſes conſequences.

De certains Sophiſmes.

§ 37. Le veritable Savoir conſiſte à decouvrir & à embraſſer la Verité, qui depend de l'accord ou de la repugnance viſible ou probable des Idées, que l'on affirme ou que l'on nie les unes des autres. Il paroit de là, que pour bien conduire ſon Eſprit dans la recherche de la Verité, qui doit être ſon unique but, il faut garder une pleine indif-

ference, & ne pancher ni d'un côté ni d'autre, jusqu'à ce qu'on ait de bonnes raisons qui nous determinent. Cependant on ne voit presqu'aucun Livre, où l'on ne s'aperçoive que l'Auteur defend non seulement sa These, ce qui est juste & raisonnable, mais qu'il incline tout-à-fait de ce côté-là, & qu'il souhaite qu'elle soit vraie. Si l'on me demande à quelle marque on peut reconnoitre les Auteurs qui ont ce foible ; je reponds que c'est par le soin qu'ils prennent de changer souvent les termes de la Question, ou d'y en joindre de nouveaux ; ce qui cause une si grande varieté dans les Idées, qu'elles en deviennent plus utiles à leur but, & qu'elles ont plus de raport, ou d'oposition les unes avec les autres. C'est-là un Sophisme tout clair ; quoi que je sois bien éloigné de croire qu'on le met toûjours en usage, pour tromper les Lecteurs.

Lecteurs. Je n'ignore pas que les Hommes ſeduits par leurs Prejugez s'en impoſent ſouvent à eux-mêmes, & que leur zêle pour la Verité, qu'ils attachent à un ſeul Parti, eſt ce qui les en écarte le plus. L'inclination pour un certain Dogme leur inſpire des termes radoucis, qui font naitre des Idées favorables, juſqu'à ce qu'après l'avoir ainſi revêtu, ils viennent à conclurre qu'il eſt de la derniere évidence; au lieu qu'à le prendre dans ſon état naturel & à n'y emploier que des Idées fixes & determinées, il ne ſeroit peut-être point admis. Les Tours, les Gloſes, les Explications & les Ornemens, dont les Auteurs embelliſſent leur diſcours, eſt ce qu'on appelle aujourd'hui bien écrire, & cette Methode leur eſt ſi avantageuſe pour repandre leurs Opinions & aquerir du credit dans le Monde, qu'il n'y

a nulle apparence qu'ils l'abandonnent, pour en suivre une autre plus seche & plus sterile, qui joint toûjours les mêmes Idées aux mêmes termes; roideur brusque & inflexible, qu'on ne peut souffrir que dans les seuls Mathematiciens, qui percent jusques à la Verité par leurs Demonstrations sans replique.

Mais si les Auteurs ne veulent pas renoncer à cette maniere insinuante d'écrire, quoi que peu solide; s'ils ne jugent pas à-propos d'emploier des termes fixes, & des Argumens clairs & sans fard; il est de l'interêt des Lecteurs de se tenir en garde contre les Sophismes & tous les Agremens du Discours. Le plus sûr mòien d'y reüssir, c'est de se former des Idées claires & distinctes de la Question depouillée de tous les mots, & de voir de quelle maniere l'Auteur qui en traite les joint ensemble, ou les separe les unes des autres.

A ſuivre cette route, on ne peut que rejetter ce qui eſt ſuperflu, & ſentir ce qui fait à la Queſtion ou qui s'en éloigne, ce qui s'accorde enſemble ou qui ſe contredit. On decouvrira bientôt par là toutes les Idées qui ne ſont pas du ſujet, & les Endroits où l'Auteur les a fourrées; & quoi qu'il en ait été peut-être ébloui lui-même, on s'apercevra qu'elles ne donnent aucun jour ni la moindre force à ſes Raiſonnemens.

J'avouë que ce Chemin eſt le plus court & le plus aiſé pour lire avec profit & ſe garantir de l'Erreur où les grands Noms & les Diſcours plauſibles nous entrainent d'ordinaire; mais il eſt difficile & ennuieux pour les Perſonnes qui n'y ſont pas accoutumées, & l'on ne doit pas s'imaginer que le petit nombre de ceux qui cherchent la Verité de bonne foi puiſſent tous ſe mettre à couvert par-là des Sophiſmes étudiez,

ou involontaires, qui se glissent dans presque tous les Livres où il s'agit de Raisonnement. Ceux qui écrivent contre leur Persuasion interieure, ou ce qui revient à-peu-près à la même chose, qui sont resolus de maintenir à tort & à travers les Dogmes du Parti qu'ils ont embrassé, ne peuvent qu'emploier toute sorte d'armes, bonnes ou mauvaises, pour defendre leur Cause, & c'est pour cela même qu'on doit les lire avec beaucoup de precaution. D'un autre côté, ceux qui écrivent pour des Opinions, dont ils sont bien persuadez & qu'ils croient veritables, se flatent que l'amour qu'ils ont pour la Verité, leur permet de la depeindre sous les couleurs les plus avantageuses, & de la revêtir des plus beaux ornemens, afin de la mieux insinuer dans l'Esprit des Lecteurs; & qu'elle y jette de plus profondes racines.

Com-

Comme la plûpart des Ecrivains ſe trouvent dans l'une ou l'autre de ces deux differentes ſituations d'Eſprit, il eſt juſte que leurs Lecteurs, qui aiment la Verité, ſoient en garde contre tout ce qui peut l'obſcurcir ou la deguiſer. Si les derniers n'ont pas l'adreſſe de ſe repreſenter le ſens de l'Auteur qu'ils liſent par des Idées pures, degagées de tous les Sons & de tout le clinquant d'une fauſſe Rhetorique, ils doivent du moins retenir le veritable état de la Queſtion, ne le perdre jamais de vuë, & ne ſouffrir pas qu'on y ajoute ou que l'on en retranche aucun terme. C'eſt ce que peuvent faire tous ceux qui en ont bonne envie, & celui qui ne veut pas ſe donner cette peine, fait de ſon Eſprit le Magaſin des Denrées d'un autre, je veux dire de faux Raiſonnemens, plutôt que le Reſervoir de la Verité, d'où il pour-

pourroit tirer de grands secours dans le besoin. Je laisse à un tel Homme à juger lui-même s'il se conduit bien dans la recherche d'un si precieux tresor.

Des Veritez fondamentales.

§ 38. Nos Esprits sont si bornez, & si lents à penetrer le fond des Objets qu'ils contemplent, qu'il n'y a point d'Homme qui puisse connoître toutes les Veritez, quand nôtre vie seroit deux fois plus longue; de sorte qu'il est de la prudence de nous fixer aux Questions les plus importantes, & de negliger les autres qui ne signifient rien, ou qui nous éloignent de ce but principal. Tout le Monde sait combien de tems la Jeunesse perd à se remplir la tête de Questions de Logique, la plûpart inutiles, & qui n'aboutissent qu'à des Mots. C'est à-peu-près comme si un Gar-

çon qui veut devenir Peintre, s'occupoit tout entier à examiner les fils des differentes Toiles sur lesquelles il doit travailler, & à compter les soies de tous les Pinceaux & de chaque Brosse, dont il doit se servir pour appliquer ses couleurs. C'est même quelque chose de pis ; du-moins le dernier trouve à la fin que sa peine est inutile, & qu'il n'en est pas plus avancé dans son Art, au lieu que les autres ont la tête si échauffée des Disputes de l'Ecole, qu'ils prenent des Notions creuses & vagues pour des Veritez constantes, & s'imaginent d'être si habiles, qu'ils ne daignent pas approfondir la nature des choses, ni ramper jusqu'aux Experiences. Peut-on abuser plus grossierement de l'Esprit, sur tout dans la recherche de la Verité, & n'est-il pas juste de relever ce Defaut, qui est accompagné de bien d'autres, soit

à l'égard des Queftions en elles-mêmes, qui s'agitent dans les Ecoles, ou de la maniere dont on y procede? Il eft impoffible de compter les Erreurs de cette forte, dont un Homme eft, ou peut être coupable; mais il fuffit d'avoir infinué que les Obfervations fuperficielles, qui ne contiennent rien d'important, & qui n'aident pas à pouffer nos connoiffances plus loin, doivent être negligées, & ne meritent pas de nous occuper.

Il y a des Veritez fondamentales qu'on ne decouvre, pour ainfi dire, qu'en creufant, & qui fervent de bafe à plufieurs autres. Ce font des Veritez fecondes, qui enrichiffent l'Efprit, & qui femblables à ces Feux celeftes qui roulent fur nos têtes, outre l'éclat qui leur eft naturel & le plaifir qu'il y a de les contempler, repandent leur lumiere fur bien d'autres Objets, qu'on ne verroit

verroit pas ſans leur ſecours. Telle eſt cette admirable decouverte de Mr. *Newton*, que tous les Corps peſent les uns ſur les autres; decouverte, qu'on peut regarder comme la baſe de la Phyſique, & qui lui a donné les moiens de faire voir, au grand étonnement de tous les Philoſophes, qu'elle eſt d'un uſage merveilleux pour entendre le Syſtême de nôtre Tourbillon Solaire. Il n'y a même aucun doute qu'elle ne puiſſe nous conduire à l'intelligence de bien d'autres choſes, ſi l'on ſait en profiter & la mettre en œuvre. Le Precepte de JESUS-CHRIST, qui nous ordonne d'*aimer nôtre Prochain comme nous-mêmes*, eſt une Verité ſi capitale pour la conſervation des Societez humaines, qu'elle ſuffit toute ſeule pour determiner la plupart des Cas qui regardent les Devoirs de la vie civile. Ce ſont des Veritez de cette nature que nous

nous devrions rechercher avec ardeur, & dont il faudroit munir nos Esprits.

Du Nœud de la Question.

§ 39. Ce que je viens de dire, me conduit à une autre Remarque, qui n'est pas moins utile que la precedente, & qui nous engage à examiner toûjours le nœud de la Question qu'on propose, & à voir sur quoi elle est fondée. La plupart des Difficultez qu'on y trouve, si on veut les suivre jusques au bout, nous menent à quelque Proposition claire, qui nous sert à lever les Doutes & à decider la Question. Il n'en est pas de même des Argumens superficiels & qu'on tire des Lieux communs; l'on en peut trouver en foule pour & contre, qui suggerent mille pensées diverses à l'Esprit & une grande affluence de paroles à la bouche; mais qui servent plutôt à

nous amuser, qu'à venir au fonds de la Question & à decouvrir la Verité, l'unique but d'un Esprit inquisitif & le centre de son repos.

Par exemple, suposé que l'on demande, si le Grand Seigneur a droit de prendre tout ce qu'il veut de son Peuple; on ne sauroit bien repondre, sans examiner d'abord, si tous les Hommes sont naturellement égaux; car c'est là-dessus que la Question roule. Cette Verité une fois prouvée, on n'a qu'à la retenir, au milieu de toutes les Disputes qui s'agitent sur les differens Droits des Hommes unis en Societé, & l'on trouvera qu'elle sert beaucoup à decider la premiere Question.

De la difficulté qu'il y a de tourner ses pensées du côté que l'on veut.

§ 40. Peut-être n'y a-t-il rien au Monde qui contribuë plus à l'avancement des Sciences, au repos de la

vie,

vie, & à l'expedition des Affaires, que l'habileté à tourner ſes penſées du côté que l'on veut; & peut-être auſſi n'y a-t-il rien de plus difficile que d'en venir à bout. L'Eſprit d'un Homme qui veille, s'occupe toûjours de quelque objet, qu'il peut changer à ſa guiſe pour un autre, & paſſer du ſecond à un troiſiéme qui n'a nul raport avec les deux premiers, ſur tout lors qu'on ne s'intereſſe point aux uns ou aux autres, & qu'on n'eſt guere attentif. De là vient qu'on repete ſouvent, qu'il n'y a rien de plus libre que la Penſée, & il ſeroit à ſouhaiter que cela fut; mais on ne voit que trop d'Exemples du contraire, & qui prouvent qu'il n'y a rien de plus volage que nos Penſées, ni de plus difficile à gouverner: elles ne veulent pas qu'on leur indique les Objets qu'elles doivent pourſuivre, ni qu'on les détache de ceux qu'elles

ont

ont en vuë ; on a beau faire, elles prennent, pour ainſi dire, le mors aux dents, & emportent leur Homme, bongré malgré qu'il en ait.

Je ne repeterai point ici ce que j'ai dejà dit ſur la difficulté qu'il y a d'amener un Homme, qui ne s'eſt entretenu l'eſpace de trente ou quarante années de ſuite que d'un petit nombre d'Idées communes ; de l'amener, dis-je, à s'en faire une meilleure proviſion, & à s'occuper de celles qui lui fourniroient une moiſſon beaucoup plus abondante & plus utile ; ce n'eſt pas de quoi il s'agit à preſent. Le Defaut dont je parle ici, & auquel je voudrois bien trouver un Remede, eſt la peine qu'il y a quelquefois de tourner nos Eſprits d'un Sujet à un autre, lors que les Idées nous ſont également familieres des deux côtez.

Les Objets que nos Paſſions nous rendent chers, s'emparent de nos

Esprits avec tant d'autorité, qu'il est très-difficile de les en bannir quand on veut; mais comme si la Passion dominante étoit une espece de Prevôt, muni de tout le Pouvoir de la Justice, elle entre à main forte dans l'Esprit, y loge son Objet & veut qu'il y soit regardé comme le seul Proprietaire de la Place. Il n'y a personne, à ce que je croi, quelque calme que puisse être son temperament, qui n'ait éprouvé quelquefois cette Tyrannie, & qui n'ait souffert de sa rigueur. Où est l'Homme, dont l'Esprit, obsedé par l'Amour ou la Colere, la Crainte ou la Douleur, n'ait été, pour ainsi dire, chargé quelquefois d'Entraves, qui l'ont rendu incapable de se tourner vers tout autre Objet? Ne sont-ce pas en effet des Entraves, puis qu'elles arrêtent l'activité de l'Esprit, & l'empêchent de poursuivre de nouvelles Connoissances,

ou

ou de faire même aucun progrés dans celle où il s'applique tous les jours ? Ceux qu'une Passion violente possede, ne different pas beaucoup des veritables Possedez au pié de la lettre, & l'on diroit, à les voir, qu'il y a quelque Enchantement qui les engourdit & qui les aveugle. Aussi ne voient-ils rien de ce qui se passe devant leurs yeux, & n'entendent-ils pas ce qui se dit en leur compagnie; mais si à force de leur adresser la parole on les excite un peu, ils ressemblent à des Hommes qui viennent d'un autre Monde, quoi que renfermez en eux-mêmes, ils ne s'occupassent que d'une bagatelle, qui fait toute leur Marote. La honte que ces distractions causent aux Personnes bien élevées, prouve que l'incapacité où l'on se met de tourner son Esprit du côté que l'on veut, est un Defaut considerable. L'Esprit devroit toûjours

être libre & dispofé à reflêchir fur tous les Objets qui fe prefentent, & à faire fur chacun toute l'attention requife. On peut dire qu'il nous devient inutile, fi nous l'occupons tout entier d'un feul Objet, & que nous ne puiffions pas l'amener à un autre qui nous paroît plus digne de nos foins. Il n'y a perfonne qui fit fcrupule d'appeller cette fituation d'Efprit une parfaite Folie, fi elle continuoit toûjours; & pendant qu'elle dure, à quelques reprifes qu'elle vienne, ce flux & reflux de penfées à l'égard du même Objet ne nous avance pas plus dans nos Connoiffances, qu'un Cheval qui tourne la rouë ne peut nous conduire à la fin d'un voiage, lors que nous fommes deffus.

J'avouë qu'on doit accorder quelque chofe aux Paffions legitimes & aux Inclinations naturelles. Outre les Amufemens que l'occafion fait naître,

naître, chacun aime une certaine Etude plus que toute autre, & y attache ſon Eſprit avec plus d'ardeur; mais il vaut mieux qu'il ſoit toûjours libre, & qu'on puiſſe le diriger du côté que l'on veut. C'eſt une pareille liberté qu'on devroit s'efforcer d'obtenir, à moins qu'on ne s'embaraſſe gueres d'un Defaut, qui nous rend quelquefois nôtre Eſprit inutile; car c'eſt comme ſi l'on n'en avoit point du tout, lors qu'on ne peut s'en ſervir au beſoin & dans les vuës qu'on ſe propoſe.

Mais avant que de chercher les remedes propres à guerir ce mal, il faut en connoître les differentes cauſes, & ſe regler là-deſſus pour la Cure, ſi l'on veut du moins y travailler avec quelque ſuccés.

Nous avons dejà indiqué une de ces Cauſes, ſi connuë de tous ceux qui reflêchiſſent un peu, & dont ils ont fait ſi ſouvent l'experience

en eux-mêmes, qu'il n'y a personne qui en doute. Une Passion dominante attache si fort nos pensées à son Objet & à tout ce qui le regarde, qu'un Homme, par exemple, qui est passionnement amoureux, neglige ses affaires les plus importantes, incapable d'y penser, & qu'une tendre Mere desolée de la perte d'un Fils unique ne sauroit entrer en conversation avec ses plus cheres Amies.

Mais quoi que les Passions en general soient la principale cause de la Maladie, ce n'est pas la seule qui enclave, pour ainsi dire, l'Esprit, & qui le borne pour un tems à un seul Objet, dont on ne peut le detourner. D'ailleurs, nous experimentons bien des fois, que nôtre Esprit occupé de quelque Sujet, que le hazard, ou une legere occasion lui offre, s'échaufe peu-à-peu à le contempler, sans qu'aucune

Passion s'en mêle; qu'il s'ouvre une Carriere, où il aquiert du mouvement à mesure qu'il avance, comme une Boule qui roule de haut en bas, & qu'il ne veut point en demordre; jusqu'à ce qu'après y avoir épuisé tout son feu, il trouve au bout du compte que c'est peine perduë, & qu'il s'est amusé à une bagatelle indigne de la moindre de ses pensées.

Il y a une troisiéme cause, plus ridicule encore, si je ne me trompe, que celle-là; c'est une sorte de Puerilité, pour ainsi dire, de l'Esprit, qui badine quelquefois avec une Poupée de sa façon, & qui ne peut s'en delivrer que difficilement, quoi qu'il en jouë sans aucun dessein. C'est ainsi qu'un Proverbe trivial, ou qu'un morceau de Poësie s'empare quelquefois de l'Esprit, & y fait un tel Carrillon, qu'il n'y a pas moien de l'arrêter; il n'y a ni paix,

ni trêve, ni aucune attention pour tout autre Objet ; & cet Hôte importun ne veut point lâcher prise, malgré tous les efforts qu'on emploie pour le bannir. Je ne sai si tout le Monde a éprouvé la hardiesse de ces Idées capricieuses, qui nous empêchent de nous occuper à quelque chose de meilleur ; mais je connois des Personnes très-habiles qui s'en plaignent beaucoup, & qui m'en ont parlé à moi-même. Le doute que j'ai là-dessus, vient de ce que j'ai ouï dire sur un autre Cas qui aproche de celui-ci, mais qui est encore plus étrange ; c'est à l'égard de certaines Visions qui paroissent à quelques Personnes, lors que couchées dans les tenebres, elles veillent pourtant les yeux ouverts ou fermez. Il leur paroît quantité de Visages fort extraordinaires, qui se succedent les uns aux autres, ensorte que l'un n'a pas plutôt paru

sur

ſur la Scene, qu'il ſe retire & qu'un autre occupe ſa place, ſans qu'il y ait moien de les retenir un ſeul moment. Je me ſuis entretenu de ce Phenomene avec diverſes Perſonnes, dont quelques-unes le connoiſſoient parfaitement bien, & d'autres y étoient ſi novices, qu'elles ne pouvoient pas croire qu'il fut vrai. J'ai connu une Dame d'un très-bon Eſprit, qui à l'âge de plus de trente Ans n'avoit jamais eu la moindre idée d'une pareille Imagination, & qui, lors qu'elle m'entendit raiſonner là-deſſus avec un de mes Amis, crut que nous voulions nous moquer d'elle; mais quelque tems après aiant bu, par ordonnance du Medecin, une bonne doſe de Thé, & s'étant couchée enſuite, elle nous dit à nôtre premiere entrevuë, qu'elle avoit éprouvé alors ce que nous n'avions pu lui perſuader. Quoi qu'il en ſoit, il ſemble que ce Phe-

nomene ait une cause mechanique, & qu'il depende de la matiere & du mouvement du Sang, ou des Esprits animaux.

Pour en venir aux Remedes du Mal dont il s'agit, lors qu'une Passion nous cccupe & qu'on veut tourner son Esprit d'un autre côté, je ne sache pas qu'il y ait de meilleur moien que de calmer cette Passion, autant qu'il est possible, ou de la contre-balancer par une autre; ce qui est une Adresse qu'on aquiert par l'Etude, & la connoissance intime des Passions.

A l'égard de ceux qui se laissent entraîner à leurs propres pensées, sans que l'Interêt ou la Passion les anime, il faut qu'ils aient grand soin d'en arrêter le cours, & de ne souffrir jamais que leur Esprit s'amuse à des niaiseries. Si la plûpart des Hommes connoissent bien le prix de la Liberté corporelle, & ne souf-

ſouffrent pas volontiers qu'on les enchaine ; l'Eſclavage de l'Eſprit eſt beaucoup plus rude , & ils ne doivent rien oublier pour s'en garantir. Les efforts continuels peuvent en venir à bout , & ſi dès que l'Eſprit s'attache à quelque Vetille, nous l'en detournons au plus vite , & que nous lui preſentions quelque nouvel Objet plus ſolide , il n'y a qu'à tenir ferme & retourner pluſieurs fois à la charge , on reüſſira tôt ou tard. D'ailleurs, quand on a fait quelque progrés dans cet exercice , & qu'on peut écarter de ſon Eſprit toutes les penſées vagues qui l'occupent , il ne ſera pas inutile de paſſer outre , & de mediter ſur des Sujets plus importans , juſqu'à ce qu'on obtienne un plein pouvoir ſur ſon Eſprit , & qu'on puiſſe transferer ſes penſées d'un Sujet à un autre , avec la même facilité qu'on quite une choſe qu'on te-

noit à la main, pour en prendre une toute differente. Cette Liberté de l'Esprit est d'un usage merveilleux pour l'expedition des Affaires & des Etudes, & celui qui la possede, ne manque presque jamais de reüssir dans tout ce qu'il entreprend.

Pour ce qui est enfin de la troisiéme & derniere cause, je veux dire du bruit & du tumulte qu'une Sentence, ou qu'un Proverbe fait dans la tête, cela n'arrive gueres, à moins que l'Esprit ne soit lâche & paresseux, & qu'il ne s'occupe d'aucun Objet fixe. De sorte que pour le delivrer de ces repetitions incommodes & inutiles, il n'y a qu'à mettre en usage le Remede dont je viens de parler; il faut redoubler son attention & lui fournir au plutôt un autre Objet, capable de l'entretenir agreablement & d'une maniere avantageuse.

DIS-

DISCOURS
SUR LES
MIRACLES.

SI l'on raiſonnoit à perte de vuë ſur les Miracles ſans definir ce que le terme de *Miracle* ſignifie, on pourroit faire un bel étalage d'Erudition ; mais au bout du compte on parleroit en l'air.

Il me ſemble donc qu'un Miracle eſt *une Operation ſenſible, que le Spectateur regarde comme Divine, parce qu'elle eſt au-deſſus de ſa portée & contraire même, à ce qu'il croit, aux Loix établies de la Nature.*

Celui qui ſe trouve preſent à l'Action, eſt le Spectateur ; & celui qui la croit ſur ſon raport, ſe met à ſa place.

On peut objecter deux choses contre cette Definition:

1. Qu'on ne sauroit decouvrir par là ce que c'est qu'un Miracle; car puis qu'il depend de l'Opinion du Spectateur, ce qui est un Miracle pour l'un, ne le sera pas pour l'autre.

Il suffit de repondre que cette Objection n'est d'aucune force, à moins qu'on ne puisse donner une autre Definition d'un Miracle qui ne soit point exposée à la même alternative, ce qui me paroit bien difficile; car puis qu'on tombe d'accord qu'un Miracle surpasse les forces de la Nature & qu'il est au-dessus des Loix établies entre les Causes & leurs Effets, on ne peut rien prendre pour un Miracle que ce qu'on juge être au-dessus de ces mêmes Loix. Or est-il qu'on ne sauroit juger de ces Loix qu'à proportion de la connoissance qu'on en a,

&

& que cette connoiſſance differe dans tous les Hommes ; donc ce qui eſt un Miracle pour les uns, ne l'eſt pas toûjours à l'égard des autres.

2. La ſeconde Objection qui s'offre à l'Eſprit, eſt que cette Idée d'un Miracle peut embraſſer quelquefois ces Operations, qui n'ont rien de ſurnaturel ni d'extraordinaire, & rendre nul par conſequent l'uſage des Miracles emploiez pour confirmer la Revelation Divine.

Je reponds que cela ne s'enſuit point du tout, ſi l'on conſidere de près le Temoignage que la Revelation Divine reçoit des Miracles.

Pour ſavoir qu'une Revelation vient de Dieu, il faut être aſſuré que le Miniſtre qui nous l'anonce, eſt envoié de ſa part, & qu'il produit de bonnes Lettres de Creance pour certifier le Caractere dont il eſt

est revêtu. Voions sur ce pié-là, si les Miracles, dans le sens que je donne à ce Mot, ne sont pas des Lettres de Creance capables de nous bien conduire dans la recherche de la Revelation Divine.

Il faut observer d'abord que cette Revelation n'est certifiée par aucun Miracle, que par ceux qui sont faits pour rendre temoignage à la Mission de celui qui l'anonce de la part de Dieu. Pour tous les autres Miracles qui se font dans le Monde, quelque grands & nombreux qu'ils soient, la Revelation n'y est point interessée. D'ailleurs, les Cas où les Miracles ont été, ou peuvent être necessaires pour confirmer la Revelation, sont plus rares qu'on ne s'imagine. Les Paiens, au milieu d'un nombre infini de Divinitez, de Fables & de Cultes qu'ils reconnoissoient, n'avoient besoin d'aucun Temoignage du

Ciel

Ciel pour confirmer les unes au prejudice des autres. Ils étoient libres dans leur Culte ; & puis qu'aucune de leurs Divinitez n'aspiroit au titre du seul vrai Dieu, il n'y en avoit point qu'on dût supposer faire des Miracles pour établir son Culte, ou pour ruiner celui des autres, & moins encore pour confirmer des Articles de foi qu'elles n'imposoient pas. Aussi les Auteurs *Grecs* ou *Latins* ne parlent-ils, que je sache, d'aucun Miracle fait pour attester la Mission & la Doctrine de Personne. C'est à cause de cela même que * Saint *Paul* dit que les *Juifs*, à la verité, demandoient des Miracles, mais que les *Grecs* recherchoient toute autre chose ; ils ne voioient pas de quel usage pouvoient être les Miracles pour leur faire embrasser une Religion. J'avouë que c'est une mar-

* 1 *Cor.* 1 : 22.

marque étonnante de l'aveuglement prodigieux, où le Dieu de ce Siecle avoit plongé les Hommes, puis qu'ils s'attachoient à une Religion, qui n'étoit fondée ni sur les lumieres de la Nature, ni sur aucune Revelation Divine. Ils ne se mettoient pas même fort en peine d'en decouvrir la source, ni les Auteurs, ni de l'apuier par des Miracles, qu'ils n'ont jamais produit dans cette vuë, quoi qu'ils aient pretendu quelquefois d'avoir des Revelations celestes.

Si nous voulons juger des choses par ce qui s'est fait, nous devons conclurre que les Miracles, qui servent de Lettres de creance à un Envoié qui anonce une Religion Divine, sont inutiles à moins qu'on ne suppose qu'il y a un seul vrai Dieu. Je me flate même de prouver dans la suite que la nature des choses le demande, & que cela ne peut

peut être autrement. L'Hiſtoire ne nous parle d'une maniere diſtincte que de trois Perſonnes, de *Moïſe*, de JESUS-CHRIST & de *Mahomet*, qui ont pretendu avoir commiſſion de la part du ſeul vrai Dieu pour inſtruire les Hommes de ſa Volonté. Ce que les *Perſans* diſent de leur *Zoroaſtre*, ou les *Indiens* de leur *Brama*, (pour ne rien alleguer de tous les Contes frivoles qu'on trouve dans les Religions des Païs plus Orientaux) eſt ſi obſcur & ſi fabuleux, qu'on ne ſauroit y avoir aucun égard. Pour revenir donc aux trois premiers Legiſlateurs, *Mahomet* n'a produit aucun Miracle pour juſtifier ſa Miſſion, & il n'y a que les Revelations de *Moïſe* & de JESUS-CHRIST qui ſoient atteſtées par des Miracles. Ces deux Revelations ſe confirment auſſi l'une l'autre; deſorte que la Queſtion ſur les Miracles, à la po-

poser juste, n'a rien du tout de difficile; & je ne croi pas que l'Esprit le plus scrupuleux ou le plus engagé dans le Pyrrhonisme puisse à l'occasion des Miracles former aucun doute contre la Revelation Evangelique.

Mais puis que les Savans & les Speculatifs aiment à supposer des Cas qui n'ont jamais été, & qui ne seront peut-être jamais; puis que les Ergoteurs & les Gens de Lettres se plaisent à faire des Difficultez là où il n'y en a point, & entrer en dispute sans la moindre necessité; qu'il me soit permis de dire, que celui qui pretend reveler quelque chose aux Hom̃mes de la part de Dieu, merite leur creance, s'il confirme sa Mission par un Miracle. En effet, tous ceux qui raisonnent juste, doivent conclurre après *Nicodeme*, & l'imiter lors qu'il dit, * *Nous savons que tu és un*

* Joan. 3 : 2.

un Docteur venu de la part de Dieu; car perſonne ne peut faire les miracles que tu fais, ſi Dieu n'eſt avec lui.

Par exemple, JESUS de *Nazareth* pretend être envoié de Dieu: il calme une groſſe Tempête d'un ſeul mot; l'un regarde cette Action comme un Miracle, & ne peut s'empêcher par conſequent de recevoir ſa Doctrine: l'autre juge que ce pourroit être un effet du Haſard, ou de la Connoiſſance de la Nature, & il reſte incredule; mais il voit dans la ſuite que le même JESUS marche ſur les eaux, il avouë que c'eſt un Miracle & il embraſſe l'Evangile: tout ceci n'a pas la moindre force ſur un troiſiéme, qui ſoupçonne qu'un Eſprit pourroit s'en être mêlé; mais il voit bientôt après que nôtre Sauveur guerit d'un ſeul mot une Paralyſie inveterée, il reconnoit le Miracle & il ſe convertit: un quatriéme, qui

qui ne s'en est point aperçu dans cette occasion, le trouve ensuite lors qu'il donne la vuë à un Aveugle né, ou qu'il resuscite les Morts, ou qu'il sort lui-même du tombeau, & il admet sa Doctrine comme une Revelation qui vient de Dieu. Il paroît de là, qu'aussi-tôt qu'on avouë le Miracle, il n'y a plus moien de rejetter la Doctrine.

On me demandera peut-être quel motif doit nous suffire pour nous engager à prendre une Operation extraordinaire pour un Miracle, c'est-à-dire pour une Action que Dieu fait pour certifier une Revelation qui vient de sa part.

Je reponds que ce qui porte les marques d'un Pouvoir superieur à tout autre qui s'y oppose, doit nous determiner là-dessus.

En effet, ceci éloigne la principale Difficulté, & ne laisse pas le moindre doute, lors qu'il y a des

Opera-

Operations extraordinaires pour établir deux Miſſions oppoſées ; il me ſemble même que des Perſonnes d'un peu trop de loiſir ont fait plus de bruit à cet égard que la choſe n'en merite. Car puis que le Pouvoir de Dieu ſurpaſſe tous les autres, & qu'on n'y ſauroit faire aucune oppoſition qu'il ne ſoit capable de vaincre ; puis que ſon Honneur & ſa Bonté ne peuvent jamais ſouffrir qu'un de ſes Miniſtres ſoit revetu de moins de Pouvoir en faveur de la Verité, qu'un Impoſteur n'en fait paroître pour apuier le Menſonge ; par tout où il y a une oppoſition, & où deux Perſonnes, qui pretendent être envoiées du Ciel, ſe contre-quarrent, les Miracles qui portent avec eux des marques évidentes d'un Pouvoir ſuperieur, feront toûjours une preuve certaine que la Verité & la Miſſion Divine ſe trouvent de ce côté-là.

D'ail-

D'ailleurs, quoi qu'on ne puisse pas decouvrir de quelle maniere les faux Miracles se produisent, & que cela soit au dessus de la capacité du Spectateur ignorant, ou même du plus habile, qui est aussi contraint d'avouër que selon ses Idées, ils surpassent les forces de la Nature; cependant il ne peut que reconnoître que ce ne sont pas des Seaux que Dieu appose à sa Verité, puis qu'ils sont combattus par d'autres Miracles qui portent des marques évidentes d'un Pouvoir superieur, & qui mettent ainsi l'autorité du Ministre à l'abri de toute Equivoque. Il est impossible que Dieu permette qu'un Mensonge, qui combat une Verité qui vient de sa part, soit muni d'un plus grand Pouvoir que n'est celui qu'il deploie pour la confirmation d'une Doctrine qu'il a revelée, afin qu'on l'embrasse. Les Serpens, le Sang & les Grenouilles
que

que les Magiciens d'*Egypte* & *Moïse* produisirent, ne pouvoient que paroître également miraculeux à tous les Spectateurs ; de quel côté donc se trouvoit la Mission divine ? Il est certain qu'on n'auroit pu le determiner, si la chose en fut demeurée là ; mais lors que le Serpent de *Moïse* eut englouti celui des autres, lors qu'il eut fait venir des Poux, & que les Magiciens ne purent l'imiter, la decision étoit facile. On vit alors que *Jannes* & *Jambres* étoient munis d'un Pouvoir inferieur, & que leurs Operations, quelque extraordinaires & surprenantes qu'elles fussent, ne pouvoient donner aucune atteinte à l'Autorité de *Moïse*, qui n'en devint que plus ferme & plus incontestable par cette opposition.

C'est ainsi que la grandeur & le nombre des Miracles operez pour confirmer la Doctrine de JESUS-CHRIST, portent des marques si

authentiques d'un Pouvoir extraordinaire & Divin, que la verité de sa Mission sera inebranlable, jusqu'à ce qu'il s'éleve un autre Docteur, qui fasse de plus grands Miracles que ceux de JESUS-CHRIST, & de ses Apôtres. Il n'en faudroit pas moins pour faire changer d'opinion aux Hommes du commun & aux Genies les plus sublimes. C'est une de ces Veritez & de ces Experiences palpables dont tous les Hommes peuvent être les Juges; & où l'on n'a besoin ni de Savoir, ni d'une profonde Meditation pour en venir à une certitude. Le Createur de l'Univers a pris tant de soin pour empêcher qu'une fausse Revelation n'en contre-balançât une Divine, qu'on n'a qu'à ouvrir les yeux pour les distinguer, & voir à coup sûr celle qui vient de sa part. Les Caracteres de son Pouvoir suprême ne l'abandonnent jamais; c'est pour cela

qu'on

qu'on trouve encore aujourd'hui, que par tout où l'Evangile penetre, il renverſe les Forteresſes du Diable, & detruit ſon Empire avec tous ſes faux Prodiges; ce qui eſt un Miracle continuel, qui temoigne à haute voix la ſuperiorité.

Les Hommes qui ont le plus de penetration, ne ſauroient decouvrir, juſqu'où peut s'étendre le Pouvoir des Agens naturels ou des Etres créez; mais il ſaute aux yeux de tout le Monde qu'il ne ſauroit égaler la Toute-puiſſance de Dieu; de ſorte que le Pouvoir ſuperieur eſt un Indice infaillible pour s'aſſûrer de la Revelation Divine, atteſtée par des Miracles, produits pour ſervir de Lettres de creance à un Ambaſſadeur envoié de la part de Dieu.

Pour avoir de ceci une Idée plus exacte, il faut obſerver, 1. Qu'on ne peut regarder une Miſſion com-

me Divine, si la Personne, qui en est revêtuë, annonce quelque chose qui deroge à l'Honneur & à l'Unité du vrai Dieu, ou qui combatte la Religion naturelle & les Principes de la Morale : parce que Dieu a decouvert ces grandes Veritez aux Hommes par les lumieres de la Raison, & qu'il est impossible qu'il leur enseigne le contraire par la Revelation ; puis qu'en ce cas il detruiroit l'usage & l'évidence de la premiere, sans laquelle on ne sauroit distinguer la Revelation Divine des Impostures du Diable.

2. Il faut remarquer en deuxiéme lieu, qu'on ne doit pas attendre que Dieu nous envoie quelcun exprès dans ce Monde, pour nous instruire de choses indifferentes, & de peu de consequence, ou qui se peuvent decouvrir par l'usage de nos Facultez naturelles. Ceci ne serviroit qu'à ravaler Sa Majesté in-

finie

finie en faveur de nôtre Pareſſe, & au prejudice de nôtre Raiſon.

3. Cela poſé, le ſeul Cas où l'on peut accorder une Miſſion celeſte avec la haute Idée & la Veneration profonde que nous devons avoir pour la Divinité, ne ſauroit être que la Revelation de quelques Veritez ſurnaturelles qui ſe raportent à la gloire de Dieu, & au grand interêt du Genre Humain. Les Operations extraordinaires qui ſervent à rendre temoignage à une Revelation de cette nature, doivent être regardées avec juſtice comme des Miracles, qui portent les marques d'un Pouvoir ſuperieur, auſſi long tems qu'il ne paroit aucune Revelation differente accompagnée de marques d'un plus grand Pouvoir. En effet, il n'y a nulle apparence que Dieu voulut abandonner ſa Prerogative, juſqu'à ſouffrir qu'une de ſes Creatu-

res mit les Seaux de ſon Autorité Divine à une Miſſion qui ne viendroit pas de ſa part : outre que ces Evenemens ſurnaturels ſont l'unique moien qui reſte à Dieu, ſelon nos idées, pour aſſurer les Hommes, en qualité de Creatures raiſonnables, de ce qu'il trouve à-propos de leur reveler, & qu'il ne peut jamais conſentir qu'on le lui arrache, pour ſervir aux vuës particulieres d'un Etre inferieur qui le contrequarre. Son Pouvoir ſuprême & ſans égal le met toûjours en état de maintenir les Veritez qu'il revele, & de triomfer de tous ceux qui s'y oppoſent. De ſorte que les marques d'un Pouvoir ſuperieur ont toûjours été & seront toûjours un Guide infaillible, pour conduire les Hommes dans l'examen des Religions, & leur montrer celle qu'ils doivent embraſſer comme Divine ; quoi qu'ils ne puiſſent point determiner

miner au juſte ce qui eſt, ou qui n'eſt pas au-deſſus des forces d'un Etre créé; ou ce qui requiert le bras immediat de l'Eternel. Auſſi voions-nous que nôtre Sauveur juge par là de l'Incredulité des *Juifs*, lors qu'il dit, * *Si je n'avois pas fait parmi eux des œuvres, que nul autre n'a faites, ils n'auroient point de peché; mais ils* les *ont vuës, &* malgré tout cela *ils ont eu de la haine & pour moi & pour mon Pere;* c'eſt-à dire qu'ils ne pouvoient qu'obſerver la puiſſance & la main de Dieu dans tous les Miracles qu'il faiſoit, & qu'aucun autre Homme n'avoit jamais égalé. Lors que Dieu envoia *Moïſe* aux *Iſraëlites*, pour leur anoncer qu'il vouloit accomplir ſa promeſſe, & les retirer de l'eſclavage d'*Egypte*, & qu'il le munit de Signes & de Lettres de creance pour juſtifier ſa Miſſion; ce que

* *Jean* XV: 24.

Dieu lui-même dit à l'égard de ces Signes, eſt fort remarquable: * *S'il arrive*, dit-il, *qu'ils ne te croient point, & n'obeïſſent point à la voix du premier ſigne*, (qui étoit de changer ſa Verge en Serpent) *ils croiront à la voix du dernier ſigne.* (qui étoit de rendre ſa main lepreuſe en la mettant dans ſon ſein) Dieu ajoute d'abord, † *Mais s'il arrive qu'ils ne croient point à ces deux ſignes, & qu'ils n'obeïſſent point à ta parole, tu prendras de l'eau du fleuve, & la repandras ſur la terre: & l'eau que tu auras priſe du fleuve, deviendra du ſang ſur la terre.* Je ne croi pas qu'aucun Homme, & beaucoup moins un pauvre Faiſeur de brique, put determiner ſi ces Miracles étoient, ou n'étoient pas au deſſus des forces de tous les Etres créez; auſſi la reception de *Moïſe* en qualité d'Envoié de Dieu n'étoit

* *Exod.* IV. 8. † *Verſ.* 9.

n'étoit annexée ni à l'un ni à l'autre de ces deux Signes, mais le ſuccés de leur temoignage dependoit de leur nombre ; puis que deux Miracles marquent plus de pouvoir qu'un ſeul, & trois plus que deux. L'Etre infini reconnoiſſoit par-là qu'il étoit naturel, que les marques d'un Pouvoir ſuperieur fiſſent plus d'impreſſion ſur l'Eſprit des Hommes & attiraſſent plutôt leur creance. Les *Juifs* eux-mêmes jugeoient ſur ce pié-là des Miracles de nôtre Sauveur, comme un des Evangeliſtes le raporte : * *Pluſieurs perſonnes de la multitude crurent en lui, & diſoient : Quand le* CHRIST *ſera venu, fera-t-il plus de miracles, que celui-ci n'en a fait?* Peut-être que cette Idée, que je donne des Miracles, eſt la plus facile & la plus ſûre, pour conſerver à leur temoignage toute la force qu'ils doivent

* *Jean* VII. 31.

vent avoir à l'egard de toute ſorte de genies. Car, puis que les Miracles ſont le fondement ſur lequel toute Miſſion divine eſt toûjours établie, & par conſequent la baſe ſur laquelle ceux qui croient à quelque Revelation celeſte, doivent appuier leur Foi, ils ne peuvent être d'aucun uſage pour les ſimples & les Ignorans, qui ſont la plus grande partie du Genre Humain, ſi l'on veut ſoutenir qu'ils ne ſont autre choſe que des Operations divines qui ſurpaſſent les forces de tous les Etres créez, ou qui du moins ſont contraires aux Loix fixes de la Nature. Mais à l'égard de cette derniere Clauſe, il n'y a que les Philoſophes tout ſeuls qui pretendent connoitre ces Loix & les determiner. D'ailleurs, s'il n'y a que Dieu qui opere ces Merveilles étonnantes, je doute qu'il y ait aucun Homme, habile ou ignorant, qui

qui puiſſe dire d'aucun Cas particulier qui lui tombe ſous les ſens, que c'eſt à coup ſûr un Miracle. Avant qu'il en puiſſe venir là, il faut qu'il ſache qu'il n'y a point d'Etre créé qui ait le pouvoir de le faire. Nous ſavons que les bons & les mauvais Anges ont des talens fort au-deſſus des nôtres, & qui ſurpaſſent la foible portée de nos Eſprits. Mais de vouloir definir juſqu'où leur Pouvoir peut s'étendre, c'eſt une entrepriſe trop hardie pour un Homme qui vit dans les tenebres, qui prononce au haſard, & qui met des bornes à des choſes qui ſont à une diſtance infinie de ſa Conception.

De ſorte que les Definitions qu'on donne ordinairement d'un Miracle, quelque ſpecieuſes qu'elles ſoient dans le Diſcours & la Theorie, ſe trouvent fautives &

ne servent de rien lors qu'on les applique à des Cas particuliers.

$170\frac{1}{2}$.

*Ces Pensées me sont venuës dans dans l'esprit en lisant l'*Essai de Mr. Fleetwood sur les Miracles, *& la Lettre qu'on lui avoit écrite sur le même sujet. Le premier dit qu'un Miracle est une Operation extraordinaire que Dieu seul peut executer : & l'Auteur de la Lettre parle des Miracles sans en donner la moindre Definition.*

J. LOCKE.

ME-

METHODE
NOUVELLE
De dresser des
RECUEILS.

2.		l a		l a
		l e 8.		l e
	A	l i	F	l i
		l o		l o
		l u		l u
		l a		l a
		l e		l e
	B	l i	G	l i
		l o		l o
		l u		l u
		l a		l a 26. 30. 34.
		l e		l e
	C	l i	H	l i
		l o 28. 32.		l o
		l u		l u
		l a		l a
		l e		l e
	D	l i	I	l i
		l o		l o
		l u		l u
		l a		l a
		l e		l e
	E	l i 4. 24.	L	l i
		l o		l o
		l u		l u

] a	] a	3.
] e	] e	
M] i	S] i	
] o	] o	
] u	] u	
] a	] a	
] e	] e	
N] i	T] i	
] o	] o	
] u	] u	
] a	] a	
] e	] e	
O] i	V] i	
] o	] o	
] u	] u	
] a	] a	
] e	] e	
P] i	X] i	
] o	] o	
] u	] u	
] a	] a	
] e	] e	
R] i	Z] i	
] o	] o	
] u	Q] u	

EPI-

4.

Epistola.] *Lettre de Monsieur* Jean Locke *à Monsieur* Nicolas Toinard, *contenant une Methode nouvelle, & facile de dresser des Recueils, dont on peut faire un Indice exact en deux pages.*

„ JE vous obeïs enfin, Monsieur, „ en rendant publique ma Me- „ thode de dresser des Recueils. „ J'ai honte d'avoir tant tardé à „ vous satisfaire, mais ce que vous „ me demandiez, me paroissoit si „ peu de chose, que je crois qu'il „ ne meritoit pas d'être publié, sur „ tout dans un siecle aussi fertile en „ belles inventions, que le nôtre. „ Vous savez que je vous ai com- „ muniqué cette Methode, de mon „ propre mouvement, comme je „ l'ai fait à plusieurs autres person- „ nes,

„ nes , à qui j'ai crû qu'elle ne 5.
„ deplairoit pas. Ce n'a donc pas
„ été , pour m'en ſervir tout ſeul ,
„ que j'ai refuſé juſqu'à preſent de
„ la publier. Il me ſembloit que
„ le reſpect que l'on doit avoir
„ pour le public , ne me permet-
„ toit pas de lui offrir une inven-
„ tion de ſi peu d'importance. Mais
„ les obligations que je vous ai , &
„ nôtre commune amitié me per-
„ mettent encore moins de refuſer
„ de ſuivre vos conſeils. Vôtre
„ derniere Lettre , Monſieur , m'a
„ tout-à-fait determiné , & j'ai crû
„ ne devoir plus heſiter de publier
„ ma Methode , après ce que vous
„ me dites , que l'experience de
„ quelques années vous en a fait
„ éprouver l'utilité, auſſi bien qu'à
„ ceux de vos amis à qui vous l'a-
„ vez communiquée. Il n'eſt pas
„ beſoin que je parle ici de celle
„ que

EPISTOLA.] „ que j'en ai tiré
6. „ moi-même, par un uſage de plus
„ de vingt ans. Je vous en ai aſſez
„ entretenu, lors que j'étois à Paris,
„ il y a preſentement ſept ou huit
„ ans, & que je pouvois profiter de
„ vos ſavantes & agreables conver-
„ ſations. Tout l'avantage que je
„ pretends tirer de cet Ecrit, c'eſt
„ de temoigner publiquement l'eſti-
„ me, & le reſpect que j'ai pour
„ vous, & de faire voir combien je
„ ſuis,

MONSIEUR,

Vôtre, &c.

Avant que d'entrer en matiere, il eſt bon que j'avertiſſe, que cette Methode eſt diſpoſée de la même maniere dont il faut diſpoſer ſes Recueils. On comprendra par la lecture de ce qui ſuit, ce que veulent dire les

les titres Latins que l'on voit
7. *au dessus du revers de chaque feuillet, & au commencement de l'Article suivant.*

EBIONITÆ.] *In eorum Evangelio, quòd secundùm Hebræos dicebatur, Historia quæ habetur Matth. XIX, 16. & seqq. ut alia quædam, erat interpolata in hunc modum:* Dixit ad eum alter divitum: Magister quid bonum faciens vivam? Dixit ei: Homo, Legem & Prophetas fac. Respondit ad eum, Feci. Dixit ei: Vade, vende omnia quæ possides, & divide pauperibus, & veni, sequere me. Cœpit autem dives scalpere caput suum, & non placuit ei. Et dixit ad eum Dominus: Quomodo dicis, Legem feci & Prophetas? cùm scriptum sit in Lege, Diliges proximum tuum sicut teipsum: & ecce multi fratres tui, filii Abrahæ, amicti sunt stercore, morientes præ fame, & domus tua plena est bonis multis, & non egreditur omnino aliquid ex ea ad eos. Et conversus dixit Simoni discipulo suo sedenti apud se: Simon fili Johannæ, facilius est camelum intrare per foramen acûs, quàm divitem in regnum cœlorum. *Nimirum hæc ideò immutavit Ebion, quia Christum nec Dei filium, nec νομοθέτην, sed nudum interpretem Legis per Mosem datæ agnoscebat.*

Dans l'Evangile des Ebionites, qu'on appelloit l'Evangile selon les Hebreux, l'Histoire qui est au XIX. de S. Matthieu verset 16, & suivants, étoit changée en cette maniere: *L'un des riches lui dit: Maitre, quel bien faut il que*
24. *je fasse pour avoir la vie? Jesus lui dit; Homme,*

ADVERSARIORUM METHODUS.]

8. Je prends un livre de papier blanc, de quelque grandeur qu'il me plait. Je divise les deux premieres pages, qui se regardent l'une l'autre, (*c'est-à-dire la 2. & la* 3.) par des lignes parallêles en 25. parties égales, avec du plomb d'Angleterre. Je les coupe ensuite perpendiculairement par d'autres lignes, que je tire depuis le haut de la page jusqu'au bas, comme vous le pouvez voir, dans la table que j'ay mise au devant de cet Ecrit. Après cela je marque d'encre chaque cinquiéme ligne des 25. dont je viens de vous parler. [*Les autres sont ici de Cinnabre, mais pour la commodité, on les peut faire de plomb d'Angleterre, dont il est plus aisé de se servir que de Cinnabre.*] Je mets au commencement de chaque

que cinquiéme espace, au de-
9. vant du milieu, l'une des vingt
lettres qui sont destinées à cet
usage, & un peu plus avant dans
chaque espace l'une des cinq
voielles, dans leur ordre natu-
rel. C'est là l'Indice de tout le
Volume, de quelque grosseur
qu'il puisse être.

L'Indice étant fait de la sorte,
je distingue, dans les autres pages
du livre, la marge avec du plomb
d'Angleterre. Je la fais de la lar-
geur d'un pouce dans un Volu-
me *in folio*, ou un peu plus lar-
ge, & dans un moindre Volume
plus petite à proportion.

Si je veux mettre quelque
chose dans mon Recueil, je
cherche un titre, à quoi je le
puisse rapporter, afin de le pou-
voir trouver, lors que j'en ai
besoin. Chaque titre doit com-
V. mencer par un mot important
&

ADVERSARIORUM METHODUS.]
10. & eſſentiel à la matiere dont il s'agit, & dans ce mot il faut bien prendre garde à la premiere lettre, & à la voielle qui la ſuit; car de ces deux lettres depend tout l'uſage de nôtre Indice.

J'omets trois lettres de l'Alphabeth, comme inutiles, ſavoir, K. Y. W. que l'on ſupplée par les équivalentes C. I. U. Je mets la lettre Q. qui eſt toûjours ſuivie d'un u. dans le cinquiéme eſpace du Z. Par cette rejection de la lettre Q. dans le dernier eſpace de l'Indice, je garde la ſymmetrie de mon Indice, & je n'en diminuë point l'étenduë. Car il arrive très-rarement qu'il y ait un titre qui commence par Z u, & je n'en ai pas trouvé un ſeul dans l'eſpace de 25. ans, que je me ſers de cette

cette methode. Que ſi nean-
11. moins cela étoit neceſſaire, rien n'empêcheroit qu'on ne pût le marquer dans le même eſpace que Q u, pourvû qu'on le diſtinguât en quelque ſorte. On peut encore, pour plus d'exactitude, aſſigner à Q u une place au bas de l'Indice, & je l'ai fait ainſi autrefois.

Quand je rencontre quelque choſe que je croi devoir mettre en mon Recueil, je cherche d'abord un titre qui ſoit propre. Suppoſé, par exemple, que ce ſoit le titre EPISTOLA, je cherche dans l'Indice la premiere lettre avec la voielle ſuivante, qui ſont en cette rencontre E. i. Si dans l'eſpace marqué E. i. ſe trouve quelque nombre, il m'indique la page deſtinée aux mots qui commencent par E, & dont
V. la voielle qui ſe trouve immediate-

12. diatement après, eſt i. Il faut raporter au mot d'*Epiſtola*, dans cette page, ce que j'ai à remarquer. J'écris le titre en lettres un peu plus groſſes, deſorte que le mot principal ſe trouve en marge, & je continuë la ligne, en écrivant de ſuite ce que j'ai à remarquer. J'obſerve conſtamment cette methode, qu'il n'y ait que le titre qui paroiſſe en marge, & qu'il ſoit continué de ſuite, ſans redoubler jamais la ligne dans la marge. Lors qu'on la conſerve vuide de la ſorte, les titres ſe preſentent à la premiere vuë.

Si dans l'Indice je ne trouve aucun nombre dans l'eſpace E. i. je cherche dans mon livre le premier revers de feuillet que je trouve blanc, lequel revers dans un livre, où il n'y a encore que l'Indi-

13. l'Indice, ne peut être qu'à la p. 4. J'écris donc dans mon Indice après E. i. le nombre 4. & le titre *Epiſtola* au haut de la marge de la quatriéme page, & tout ce qu'il faut mettre ſous ce titre, dans la page même, comme vous voiez que je l'ai fait à la page 4. de cet Ecrit.

Dès lors la claſſe E. i. eſt en poſſeſſion elle ſeule de la quatriéme & de la cinquiéme page. On les emploie uniquement aux mots qui commencent par E, & dont la plus proche voielle eſt i, comme *Epiſcopus*, *Ebionitæ*, [*Voiez le haut de la p.* 7.] *Echinus*, *Edictum*, *Efficacia*, &c. La raiſon pour laquelle je commence toûjours au haut du revers, & que j'aſſigne à une Claſſe les deux pages qui ſe regardent l'une l'autre, plûtôt
V. qu'un fueuillet entier, c'eſt que

14. les titres de cette Classe paroissent ainsi tout d'un coup à la vuë, sans qu'il soit besoin de tourner le fueuillet ; ce qui retarde.

Toutes les fois que je veux écrire un nouveau titre dans mon Recueil, je cherche d'abord dans mon Indice les lettres caracteristiques de ce mot, & je vois par le nombre qui les suit, où se trouve la page assignée à la classe de ce titre. Que s'il n'y a point de nombre, il faut chercher le premier revers de page qui est blanc. J'en marque le nombre dans l'Indice, & ainsi je consacre cette page, avec le côté droit du fueuillet suivant à cette nouvelle Classe. Que ce soit, par exemple le mot *Adversaria ;* si je ne vois aucun nombre dans l'espace A. e, je cherche le pre-

premier revers vuide, qui ſe
15. trouvant à la page 8. je marque dans l'eſpace A. e. le nombre de 8. & dans la page 8. le titre *Adverſaria*, avec tout ce qui doit être mis ſous ce titre, comme je l'ai dejà marqué. Après cela cette huitiéme page avec la neuviéme qui la ſuit, eſt reſervée à la Claſſe A. e. c'eſt-à-dire, aux titres qui commencent par A, & où la voielle la plus prochaine dans le mot eſt e, comme *Aër*, *Aera*, *Ageſilaus*, *Acheron*, &c.

Lors que les deux pages deſtinées à une Claſſe ſont toutes pleines, on cherche dans la ſuite le plus prochain revers de page, qui ſoit encore en blanc. Si c'eſt celui qui ſuit immediatement, j'écris au bas de la marge dans la page que j'ai
V. remplie la derniere, la lettre *V*,

ADVERSARIORUM METHODUS.]
16. c'eſt-à-dire, *Verte, tournez*; & de même au haut de la page ſuivante. Si les pages qui ſuivent immediatement, ſont dejà occupées par d'autres Claſſes, j'écris au bas de la page, remplie la derniere, le nombre du prochain revers. Je marque de nouveau le titre dont il s'agit, ſous lequel je continuë d'écrire ce que j'avois à mettre dans mon Recueil, comme ſi c'étoit dans la même page. Au haut de ce nouveau revers je marque auſſi le nombre de la page qui a été remplie la derniere. Par ces nombres qui renvoient l'un à l'autre, & dont le premier eſt à la fin d'une page, & le ſecond au commencement d'une autre, on lie la matiere qui eſt ſeparée, tout de même que s'il n'y avoit rien entre deux. Car par ce

ren-

renvoi reciproque de nombres,
17. on tourne comme un feuillet tout ceux qui ſont entre deux; de même que s'ils étoient collez. Vous en avez un exemple aux pages 7. & 24.

Toutes les fois que je mets un nombre au bas d'une d'une page, je le mets auſſi dans l'Indice; mais quand je ne mets qu'un V, je ne fais aucun changement dans l'Indice; & c'eſt de quoi on apprendra la raiſon par l'uſage.

Si le principal mot du titre eſt un monoſyllabe, & commence par une voielle, cette voielle eſt en même temps, & la premiere lettre du mot, & la voielle caracteriſtique. Ainſi j'écris le mot *Ars* en A. a, & *Os* en O. o.

On peut voir par ce que j'ai
V. dit, qu'on commence à écrire

ADVERSARIORUM METHODUS.]

18. chaque Claſſe de mots au revers de la page, il peut arriver à cauſe de cela que les revers de toutes les pages ſoient pleins, pendant qu'il reſte aſſez de côtez droits, qui ſont encore vuides. Alors, ſi l'on veut, pour achever de remplir le livre, on peut aſſigner ces côtez droits, qui ſont encore tous entiers en blanc, à de nouvelles Claſſes.

Si quelcun croit que ces cent Claſſes ne ſuffiſent pas, pour comprendre toute ſorte de ſujets ſans confuſion, il peut ſuivant la même methode, en augmenter le nombre juſqu'à cinq cens, en ajoûtant une voielle. Mais aiant éprouvé l'une & l'autre methode, je prefere la premiere, & l'uſage apprendra à ceux qui l'eſſaieront,

qu'elle

qu'elle suffit pour tout, parti-
19. culierement si l'on a un livre
pour chaque science, sur laquelle on fait des Recueils, ou au moins deux, pour les deux parties ausquelles on peut rapporter toutes nos connoissances, savoir la Morale, & la Physique.

On pourroit y en ajoûter une troisiéme, qu'on peut appeller *la science des signes*, qui regarde l'usage des mots, & qui est beaucoup plus étenduë que la Critique ordinaire.

Pour ce qui regarde la Langue dans laquelle on doit faire les titres, je croi la Langue Latine la plus commode, pourvû qu'on garde toûjours le nominatif, de peur que dans les dissyllabes, ou les monosyllabes qui commencent par une
V. voielle, le changement qui ar-

20. rive dans les cas obliques, ne cauſe de la confuſion. Mais il n'importe pas beaucoup de quelque Langue qu'on ſe ſerve, pourvu qu'on ne mêle pas des titres de diverſes Langues.

Pour marquer l'endroit d'un Auteur dont je veux tirer quelque choſe, je me ſers de cette methode. Avant que d'écrire rien, je mets le nom de l'Auteur dans mon Recueil, & ſous ce nom, le titre du traité que je lis, le volume, le temps & le lieu de l'édition, & (ce qu'on ne doit jamais omettre) le nombre des pages que contient tout ce Livre. Par exemple, je mets dans la Claſſe M. a. *Marshami Canon Chronicus, Ægyptiacus, Græcus, & Diſquiſitiones, fol. Lond.* 1672. p. 626. Ce nombre de pages

me

me ſert à l'avenir pour marquer
21. le traité particulier de l'Auteur, & l'édition dont je me ſers. Je n'ai plus beſoin de marquer l'endroit autrement, qu'en mettant le nombre de la page, d'où j'ai tiré ce que j'ai écrit, au deſſus du nombre des pages de tout le Volume. On en verra un exemple dans *Acheron*, où le nombre 259. eſt au deſſus du nombre 626, c'eſt-à-dire le nombre des pages, où eſt l'endroit dont il eſt queſtion, au deſſus du nombre des pages de tout le Volume. Ainſi j'évite non ſeulement la peine d'écrire *Canon Chronicus*, *Ægyptiacus*, &c. mais encore je puis par le moien de la regle de trois trouver le même paſſage dans quelque autre édition que ce ſoit, en cherchant le nombre des
V. pages que me donnera l'édi-

ADVERSARIORUM METHODUS.]

22. tion dont je ne me ſuis pas ſervi, puis que celui de mon édition qui eſt 626, m'a donné 259. On ne rencontre pas toûjours à la verité la page même, à cauſe des eſpaces que l'on peut laiſſer en diverſes éditions, & qui ne ſont pas toûjours égaux à proportion, mais on n'en eſt jamais fort éloigné; & il vaut beaucoup mieux trouver un paſſage à quelques pages près, que d'être obligé de fueuilleter tout un livre pour le trouver, comme il arrive lors que le livre n'a point d'Indice, ou que l'Indice n'eſt pas exact.

ACHERON.] *Pratum, ficta mortuorum habitatio, eſt locus prope Memphin, juxta paludem quam vocant Acheruſiam*, &c. C'eſt un paſſage de *Diodore* dont voici le ſens: Les champs, où l'on feint que demeurent les morts, ne ſont autre choſe qu'un lieu proche de Memphis, près d'un marais qu'on appelle *Acheruſia*, autour duquel il y a de fort agreables campagnes, où l'on voit des lacs & des forêts de *lotus*

lotus & de *calamus*. C'eſt avec raiſon qu'Or-
23. phee dit que les morts habitent ces lieux, parce que c'eſt là que ſont la plûpart des funerailles des Egyptiens, & les plus grandes. On y porte les morts par le Nil, & par le marais d'Acheruſia, & on les met là dans des voutes ſouterraines. Il y a encore d'autres fables chez les Grecs touchant les enfers, qui s'accommodent fort bien avec ce qu'on fait aujourd'hui en Egypte. Car on appelle *Baris* le bâteau dans lequel on tranſporte les morts; & l'on donne une obole pour le paſſage au batelier, que l'on nomme *Charon* en langage du païs. Aſſez proche de ce lieu, eſt un Temple *d'Hecaté la tenebreuſe*, & les portes du Cocyte, & du Lethé, fermées avec de groſſes barres de cuivre. Il y a encore d'autres portes, qu'on nomme les portes de la Verité, avec la ſtatuë de la Juſtice, qui eſt au devant, & qui n'a point de tête. *Marsham.* 519/626.

EBIONITÆ.] (pag. 7.) *me, obeïs à la Loi & aux Pro-*
24. *phetes. Il repondit, Je l'ai fait. Jesus lui dit: Va, & vends tout ce que tu as, partage-le aux pauvres, & viens après cela & me suis. Là-dessus le Riche commença à se grater la tête, & ne trouva point bon le conseil de Jesus. Et le Seigneur lui dit, Comment dis-tu, j'ai accompli la Loi & les Prophetes, puis qu'il est écrit dans la Loi, Tu aimeras ton prochain comme toi-même, & qu'il y a plusieurs de tes freres, enfans d'Abraham, qui sont mal vêtus, & qui meurent de faim, pendant que ta maison est pleine de biens, & qu'il n'en sort rien pour les secourir. Et s'étant tourné du côté de Simon son disciple, qui étoit assis auprès de lui: Simon fils de Johanna*, dit-il, *il est plus aisé qu'un chameau entre par le trou d'une aiguille, qu'un riche dans le Roiaume des cieux.* Ebion changea cet endroit de l'Evangile, parce qu'il ne croioit pas J. CHRIST fils de Dieu, ni Legislateur, mais un simple interprête de la Loi donnée par Moïse. *Grotius.*

336/1060.

25.

HÆRETICI] *Nostrum igitur fuit eligere & optare*
26. *meliora, ut ad vestram correctionem aditum haberemus, non in contentione & æmulatione & persecutionibus: Sed mansuetè consolando, benevolè hortando, leniter disputando, sicut scriptum est; servum autem Domini non oportet litigare, sed mitem esse ad omnes, docibilem, patientem, in modestia corripientem diversa sentientes. Nostrum ergo fuit velle has partes expetere: Dei est volentibus & petentibus donare quod bonum est. Illi in vos sæviant qui nesciunt cum quo labore verum inveniatur, & quam difficile caveantur errores. Illi in vos sæviant, qui nesciunt quam rarum & arduum sit carnalia phantasmata piæ mentis serenitate superare. Illi in vos sæviant, qui nesciunt cum quanta difficultate sanetur oculus interioris hominis, ut possit intueri solem suum ... Illi in vos sæviant qui nesciunt quibus suspiriis & gemitibus fiat ut ex quantulacunque parte possit intelligi Deus. Postremò illi in vos sæviant, qui nullo tali errore decepti sunt, quali vos deceptos vident. In Catholica enim Ecclesia, ut omittam sincerissimam sapientiam, ad cujus cognitionem pauci spiritales in hac vita perveniunt, ut eam ex minima quidem parte, quia homines sunt, sed tamen sine dubitatione cognoscant: cæteram quippe turbam non intelligendi vivacitas, sed credendi simplicitas tutissimam facit.* Augustinus Tom. VI. col. 116. fol. Basileæ. 1542. contra Epist. Manichæi, quam vocant Fundamenti. „Nous avons cru que nous devions faire un „meilleur choix, & que pour vous faire revenir „de vos erreurs il ne falloit pas se jetter sur les „injures & sur les invectives, ni irriter vôtre „esprit par de mauvais traitemens, mais qu'il „falloit attirer vôtre attention par des paroles „de douceur & des exhortations, qui marquassent

„ ſent la tendreſſe que nous avons pour vous :
27. ſelon cette parole de l'Ecriture : Il ne faut
„ pas que le ſerviteur du Seigneur aime les
„ querelles, mais il doit être doux envers tout le
„ monde, affable & patient, & reprendre d'un
„ air modeſte ceux qui ne ſont pas de ſon ſenti-
„ ment... Que ceux-là vous traitent avec ri-
„ gueur, qui ne ſavent pas combien il eſt diffi-
„ cile de trouver la verité & d'éviter les erreurs.
„ Que ceux-là vous traitent avec rigueur, qui
„ ignorent combien il eſt rare & penible de fai-
„ re ceder les phantômes qui troublent l'imagi-
„ nation au calme d'un eſprit pieux. Que ceux-
„ là vous traitent avec rigueur qui ne connoiſ-
„ ſent point les difficultez extrêmes qu'il y a à
„ purifier l'œuil de l'homme interieur, pour le
„ rendre capable de voir la verité, qui eſt le ſo-
„ leil de l'ame. Que ceux-là vous traitent avec
„ rigueur qui n'ont jamais ſenti les ſoupirs & les
„ gemiſſemens qu'il faut pouſſer, avant qu'on
„ puiſſe obtenir quelque connoiſſance de l'Etre
„ divin. Enfin que ceux-là vous traitent avec ri-
„ gueur, qui n'ont jamais été ſeduits par des er-
„ reurs ſemblables a celles que vous ſuivez. Je
„ paſſe ſous ſilence cette ſageſſe très-pure où un
„ très-petit nombre de ſpirituels parviennent en
„ cette vie, enſorte que quoi qu'ils n'en connoiſ-
„ ſent que la moindre partie, parce qu'ils ſont
„ hommes, ils la connoiſſent neanmoins avec
„ certitude. Car dans l'Egliſe Catholique ce n'eſt
„ pas la penetration de l'eſprit, ni la profondeur
„ de la connoiſſance, mais la ſimplicité de la foi
„ qui met le peuple en ſûreté.

Barbari quippe homines Romanæ, imò potiùs humanæ eruditionis expertes, qui nihil omninò
30. *ſciunt niſi quòd à doctoribus ſuis audiunt : quod audiunt*

CONFESSIO FIDEI] *Periculosum nobis admo-*
28. *dum atque etiam miserabile est, tot nunc fides existere, quot voluntates: & tot nobis doctrinas esse quot mores: & tot causas blasphemiarum pullulare quot vitia sunt: dum aut ita fides scribuntur ut volumus, aut ita ut volumus, intelliguntur. Et cùm secundùm unum Deum & unum Dominum, & unum baptisma etiam fides una sit, excidimus ab ea fide quæ sola est: & dum plures fiunt, ad id esse cœperunt ne ulla sit. Conscii enim nobis invicem sumus post Nicæni conventus Synodum, nihil aliud quàm fidem scribi. Dum in verbis pugna est, dum de novitatibus quæstio est, dum de ambiguis occasio est, dum de Autoribus querela est, dum de studiis certamen est, dum in consensu difficultas est, dum alter alteri anathema esse cœpit, propè jam nemo Christi est &c. Jam verò proximi anni fides, quid jam de immutatione in se habet? Primum quæ* homousion *decernit taceri: sequens rursum quæ* homousion *decernit & prædicat. Tertium deinceps, quæ* Usiam *simpliciter à Patribus præsumptam, per indulgentiam excusat. Postremum quartum, quæ non excusat, sed condemnat &c. De similitudine autem Filii Dei ad Deum Patrem, quod miserabilis nostri temporis fides est, ne non ex toto aut tantum ex portione sit similis? egregii scilicet arbitri cælestium sacramentorum conquisitores, invisibilium mysteriorum professionibus de fide Dei calumniamur, annuas atque menstruas de Deo fides decernimus, decretis pœnitemus, pœnitentes defendimus, defensos anathematizamus, aut in nostris aliena, aut in alienis nostra damnamus, & mordentes invicem, jam absumpti sumus invicem Hilarius* pag. 211. in lib. ad Constantium Augustum. Basil. 1570. fol. C'est une chose également deplorable & dangereuse, qu'il y ait presen-

presentement autant de Confessions de foi que
29. de phantaisies autant de dogmes que d'incli-
nations, & autant de sources de blasphemes
qu'il y a defauts parmi nous, puisque nous fai-
sons des Confessions de foi telles qu'il nous
plaît, ou que nous les expliquons comme bon
nous semble. Et comme il n'y a qu'une seule
foi, de même qu'il n'y a qu'un seul Dieu, un
seul Seigneur & un seul baptême, nous renon-
çons à cette foi qui est unique, lorsque nous
en faisons plusieurs Confessions differentes, &
cette diversité est cause qu'il ne se trouve plus
de veritable foi. Nous sommes convaincus de
part & d'autre que depuis le Concile de Ni-
cée, on n'a fait qu'écrire des Confessions. Et
pendant qu'on se bat sur des mots, qu'on agite
des questions nouvelles, qu'on dispute sur des
termes équivoques, qu'on se plaint des Au-
teurs, que chacun s'efforce de faire triompher
son parti, qu'on ne peut s'accorder, qu'on
s'anathematise reciproquement; il n'est pres-
que plus personne qui demeure attaché à JE-
SUS-CHRIST. Quel changement n'y a-t-il
pas dans la Confession de l'année passée? La
premiere ordonne qu'on se taise sur l'*homou-
sion*; la seconde l'établit & veut qu'on en par-
le; la troisiéme excuse les Peres du Concile,
& pretend qu'ils ont pris simplement le mot
d'*Ousia*; la quatriéme enfin les condamne au
lieu de les excuser. A l'égard de la ressemblan-
ce du fils de Dieu avec son Pere, ce qui est la
Confession de foi de nôtre miserable temps; on
dispute pour savoir s'il lui ressemble en tout,
ou seulement en partie. Voilà de belles gens
pour approfondir les secrets du ciel. Cepen-
dant c'est pour ces Confessions de foi, sur des
32. misteres invisibles que nous nous calomnions
les

HÆRETICI] (p. 27) *audiunt hoc sequuntur, ac sic*
30. *necesse est eos, qui totius litteraturæ ac scientiæ ignari, sacramentum divinæ legis doctrinâ magis quàm lectione cognoscunt, doctrinam potius retinere quàm legem. Itaque eis traditio magistrorum suorum & doctrina inveterata, quasi lex est, qui hoc sciunt quod docentur. Hæretici ergo sunt, sed non scientes. Denique apud nos sunt hæretici, apud se non sunt. Nam in tantum se Catholicos esse judicant, ut nos ipsos titulo hæreticæ appellationis infament. Quod ergo illi nobis sunt, & hoc nos illis. Nos eos injuriam divinæ generationi facere certi sumus, quod minorem Patre filium dicant. Illi nos injuriosos Patri existimant, quia æquales esse credamus. Veritas apud nos est; sed illi apud se esse præsumunt. Honor Dei apud nos est: sed illi hoc arbitrantur, honorem divinitatis esse quod credunt. Inofficiosi sunt, sed illis hoc est summum Religionis officium. Impii sunt, sed hoc putant veram esse pietatem. Errant ergo, sed bono animo errant, non odio, sed affectu Dei, honorare se Dominum atque amare credentes. Quamvis non habeant rectam fidem, illi tamen hoc perfectam Dei æstimant caritatem. Qualiter pro hoc ipso falsæ opinionis errore in die Judicii puniendi sunt, nullus scire potest nisi Judex. Interim idcircò eis, ut reor, patientiam Deus commodat, quia videt eos etsi non rectè credere, affectu tamen piæ opinionis errare.* Salvianus. 339. 162

Cet Evêque parle des Arriens Goths & Vandales. „ Ce sont des Barbares, dit-il, qui „ n'ont aucune teinture de la politesse Romaine, „ & qui ignorent même ce qu'il y a de plus com„ mun parmi les autres hommes; qui ne savent que

„ que ce que leurs Docteurs leur ont appris,
31. & qui ne ſuivent que ce qu'ils leur ont ouï „ dire. Des ignorans comme eux, ſe trouvent „ dans la neceſſité d'aprendre les myſteres de l'E- „ vangile plutôt par les enſeignemens qu'on leur „ donne, que par les livres qu'ils liſent. La tra- „ dition de leurs maîtres & la doctrine reçuë „ ſont l'unique regle qu'ils ſuivent, parce qu'ils „ ne ſavent que ce qu'on leur a enſeigné. Ils „ ſont donc heretiques, mais ils l'ignorent: ils le „ ſont ſelon nous; mais ils ne le croient pas; & „ ſe tiennent au contraire pour ſi Catholiques, „ qu'ils nous traitent d'heretiques; jugeant de „ nous de même que nous faiſons d'eux. Nous „ nous perſuadons qu'ils font tort à la genera- „ tion divine, en ſoûtenant que le fils eſt infe- „ rieur au Pere; & ils s'imaginent que nous ra- „ viſſons ſa gloire au Pere, en les regardant „ comme égaux. Nous avons la verité de nôtre „ côté, & ils pretendent qu'elle eſt du leur. „ Nous rendons à Dieu un honneur legitime, „ & ils penſent que ce qu'ils croient eſt plus „ propre à honorer la Divinité. Ils manquent „ à leur devoir, mais c'eſt lors qu'ils s'ima- „ ginent de l'accomplir parfaitement, & ils „ font conſiſter la veritable pieté dans ce que „ nous appellons impie. Ils ſont donc dans „ l'égarement, mais c'eſt de bonne foi, & tant „ s'en faut que ce ſoit un effet de leur haine, que „ c'eſt une marque de l'amour qu'ils ont pour „ Dieu, puis qu'ils pretendent de temoigner „ mieux par là le reſpect qu'ils ont pour le „ Seigneur & leur zêle pour ſa gloire. Ainſi „ quoi qu'ils n'aient pas la vraie foi, ils regar- „ dent neanmoins celle qu'ils ont comme un „ parfait amour de Dieu. De ſavoir comment
34. ils ſeront punis de leurs erreurs au dernier jour,

CONFESSIO FIDEI.] (*p.* 29.) les uns les autres, sur
32. la creance que nous avons de Dieu. Nous faisons des Confessions tous les ans & même tous les mois, nous nous repentons de ce que nous avons fait, nous defendons ceux qui s'en repentent, nous les anathematizons aprés les avoir defendus. Ainsi nous condamnons, ou les dogmes des autres dans nous mêmes, ou nos dogmes dans les autres; & nous dechirant reciproquement nous avons causé nôtre perte mutuelle.

33.

HÆRE-

HÆRETICI] (*p.* 31.) jour, c'eſt ce qui appartient
34. uniquement au Juge de l'Univers. Cependant
„ je crois que Dieu exerce ſa patience envers
„ eux, parce qu'il voit que leur cœur eſt plus
„ droit que leur creance; & que s'ils ſe trom-
„ pent, c'eſt un mouvement de pieté qui les
„ jette dans l'erreur.

ME-

MEMOIRES

pour ſervir à la VIE

D'ANTOINE ASHLEY,

Comte de Shaftesbury, & Grand Chancelier d'Angleterre, ſous CHARLES II.

Tirées des Papiers de feu

MR. JEAN LOCKE,

& redigées par

MR. JEAN LE CLERC.



Erſonne n'ignore, en Angleterre, que le Comte de SHAFTESBURY, dont j'ai parlé dans le petit Abregé de la Vie de Mr. LOCKE, qui a paru dans le VI. Tome de la *Biblio-*

Bibliotheque Choisie, n'ait été l'un des plus habiles hommes de son tems, & qu'il n'ait eu beaucoup de part aux affaires publiques de son Païs, durant la meilleure partie de sa Vie. Le peu, que j'en ai dit, a fait que plusieurs personnes de deçà & de delà la mer ont souhaité de connoître plus particulierement ce grand homme; dont la memoire n'est pas moins digne d'être transmise à la Posterité, que celle des PHOCIONS, des TIMOLEONS, & des autres illustres Grecs, que l'amour de leur patrie a rendu fameux.

Quoi que je sois fort éloigné de pouvoir donner une Histoire complete du Comte de SHAFTESBURY, j'ai crû que je ferois plaisir aux personnes curieuses de ces sortes de choses, si je publiois, dans cet Article, quelques particularitez de sa Vie qu'on a trouvées parmi les Papiers

piers de feu Mr. LOCKE; & qui meritent d'être conſervées, non ſeulement à cauſe qu'elles peuvent ſervir à faire connoître le genie de Mylord SHAFTESBURY, mais encore parce que quelques-uns de ces Faits ſont des morceaux conſiderables de ce qui s'eſt paſſé en Angleterre, de ſon tems.

ANTOINE ASHLEY, Chevalier, qui dans la ſuite reçut du Roy CHARLES II. le titre de Comte de SHAFTESBURY, étoit âgé d'environ vingt ans, vers le commencement de la Guerre Civile, qui s'alluma en Angleterre ſous le regne de CHARLES I.

„ * Ayant ſuivi le Roy à *Oxford* „ (car il demeura dans ce Parti, „ auſſi long tems qu'il eut quelque „ eſperance d'y pouvoir ſervir ſa

S „ Pa-

* *Ici commencent les Memoires, écrits par Mr.* LOCKE, *qu'on a eu ſoin de diſtinguer par des guillemets.*

„ Patrie) il fut introduit un jour „ auprès de ce Prince par Mylord „ FALKLAND, son Ami, qui „ étoit alors Secretaire d'Etat; „ comme ayant à lui proposer quel- „ que chose, qui étoit digne de „ l'attention de Sa Majesté. Dans „ cette audience, le Chevalier dit „ au Roy, qu'il croyoit pouvoir „ mettre fin à la guerre, si Sa Ma- „ jesté le trouvoit à-propos, & „ qu'Elle voulût le soutenir dans „ l'execution de son dessein. Le „ Roy lui repondit, qu'il étoit bien „ jeune, pour une si grande entre- „ prise. *Sire*, repliqua-t-il aussi- „ tôt, *vos affaires n'en iront pas* „ *plus mal, pour cela, supposé que* „ *j'en vienne à bout.* Sur quoi le „ Roy temoignant avoir envie de „ l'entendre, il lui parla à-peu-près „ de cette maniere: *Les Gentilshom-* „ *mes & tous ceux qui ont des terres,* „ *qui se sont engagez les premiers dans* „ *cette*

„ *cette guerre, voyent presentement*
„ *qu'après un ou deux ans, elle ne*
„ *paroît pas plus près de sa fin qu'el-*
„ *le l'étoit dans sa naissance, & com-*
„ *mencent d'en être ennuyez. Je suis*
„ *persuadé qu'ils seroient bien aises de*
„ *vivre en repos chez eux; s'ils pou-*
„ *voient être assurez qu'on affermiroit*
„ *leurs Droits & leurs Libertez. Je*
„ *suis convaincu que c'est là presente-*
„ *ment la disposition generale de tout le*
„ *Royaume, & sur tout des * lieux*
„ *où j'ai mon Bien, & le plus de cre-*
„ *dit. Si donc Vôtre Majesté vouloit*
„ *me donner pouvoir de traiter avec*
„ *les Garnisons du Parlement, & de*
„ *leur accorder un plein & general*
„ *pardon; avec assûrance qu'après*
„ *qu'on auroit mis bas les armes des*
„ *deux côtez, une Amnistie generale*
„ *remettroit toutes choses dans le*

 „ *même*

* L'Ouest d'Angleterre, qui envoye, à proportion, un beaucoup plus grand nombre de Membres du Parlement, qu'aucune autre partie du Royaume.

„ *même état, où elles étoient avant* „ *la Guerre ; & qu'alors un Parlement libre feroit ce qui resteroit à* „ *faire pour regler le Gouvernement* „ *de la Nation, j'entreprendrois cette* „ *affaire.* Il ajoûta qu'il commenceroit par sa * propre Province ; „ persuadé que le bon succés, qui „ suivroit là son premier essai, engageroit d'autres Garnisons voisines à lui ouvrir leurs Portes ; dès „ qu'il leur feroit savoir, qu'en mettant bas les armes, elles seroient „ en paix & en sûreté.

„ Le Roy parut approuver ce „ projet, & le Chevalier ASHLEY „ ayant reçu un plein pouvoir, comme il le souhaitoit, s'en alla dans „ la Comté de *Dorset*, & menagea „ un Traité avec les Garnisons de „ *Pool*, de *Weimouth*, de *Dorchester*, „ & d'autres lieux ; & cela avec tant „ de succés, qu'une de ces Places „ fut

* *La Comté de* Dorset.

„ fut actuellement miſe entre ſes „ mains ; comme les autres l'au-„ roient été, peu de jours après. „ Mais le Prince MAURICE, fils „ l'Electeur Palatin, qui comman-„ doit quelques troupes du Roy, „ étant alors dans ces Quartiers-là „ avec ſon Armée, n'eut pas plu-„ tôt apris la reddition de la Place, „ qu'il y entra avec ſes troupes, & „ leur en donna le pillage. Le Che-„ valier ASHLEY, ſenſiblement „ touché de ce manquement de pa-„ role, ne put s'empêcher d'en te-„ moigner ſon reſſentiment au Prin-„ ce ; deſorte qu'ils en vinrent, de „ part & d'autre, à des paroles aſſez „ fortes. Mais le mal étoit fait ; & „ par là ſon deſſein fut entierement „ rompu. Tout ce qu'il put faire, „ fut d'envoyer avertir les autres „ Garniſons, avec leſquelles il étoit „ en traité, de ſe tenir ſur leurs „ gardes ; parce qu'il ne pouvoit

„ point garentir les articles, dont
„ ils étoient convenus.

„ Mais bientôt après, le Chevalier ASHLEY qui avoit l'esprit naturellement actif, & qui ne cessoit de songer aux moyens de sauver sa Patrie (dont le bien a été le grand but de ses pensées & de ses actions, durant tout le cours de sa vie) forma un autre Projet, dans le même dessein de terminer la Guerre Civile, qui avoit fort incommodé le Royaume, & dont personne ne pouvoit dire quelles seroient les suites. La premiere ouverture de ce nouveau Projet se fit, dans une conversation entre lui & le * Sergeant en Loix FONTAINE, à *Hungerford*, où ils se rencontrerent par hazard. Mecontens l'un & l'autre de la „ conti-

* *C'est en Angleterre le nom d'un Office dans la Loi, qui est d'un degré au dessus de celui de simple Avocat plaidant.*

„ continuation de la Guerre, & de-
„ plorant les maux dont leur Païs
„ étoit menacé, l'un d'eux s'avisa
„ de dire que dans toute l'Angle-
„ terre les Provinces devroient pren-
„ dre les armes, pour tâcher de
„ dissiper les Armées des deux Par-
„ tis. Cette Proposition, de la ma-
„ niere dont elle fut discutée, pen-
„ dant un après-soupé, paroissoit
„ bien plus un simple souhait, pro-
„ duit par une bonne intention,
„ qu'un dessein formé. Mais le Che-
„ valier ASHLEY l'examina, dans
„ la suite, plus à loisir, & en fit
„ un projet bien reglé, très-capable
„ d'être mis en pratique : & dès
„ lors il ne cessa de songer aux
„ moyens d'en venir à l'execution,
„ & il y fit entrer la plupart des
„ Gentilshommes les plus sensez &
„ les mieux intentionnez des deux
„ Partis. C'est là ce qui mit sur
„ pied cette troisiéme espece d'Ar-

„ mée, qui parut tout-d'un-coup „ en divers endroits de l'Angleterre, au grand étonnement des Armées du Roi & du Parlement, „ qui en furent fort épouvantées; „ & certainement si quelques-uns „ de ceux, qui s'étoient engagez „ dans cette affaire, & qui avoient „ promis de paroître au tems marqué, n'eussent pas manqué de „ parole à ce nouveau Parti des „ *Clubmen*, (car c'est ainsi qu'on „ les nommoit) ils auroient été „ assez forts pour venir à bout de „ leur dessein, qui étoit d'engager „ les deux Partis à mettre bas les „ armes, & s'ils ne vouloient pas le „ faire, de les y forcer, de se declarer pour une Amnistie generale, d'obtenir la dissolution du „ Parlement seant alors, & d'en faire convoquer un nouveau, pour „ redresser les griefs & pour regler „ le Gouvernement de la Nation.

„ Ce

„ Ce n'etoit point là une entreprise „ romanesque, mais un dessein fon- „ dé sur de grandes apparences de „ succés; car le peuple avoit dejà „ beaucoup souffert de cette Guer- „ re, & les Gentilshommes & les „ personnes accommodées étoient „ fort revenus de leur premier em- „ portement, & souhaitoient de ren- „ trer dans leur ancien état, de jouïr „ en sûreté du calme & de l'abon- „ dance, dont ils étoient privez de- „ puis cette levée de boucliers, & „ sur tout alors; parce qu'ils s'ap- „ percevoient que toute esperance „ de retirer quelque avantage de la „ Guerrè commençoit à leur être „ ôtée, particulierement dans le Par- „ ti du Roi; & que c'étoient les Sol- „ dats de fortune qu'on consideroit „ le plus à la Cour, & qui avoient „ les places de commandement & „ le pouvoir entre leurs mains.

„ Le Chevalier ASHLEY avoit

„ été quelque tems dans la Comté
„ de *Dorset*, occupé à assembler les
„ parties de cette grande Machine,
„ jusqu'à ce qu'enfin il l'eût mise
„ en état de se mouvoir. Mais des
„ gens, qui avoient temoigné beau-
„ coup de passion d'entrer dans cet-
„ te entreprise, furent bien éloignez
„ d'avoir autant de vigueur & de
„ courage, lors qu'il fut tems de
„ venir à l'execution ; & la Cour
„ qui avoit appris, ou soupçonné
„ que c'étoit de lui, que ce dessein
„ tiroit son origine, l'observa de si
„ près, qu'il ne pouvoit point en-
„ tretenir de correspondance, avec
„ les Provinces éloignées & animer
„ les differents membres de ce
„ nouveau Corps, comme il étoit
„ necessaire. Enfin, avant qu'il fût
„ tems pour lui de lever le masque,
„ il reçut ordre, par une Lettre du
„ Roy fort civile & qui n'étoit pas
„ du stile ordinaire, d'aller trouver
„ Sa

„ Sa Majeſté à *Oxford*. Mais il ne „ manqua pas d'amis en Cour, qui „ l'avertirent du danger qu'il cour- „ roit de ſe rendre en ce lieu-là, & „ qui le confirmerent dans le ſoup- „ çon, où la Lettre du Roi l'avoit „ dejà jetté, qu'au lieu de lui vou- „ loir tout le bien, qu'on lui te- „ moignoit dans cette Lettre, on „ lui preparoit quelque choſe de „ fort different. Outre cela, My- „ lord GOREING, qui comman- „ doit un Corps d'Armée dans ces „ Quartiers-là, ayant reçu ordre de „ la Cour, de ſe ſaiſir de ſa perſon- „ ne, lui avoit civilement envoyé „ dire qu'il vînt diner chez lui, un „ jour qu'il lui marquoit. Tout cela „ joint enſemble lui fit voir qu'il ne „ pouvoit plus être en ſûreté dans „ ſa Maiſon, ni dans les Quartiers „ qu'occupoient les Troupes du „ Roy. Il alla donc ſe jetter, où „ l'on le pouſſoit; c'eſt-à-dire, dans

„ les Quartiers où étoient les Trou-
„ pes du Parlement, & se refugia
„ dans *Portsmouth*. C'est ainsi que,
„ pour avoir tâché de sauver son
„ Roy & sa Patrie, il fut chassé du
„ Parti, qu'il avoit choisi. La Cour,
„ qui alors enflée de vaines esperan-
„ ces, ne s'attendoit à rien moins
„ qu'à une entiere conquête du
„ Royaume, & à devenir maîtresse
„ absoluë de tout, avoit une extrê-
„ me aversion pour tous les conseils
„ moderez, & pour les Gentils-
„ hommes de son Parti, qui avan-
„ çoient ou qui favorisoient la moin-
„ dre proposition d'accommode-
„ ment. Ceux qui cherchoient sin-
„ cerement le bien de leur Patrie
„ avoient beau avoir fait de grandes
„ depenses, & hazardé tout, pour
„ soûtenir le Parti du Roy; bien
„ loin de leur en tenir compte, dès
„ qu'ils parurent se proposer, dans
„ la Guerre, une autre fin, que la
„ reduc-

„ reduction du Parlement par la
„ force, on les regarda comme en-
„ nemis ; & tout expedient, qui
„ tendoit à un accommodement,
„ passoit pour trahison. Un hom-
„ me aussi considerable que le Che-
„ valier ASHLEY, ainsi rejetté par
„ le Roy, fut reçû à bras ouverts
„ par ceux du Parlement : & quoi
„ qu'il vînt à eux, après avoir été
„ dans l'autre Parti, & qu'il se mît
„ entre leurs mains, sans avoir fait
„ aucunes conditions ; il y avoit
„ pourtant entre eux des personnes,
„ qui connoissoient si bien son me-
„ rite, & le cas qu'on en devoit fai-
„ re, qu'on lui offrît bientôt après
„ des emplois considerables de la
„ part du Parlement, & qu'on lui
„ confia en effet des places de com-
„ mandement, sans qu'on se mit en
„ peine de ce qu'il pouvoit savoir
„ touchant les personnes ou les des-
„ seins du Parti opposé, où l'on
 „ étoit

„ étoit assuré, que sa grande pene-
„ tration ne pouvoit l'avoir laissé
„ dans l'ignorance, lui qui voyoit
„ les personnes qui y tenoient les
„ premiers rangs, qui tous étoient
„ de sa connoissance, & du nombre
„ de ses Amis pour la plûpart.

„ Mais quoi que le Chevalier
„ ASHLEY n'eût pas eû la liberté
„ de demeurer parmi ceux, avec
„ qui il s'étoit d'abord embarqué,
„ & avec qui par consequent il
„ avoit vêcu dans une liaison étroi-
„ te; & qu'il eût été forcée de se
„ jetter dans le Parti du Parlement;
„ il s'y rendit tout seul, il n'y porta
„ que sa personne, & rien de ce qui
„ pouvoit appartenir à autrui. Il
„ laissa, pour ainsi dire, derriere
„ lui tous ceux du Parti qu'il quit-
„ toit, leurs personnes, leurs inte-
„ rêts, leurs actions, leurs desseins,
„ leurs conseils; desorte qu'il n'y
„ eût qui que ce fût, dans le Parti
„ du

„ du Roi, qui pût ſe plaindre, „ qu'après le jour qu'il eut quitté ſa „ maiſon, où il ne pouvoit plus vi- „ vre en ſûreté, il eût conſervé le „ ſouvenir de ce qu'il avoit ſû, lorſ- „ qu'il étoit avec eux.

„ Il s'étoit fait un devoir ſi ſacré „ de cette eſpece d'oubli, que ſa „ fermeté à ne s'en departir jamais, „ penſa lui coûter cher, dans la „ ſuite. Mr. DENZIL HOLLIS „ (qui fut depuis *Lord* HOLLIS) „ avoit été un des Commiſſaires „ employé par le Parlement dans le „ Traité d'*Uxbridge*. Il étoit entré „ là dans quelques negociations ſe- „ cretes & particulieres, avec le „ Roi. Cela ne put être tenu ſi ſe- „ cret, qu'il ne fût éventé; & que „ quelques Membres du Parlement „ n'en euſſent connoiſſance. Quel- „ que tems après Mr. HOLLIS „ étant attaqué ſur cela, en plein „ Parlement, par un Parti contrai-

„ re;

„ re ; rien ne manquoit, pour le
„ perdre entierement, que des te-
„ moins qui puſſent appuyer l'ac-
„ cuſation qu'on intentoit contre
„ lui d'avoir entretenu intelligence
„ avec les Royaliſtes. Ceux de ce
„ Parti crurent que le Chevalier
„ ASHLEY les ſerviroit infailliblement,
„ ment, dans cette affaire ; car ils
„ ne doutoient point qu'il ne fût
„ aſſez inſtruit de la choſe, & ils
„ comptoient hardiment ſur lui ;
„ perſuadez qu'il ne manqueroit
„ pas d'embraſſer une ſi belle occa-
„ ſion, & qui ſe preſentoit d'elle-
„ même, de ruïner Mr. HOLLIS,
„ qui étoit depuis long-tems ſon
„ ennemi, à l'occaſion d'un demêlé
„ de famille ; que Mr. HOLLIS
„ avoit pouſſé ſi loin, que, par ſon
„ credit dans la Chambre des Com-
„ munes, il avoit fait exclurre du
„ Parlement le Chevalier ASHLEY,
„ quoi que legitimement élû.

„ Dans

„ Dans cette ſuppoſition, on le cita „ dans la Chambre, & ayant comparu, on lui demanda, ſi, lorſqu'il „ étoit à *Oxford*, il n'avoit rien ſû „ ni oüi dire d'une negociation ſecrete de Mr. HOLLIS avec le „ Roi, dans le tems du Traité d'*Uxbridge*; ſur quoi le Chevalier „ ASHLEY repondit, qu'il ne pouvoit rien repondre à cette queſtion, car quoi que ce qu'il auroit „ à dire dût peut-être ſervir à juſtifier Mr. HOLLIS, il ne pouvoit „ pourtant pas ſe donner la liberté „ de parler dans ce cas; parce que „ quelque reponſe qu'il fît, ce ſeroit avoüer, que, s'il avoit ſçû „ quelque choſe au deſavantage de „ Mr. HOLLIS, il auroit eû recours à cette voye infame de lui „ nuire, & de ſe vanger d'un homme, qui étoit ſon ennemi.

„ Ceux qui l'avoient fait comparoître, le preſſerent extrêmement

„ de

„ de parler, mais en vain, quoi
„ qu'ils ajoûtaſſent des menaces de
„ l'envoyer à la Tour. Enfin, com-
„ me il perſiſtoit reſolument dans le
„ ſilence, on lui ordonna de ſe reti-
„ rer; & ceux, qui avoient compté
„ qu'il decouvriroit ce qu'ils ſou-
„ haitoient, fruſtrez dans leur at-
„ tente, & pour cette raiſon très-
„ mecontens, propoſerent avec
„ beaucoup de chaleur de le faire
„ arrêter; dequoi le Chevalier
„ ASHLEY, qui ſe tenoit à la
„ Porte de la Chambre, ayant été
„ averti, il attendit ſa ſentence ſans
„ s'émouvoir; quoi que pluſieurs
„ de ſes Amis ſortiſſent du Parle-
„ ment, pour le preſſer inſtamment
„ de ceder aux ſollicitations de la
„ Chambre. Mais demeurant fer-
„ me, dans ſa premiere reſolution,
„ il trouva enfin aſſez d'amis, parmi
„ les plus conſiderables du Parti
„ contraire à Mr. HOLLIS, pour
„ ſe

„ ſe tirer d'affaire ; ils exalterent „ extremement la generoſité de ſa „ conduite, & firent voir que cette „ action meritoit ſi fort les louanges de l'Aſſemblée, plûtôt que „ ſes cenſures, que ceux qui étoient „ le plus aigris, eurent honte d'inſiſter plus long-tems là-deſſus, & „ laiſſerent tomber la propoſition „ de l'arrêter.

„ Quelques jours après, Mr. „ HOLLIS alla au logis du Chevalier ASHLEY, & le remercia, „ en termes pleins de reconnoiſſance & d'eſtime, de l'égard qu'il „ venoit d'avoir pour lui, dans le „ Parlement. Le Chevalier repondit, qu'il ne pretendoit rien meriter de lui, par l'action qu'il venoit de faire, ni lui impoſer aucune obligation pour cela ; que „ ce n'étoit point par des égards „ particuliers pour lui qu'il s'étoit „ determiné à en uſer de cette ma-

„ niere ;

„ niere ; mais qu'il se devoit cela à
„ soi-même, qu'il l'auroit fait éga-
„ lement , si toute autre personne
„ y eût été interessée ; & qu'ainsi il
„ se croyoit autant en liberté qu'au-
„ paravant, de vivre avec lui, com-
„ il le trouveroit à-propos ; mais
„ qu'avec tout cela , il n'étoit pas
„ si mal informé du merite de Mr.
„ HOLLIS , & ne connoissoit pas
„ si peu le prix de son amitié, qu'il
„ ne fût prêt à l'accepter , comme
„ une très-grande faveur , s'il l'en
„ jugeoit digne. Mr. HOLLIS ,
„ qui ne fut pas moins charmé de
„ son Discours , que de ce qui en
„ avoit été l'occasion, lui donna de
„ nouvelles assûrances d'une amitié
„ ardente & sincere , qui furent re-
„ çuës avec des termes , qui mar-
„ quoient la consideration que le
„ Chevalier avoit pour lui. Par là
„ une ancienne mesintelligence en-
„ tre deux hommes, qui avoient le
„ cœur

„ cœur genereux & de grands „ biens, qui étoient voiſins & vi- „ voient dans la même Province, „ fut changée en une vraye & ſoli- „ de amitié, qui dura autant que „ leur vie.

„ Cette hiſtoire me remet dans „ l'eſprit ce qu'il me ſouvient de lui „ avoir oui dire fort ſouvent, tou- „ chant l'obligation où l'on eſt de „ garder le ſilence, à-propos de „ quelque choſe qui avoit été dit „ devant lui; *que ce n'étoit pas aſſez* „ *qu'il tînt ſecret ce qui lui avoit été* „ *confié, ſous cette condition; mais* „ *que la converſation emportoit, outre* „ *cela, une confiance generale & ta-* „ *cite, en vertu de laquelle on eſt obli-* „ *gé de ne pas raporter une choſe qui* „ *peut en quelque maniere prejudi-* „ *cier à celui qui l'a dite, quoi qu'il* „ *n'ait point fait connoître qu'il ſou-* „ *haitoit, que la choſe ne fût point* „ *redite.* „

„ Il

„ Il avoit accoutumé de dire, que „ la ſageſſe reſidoit dans le cœur, „ & non dans la tête ; & que ce „ n'eſt pas du défaut de connoiſſan- „ ce, mais de la corruption du cœur „ que vient l'extravagance des ac- „ tions des hommes, & le déregle- „ ment de leur conduite.

„ Il diſoit auſſi qu'il y a dans „ châque perſonne deux hommes, „ l'un ſage, & l'autre fou ; & qu'il „ faut leur accorder la liberté de „ ſuivre leur genie, chacun à ſon „ tour. Que ſi vous pretendez, di- „ ſoit-il, que le Sage, le Grave & „ le Serieux ait toûjours le timon, „ le Fou deviendra ſi inquiet & ſi „ incommode, qu'il mettra le Sage „ en deſordre, & le rendra incapa- „ ble de rien faire. Il faut donc que „ le Fou ait auſſi à ſon tour la li- „ berté de ſuivre ſes caprices, de „ jouër, & de folâtrer, pour ainſi „ dire, à ſa fantaiſie, ſi vous voulez

„ que

„ que vos affaires aillent leur train
„ & ſans peine.

„ Je lui ai entendu dire, qu'il ne
„ demandoit d'un homme, quel
„ qu'il fût, pour le connoître, ſinon
„ qu'il voulût parler. *Qu'il parle,*
„ *comme il voudra*, diſoit-il, *pour-*
„ *vû qu'il parle, cela ſuffit.* Effec-
„ tivement, je n'ai jamais vû per-
„ ſonne penetrer ſi promptement
„ dans le cœur des hommes, & à
„ la faveur d'une petite ouverture
„ reconnoître, comme il vouloit,
„ les recoins d'un lieu ſi obſcur. Il
„ comprenoit au juſte les meſſages
„ qu'on venoit lui faire, dès que
„ ceux, qui en étoient chargez,
„ ouvroient la bouche, & qu'ils
„ commençoient leur diſcours, en
„ apparence dans un tout autre deſ-
„ ſein. Il me ſouvient de quelques
„ faits, qui pourront ſervir à juſti-
„ fier ce que je viens de dire de ſon
„ extrême penetration.

„ * Le

„ * Le Chevalier ONLOW &
„ lui ayant été invitez, par le Che-
„ valier J. D. à aller dîner chez lui,
„ à † *Chelsey*, & priez de s'y ren-
„ dre de bonne heure, parce qu'il
„ avoit une affaire importante à leur
„ communiquer, ils vinrent à tems,
„ & dès qu'ils furent assis, le Che-
„ valier J. D. leur dit, qu'il avoit
„ jetté les yeux sur eux, à cause de
„ leur habileté, & de l'amitié par-
„ ticuliere qu'ils avoient pour lui,
„ afin d'avoir leur avis sur une
„ matiere qui lui étoit de la dernie-
„ re importance; & en même tems
„ il ajoûta, qu'ayant vêcu plusieurs
„ années en veuvage, il commen-
„ çoit à avoir besoin d'une person-
„ ne, qui pût le soulager d'une par-
„ tie des affaires de sa famille &
„ prendre soin de lui-même, pen-
„ dant tout le reste de sa vie; qu'il
„ alloit

* *Sir* RICHARD ONLOW. † *C'est un petit Lieu à deux milles de Londres.*

„ alloit être toûjours plus exposé
„ aux infirmitez de la vieilleſſe ; &
„ que pour cet effet il avoit jetté les
„ yeux ſur une femme, qui lui étoit
„ connuë, par une experience de
„ pluſieurs années; qu'en un mot c'é-
„ toit la Gouvernante de ſa maiſon.
„ Ces Meſſieurs, qui connoiſſoient
„ très-bien cette femme, & qui
„ étoient grands amis du Fils & de la
„ Fille du Chevalier, tous deux en
„ âge d'être mariez, & auſquels ils
„ jugeoient que ce mariage ſeroit
„ fort prejudiciable, furent égale-
„ ment contraires, dans leur cœur,
„ au deſſein de ce bon homme. Le
„ Chevalier ONLOW ayant donc
„ commencé à parler, pour le deſ-
„ approuver, quand il fut venu à
„ l'endroit de ſon Diſcours, où il al-
„ loit faire le portrait de la femme,
„ & la peindre de toutes ſes couleurs;
„ le Chevalier ASHLEY voyant où
„ il alloit, pour prevenir tout in-

„ convenient, demanda permission „ de l'interrompre, pour faire une „ petite question au Chevalier J. D. „ savoir, s'il n'étoit pas dejà ma- „ rié ? Le bon homme, interdit à „ cette demande, repondit qu'ouï, „ qu'il s'étoit effectivement marié „ le jour d'auparavant ; & bien „ donc, repliqua le Chevalier „ ASHLEY, nôtre avis n'est plus „ necessaire, je vous prie, que nous „ aiïons l'honneur de voir Madame, „ pour la feliciter, après quoi nous „ nous mettrons à table. Comme ils „ revenoient à *Londres* en carrosse, „ *Je vous suis fort obligé*, lui dit le „ Chevalier ONLOW, *de m'avoir* „ *empéché d'entrer dans un discours,* „ *qu'on ne m'auroit jamais pardonné,* „ *si j'eusse declaré ouvertement ce que* „ *j'avois sur le bout de la langue ;* „ *mais pour le Chevalier J. D. il me* „ *semble qu'il vous devroit couper la* „ *gorge, pour la question civile que*

„ *vous*

„ *vous lui avez faite. Comment* „ *pouvoit-il vous venir dans l'Esprit* „ *de demander à un homme; qui nous* „ *avoit invitez solemnellement, pour* „ *savoir ce que nous avions à lui con-* „ *seiller sur son mariage; qui nous* „ *avoit gravement nommé la Femme* „ *& nous avoit laissé entrer serieuse-* „ *ment dans la discussion de cette af-* „ *faire; comment,* dis-je, *avez-vous* „ *pu vous aviser de lui demander s'il* „ *n'étoit pas deja marié? Considerant* „ *le genie de l'homme,* repondit le „ Chevalier ASHLEY, *& sa ma-* „ *niere d'agir, j'ai soupçonné qu'ayant* „ *fait une sottise il souhaitoit de se* „ *couvrir de nôtre approbation.*

„ Quelque tems après le retablis- „ sement du Roi CHARLES II. „ s'étant trouvé à diner avec le „ Comte de SOUTHAMPTON, „ chez le Chancellier HIDE, com- „ me ils retournoient chez eux, il „ dit au Comte de SOUTHAMP-

„ TON ; *Mademoiselle* ANNE „ HIDE, *que nous venons de voir,* „ *est certainement mariée avec* * *un* „ *des Freres.* Le Comte, qui étoit „ ami du Chancellier, traita cela de „ chimerique, & lui demanda d'où „ lui pouvoit venir une si étrange „ pensée. *Assûrez-vous*, repliqua-„ t-il, *que la chose est ainsi. Un se-„ cret respect, qu'on tâchoit de sup-„ primer, paroissoit si visiblement „ dans les regards, la voix, & les „ manieres de sa Mere qui prenoit „ soin de la servir, ou de lui offrir „ de chaque mets, qu'il est impossible „ que cela ne soit, comme je vous le „ dis.* Le Comte de SOUTHAMP-„ TON, qui avoit d'abord regardé „ cette pensée, comme une imagi-„ nation frivole, ne fut pas long-„ tems à être convaincu que † MI-

„ LORD

* CHARLES II. ou le *Duc d'*YORK.

† *On le nommoit alors ainsi, parce qu'il avoit été créé* Baron *peu de tems après le retablissement de* CHARLES II. *qui lui donna ensuite le titre de* Comte de SHAFTESBURY.

„ LORD ASHLEY n'avoit pas mal
„ conjecturé; car le Duc d'YORK
„ avoua peu de tems après publi-
„ quement son mariage avec cette
„ Dame, qui a donné deux gran-
„ des Reines à l'Angleterre.

„ Je rapporterai encore un exem-
„ ple de sa grande penetration dans
„ une cccasion très-considerable,
„ où elle lui fut fort utile à lui-mê-
„ me. Quelque tems après la mort
„ de CROMWEL, l'Armée ayant
„ ôté le gouvernement des affaires
„ à RICHARD, fils de CROM-
„ WEL, les Officiers Generaux
„ s'en emparerent eux-mêmes, &
„ commencerent à exercer cette au-
„ torité, par un certain nombre
„ d'entre eux; établi par LAM-
„ BERT, qui avoit le plus de cre-
„ dit dans l'Armée, dont il avoit
„ le principal commandement. Ils
„ nommerent ce nouvel établisse-
„ ment *le Comité de Sûreté.* Le

 „ Che-

„ Chevalier ASHLEY ayant tout
„ sujet de craindre que cette usur-
„ pation, quoi que couverte d'un
„ pretexte & d'un titre specieux,
„ ne produisit enfin une vraye ty-
„ rannie; il jugea que le premier
„ pas qu'il falloit faire, pour reta-
„ blir l'ancienne forme du gouver-
„ nement de la Nation, étoit de
„ dissiper ce nouvel établissement;
„ ce qu'on ne pouvoit executer,
„ sous aucun pretexte legitime,
„ que par l'autorité du * long Par-
„ lement. S'étant donc assemblé
„ secretement, avec le Chevalier
„ † HASELRIG & quelques au-
„ tres Membres, ils donnerent dif-
„ ferentes commissions au nom du
„ Parlement, à l'un pour être Ma-
„ jor General des troupes autour de
„ *Londres*, à un autre pour l'être
„ de

* *On appelloit ainsi le Parlement de* 1641. *qui commença & finit la Guerre contre le Roi* CHARLES I. † *Sir* ARTHUR HASELRIG.

„ de celles de l'Ouëst d'Angleterre, „ &c. & cela dans un tems qu'ils „ n'avoient pas un seul soldat en „ leur disposition. Aussi avoit-il ac- „ coûtumé de dire en riant, qu'a- „ près avoir reçû sa commission, „ son grand soin avoit été de trou- „ ver où il pourroit la cacher. „ Avant cela, il s'étoit assûré de la „ Ville de *Portsmouth*, car ayant „ rencontré un jour par hazard „ dans *Westmunster-hall* le Colonel „ METHAN, Gouverneur de cette „ Place, l'un de ses anciens Amis, „ il lui demanda, si, supposé qu'il „ vînt à avoir besoin de *Ports-* „ *mouth*, il voudroit bien le lui „ remettre entre les mains; le Co- „ lonel l'assûra que cette Place se- „ roit à sa devotion, quand il vou- „ droit. Quoi que ces negociations „ ne fissent pas partie de celles, qui „ étoient menagées plus secrete- „ ment; cependant comme elles

„ donnoient l'idée de quelques pre-
„ paratifs éloignez, la *Maison de*
„ *Wallingford*, où s'assembloit le
„ *Commité de Sûreté*, en prit l'al-
„ larme; de sorte que ces Mes-
„ sieurs commencerent à examiner
„ avec tant d'application toutes les
„ actions & les demarches, qui
„ pouvoient éclaircir leurs soup-
„ çons, qu'à la fin ils furent plei-
„ nement persuadez qu'on machi-
„ noit quelque chose contre eux,
„ & qu'on se preparoit en differens
„ endroits à quelque soulevement.
„ Comme ils connoissoient la vi-
„ gueur & l'activité du Chevalier
„ ASHLEY, & sa disposition à
„ leur égard, ils soupçonnerent
„ qu'il étoit un des arcboutans de
„ cette affaire. Pour penetrer donc
„ aussi avant qu'ils pourroient dans
„ ce mystere, & pour s'assûrer de
„ l'homme qu'ils apprehendoient
„ le plus; ils le manderent à la

„ *Maison*

„ *Maison de Wallingford*, où FLEET-
„ WOOD l'examina sur les raisons
„ qu'il avoit de soupçonner, qu'il
„ formoit des desseins contre eux
„ dans l'Ouëst de l'Angleterre;
„ qu'il y disposoit le Peuple à un
„ soulevement, & qu'il vouloit s'al-
„ ler mettre à sa tête. Il leur repon-
„ dit, qu'il ne se croyoit nullement
„ obligé de leur rendre compte de
„ ses actions, ni de s'engager à eux
„ par aucune promesse; mais que
„ pour leur faire voir combien leurs
„ soupçons étoient mal fondez, il
„ promettoit de ne pas sortir de la
„ Ville, qu'il ne vînt le leur de-
„ clarer auparavant. FLEETWOOD
„ qui savoit qu'on pouvoit l'en
„ croire sur sa parole, satisfait de
„ sa promesse le laissa aller à cette
„ condition. Comme l'on savoit
„ que son Bien étoit dans l'Ouëst
„ de l'Angleterre, où il avoit aussi
„ le plus de credit; on presuma

„ que

„ que c'étoit là son poste, & que,
„ s'il se faisoit quelque mouvement, il ne manqueroit pas d'y
„ paroître; parce que son plus grand
„ credit étant en ce païs-là, on ne
„ voyoit personne, qui pût y prendre sa place, & y jouër son rôle.
„ Mais ils se tromperent en cela,
„ car ce nouveau Parti ayant sû
„ qu'il auroit *Portsmouth*, le Chevalier HASELRIG se chargea
„ d'abord de ce poste; & le Chevalier ASHLEY choisit de rester
„ à *Londres*; parce qu'il avoit des
„ machines à faire jouër dans l'Armée, logée dans cette Ville, ou
„ autour; & qu'il savoit que ce seroit là le Siege des grandes affaires & de certaines negociations,
„ d'où dependoit le succés de leur
„ entreprise. LAMBERT, l'un des
„ principaux Directeurs des affaires dans l'Assemblée de *Wallingford*, étoit absent, lorsque le
„ Che-

„ Chevalier ASHLEY y comparut, & il n'arriva qu'après que „ le Chevalier ſe fut retiré. Mais „ il n'eut pas plûtôt appris qu'il „ avoit comparu dans l'Aſſemblée, „ & tout ce qui s'étoit paſſé, qu'il „ blâma FLEETWOOD, de l'avoir laiſſé aller, & dit, qu'on „ auroit dû s'aſſûrer de ſa perſonne; qu'il y avoit certainement „ quelque choſe, en quoi ils avoient „ été trompez; & qu'ils ne devoient „ pas avoir laiſſé échapper ſi facilement un homme, auſſi actif & „ auſſi dangereux que lui. LAMBERT avoit plus de penetration & d'étenduë d'eſprit, que „ FLEETWOOD & que tout le „ reſte de ces gens-là. C'eſt pourquoi connoiſſant de quelle importance il étoit, pour leur ſûreté, „ de faire avorter les projets d'un „ homme ſi habile & ſi vigilant, „ il reſolut de ne rien negliger

„ pour se rendre maître de sa per-
„ sonne.

„ Le Chevalier ASHLEY re-
„ tournant un soir dans son Lo-
„ gis, auprès du *Coventgarden*,
„ trouva un homme qui frappoit à
„ sa porte. Il lui demanda à qui il
„ en vouloit, cet homme repondit
„ que c'étoit à lui-même; & là-
„ dessus il entra en discours, avec
„ lui. Le Chevalier ASHLEY l'é-
„ couta aussi long tems qu'il vou-
„ lut, & lui rendit telle reponse
„ qu'il jugea à-propos; après quoi
„ ils se separerent. L'Etranger sor-
„ tit de l'entrée du Logis, où s'é-
„ toit passé leur conference, dans
„ la ruë; & le Chevalier s'avança,
„ vers le corps du Logis; mais con-
„ jecturant, par ce que cet homme
„ venoit de lui conter, que ce n'é-
„ toit qu'un pretexte, & que dans
„ le fond il étoit envoyé pour quel-
„ que autre chose, il marcha, en le
„ quit-

„ quittant, vers le dedans du Logis
„ comme s'il eût eu dessein d'y en-
„ trer; mais dès que cet homme fut
„ hors de vuë, il revint sur ses pas,
„ & alla dans la Maison de son Bar-
„ bier, qui logeoit tout auprès. Il
„ n'y fut pas plutôt entré, & arrivé
„ dans une Chambre du premier
„ étage, que sa Porte fut environ-
„ née de mousquetaires; & en mê-
„ me tems, l'Officier accompagné
„ d'autres gens entra dans la Mai-
„ son, pour se saisir de sa personne.
„ Comme on ne le trouva point,
„ on fouilla exactement dans tous
„ les coins & recoins du Logis,
„ l'Officier ne cessant d'assûrer qu'il
„ ne doutoit nullement qu'il ne fût
„ dans la Maison; parce qu'il ve-
„ noit tout presentement de le quit-
„ ter, ce qui étoit vrai; car il n'a-
„ voit été qu'au coin de la ruë,
„ pour aller chercher une compa-
„ gnie de soldats, qu'il y avoit laif-

„ ſée hors de vuë, pendant qu'il
„ étoit allé s'aſſûrer lui-même, ſi le
„ Gentilhomme qu'il cherchoit,
„ étoit chez lui. Ne doutant plus,
„ après cela, de l'y trouver, il étoit
„ revenu avec ſes ſoldats pour s'en
„ ſaiſir. Mais le Chevalier ASHLEY
„ ayant penetré, au travers de ce
„ qu'il venoit de lui dire, lui don-
„ na le change. Dès lors il fut
„ obligé de pourvoir à ſa ſûreté &
„ de ſe tenir caché; mais ce ne fut
„ pas, pour vivre retiré dans un
„ coin, les bas croiſez. Du lieu de
„ ſa retraite, il continua à atta-
„ quer les Officiers de *Wallingford*,
„ & ne laiſſa pas de leur faire
„ ſentir ſon credit, quoi qu'il ne
„ ſe montrât point. Il engagea
„ pluſieurs Compagnies de leurs
„ ſoldats à ſe rendre dans *Lincolns-*
„ *Inne-Fields*, ſans leurs Officiers;
„ & de ſe mettre là ſous le comman-
„ dement de certains Officiers, qu'il
„ leur

„ leur avoit aſſignez. La Ville de „ *Londres* commença à reprendre „ courage & à faire connoître qu'el- „ le n'avoit pas grand égard pour „ l'Aſſemblée de *Wallingford*. Le „ Chevalier ASHLEY ne ceſſa d'a- „ gir, qu'il n'eût formé un Parti „ aſſez puiſſant & aſſez courageux, „ pour ſe declarer ouvertement, en „ faveur de l'ancien Parlement, „ comme le ſeul pouvoir legitime „ qui fût alors en Angleterre, & „ qui eût droit de pretendre au „ Gouvernement de l'Etat, & de „ s'en charger actuellement. *Ports-* „ *mouth* ayant été mis entre les „ mains du Chevalier HASELRIG, „ & la Ville de *Londres* faiſant écla- „ ter ſon inclination pour le Parle- „ ment, les Provinces d'Angleterre „ ſe declarerent auſſi-tôt du même „ côté; & leur concours donna un „ ſi grand avantage au nouveau Par- „ ti, qu'on rehabilita les Membres,

„ qui

„ qui avoient été exclus du Parle-
„ ment, dans les administrations
„ precedentes. Ce fut là la premie-
„ re demarche que le Chevalier
„ ASHLEY fit à decouvert, pour
„ arracher le pouvoir de gouverner
„ l'Etat d'entre les mains de l'Ar-
„ mée; qui regardant RICHARD,
„ fils de CROMWEL, comme un
„ homme indigne d'un tel Emploi,
„ s'en étoit emparé comme je viens
„ de le dire, & en avoit donné la
„ conduite à une Assemblée com-
„ posée de ses propres Officiers.
„ LAMBERT, qui avoit le plus de
„ pouvoir & d'autorité dans l'Ar-
„ mée, l'avoit placée, dans ce Com-
„ mité, jusqu'à ce qu'il eût dispofé
„ les choses de telle maniere, qu'il
„ pût se rendre seul maître des affai-
„ res. Mais le Chevalier ASHLEY
„ trouva moyen de faire échouër
„ tous ses projets, dès que le Par-
„ lement fut retabli.

„ La

„ La premiere chose qu'il fit, fut „ d'obtenir du Parlement, pour lui- „ même & pour deux ou trois au- „ tres Membres des plus considera- „ bles & des plus populaires, une „ commission, qui leur donnoit le „ pouvoir de commander toutes les „ Troupes, qui étoient en Angle- „ terre; mais qu'ils ne devoient „ exercer que conjointement. Cela „ ne fut pas plutôt fait, qu'il les „ pria de se rendre dans un endroit, „ où il avoit fait assembler nombre „ de Copistes, pour leur faire „ transcrire sur le champ quantité „ de copies d'une Lettre; où ils de- „ claroient qu'ayant plû à Dieu de „ retablir le Parlement dans l'exer- „ cice de son autorité, & que ce „ même Parlement leur ayant don- „ né commission de commander „ l'Armée, ils ordonnoient à l'Offi- „ cier auquel la Lettre étoit adres- „ sée, de se rendre incessamment en

„ cer-

„ certain lieu, avec sa compagnie „ de Cavalerie, ou d'Infanterie, ou „ avec son Regiment. Ces Lettres „ étoient adressées au principal Offi- „ cier de chaque Corps, qui avoient „ leurs quartiers ensemble, dans un „ certain endroit de l'Angleterre. „ Elles furent envoyées, cette même „ nuit, par des Messagers particu- „ liers; desorte que plusieurs Offi- „ ciers recevant un ordre si exprès „ de marcher sur le champ, ils n'eu- „ rent pas le têms de s'assembler & „ de concerter entr'eux ce qu'ils de- „ voient faire. Comme ils n'appre- „ noient par là autre chose, si ce „ n'est que le Parlement étoit reta- „ bli, & que *Londres*, *Portsmouth* „ & d'autres Villes en Angleterre „ s'étoient declarées pour le Parle- „ ment, ils n'oserent pas desobeïr, „ mais tous, selon leurs differens „ ordres, se mirent en marche, les „ uns d'un côté & les autres d'un

„ autre;

„ autre ; & par là cette Armée, qui „ étoit l'unique soûtien du *Committé* „ *de Sûreté*, fut entierement dissi- „ pée, & devint tout-à-fait inutile „ à l'Assemblée de *Wallingford*, qui „ se trouva ainsi sous la puissance „ du Parlement ; les membres de „ cette Assemblée étant autant de „ gens desarmez, dont il pouvoit „ disposer comme il vouloit.

„ Si le Chevalier ASHLEY „ en eût été crû auparavant, les „ choses ne seroient peut-être ja- „ mais venuës à l'extremité, à la- „ quelle on les porta depuis. C'est „ une chose connuë que pendant „ que le Parlement demeura dans „ son entier, DENZIL HOLLIS „ y avoit le plus de credit. Il n'est „ pas moins certain qu'il auroit pû „ se maintenir dans ce poste, s'il „ eût voulu suivre l'avis du Cheva- „ lier ASHLEY ; mais il étoit na- „ turellement fier & inflexible ; de „ sorte

„ ſorte que pour vouloir preſſer les
„ choſes un peu trop rigoureuſe-
„ ment, il perdit tout.

„ Depuis le tems de leur recon-
„ ciliation, dont j'ai dejà parlé, ils
„ avoient été fort bons amis. Il ar-
„ riva qu'un matin le Chevalier
„ ASHLEY allant au Parlement,
„ s'arrêta en paſſant chez Mr.
„ HOLLIS, pour le prendre avec
„ lui, comme il faiſoit aſſez ſou-
„ vent. Il le trouva dans un grand
„ emportement contre CROMWEL,
„ qui avoit alors le commandement
„ de l'Armée, & beaucoup de cre-
„ dit parmi les Troupes. On peut
„ voir au long, dans les Ecrits de
„ ce tems-là, le juſte ſujet qu'on
„ avoit de ſe plaindre de CROM-
„ WEL. Mr. HOLLIS étoit re-
„ ſolu, diſoit-il, d'engager le Par-
„ lement à le punir. Le Chevalier
„ ASHLEY fit tout ce qu'il put,
„ pour le detourner de ce deſſein,
„ lui

„ lui en faiſant voir le danger ; &
„ ajoûtant qu'il ſuffiroit d'écarter
„ CROMWEL, en lui donnant
„ quelque Commandement en Ir-
„ lande ; ce que CROMWEL ſe-
„ roit bien aiſe d'accepter, dans l'é-
„ tat qu'étoient les choſes. Mais
„ cela ne pouvoit point ſatisfaire le
„ reſſentiment de Mr. HOLLIS :
„ & dès qu'il fut arrivé dans la
„ Chambre, l'affaire fut miſe ſur le
„ tapis, & l'on propoſa que CROM-
„ WEL & ſes complices fuſſent punis.
„ CROMWEL, qui étoit preſent,
„ n'eut pas plutôt entendu cela,
„ que ſortant de la Chambre à la
„ derobée, il monta à cheval, &
„ alla ſe rendre auſſi-tôt à l'Armée,
„ qui étoit, comme il m'en ſou-
„ vient, à *Triple-heath*. Là il l'in-
„ forma de ce que le Parti Presby-
„ terien faiſoit dans la Chambre,
„ & tourna la choſe de telle manie-
„ re, qu'au lieu que l'Armée étoit
„ aupa-

„ auparavant sous la puissance du „ Parlement, elle s'unit promptement sous CROMWEL; qui la „ mena aussi-tôt à *Londres*, lançant „ dans sa marche des menaces contre HOLLIS & son Parti; de-„ sorte que HOLLIS, STAPLE-„ TON & quelques autres Membres „ du Parlement furent obligez de „ prendre la fuite; & par là le Parti „ Independant, dont CROMWEL „ étoit le Chef, devenant le plus „ fort, on *purgea* la Chambre, (c'é-„ toit le terme, dont on se servoit) „ & l'on mit dehors tout le Parti „ Presbyterien. Quelque tems après, „ CROMWEL rencontrant le Che-„ valier ASHLEY, lui dit; *Je vous* „ *suis obligé de la bonté que vous* „ *avez euë pour moi, car à ce que j'ai* „ *appris, vous étiez d'avis qu'on me* „ *laissât aller sans châtiment; mais* „ *vôtre Ami, Dieu soit loué, ne fut* „ *pas assez sage, pour suivre vôtre* „ *sentiment*.

„ Pour

„ Pour revenir à ce qui ſe paſſa „ dans la ſuite, après la mort de „ CROMWEL & la demiſſion de „ ſon Fils RICHARD, le General „ MONK venant d'Ecoſſe en An- „ gleterre avec une Armée, dont il „ avoit le commandement, faiſoit „ de belles promeſſes, en appro- „ chant de *Londres*, à ce reſte de „ Parlement alors ſeant, qu'on „ nommoit le * *Rump*, qui lui „ avoit envoyé des Commiſſaires „ pour l'accompagner. Lorſqu'il „ fut arrivé à *Londres*, quoi qu'il „ ſe fût engagé par de grandes pro- „ meſſes au Parlement & au Parti „ Republicain; & qu'il eût donné „ en même tems des eſperances aux „ Royaliſtes, il convint enfin avec „ l'Ambaſſadeur de France, de ſe „ char-

* *Ce mot ſignifie proprement en Anglois* l'extremité de quelque choſe; *mais on l'employoit alors comme un terme burleſque pour deſigner ce reſte de Parlement, qui s'étoit chargé de l'adminiſtration des affaires.*

„ charger lui-même du Gouverne-
„ ment ; ſur ce que l'Ambaſſadeur
„ lui promit, au nom du Cardinal
„ MAZARIN, du ſecours de
„ France, pour le ſoûtenir dans
„ cette entrepriſe. Le Traité fut
„ conclu entre eux, fort avant dans
„ la nuit ; mais ce ne fut pas ſi ſe-
„ cretement, que la Femme de
„ MONK, qui s'étoit cachée der-
„ riere une Tapiſſerie, d'où elle
„ pouvoit entendre tout ce qui ſe
„ paſſoit, ne decouvrît ce qui avoit
„ été reſolu. Elle depêcha ſur le
„ champ ſon frere CLERGES,
„ pour en faire part au Chevalier
„ ASHLEY. Comme elle étoit fort
„ zelée pour le retabliſſement du
„ Roi, elle avoit promis au Che-
„ valier, d'obſerver ſon Mari, &
„ de lui faire ſavoir, de tems en
„ tems, comment les choſes al-
„ loient. Sur cet avis, le Cheva-
„ lier ASHLEY fit appeller le
„ Con-

„ Conseil d'Etat, dont il étoit „ Membre; & dès qu'il fut assemblé, il demanda qu'on fît sortir „ les Clercs, parce qu'il avoit une „ affaire de grande importance à „ communiquer au Conseil. Les „ Portes du Conseil furent fermées „ à l'instant, & les Clefs mises sur „ la table. Il commença alors à „ charger le General MONK, non „ ouvertement & par une accusation directe, mais par des insinuations obscures, en donnant à „ entendre, en termes équivoques, „ qu'on avoit sujet de le soupçonner de n'agir pas sincerement, & „ de ne pas executer ce qu'il avoit „ promis. Le Chevalier menagea „ la chose, d'une maniere si adroite, „ que MONK, aiant fort bien compris sa pensée, s'apperçut qu'il „ étoit decouvert; desorte que se „ brouillant, dans la reponse qu'il

„ voulut lui faire, le reſte du Con-
„ ſeil ſentit qu'il y avoit quelque
„ choſe de réel dans ce qu'on lui
„ objectoit, quoi qu'on ne ſût point
„ ce que c'étoit. Le General Monk
„ proteſta neanmoins que ce qu'on
„ venoit d'inſinuer contre lui,
„ n'étoit fondé que ſur des ſoup-
„ çons frivoles; qu'il étoit homme
„ de parole, & fortement reſolu de
„ ne rien faire de contraire aux aſ-
„ ſurances qu'il avoit données; qu'il
„ n'avoit aucun deſſein ſecret, qui
„ pût faire de la peine au Conſeil;
„ qu'il étoit prêt à lui donner toute
„ ſorte de ſatisfaction. Le Cheva-
„ lier Ashley le prit au mot; &
„ faiſant uſage de ce que Monk
„ avoit dit, au delà de ce qu'il pre-
„ tendoit lui-même, (car dans le
„ fonds il n'avoit en vûë, que de
„ ſe retirer du Conſeil, à la faveur
„ de la proteſtation qu'il venoit de
„ faire)

„ faire) il lui dit, que s'il avoit
„ parlé ſincerement, il pouvoit lui-
„ même diſſiper, ſur le champ, tou-
„ tes ſortes de ſcrupules; en ôtant
„ dès ce moment à certains Offi-
„ ciers de ſon Armée, qu'il nom-
„ ma, leurs Commiſſions, & les
„ donnant à ceux qu'on lui nom-
„ meroit, & cela avant qu'il ſortît
„ du Conſeil. MONK n'avoit pas na-
„ turellement l'eſprit fort prompt;
„ il étoit coupable, & ſeul parmi
„ des gens, dont il ne ſavoit quel-
„ les pourroient être les reſolu-
„ tions; car ils avoient tous donné
„ dans le ſentiment du Chevalier
„ ASHLEY, parce qu'ils s'étoient
„ apperçus aſſez clairement que
„ MONK leur avoit voulu jouër
„ quelque mechant tour. Se voyant
„ donc ſerré de ſi près, & ne trou-
„ vant point d'autre moyen de ſe
„ tirer d'affaire, il conſentit à ce

„ qu'on lui proposoit ; & ainsi sur „ l'heure, avant qu'il sortît du „ Conseil, une grande partie des „ Commissions de ses Officiers furent changées ; & entr'autres personnes qu'on leur substitua, le „ * Chevalier HALEY, qui etoit „ Membre du Conseil, & present, „ fut fait Gouverneur de Dunkerque à la place du † Chevalier „ LOCKHART, & partit incessamment pour en prendre possession. Par ce moyen l'Armée cessa „ de dependre du General MONK, „ & fut mise entre les mains de „ gens fort éloignez de le servir, „ dans le dessein qu'il avoit formé. „ L'Ambassadeur de France, qui „ la nuit precedente avoit depêché „ un Courrier au Cardinal MAZARIN pour l'assûrer positivement „ que

* *Sir* EDOWARD HALEY.
† *Sir* WILLIAM LOCKHART.

„ que les choſes alloient comme il „ le deſiroit, & qu'il avoit fixé „ MONK dans la reſolution de ſe „ charger lui-même du Gouverne- „ ment, fut fort ſurpris de trou- „ ver le lendemain que les choſes „ prenoient un tour bien different; „ & la Cour de France fut ſi me- „ contente de lui, qu'il fut rappellé „ auſſi-tôt, & diſgracié, dont il „ mourut de deplaiſir, peu de tems „ après.

„ Voilà ce qui donna le grand „ branle au retabliſſement du Roi „ CHARLES II. dont le Cheva- „ lier ASHLEY avoit formé le plan „ long-tems auparavant, & qu'il „ avoit acheminé . . . .

Ici finiſſent les Memoires de Mr. LOCKE. Mais il vient de me tomber entre les mains une *Lettre*, que le Comte de SHAFTESBURY écrivit

lui-même au Roi CHARLES II. où l'on trouve dequoi ſuppléer en partie ce qui y manque. Elle fut écrite en 1681. de la Tour, où ce Prince l'avoit envoyé, ſur de fauſſes accuſations, dont il fut glorieuſement juſtifié. On y verra ce que Mr. LOCKE n'a pas eû le tems de dire, & qui merite d'être connu de la Poſterité; c'eſt que non ſeulement le Comte de SHAFTESBURY eut beaucoup de part au retabliſſement de CHARLES II. mais qu'il s'y employa, ſans avoir entretenu auparavant aucune correſpondance avec ce Prince; ni fait aucune condition, pour lui-même. Voici comme il s'en exprime dans cette *Lettre.*

SIRE,

„ *Dieu, qui eſt le Roy des Rois,* „ *permit à* JOB *d'entrer en diſpute* „ *avec*

„ *avec lui, & de lui* * exposer sa „ cause : *Accordez moi donc aussi,* „ *grand Roy, la permission de plaider* „ *la mienne, devant Vôtre Majesté,* „ *& non seulement de m'appuyer sur* „ *mon innocence, mais même sur mes* „ *services à l'égard de Vôtre Majesté;* „ † car mon integrité m'est pre- „ cieuse ; je pretens la maintenir & „ ne pas l'abandonner : mon cœur „ ne me reprochera rien tant que je „ vivrai.

„ *J'ai eu l'honneur d'avoir été l'un* „ *des principaux instrumens de vôtre* „ *retablissement sur le Trône; & je ne* „ *m'y employai, que par un principe de* „ *pieté & d'honneur. Jamais je ne* „ *trahis (comme Vôtre Majesté le sait)* „ *ni le Parti, ni les Conseils dont j'é-*

 „ *tois.*

* C'est l'expression de JOB, *Ch.* XXIII. *vers.* 4. que MYLORD SHAFTESBURY *a employée* à dessein.

† C'est un passage de JOB, *Chap.* XXVI. *vers.* 6.

*„ tois. Je n'entretins aucune corres-
„ pondance avec Vôtre Majesté, ni ne
„ lui fis faire aucune representation se-
„ crete. Je ne tâchai point d'obtenir,
„ ni n'obtins en effet aucunes condi-
„ tions particulieres pour moi-même,
„ ni aucune recompense pour ce que j'a-
„ vois fait, ou que je pourrois faire.
„ Dans tout ce que je fis, pour le ser-
„ vice de Vôtre Majesté, je fus uni-
„ quement animé par le sentiment de
„ ce que je devois à Dieu, à la Na-
„ tion Angloise, & aux justes Droits
„ de Vôtre Majesté.*

*„ Je reconnoissois la main de la Pro-
„ vidence, qui nous avoit fait passer
„ par diverses formes de Gouverne-
„ ment, & qui avoit mis le pouvoir
„ suprême entre les mains de differen-
„ tes sortes de gens; mais qui n'avoit
„ donné à aucun d'eux le cœur d'en
„ faire l'usage, qu'ils auroient dû. Ils
„ ne penserent tous, qu'à se remplir de
„ butin;*

„ *butin ; ils n'eurent point en vue le*
„ *Bien , ou le retablissement assûré de*
„ *la Nation ; ils travaillerent unique-*
„ *ment à étendre & à conserver leur*
„ *propre Autorité , & s'emparerent*
„ *de ce même pouvoir , dont ils s'é-*
„ *toient si fort plaints eux-mêmes ,*
„ *& à l'occasion duquel une funeste*
„ *& sanglante guerre s'étoit élevée ,*
„ *& avoit continué si long tems , dans*
„ *les entrailles de cette Nation. Je*
„ *voyois que les Conducteurs des prin-*
„ *cipaux Partis de Religion , tant*
„ *Laïques qu'Ecclesiastiques , étoient*
„ *tous prêts à sacrifier les Droits &*
„ *les Libertez du Peuple , & à in-*
„ *troduire un Pouvoir absolu ; pour-*
„ *vu que la Tyrannie fût mise entre*
„ *les mains de ceux , qui favori-*
„ *soient leur Secte , & qu'ils pussent*
„ *esperer de partager avec eux les*
„ *avantages presens , sans songer à*
„ *la posterité , ni se mettre aucune-*
„ *ment*

„ *ment en peine de l'avenir. L'u-*
„ *ne des dernieres scênes de cette con-*
„ *fusion fut, lorsque* LAMBERT
„ *s'empara un matin du Gouverne-*
„ *ment, par la force des armes, &*
„ *chassa le Parlement, & le Conseil*
„ *d'Etat, à la place desquels il érigea*
„ *le* Commité de sûreté, *&c.*

On a vû les suites de cette usurpation, dans les Memoires de Mr. LOCKE. Du reste cette noble fermeté du Comte de SHAFTESBURY dans un tems que la Cour ne pretendoit pas moins que de lui faire perdre la tête, avoit dejà paru lorsqu'il avoit été envoyé à la Tour en 1676. avec le Duc de BUCKINGHAM, le Comte de SALISBURY, & MYLORD WHARTON, pour avoir defendu les Privileges des Parlemens. Une *Lettre* qu'il envoya

voya alors au Duc d'YORK, & dont il reste une copie écrite de sa propre main, en est une bonne preuve. Elle est si curieuse, par d'autres endroits, & si courte; que je croi pouvoir l'inserer ici, sans craindre qu'on m'en blâme, après l'avoir luë.

LETTRE

du Comte de SHAFTESBURY au Duc d'YORK.

„ *J'avouë humblement que je n'ai*
„ *jamais crû que ma Personne, ou*
„ *mes principes fussent agreables à*
„ *Vôtre* ALTESSE ROYALE.
„ *Mais au tems auquel j'ai été en-*
„ *voyé à la Tour, je n'avois nulle*
„ *raison d'attendre que dans une telle*
„ *conjoncture vous seriez mon plus*
„ *violent ennemi. La reputation est*

la

„ *la choſe à laquelle les grands Ac-*
„ *teurs, qui paroiſſent ſur le thea-*
„ *tre de ce Monde, doivent le plus*
„ *s'intereſſer. Les grands Princes*
„ *ſont ces grands Acteurs, & nulle re-*
„ *putation ne leur eſt plus importante,*
„ *que celle d'être clemens, d'être les*
„ *appuis des malheureux, & les de-*
„ *fenſeurs des anciennes Loix & des*
„ *Droits de leur Païs. Je ſouhaite*
„ *que ce caractere ſoit l'apanage de*
„ *Vôtre* ALTESSE ROYALE,
„ *& que je puiſſe être un exemple,*
„ *qui le faſſe connoître.*„

F I N.

